



Procès de l'attentat dit « Des Champs Elysées »

Devant la cour d'assises spécialement composée, à la Cour d'appel de Paris

Salle Myriam EZRATTY

Le lundi 7 juin 2021, s'est ouvert devant la cour d'assises spécialement composée de Paris, le procès de l'attentat dit « des Champs Elysées ». Quatre accusés étaient jugés par la Cour d'assise spécialement composée de Paris pour avoir participé de près ou de loin à la fourniture de l'arme utilisée par le terroriste Karim CHEURFI. Ce dernier est décédé des balles des policiers sur qui il avait ouvert le feu, malheureusement de manière mortelle. Le verdict a été rendu le jeudi 17 juin 2021.

En raison de la durée de l'audience et de l'intérêt des débats pour les victimes et le public, l'AfVT et la FENVAC proposent un compte rendu afin de connaître la teneur du procès, et ce pour chaque journée.

Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par la FENVAC (Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs) et l'AfVT (Association Française des Victimes du Terrorisme), parties civiles au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

Lundi 7 Juin 2021 :

Nourredine ALLAM décline son identité.

Sur sa profession : il était ambassadeur d'une association France Bénévolat, c'était une activité bénévole. Me Serre représente Nourredine ALLAM.

Yanis AIDOUNI décline son identité.

Pas de profession avant son incarcération.

Mohamed Bouguerra décline son identité.

Était agent de sécurité incendie.

Médérik MARINNE : comparait libre.

- **Appel des témoins**
- **Rappel des faits par le Président**

Demande à Médérik MARINNE s'il reconnaît les faits

Il ne reconnaît pas avoir détenu une arme.

Mohamed BOUGUERRA : dit qu'il est « coupable », qu'il « reconnaît » [les faits] inaudible.

Yanis AIDOUNI : a une pensée pour les familles des victimes et pour Xavier Jugelé et sa famille, a toujours coopéré dans cette histoire, a toujours assumé les faits, il n'est pas fier, il a honte d'être ici dans un procès terroriste. « *Si la famille des victimes peut accepter mon pardon c'est important pour moi. Après s'ils n'acceptent pas, je peux comprendre aussi* »

Nourredine ALLAM : a une pensée pour les proches et « *à Xavier Jugelé, qui nous a quitté...* »...un proche de Xavier JUGELE invective : « *c'est pas la peine !* ».

Le président demande le silence dans la salle. Nourredine ALLAM conclut en disant qu'il n'a rien à voir avec cette vente d'armes ni de près ni de loin.

Me Thibault de MONTBRIAL intervient : il a versé aux débats un jugement du Tribunal de Bobigny qui condamnait le père de Karim Cheurfi pour apologie du terrorisme.

- **Audition de l'enquêtrice de personnalité (service de contrôle et d'enquête judiciaire de Paris)**

Elle a rencontré Nourredine ALLAM au mois décembre 2017. L'entretien s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes. Courtois et volontaire. Ému lorsqu'il évoquait son épouse et ses enfants. Elle a également recueilli les témoignages de sa mère, sa sœur, de ses 2 frères, de sa compagne et de plusieurs amis.

Elle n'est pas parvenue à avoir le témoignage du père de Nourredine ALLAM, sa mère s'y étant opposée.

NOURREDINE ALLAM est né en février 1990.

Est en couple avec Sonia B. avec qui il a deux enfants.

Dans ses jeunes années, il grandit jusqu'à ses 15 ans, entouré de ses parents et de membres de sa fratrie, dans un appartement social à Chelles. Puis la famille déménage dans un autre logement à Chelles.

Sur son environnement : une cité qu'il juge « non sensible ».

Conditions de vie du foyer : aucune difficulté, Nourredine ALLAM dit que la famille vit des allocs sociales en sus du père qui gagne sa vie en tant que peintre dans le bâtiment.

Éducation marquée par une dichotomie : souplesse de son père et rigueur de sa mère. Il souligne l'importance des études et le respect. Ne mentionne aucun geste violent de ses parents mais s'est vu infligé des punitions ou privations de sorties lorsqu'il déroge aux règles parentales.

Se décrit comme un enfant normal. La mère le présente comme quelqu'un de gentil affectueux, et attentionné.

Cellule intrafamiliale dénuée de conflit.

Nourredine ALLAM garde bon souvenir de son enfance qu'il présente comme joyeux.

Sur son adolescence : fait l'objet d'un changement de comportement, où il se cherchait. A 16 ans, il connaît des déboires judiciaires pour vol, 6 mois d'emprisonnement dont deux avec sursis à Fleury. Ensuite, il fait l'objet d'un accompagnement par la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) jusqu'à sa majorité.

L'enquêtrice de personnalité a contacté cet organisme qui n'a pas répondu à ses demandes de renseignements.

Se passionne pour le karting et la moto. Acquiert ensuite une moto. Pratique le football. Et la boxe anglaise et le kick-boxing. Et s'intéresse au VTT et rollers.

Sur sa scolarité : Collège Camille Gros de Chelles. S'oriente vers un BEP conduite frontière mais finalement intègre un lycée dans le domaine de la ? [inaudible] mais il met après un terme à sa scolarité. N'a jamais eu l'envie d'aller loin dans ses études mais fait part de regrets relatifs à son parcours scolaire.

Nourredine ALLAM se montre imprécis dans son parcours professionnel : il dit qu'en parallèle de ses études, il travaille de manière non déclarée dans un fast-food de Chelles. Puis, il dira exercer ces fonctions cette fois de manière déclarée dans une autre structure dont là il ne voudra pas dire le nom.

Dès 2008, Nourredine ALLAM effectue des missions de préparateurs de commande ou manutentionnaire. S'inscrit dans le même temps à Pole Emploi, qui a confirmé qu'il a été inscrit en tant que demandeur d'emploi entre 2010 et 2017. 2012 : peine d'emprisonnement. Se rend ensuite à la mission locale de Chelles où il obtient le permis poids lourd. Effectue des missions éparses en tant que chauffeur en intérim. Puis, il est confronté à des difficultés à trouver un emploi stable, puis acquiert une dépanneuse avec laquelle il travaille de manière non déclarée.

L'enquêtrice de personnalité : la CNAV lui a communiqué le relevé de carrière de Nourredine ALLAM. Certains de ses employeurs relèvent une bienveillance de Nourredine ALLAM et disent qu'ils n'ont jamais eu aucun problème.

Nourredine ALLAM devient ensuite bénévole au sein de l'association France Bénévolat. Association à but non lucratif qui a pour vocation de promouvoir le bénévolat. Elle s'est entretenue avec la présidente de cette association, qui se souvient de Nourredine ALLAM et qui a déclaré qu'il a été investi de façon régulière pour l'association, en disant qu'il a « le cœur sur la main », et qu'il a « toujours été respectueux ».

Était un ambassadeur de cette association, il apportait son soutien à Chelles en motivant les jeunes via des projets.

Sur sa situation matérielle avant son incarcération : vivait avec sa compagne. Sans activité professionnelle, il disait subvenir à ses besoins via le dépannage. Ne parvient pas à estimer le montant des sommes qu'il perçoit mensuellement. Sa compagne était au RSA. Il ne parvient pas à estimer ses charges mensuelles fixes. Indiquait ne pas avoir de crédit. Il ne faisait pas état de difficultés financières. Il disait avoir une vie simple, et que l'argent ne fait pas le bonheur.

Sur sa vie affective : lien affectif avec la mère de ses enfants qu'il a rencontré au lycée. Relation fusionnelle et complice mais parsemée de ruptures. Se déclarait comme un compagnon jaloux et possessif. Sa compagne comme quelqu'un de gentil et généreux. Auront deux enfants. Est décrit comme un papa poule.

Sur ses relations familiales : Nourredine ALLAM dit avoir d'excellents rapports avec sa famille.

Relations sociales : se décrit comme quelqu'un d'avenant, entourage social dense, à quelques amis proches dont il refuse de communiquer l'identité. L'enquêtrice de personnalité est toutefois parvenue à s'entretenir avec 3 d'entre eux.

Nourredine ALLAM dit ne connaître qu'une personne parmi les accusés, Mohamed BOUGUERRA. Il dit de Karim Cheurfi qu'il lui a acheté une moto dans les règles pour une somme de 1500 euros.

Sur son rapport à la religion : il disait être de confession musulmane et avoir bénéficié d'une instruction religieuse pendant son enfance. Durant son adolescence, dit avoir commencé à respecter les divers piliers de l'Islam, et notamment se rendre à la mosquée lorsqu'il en ressent le besoin ou l'envie. Se dit musulman pratiquant avec une pratique souple et modérée

de la religion. Ne la renie pas. Dit être calme et apaisé. Disait ne pas adhérer aux thèses djihadistes.

Nourredine ALLAM précise n'avoir aucun lien avec des personnes se trouvant en Syrie et déclarait ne jamais avoir envie d'aller dans ce pays. Les témoins disant qu'il avait une pratique modérée de la religion, dont sa compagne. Il disait ne pas être des extrémistes. Disait que Nourredine ALLAM va à la mosquée mais voit de l'alcool.

Sur son état de santé : Nourredine ALLAM ne fait état d'aucune pathologie. Sur d'éventuelles addictions, ne fait état d'aucune dépendance mais mentionne toutefois fumer du tabac, 1 à 2 paquets par jour et 10 joints par jour. Dit avoir diminué depuis le début de sa détention.

Sur ses antécédents judiciaires, il a été condamné à plusieurs reprises pour faits de dégradation.

Est incarcéré à Villepinte depuis mandat de dépôt 2017. L'entretien a lieu en décembre 2017. Il dit vivre très mal la détention. Dit souffrir du manque d'hygiène en détention. Ne participait à aucun atelier ni travail en détention. Dit avoir un soutien de la part de ses proches.

A eu 3 incidents en détention, notamment des téléphones portables. A donc change plusieurs fois de cellules. N'a jamais fait l'objet d'une commission disciplinaire.

Nourredine ALLAM disait avoir envie de déménager dans une région loin de l'Ile de France et vouloir d'autres enfants.

Nourredine ALLAM se présente comme une personne généreuse, patiente mais nerveuse et possessive.

Son entourage met en exergue un homme gentil, généreux et positif quoique impatient.

- **Questions de la Cour :** sur le fait que l'enquêtrice de personnalité n'a pas pu s'entretenir avec le père de Nourredine ALLAM, sur opposition de la mère.

Elle n'est pas retournée voir Nourredine ALLAM après l'entretien. La mère disait que le père ne saurait pas quoi répondre et que le père ne parle pas bien français. Disait être la patronne et que c'est elle qui décide à la maison.

Président : sur la CNAV et les emplois que Nourredine ALLAM a occupés.

Il a travaillé en 2013 en intérim. 2014-2015 percevait les ASSEDICS.

Le Président mentionne qu'il a arrêté sa scolarité en 3^{ème} et a abandonné son CAP chaudronnerie.

Confirme.

Le Président demande s'il a expliqué ses ressources le premier trimestre 2017, avant son interpellation.

L'enquêtrice de personnalité dit qu'il ne s'est pas penché sur ce point, qu'il gagne de l'argent en dépannant des personnes.

- **Question Assesseure :** sur sa consommation de tabac.

L'enquêtrice de personnalité confirme que c'est bien un à deux paquets par jour et une dizaine de joints par jour.

- **Questions du Ministère Public :**

Sur la dépanneuse, sur le fait qu'il ait déclaré avec ses économies.

L'enquêtrice de personnalité n'a pas plus de détails là-dessus.

Sur le fait qu'il était décrit comme altruiste et serviable.

L'enquêtrice de personnalité dit ne pas avoir parlé des antécédents judiciaires de Nourredine ALLAM avec la famille.

- **Questions de la Cour à Nourredine ALLAM :**

Demande de parler de sa vie en 2017.

Nourredine ALLAM dit qu'il était ambassadeur à France-Bénévolat et faisait du dépannage automobile. Vivait avec sa compagne depuis plusieurs années. A un premier enfant en 2013 et un autre en 2015. Fréquentait sa femme depuis l'âge de 15/16 ans. Ont fait une demande de logement social mais pas trouvé. Juste après la naissance de leur premier enfant, ont obtenu un logement social.

Sa compagne, avant les enfants, travaillait à la mairie de Chelles en tant qu'assistante maternelle.

En 2017, il a acquis une dépanneuse, qu'il a financé avec des économies, des prêts. L'a payée à 3000 euros. Il allait la mettre en tant qu'auto-entrepreneur, en tant que dépanneur automobile mais il n'a pas eu le temps. Il dit que c'était les débuts de l'activité, mais qu'il avait une autre dépanneuse avant, qu'un ami lui avait prêté.

Ses ressources, au premier trimestre 2017, il vivait au jour le jour.

Sur son activité bénévole au sein de l'association : c'est d'aider et d'accompagner des personnes en difficultés. Il y a une antenne sur Chelles. Il disait qu'étant jeune, il avait été en difficulté et que c'est bien d'aider les gens qui ont eu un parcours similaire au sien.

Concrètement, son activité bénévole pouvait prendre toute une journée, comme une heure. Dépendant aussi de son emploi du temps à lui. Il accompagnait des jeunes à faire leurs papiers, également auprès des personnes âgées. Il faisait ça depuis plusieurs mois avant son incarcération.

Sur sa situation de santé : sa consommation d'une dizaine de joints par jour. Il en fumait depuis l'âge de ses 19 ans. Le fait de devenir père de famille a diminué la consommation, il essayait de ne pas fumer devant les enfants et de diminuer. Voulait être un bon exemple pour ses enfants.

Dit qu'il a des contacts réguliers avec ses enfants même si les parloirs sont compliqués depuis la crise sanitaire. Est toujours incarcéré à Villepinte.

Président mentionne le rapport de détention : hébergé seul en cellule sur prescription médicale. Nourredine ALLAM dit qu'il avait énormément de fouilles et donc avait beaucoup de problèmes avec ses détenus car les surveillants saisissaient tous les affaires des détenus. Le psychiatre a dit que c'était préférable qu'il soit seul en cellule.

Est décrit comme un prévenu manipulateur, qui se fait passer comme une victime.

26 compte-rendu d'incidents dans le cadre de la détention. Il a eu aussi 14 jours de cellule disciplinaire. Ne peut pas travailler car n'est pas autorisé par les autorités judiciaires. Nourredine ALLAM dit qu'on lui a interdit tout travail et formation mais qu'on l'a autorisé à « aller à l'école ». Il a passé le brevet de collèges et le CAP partie générale et un BEP en gestion comptabilité.

A des soins courants et des soins psychiatriques.

A 7 permis de visite. Il a bénéficié de 405 parloirs depuis sa détention.

Le Président lui demande comment il explique ces incidents disciplinaires et ces 25 CR d'incidents.

Nourredine ALLAM dit qu'il « a fait 35 codétenus ». Et quand il y a un incident dans la cellule, ils mettent un rapport sur tous les détenus.

Le Président dit qu'il y a quand même des rapports où il est responsable.

Nourredine ALLAM dit que la plupart il a été relaxe sauf 2 où il a une part de responsabilité.

Ce rapport le décrit comme un prévenu manipulateur.

Nourredine ALLAM dit ne pas savoir de quoi ils parlent. Il n'y a effectivement pas de précisions là-dessus dans ce rapport.

Est écroué à la maison d'arrêt pour 3 affaires : cette affaire, et deux autres, on y reviendra.

Il a déclaré au SPIP qu'il avait une expérience professionnelle dans le domaine de la restauration, et qu'il a été employé en tant que ASH (agent des services hospitaliers). Il dit que ça consiste à accompagner les personnes âgées, une aide aux soins.

Il a aussi eu une conduite poids lourds, proposée par Pôle emploi. Il a obtenu ce permis.

Après s'être inscrit au culte musulman, il s'est inscrit au culte protestant. En 2017, 3 incidents, 6 en 2018, 10 en 2020 et 1 incident en 2021. La majorité des incidents est du fait de la détention, ou encore violence verbale envers les membres du personnel. Il ne sollicite jamais le SPIP. Lors des entretiens, il adopte une posture adaptée et est collaborant.

Sur le cannabis en détention : il dit que la détention l'impacte psychologiquement. Le cannabis est une aide pour l'aider à surmonter sa condition d'incarcération.

Au moment de l'instruction il y avait 19 mentions sur son casier judiciaire : dégradations, violence, recel d'une extorsion, outrage, vol, recel de vol, vol aggravé, rébellion, refus d'obtempérer et conduite sous emprise de produits stupéfiants. 2013, dernière condamnation et deux nouvelles condamnations pour des faits antérieurement à sa détention, du 15 avril 2016 : 3 mois d'emprisonnement pour dégradation et violences sur conjointe. Nourredine ALLAM dit au Président qu'il ne s'en rappelle pas.

Sur sa condamnation en 2018, a été condamné pour recel de vol en date du 16 juillet 2016.

A eu une période de détention commune en 2012 avec Karim CHEURFI. Avant son incarcération dans cette affaire, avait été incarcéré 3 fois.

A donc un casier assez chargé par rapport aux autres protagonistes.

Nourredine ALLAM dit qu'il a payé pour ce qu'il a fait.

Le Président dit qu'il a vécu dans une famille qui l'a choyé.

Il dit qu'il a fait des conneries et qu'il assume.

Le Président lui demande comment il explique ça.

Il répond crise de l'adolescence, qu'il était con.

- **Questions de Me Pauline Ragot (Cabinet de Montbrial), avocate de la FENVAC :**

Sur son casier judiciaire, elle dit avoir relevé 5 mentions pour des faits d'outrage pour rébellion, pour refus d'obtempérer. Également des problèmes qu'il a eus avec des surveillants. Me Ragot lui demande quel est son rapport à l'autorité en général et aux forces de l'ordre en particulier.

Il répond qu'il n'y a aucun rapport. Il dit qu'il était jeune, il avait arrêté l'école. Qu'il était con.

- **Questions du Ministère Public :**

Sur son parcours professionnel, le fait qu'il a tour à tour travaillé sur des chantiers, dans l'aide à la personne, dans des maisons de retraite...ce sont des métiers dont on dit qu'ils sont porteurs, où on n'a aucun mal à trouver du travail. Il ne comprend pas qu'il ait enchainé ses

boulots sans forcément avoir une exposition professionnelle très grande. Le Ministère Public lui demande quelle est son explication sur son parcours professionnel chaotique.

Il répond qu'il était jeune et cherchait le parcours professionnel qu'il pouvait l'épanouir le plus. Il cherchait surtout la sécurité de l'emploi. Si ça ne tenait qu'à lui, il serait resté à la maison de retraite mais après Pole Emploi lui a proposé une formation poids lourds. Mais n'a pas continué dans cette voie-là.

Le Ministère Public dit qu'il y a une dichotomie entre sa compagne qui a un travail stable et lui qui a un parcours instable.

Il dit n'avoir trouvé aucun poste dans les poids lourds.

Il dit que s'il n'était pas incarcéré aujourd'hui, il serait toujours dans le dépannage en s'étant mis autoentrepreneur et à son compte.

Il dit penser au travail pour sa sortie de prison.

Ministère Public : Il y a eu plusieurs sursis mis à l'épreuve qui ont été prononcés, et certaines obligations étaient d'exercer des activités professionnelles.

(...)

Clarisse Serre, avocate de Nourredine ALLAM : sur son parcours en détention à Villepinte, il est en régime normal, avec les autres détenus qui relèvent du droit commun. Nourredine ALLAM été placé à l'isolement. N'a jamais fait l'objet d'une évaluation au QER.

- **Audition de l'enquêteur de personnalité, pour Yanis AIDOUNI**

Rapport rendu le 28 décembre 2017. Il a rencontré Yanis AIDOUNI en juin 2017. Il s'est montré courtois pendant l'entretien et a communiqué les coordonnées de ses proches. Célibataire et sans enfant. A toujours vécu au sein du foyer parental en Seine et Marne. Décrit une enfance sans difficulté. Son père est commerçant cordonnier et sa mère travaille en tant qu'employée de maison jusqu'en 2008.

Il reçoit une éducation basée sur le respect d'autrui, des politesses. Enfance paisible, a côtoyé des amis de différentes origines. Ses parents retiennent un jeune garçon qui aime amuser son entourage. Son père le décrit comme quelqu'un de facétieux. Est peu investi dans ses études. Préfère distraire ses camarades. N'obtient pas son BEP. Son parcours professionnel se résume à des emplois en intérim, notamment dans le domaine du bâtiment et de la logistique. En 2013, il est atteint de la maladie de Verneuil, qui déclenche des lésions, des bases qui l'invalident.

A suspendu son traitement en détention car ne fait pas effet et lui occasionne des somnolences.

La MDPH de Seine et Marne n'a pas communiqué d'informations sur lui.

Avant son incarcération, disait se lever à 10h du matin, retrouvait des amis, faisait du foot en salle et karting. Sa maladie est très fatigante, il dort beaucoup.

Se définit comme croyant, de confession musulmane et non pratiquant. Il dit avoir comme précepte aimer son prochain. Ne reçoit aucune éducation religieuse. La famille laissant le libre arbitre à chacun des enfants.

Est placé à l'isolement après son incarcération, et disait pleurer en pensant à la victime. Se dit aussi impatient et accorde trop facilement sa confiance. Confirme son caractère social et serviable. Se décrit comme quelqu'un de naïf. Fait part de son attrait pour les voyages.

Cette enquête de personnalité a été nourrie par les témoignages de ses parents, sœur ainée, des amis.

CNAV : a pu reconstituer son dossier professionnel.

Cette maladie invalidante est reconnue par la SECU comme justifiant une allocation de 800 euros par mois.

Sur les symptômes de sa maladie : effets secondaires de somnolence, pas d'amélioration de ses douleurs ; se laisse pousser la barbe pour cacher ses bases, en a aussi au niveau des aisselles et de l'aine, c'est douloureux.

Il est célibataire, sans enfants. Il a évoqué une relation avec une certaine Myriam. Il n'a pas été fidèle, il a mis un terme à cette relation.

Sur ses diplômes :

Parle du projet d'installation à Cancun, au Mexique. Voulait monter une entreprise de boulangerie.

C'est par le biais de contacts établis là-bas que cette idée lui est venue. Ça n'en était qu'au stade d'ébauche. C'était un désir de s'installer là-bas.

Sur ses antécédents judiciaires : condamnation en 2015 pour avoir jeté une bouteille d'eau dans la maison d'arrêt.

Ne consomme pas de produits stupéfiants ; de l'alcool uniquement de manière occasionnelle.

Sur son intérêt religieux : il dit ne pas suivre les préceptes de sa religion. Fréquente des gens de différentes confessions, pas de prosélytisme. Confirme par ses parents.

Sur sa situation en détention : est en isolement lors de l'entretien. L'a rencontré début décembre. Est incarcéré depuis le mois de juin. Reçoit les visites de ses proches. Disait pleurer en repensant à la victime.

- **Questions du Ministère Public :**

« Vous avez décrit que c'est une vie familiale plutôt harmonieuse et stable, une sœur insérée. »
Lui demande s'il a perçu dans ce contexte s'il y avait pu avoir des difficultés d'ordre financier.
L'enquêteur de personnalité dit que ça n'apparaît pas.

- **Questions de l'avocate de Yanis AIDOUNI :**

Mentionne le rapport de l'enquêteur de personnalité, où Yanis AIDOUNI disait se sentir mal, que son nom apparaisse dans ce journal, et disait pleurer pour le policier qui est mort.

L'enquêteur de personnalité dit qu'effectivement, c'est sa déclaration.

- **Question de la Cour à Yanis AIDOUNI :**

En détention depuis juin 2017. 4 ans.

Le rapport de détention indique peu de choses, qu'il a fait une demande de formation AEB qui lui a été refusée car n'a pas montré sa motivation. Comportement en détention pas mentionné. A 48 permis de visite.

Sur le rapport du SPIP : confirme que Yanis AIDOUNI est incarcéré à Meaux. A la double nationalité française et algérienne.

Il a le brevet des collèges. Il a travaillé dans la cordonnerie, dans la restauration. Est atteint de la maladie de Verneuil, est stabilisé aujourd'hui. Perçoit 800 euros. A un comportement correct en détention. Deux incidents poursuivis en détention pour détention de téléphone et un billet de 20 euros ; a eu une altercation verbale avec Nourredine ALLAM en l'ayant croisé au tribunal.

Maladie de Verneuil : on parle de problèmes de somnolence alors qu'en même temps il prévoyait d'aller à Cancun pour ouvrir une boulangerie. Il dit que parfois cette maladie, c'est stable et d'autres fois où c'est plus compliqué. C'est une maladie qui ne guérit pas.

Détention classique en mai 2018 où il a continué ses cours d'espagnol ; formations qui lui ont été refusées en raison de son profil d'incarcération. Il dit qu'il n'est pas un terroriste, qu'il est une personne normale.

A eu un suivi psy pendant deux ans, il dit que ça fait du bien de parler à un psy. Dit que la remplaçante de la psy n'est jamais venue. A fait une demande qui n'a pas eu de réponse.

Sur son projet, a souhaité indiquer vouloir que son père lui trouve un travail lors de sa détention. Est cordonnier mais a d'autres activités.

Yanis AIDOUNI dit pourquoi pas reprendre la cordonnerie. Il dit après sa détention vouloir partir de la France et aller au Mexique, c'est son vrai projet. Il dit y avoir des amis, ainsi qu'en Turquie.

Il dit vivre chez ses parents, il n'avait donc pas de charges particulières. Avait quelques activités accessoires. Dit qu'il n'avait pas d'activités illicites.

Le Président dit que voyager ça coute de l'argent.

Il dit que maintenant les voyages ne coutent plus très chers.

- **Questions du Ministère Public**
- **Questions de la défense**

Son avocat lui demande qu'il décrive une journée de placement à l'isolement.

Yanis AIDOUNI dit que c'est la prison dans la prison. Il n'y a rien. On est seul. On peut parler avec les pigeons. 60 pour cent sont dans des gros délires terroristes. Et le reste, des gros braqueurs, pouvait échanger avec eux. Il dit qu'il faut le voir pour le croire.

Sur les fouilles quotidiennes : ils démontent la cellule tous les 15 jours.

A également eu des fouilles corporelles intégrales à chaque déplacement : se met tout nu après chaque parloir. Soit en sort encore plus fou, plus fort, ou plus dangereux. Il ne le souhaite à personne.

Dans son rapport sur le placement à l'isolement, est dit que le motif est sa fragilité perçue. Lui demande si ça l'étonne.

Il répond que ça ne l'étonne pas nécessairement.

Son avocate lui demande s'il n'est pas un peu immature. Il dit que non.

- **Audition enquêtrice de personnalité pour Médéric MARINNE**

Enquête basée sur témoignage de ses parents, de sa sœur ainée, des organismes contactés.

Médéric MARINNE est né en 1993, a une sœur ainée. Ses parents se sont séparés peu de temps après sa naissance. A grandi à Torcy avec sa mère. Rendait régulièrement visite à son père un week-end sur deux. Sa mère se décrit comme stricte et protectrice. Son père relativement présent pour lui. Est proche de sa sœur ainée, Marion. Se considéraient jumeaux étant jeunes à tel point qu'ils étaient proches.

Période difficile durant l'adolescence dans les rapports avec son père. Sa mère a vu qu'il commençait à avoir un rôle de médiateur dans le quartier entre les différents jeunes.

Il a eu des difficultés à s'investir sur le plan scolaire, ponctuée de bêtises. Dans le collège, il était de plus en plus pris dans des « histoires de quartiers » ; participait à différentes rixes de quartiers.

Mettait en avant vouloir être éducateur spécialisé. A poursuivi avec une formation dans le domaine social. Voulait travailler avec les enfants. A voulu obtenir un autre diplôme, un CFA

dans le département de l'Aube. Souhaitait s'éloigner de la région parisienne. A résidé chez sa grand-mère maternelle et a eu l'occasion de travailler en l'alternance en plus de ses heures d'école. Son oncle avait une entreprise dans le bâtiment. Au terme des 1 an, il a eu des difficultés relationnelles avec son oncle, qui l'a amené à arrêté cette formation en alternance.

A fait part de difficultés d'insertion professionnelle : entre 2012, 2013, 2014, n'a pas occupé d'emploi, était retourné chez sa mère.

A pris contact avec la mission locale de Torcy pour du gardiennage mais qui n'a pas pu aboutir suite à sa détention provisoire qui a duré 5 mois. C'était sa première incarcération ; n'avait pas eu d'antécédents judiciaires. L'a assez mal vécu. Était placé sous contrôle judiciaire auprès du SPIP de L'Yonne, où il vit à proximité de son père.

Était soutenu par ses proches, ses parents, de passer son permis de conduire et avoir un emploi dans le département de l'Yonne. Il a souligné ne pas vouloir revenir en région parisienne.

- **Questions du Ministère Public**

Sur sa formation en tant qu'apprenti, une des raisons qui motivent cette formation en dehors de la formation parisienne est parce qu'il veut quitter la région parisienne. Demande s'il a évoqué des raisons.

L'enquêtrice de personnalité dit qu'il n'a pas évoqué de raisons précises. Il a souligné que dès l'adolescence, il souhaitait se distinguer des jeunes qui restaient en bas de l'immeuble. Il voulait s'écartez de la cité et de son environnement.

Sur l'emploi occupé près de la mairie de Torcy, où il exerçait des fonctions d'animateur jusqu'en avril 2017, avait fait l'objet d'un incident disciplinaire. Ce qui a conduit la mairie à mettre fin à ses fonctions.

Elle dit que Médéric MARINNE n'a pas évoqué cette procédure disciplinaire, c'est la mairie qui en a informé l'enquêtrice de personnalité.

Intervention de Médéric MARINNE : n'a rien à dire sur les propos de l'enquêtrice de personnalité. Il dit que c'est correct ce qu'elle a dit.

- **Questions de la Cour à Médéric MARINNE :**

Pendant les faits, il habitait chez sa mère. N'avait pas d'activité professionnelle. Son contrat venait de se terminer. Il avait trouvé via la mission locale une formation de gardiennage qu'il n'a pas pu poursuivre en raison de sa détention.

(...)

Dans le cadre de son contrôle judiciaire, a été soumis à un certain nombre d'obligations. Avait interdiction de se rendre à Chelles. Devait se présenter une fois par semaine au Commissariat. Interdiction d'avoir des relations quelconques avec les autres accusés.

N'a pas eu de difficultés particulières avec ce contrôle judiciaire.

Fait une formation en ce moment dans le social.

Le SPIP indique qu'il est très proche de sa mère et de sa sœur. Après le départ du père, s'est senti obligé de faire le soutien de la famille, a engendré une relation fusionnelle avec sa mère. Perçoit des prestations sociales, bénéficie du soutien familial. Questionne régulièrement sa place au sein de la société et son incertitude quant à son avenir judiciaire.

Peu d'activités sociales.

A des difficultés à maintenir des relations amicales sur le long terme.

Seule sa sœur est informée de la date de sa comparution devant la Cour.

Sur une possible incarcération, il indique qu'il ne sait pas comment il le gèrerait.

Sur les obligations du contrôle judiciaire, pas d'éléments sur une quelconque transgression.

Est décrit comme une personne cultivée, conscient des enjeux sociétaux actuels.

Est de confession musulmane, sans que sa foi soit omniprésente. Il ne cautionne pas les actes terroristes, qu'il ne comprend pas. Indique vouloir se marier et avoir des enfants.

Il dit que s'il était condamné, il dit qu'il serait énervé, comme une « personne normale ». Il dit qu'il ferait avec.

- **Questions du Ministère Public :**

Le Ministère Public lui demande d'expliquer pourquoi en 2011 il a souhaité cette formation en dehors de la région parisienne.

Médérik MARINNE dit qu'il n'était pas trop scolaire, il préférait rester avec des filles ou des amis, et il voyait qu'il n'avait pas d'avenir. Donc il a préféré aller chez sa grand-mère.

Le Ministère Public demande si ses fréquentations pouvaient l'amener sur un autre chemin que celui de la scolarité.

Il dit que pas forcément un chemin illégal mais immature où il ne pensait qu'à rigoler.

Il travaillait dans l'entreprise de son oncle.

Sur ses relations avec son père, il dit que parfois il le voyait une semaine sur deux. Qu'il l'aime et il ne lui en veut pas. Il dit que les relations se sont apaisées depuis l'adolescence où il y a eu quelques problèmes.

Son père est fonctionnaire de police.

Le Ministère Public demande ce qu'il en pense.

Il dit que non ça ne le gêne pas. Il dit que lui c'est son père qu'il voyait, pas un policier.

- **Questions de l'avocat de Médérik MARINNE :**

Sur le non-renouvellement de son contrat auprès de la mairie de Torcy, ça n'a pas été renouvelé suite à une altercation avec une employée de mairie ayant eu des propos déplacés sur des enfants. Le non-renouvellement de son contrat n'est donc pas lié à la qualité même de son travail.

Médérik MARINNE dit qu'il n'a rien à voir avec cette affaire.

- **Audition enquêtrice de personnalité de Mohamed BOUGUERRA :**

S'est montré courtois et respectueux et a répondu aux questions de manière exhaustive.

Elle a entendu sa mère, son beau-père, sa sœur et sa compagne de l'époque.

Il est né en 1993 à Alger. Son père sans emploi vit toujours à Alger. Sa mère est hôtesse de caissier et vit à Lasny.

La mère de Mohamed BOUGUERRA a confié Mohamed BOUGUERRA à sa propre mère quand elle part pour la France. Près d'Oran. Sa mère vient passer tout le temps estival chaque année où elle ramène des cadeaux. C'est donc sa grand-mère qui s'occupe de son éducation.

Déplore les méthodes éducatives des professeurs qui peuvent avoir recours à des punitions corporelles, sa grand-mère lui donnant les mêmes punitions.

Enfant avec un caractère très affirmé. Au collège, dit qu'il veut s'inscrire dans une formation de coiffure. Sa mère, même si pas favorable à ce changement, a été convaincue par le directeur, ne servant à rien de forcer son fils dans un parcours classique. Est donc retourné à Alger chez son père pour la formation. La compagne de son père le traite comme elle traite ses autres enfants, aucune difficulté à intégrer ce foyer.

Viendra en France ou la mère s'est installé avec son beau-père, avec qui ça se passe bien.

A la rentrée 2006, il est inscrit dans une classe spéciale pour les enfants qui ne parlent pas le français. S'adapte rapidement et apprécie sa professeure, avec des progrès rapides. Est autorisé à poursuivre en voie classique pour le dernier trimestre de 5^{ème}. Obtient des résultats satisfaisants en 4^{ème}.

Sa mère se sépare de son compagnon, dont il sera très peu affecté. Vers l'âge de 16 ans, change de comportement, fait l'école buissonnière en 3^{ème} et commence à fumer du cannabis. Sa mère tente de s'y opposer, sans succès. Mohamed BOUGUERRA reconnaît que ça lui vaudra des rappels à la loi. Elle dit qu'il reste toujours respectueux envers elle et qu'il ne devient pas un voyou.

(...)

Est exclu d'une formation en raison d'absentéisme en 2010.

Mohamed BOUGUERRA travaille de manière informelle sur les marchés.

2013, sa mère se marie avec son compagnon.

(...)

Il trouve un emploi en tant qu'agent de sécurité ; malgré son CDI, ne supporte plus ses conditions de travail. Mohamed BOUGUERRA fait un abandon de poste, ce sera son dernier emploi déclaré.

Il a cependant toujours démontré une volonté de travailler : pour elle, l'absence de stabilité professionnelle de son frère est dû au fait qu'il n'est pas parvenu à trouver sa place.

Sur ses relations affectives :

Deux relations importantes : au bout de 5 ans, il commence à se lasser et estime que sa compagne a changé physiquement et psychologiquement. Ne parvient pas à y mettre un terme malgré la pérennité de celle-ci. S'est rendu compte qu'elle profitait de lui et qu'il lui finançait tout.

Aout 2016, il rencontre une autre femme.

(...)

Ses parents diront qu'il a beaucoup de connaissances et peu de vrais amis.

Manque de soutien de ses connaissances qui ne sont pas venus le visiter en détention.

Sur sa pratique de la religion : n'a reçu aucune éducation religieuse, même sa grand-mère ne lui a pas inculqué d'éducation religieuse.

(...)

A eu 4/5 rappels à la loi pour détention de cannabis.

En détention, il a été condamné à 7 jours d'emprisonnement avec sursis pour avoir balancé un tel par la fenêtre, ce qu'il a toujours nié.

Mohamed BOUGUERRA se décrit comme un bon vivant qui aime les voyages, qui ne supporte pas de ne rien faire.

- **Question de la Cour :**

Est arrivé en France à l'âge de 13 ans.

Sur le financement de ses voyages, il n'a rien indiqué.

- **Questions de la défense :** à trois reprises, elle a utilisé un mot que Mohamed BOUGUERRA était enthousiaste à l'idée de parler à l'enquêtrice de personnalité.

L'enquêtrice de personnalité dit qu'elle a noté cela, qu'il était vraiment content, que la procédure avance, et qu'il puisse exprimer ses propos.

Avocate de NOURREDINE ALLAM : dans son rapport, elle cite Mohamed BOUGUERRA contente du nouveau compagnon de sa mère sur la période 2009-2010.

L'enquêtrice de personnalité n'a pas eu le nom de ce compagnon.

N'a pas vécu son arrivée en France comme quelque chose de difficile.

- **Questions de la Cour à Mohamed BOUGUERRA :**

(...)

A payé son permis avec son propre argent.

Parle de sa première relation sentimentale, à l'époque il vit toujours chez sa mère.

Il avait un emploi dans la sécurité incendie au black, où il surveillait le stade d'Aulnay-sous-Bois.

(...)

Sur son casier judiciaire, il y a 3 mentions, toutes en rapport avec la consommation de stupéfiants.

Admet avoir un problème d'addictions mais ça fait un an et 8 mois qu'il a arrêté toute consommation de cannabis.

Deux rapports d'incidents disciplinaires, liés à la détention de téléphones portables.

Sur ses liens de parenté : sa mère a vécu avec le demi-frère de Karim CHEURFI, Stéphane L. Ils se sont mariés.

Au moment où il arrive en France, il a 13 ans, sa mère est déjà mariée avec Stephane L. et après sa mère se sépare de lui. La cohabitation s'est très bien passée. Se sont toujours bien entendus. A perdu tout contact avec Stephane L.

Sa mère, son nom de jeune fille est Allam. Nourredine ALLAM est son cousin.

Lecture du rapport de détention :

Son accès aux activités se trouve limitée.

Il dit avoir demandé le sport comme activité, le travail l'école et la formation. Les 4 lui ont été refusées car il est impliqué dans une affaire terroriste.

En revanche a eu des cours par correspondance depuis le mois de mars 2018 en anglais. Il s'est débrouillé tout seul pour le faire.

A partir de la requalification des faits, on lui a confirmé qu'après le jugement il pourrait commencer cette formation.

Sa mère lui rend visite toutes les semaines.

Est investi de manière constructive dans le suivi pluridisciplinaire.

A un titre de séjour expiré depuis très récemment mais n'a pas la double nationalité. Rapport dit qu'il a des projections positives, épanoui dans son boulot de sécurité incendie.

Il dit au Président que deux CDI l'attendent dehors en tant que grutier notamment, grâce à un ami à lui. Mais il préfère trouver un métier dans la sécurité.

(..)

Sur sa situation administrative : il souhaite rester en France, vivre sa vie avec sa copine, sa mère, ses frères, ses sœurs etc. veut reprendre sa vie au moment où elle s'est arrêtée.

• Questions des Avocats Généraux (Ministère Public) à Mohamed BOUGUERRA :

Veut revenir sur les relations avec Mederik MARINNE et Yanis AIDOUNI.

Les connaît depuis l'âge de 13 ans.

Similitudes sur le mode de vie : Yanis AIDOUNI aime voyager, il est parti au Mexique. Mohamed BOUGUERRA a dit au Président qu'il aimait les voyages et vous, la passion pour les voyages et les loisirs en général. Lui demande si leur mode de vie commun : les sorties, shopping, etc.

Mohamed BOUGUERRA dit qu'on aime profiter de la vie, on est des bons vivants.

L'Avocat Général dit qu'en travaillant au black, il vole la société, car il ne contribue pas à la société.

L'Avocat Général revient sur le fait qu'il n'aime pas faire d'efforts et que c'est quelque chose qui les unit tous les 3.

Il dit qu'il aime faire des efforts quand c'est positif.

L'Avocat Général lui demande si le passage en France, a un autre mode de vie, demande si ça a changé quelque chose. Il dit qu'il n'est pas quelqu'un de faignant, qu'il travaille.

L'Avocat Général dit qu'il travaille en effet exclusivement pour financer ses loisirs.

Il dit que oui, il n'a pas un sou de côté.

L'Avocat Général demande si à cette époque, il était immature.

Il dit que oui, et qu'il est toujours un peu immature.

L'Avocat Général dit que « immature » veut tout dire et n'importe quoi.

L'Avocat Général demande de définir ce que c'est pour lui.

Il dit que si sa voiture casse, au lieu de mettre l'argent dans la voiture pour la réparer, c'est inviter sa copine pour passer une bonne soirée.

Il dit que ce qui l'a amené ici, c'est sa naïveté et le fait d'avoir été con. Il précise qu'il n'utilise pas la naïveté pour se justifier. Il a fait une erreur, il paie.

L'Avocat Général dit qu'elle ne le trouve pas mature mais irresponsable.

Il dit que c'est vrai.

L'Avocat Général revient sur la photo de Thaïlande qu'il avait accroché à son mur lorsqu'il était en train de tirer avec une kalachnikov.

- **Questions de la Défense :**

Est devenu mature, n'est pas le même entre ses 23 ans et ses 28 ans.

C'est aussi la reconnaissance de la maturité qu'il lui reste à parcourir.

Sur le fait qu'il ait été enthousiaste avec l'EP, il dit que le procès lui permet d'avoir une démarche sincère, qu'il n'a rien à cacher, que tout a été dit avant même que lui n'en parle. Il veut en finir. Est arrivé à un stade où ça le « travaille ». Il dit qu'il a besoin de passer à autre chose et d'avancer.

Avocat de Yanis AIDOUNI lui demande de qui de Marinne ou Yanis AIDOUNI est plus proche. Il dit que ce n'est pas une question de proximité mais qu'il est simplement plus souvent avec Yanis AIDOUNI. il dit que Yanis AIDOUNI est comme son frère.

Mardi 8 Juin 2021 :

*Reprise de l'audience à 10h00 *

Président (P) : « *On a réussi à déplacer le témoignage de notre expert aujourd'hui, je propose qu'on l'entende dans un premier temps.* »

- **M. P.O. (Expertise psychologique des 4 accusés)**

P : « *Je vous remercie beaucoup d'avoir accepté d'avoir déplacé votre horaire de passage, je vais vous laisser nom, prénom, âge profession domicile.* »

E : « *Bonjour, j'ai 75 ans, j'habite Morsang-sur-Orge dans l'Essonne.* »

L'expert prête serment

❖ **Expertise de Yanis AIDOUNI**

P : « *Vous pouvez rapprocher votre micro s'il vous plaît, vous pouvez commencer par l'accusé de votre choix.* »

E : « *S'agissant de Yanis AIDOUNI, je l'ai examiné le 11 janvier 2018 à la maison d'arrêt de Meaux, il avait 26 ans et 6 mois, aucun handicap, aucune plainte à cet égard sauf pour une maladie dermatologique pour lequel il est traité. J'ai noté un grand climat de coopération. Le discours bien organisé, sans faute de syntaxe. Niveau : moyenne de la population générale, intelligence qui fonctionne harmonieusement. La mémoire, la vigilance, aucune déficience patente*

Cursus scolaire arrêté après échec en BEP, sans formation diplômante, il a dû se contenter d'un emploi précaire. Il ne travaille plus depuis 2 ans sans pouvoir préciser ce à quoi il utilise son temps sans pouvoir dire autre chose : dormir. Aucun trauma vis-à-vis de sa famille. Il n'a aucune doléance envers chacun de ses parents ou envers sa sœur. Il ne paraît pas beaucoup investi dans la vie de couple, il est intéressé par les relations de copinage, il n'a pas de petite amie. On observe un certain déséquilibre lié à une grande demande affective. Pas de signe d'impulsivité. Il n'y a pas de processus dissociatif sous-jacent.

Sur les faits qui lui sont reprochés, il m'a dit : « J'ai juste vendu une arme qui l'a vendu à une personne : je ne suis pas un terroriste, c'est pas parce que j'ai vendu une arme que je suis un terroriste, si j'avais su ça je ne l'aurais pas vendu. Je regrette. Moi ce que je voulais faire, c'était faire un petit billet ».

Ce discours confirme son idée obsédante de l'argent : il dira « pour nous, on ne voyait que les sous ». Absence de réflexion sur l'utilisation d'une telle arme. Attitude qui correspond bien assez bien à sa personnalité égocentrique et immature.

Aucune proximité idéologique et non informé du projet. Il ne présentait aucun trouble ou déficience susceptible d'altérer ou d'abolir son discernement. Compte tenu de son immaturité, il est influençable. L'étude d'autres motivations que financières est impossible.

P : « Par rapport au test de Rorschach, vous dites qu'il y a une distinction entre image maternelle et paternelle, vous dites qu'elle est dévitalisée et régressive, qu'est-ce que ça peut induire dans son comportement quotidien ? »

E : « Ca correspond à son immaturité, il a une difficulté d'identification entre les sexes, il ne sait pas véritablement qui il est. Le flou des images parentales fait qu'il a du mal à se situer à cet égard. »

P : « Est ce que ça induit une difficulté de respecter la loi ? »

E : « Ca induit des difficultés dans les rapports avec les autres, quand on a une difficulté d'indentification ave soi-même, on a des difficultés avec les autres. La difficulté avec la loi, c'est plus le rapport paternel. »

P : « Vous disiez que vous n'observiez pas d'impulsivité, c'est un test basé sur quoi ? »

E : « Le test Rorschach est un test projectif, le sujet projette le fonctionnement de sa personnalité. La personne dit ce que telle forme lui inspire. »

P : « Vous procédez à cet examen à quelle date par rapport aux faits qui nous occupent ? Plusieurs mois après ? »

E : « Je l'ai vu le 11 janvier 2018, donc plusieurs mois après. »

Assesseur : « Vous avez dit que le rapport avec la loi était induit sur l'image paternelle, mais ça peut être l'image maternelle aussi ? »

E : « Oui tout à fait, bien sûr ».

MP : « M. vous avez donc évoqué le rapport à la loi, est ce qu'à travers vos échanges, vous avez eu des échanges sur la symbolique de l'arme ? »

E : « Son rapport de l'arme m'a étonné, pour lui dans son discours, c'est l'impossibilité d'un échange commercial, ça ne va pas plus loin. »

MP : « M. L'expert vous dites qu'il était immature et égocentrique, s'agissant de l'immaturité, certains ont dit la veille qu'ils étaient immatures. Il y a un sens commun et un sens en psychologie, celui que vous évoquez, ici est ce que ce ça se recoupe ? En psychologie l'immaturité est figée ou liée à la jeunesse ? »

E : « C'est évidemment un trait de personnalité qui est susceptible d'évoluer puisque si on le compare vis-à-vis d'une trajectoire de vie, ce qui est immature c'est la période de l'enfance, on voit bien que ça évolue vers la maturité, mais il y a chez lui une certaine fixation dans l'immaturité par l'apparition d'égocentrisme, le manque d'autonomie, de dépendance affective, une certaine insensibilité aux conséquences de ses propres comportements qui est

une conséquence de l'égocentrisme. Souvent les immatures se victimisent. »

AD (conseil de AIDOUNI) : « Vous dites qu'il est immature mais qu'il a un moi incertain, c'est un problème d'identification ? »

E : « Oui c'est ça, il a des bases assez fragiles. »

AD (conseil de AIDOUNI) : « Vous parlez de demande affective, il est en demande affective ? »

E : « Oui c'est ça, comme beaucoup de personnes immatures, il est en demande de valorisation pour se construire lui. »

AD (conseil de AIDOUNI) : « Vous dites qu'il se victimisait ? »

E : « Oui oui, dans le sens où il ne se trouvait pas dans la place où il était. »

❖ Expertise de Nourredine ALLAM

E : « Villepinte, contact avec lui s'est établi facilement. La rencontre s'est déroulée dans un climat de coopération. Pas de faute de syntaxe. Niveau de compréhension très satisfaisant. Attention maintenue à un niveau satisfaisant. Cursus scolaire chaotique après abandon prématûr d'un diplôme professionnel. Il a du se contenter d'un emploi précaire. Il a été persévéranl lui permettant d'avoir un permis de conduire de transport en commun mais a été déçu et s'est lancé dans la restauration rapide.

Il décrit son adolescence, une famille chaleureuse, et s'identifie à son père. Il n'a rapporté que de souvenirs agréables d'un groupe familial complice. Fait assez étonnant, il ne dit n'avoir aucun souvenir de sa première expérience sexuelle. Il a 2 enfants et a été en couple très tôt. Test de Rorschach montre une certaine impulsivité et présente une carence au niveau de l'image paternelle créant ainsi un déséquilibre qui complexifie l'image de lui-même. Pas de processus dissociatif sous-jacent.

Il décrit de la façon suivante les faits qui lui sont reprochés : « Je ne reconnaiss pas les faits, ce n'est pas moi, je ne suis pas un vendeur d'arme, je ne suis pas un terroriste, ça me dépasse totalement, j'ai juste vendu une moto ».

L'étude de ses éventuelles motivations est impossible. J'ai noté un déficit de l'image de soi qui complexifie ses relations avec les autres pouvant l'engager dans une certaine perversité. Il ne cachera pas à ses policiers ses délits. L'homme de 27 ans n'a aucune altération ou carence psychologique bien qu'il présente des capacités cognitives limitées. Je n'ai noté aucune symptomatologie aliénante. J'ai relevé une certaine fragilité, de l'égocentrisme et des mécanismes de défense, notamment le développé d'une certaine perversité qui transparaissent dans ses escroqueries. »

P : « Vous dites qu'il ne se souvient pas de sa première relation sexuelle ? On peut mettre ça sur le compte de quoi ? c'est quoi les conséquences qu'on peut en tenir ? »

E : « Je ne tire pas de conséquences extraordinaires, mais à l'âge qu'il a c'est très rare que les jeunes gens ne se souviennent pas de leur première relation sexuelle, ça montre le peu d'intérêt qu'il a ».

P : « Il a pu cacher ça ? »

E : « Oui c'est possible, mais je n'ai pas eu cette impression, j'ai l'impression qu'il a été assez authentique, et je vois pas pourquoi il l'aurait fait. »

P : « Vous pouvez revenir sur la perversité ? quel rapport avec l'escroquerie ? J'ai pas bien compris. »

E : « Dans la perversité y'a plusieurs degrés et il semble bien que dans les escroqueries il y a cette notion qui rentre en jeu, une certaine volonté consciente ou inconsciente de profiter des autres et de jouir du mal qu'on leur fait. C'est pour ça que c'est lui-même qui lui a parlé de ce comportement d'escroquerie, c'est pour ça que je me suis permis de noter ce trait. »

P : « Quand il dit « enculé », vous n'avez pas cherché à approfondir pourquoi il l'a traité d'enculé ?»

E : « Non, j'ai cru comprendre qu'il avait été trompé par cette personne. »

P : « Dans la façon dont ça a été formulé, je comprends qu'il dise aujourd'hui qu'il dise que c'est un enculé mais là c'est un peu différent car il dit que c'est un enculé depuis le début, donc avant la transaction. »

E : « Je pense que c'est a posteriori qu'il dit ça, c'est comme ça que je l'ai compris. »

Assesseur : « Est ce que pendant l'entretien il a évoqué sa consommation de cannabis ? »

E : « Si je ne l'ai pas noté, c'est qu'il n'en a pas parlé. En général la consommation de cannabis engendre un syndrome inmotivationnel, mais je ne suis pas un spécialiste. »

Avocate de la famille de Xavier Jugelé : « A-t-il spontanément manifesté une forme d'empathie envers les victimes ? »

E : « Si je ne l'ai pas noté, c'est qu'il n'en a pas fait part, je ne fais pas de rétention d'information. »

MP : « Ce que je comprends c'est qu'il a du mal à rentrer en relations franches et c'est pour ça qu'il passe par la perversité, et la tromperie, si je comprends bien c'est qu'il passe par tout ça car il a du mal à se connecter aux autres, c'est ça ? »

E : « Oui tout à fait. »

MP : « Vous concluez votre rapport en disant qu'il est très égocentrique, est ce qu'on peut dire qu'il aura beaucoup de mal à reconnaître ce qu'il a fait, car il y aura un blocage à avoir un regard critique ? »

E : « Oui je suis d'accord avec cette interprétation. »

MP : « Hier, M. Nourredine ALLAM quand on l'a interrogé sur ses moyens financiers, a aucun moment il a reconnu les escroqueries qui pourtant sont assez développées, est ce que là encore il fait d'avoir peut-être sciemment évité d'évoquer ce mode de vie, là encore est un trait de sa personnalité, avoir voulu se montrer non pas tel qu'il était réellement ? »

E : « Ses difficultés d'identification, ce moi incertain, font qu'il recherche à être aimé, à être valorisé. Tout ce qui va pouvoir écorner va être pour lui difficile à évoquer. »

MP : « *Finalement est ce que ce trait de personnalité, si un suivi psychologique peut être mis en place, peut évoluer ou non ?* »

E : « *Je comprends votre question madame, mais dans un rapport d'examen on fait la description de ce qu'il passe dans cette personnalité ce jour-là. Ca peut paraître un peu figé, mais c'est un homme encore jeune, qui a des possibilités psychologiques suffisantes pour pouvoir évoluer.* »

Avocat de M. ALLAM : « *A la page 5 de votre rapport vous dites qu'il consomme du cannabis depuis l'âge de 17 ans, donc il vous en a parlé spontanément ?* »

E : « *Oui tout à fait.* »

Avocat de M. ALLAM : « *Vous dites que ses fonctions cognitives sont très correctes mais très moyenne* »

E : « *Intelligence qui fonctionne correctement mais dont il a du mal à s'en servir. Il a du mal à profiter de sa potentialité.* »

Avocat de M. ALLAM : « *On peut espérer que le suivi mis en place en maison d'arrêt puisse avoir des effets sur lui ?* »

E : « *Oui tout à fait, à son âge et avec de la volonté, on peut vraiment espérer une évolution.* »

Avocat de M. ALLAM : « *Les propos relatés, c'est ce qu'il vous a dit textuellement ?* »

E : « *Oui.* »

P : « *M. ALLAM vous avez quelque chose à rajouter ?* »

M. ALLAM : « *Non je n'ai rien à rajouter.* »

❖ Expertise de M. Mohammed BOUGUERRA

E : « *Expertisé le 16 juillet 2018 à Fresnes. Très bon entretien, le sujet se montre désireux d'être le plus coopératif possible. Il s'exprime dans un vocabulaire courant avec une syntaxe correcte. Aucune symptomatologie neurologique. Il est parfaitement présent, bien orienté dans le temps et dans l'espace. Son fonctionnement intellectuel est satisfaisant, pas de problème de mémoire. Son niveau apparaît satisfaisant le classant dans la moyenne de la population générale.*

Son discours et sa paroles sont cohérents, adaptés, fluides. Aucun trouble à la réalité Pas d'hallucinations. Il s'est montré particulièrement inquiet de la procédure et de son avenir, il ne présente aucune dépression, pas de perte d'élan vital, pas d'intention suicidaire, on ne retrouve pas de troubles des pathologies névrotiques.

Sans diplôme il a dû se contenter de nombreux emplois précaires, abandons prématurés, ce qu'il appelle « des vacances ». Il était sans emploi réel au moment de son interpellation. Il décrit des interactions familiales fragilisées au moment de la pré adolescence quand ses parents se sont quittés. Idéalisation du père et la mère a dû s'occuper 2 enfants. Il a connu une relation de 7 ans qui s'est terminée par une vengeance féminine. Il n'a pas d'enfants.

Test de Rorschach : l'image paternelle et masculine est signe d'anxiété, absence de fermeté. Image maternelle ne présente aucune association.

Je vous livre ce qu'il me dit textuellement concernant les faits reprochés : « J'ai reconnu ce que j'ai fait, j'ai rencontré Yanis AIDOUNI et son cousin qui voulaient en acheter une contre une moto, je n'ai pas assisté à la transaction, tout est carré, on sait qui a fait quoi. » Il se contente à dire qu'il a été un intermédiaire commercial, il fait comprendre qu'il n'a aucun rapport. Nous sommes avec un homme avec un surmoi assez souple (pas de problème à faire circuler une arme de guerre). C'est un homme de 25 ans et 3 mois qui n'a pas d'altération ou de carence intellectuelle malgré des capacités intellectuelles assez faibles. En revanche il apparaît immature, et présente une vulnérabilité narcissique. »

P : « *En fait, en résumé si l'on prend ces 3 expertises, vous avez déterminé un commun, à savoir l'égocentrisme, d'autres éléments communs ?* »

E : « *Oui tout à fait. Les autres sont les problèmes d'identification, une image de soi vulnérable, l'immaturité, un fonctionnement de type adolescent.* »

P : « *Même question que précédemment, quelles conditions pour l'évolution de M. BOUGUERRA ?* »

E : « *A condition qu'il le veuille, qu'il s'y tienne. Dans ces conditions-là, la thérapie peut le faire évoluer ?* »

P : « *Est ce qu'un enfermement seul peut le faire évoluer ou faut-il une psychothérapie ?* »

E : « *Je ne pense pas que l'enfermement seul suffise s'il n'y a pas de reprise sur le plan thérapeutique.* »

MP : « *Vous avez évoqué la notion du surmoi souple, et vous avez dit qu'il ne s'embarrassait pas de la circulation d'une arme de guerre, j'ai l'impression que pour ce type de personnalités, on n'a pas de limites... »*

E : « *Sauf si on atteint ses intérêts, si ses intérêts sont en jeu, que ça les remet en cause, si ça remet en cause son égocentrisme.* »

MP : « *Vous l'avez dit, il peut y avoir une évolution s'ils ont la volonté, mais ce n'est pas contradictoire avec leur propre personnalité ?* »

E : « *Vous savez madame, la psychothérapie se heurte tous les jours à des fonctionnements qui s'opposent à leur évolution. Ca sera au professionnel de santé de l'aider à évoluer, c'est un travail.* »

Avocat BOUGUERRA : « *Est-ce que vous avez descellé des capacités d'affabulation ?* »

E : « *Tout a chacun peut faire de l'affabulation, mais j'ai rien remarqué chez lui. Je n'ai pas remarqué de propension, ce n'est pas quelqu'un qui part dans des discours foisonnants, mais je peux faire des erreurs.* »

Avocat BOUGUERRA : « *S'agissant du surmoi, ma première question c'est que dans les cités on voit beaucoup d'armes qui circulent, est ce que y'a pas un choc de la conséquence, celle-ci qui aura servi à tuer quelqu'un ? Quand il va comprendre que quelqu'un a été tué ? Est-ce qu'il a un choc ?* »

E : « *Je n'ai pas eu cette impression qu'il ait eu un choc de la conséquence, il ne s'en ait pas*

expliqué. »

Avocat BOUGUERRA : « Vous l'avez rencontré en 2018, là il a fait plusieurs années de détention, il est suivi depuis son arrivée, est ce que vous pensez »

E : « Je ne vois pas maître comment il pourrait évoluer autrement, on évolue pas d'un seul coup ou spontanément, je ne vois pas comment il peut évoluer autrement que par une prise en charge thérapeutique. On peut espérer qu'il évolue, s'il est vraiment entré dans la thérapie et qu'il est vraiment volontaire. »

P : « Est-ce que vous avez des choses à ajouter M. BOUGUERRA ? »

M. BOUGUERRA : « Je veux juste préciser, c'était une arme et 1 seule fois, c'était tout ce que je voulais ajouter ».

❖ Expertise de M. Médéric MARINNE

E : « Expertisé le 12 février 2018 à mon cabinet, l'homme de 25 ans de constitution athlétique parle d'une voix forte et scandée, et ne semble pas impressionné par l'expertise. Le contact est facile à établir. Il se montre assez satisfait de pouvoir parler de lui. Pas d'altérations patentées de la mémoire, de ses capacités cognitives. Langage correcte. Faible niveau culturel car vocabulaire peu développé. Réalité correctement perçue. Quotient intellectuel : moyenne de la population générale. Cursus scolaire qui lui a permis d'avoir un BEP mais un échec au CAP semble l'avoir empêché de s'intégrer. Il était sans emploi. Interactions familiales chaleureuses malgré séparation parents qui l'a empêché d'avoir une vraie vie de famille. Il n'a pas vécu de préjudice majeur même si l'absence auprès de sa mère a dû le gêner dans son identification. Il semble être assez en retrait. Pas de petite amie régulière. Test de Rorschach : image paternelle et masculine correctement intégrées l'image maternelle souffre d'un déficit d'image et peut ainsi expliquer sa réserve. Signe d'un contrôle de soi, difficile mais pas impossible.

Sur les faits reprochés, il m'a dit : « Je n'ai rien à voir dans tout ça, ce sont des amis à moi qui ont vendu l'arme, de l'ADN à moi s'est retrouvé dessus. Je savais qu'ils allaient la vendre mais je savais pas qu'ils allaient l'utiliser pour tuer quelqu'un ou faire un braquage. On regardait un match de foot et mangeaient des pizzas. ».

Le sujet s'exonère de toute responsabilité et de toute participation. Recherche d'affirmation de soi, difficultés d'identification, mécanismes de défense et de désengagement montrant un contrôle de soi difficile. Il reconnaît avoir eu des relations avec les co-examens mais affirme son ignorance quant à la destination de l'arme. »

MP : « Vous avez concédé qu'il y avait des traits de regroupement : immaturité, égocentrisme etc. est-ce que des personnalités similaires fonctionnent ensemble ? Est-ce que ça renforce ? »

E : « Il faut remarquer qu'ils ont les mêmes âges, ils se sont regroupés par intérêts qui concernent leurs âges. Maintenant est ce qu'ils se sont regroupés car ils sont immatures ? Oui c'est possible car c'est une certaine sécurité pour chacun, ils ne sont pas en proie à des sollicitations ou à des menaces ou pressions que pourraient faire sur eux des individus plus matures. »

Avocat de la défense de M. MARRINE : « *C'est ce que je voulais entendre, ça entre en contradiction totale avec les faits : mère hyper présente, alors que le père est pas présent.* »

E : « *Je l'explique pas vraiment, il y a quelque chose qui est problématique quant à son équilibre.* »

Avocat de la défense de M. MARRINE : « *On a vu que M. MARRINE a été décrit comme quelqu'un qui a un rôle de médiateur, qui est pas du tout dans le conflit, là encore vous dites que ça peut conflictualiser ses relations.* »

E : « *Oui je peux tout à fait comprendre, peut-être qu'il s'est mis dans une situation de médiateur pour essayer d'être dans une position de force.* »

- Point du Président sur les constitutions de partie civile

- S'agissant de la demande de la CPC de Mme E. épouse L. : **déclarée recevable** car proximité immédiate (lien direct avec les faits)
- S'agissant de la demande de la CPC de M. E.S., représentant légal de sa fille mineure : ils étaient au niveau du premier étage d'un magasin. La cour retient bien préjudice psychologique mais indique qu'il n'est pas en lien direct avec l'attentat, il n'y avait pas de proximité immédiate de la scène de crime => **déclarée irrecevable la CPC en son nom personnel** et en tant que représentant légale de sa fille mineure
- S'agissant de la demande de la CPC de A.S.V. : présente sur les lieux et préjudice psychologique au FGTI : se trouvait non loin de la scène de crime, pour autant elle n'était pas à proximité de la scène de crime, elle n'était ni visée ni exposée aux tirs de Karim CHEURFI, ainsi il n'y a pas de lien direct avec faits en cause => **déclarée irrecevable.**
- S'agissant de la demande de la CPC du syndicat FO de police : considérant que l'objet statutaire dans son art 5 la défense individuelle et collective de ses adhérents => **déclarée recevable la CPC de ce syndicat**

- Témoin, directeur d'enquête SAT-BC – M. P.

P : « Bonjour, veuillez décliner vos nom, prénom, âge, profession et lieu de domicile s'il vous plaît. »

E : « Bonjour, j'ai 49 ans, commandant de police à la brigade criminelle dans le 17^{ème} arrondissement de Paris. »

P : « Vous connaissez ces 4 accusés ?»

E : « Non je connaissais pas ces accusés, aucune lien de parenté. »

- Jure serment des experts *-*

P : « Je voulais vous remercier d'avoir bien voulu décaler votre présentation. Ensuite je précise que vous devez prendre le temps de votre exposé. Parlez le plus librement possible sans considération du temps, vraiment, n'hésitez pas. »

E : « Le 20 avril 2017, vers 20h, un fourgon et 6 policiers de la direction de l'ordre public se déplaçaient au 102 des champs Elysées, le centre culturel turque, raison pour laquelle les membres de la 32SI123 avaient été mobilisés à cette adresse pour sécuriser les lieux en cas de manifestation. Le centre culturel et touristique turque, quand on est sur la gauche, on a le magasin Yves rocher, il y a aussi le magasin Jeff de Bruges et le magasin Mark and spencer. Donc M. K. et M. T. et M. C.A Et D. vont se positionner en pédestre pendant que Messieurs JUGELE et L. restent dans le véhicule. Un système de rotation se met en place. M. Xavier Jugelé est en position conducteur.

Vers 20h50, un véhicule Audi A4 gris se positionne sur la gauche du fourgon de police, le conducteur descend avec une kalachnikov et se présente au poste conducteur du fourgon et fait feu. On verra 2 impacts qui vont atteindre M. Xavier Jugelé de plein fouet, il prendra une balle en plein front et dans la gorge. Dans le même temps, le conducteur du véhicule va tirer 4 fois sur la fenêtre arrière gauche, M. L. va avoir le réflexe de se baisser et sera toutefois blessé, paralysé dans le dos, arrivera toutefois à s'échapper en s'extirpant sur le trottoir opposé. L'assaillant va faire le tour du véhicule et M. le maître dira que cet assaillant était calme et déterminé à tuer, il n'avait aucune panique, il n'a fait aucun bruit. Ce témoignage sera corroboré venant de M. C.A. qui dira qu'il a eu le sentiment que l'assaillant vivait une situation jouissive et était content de ses actes. Il contourne le véhicule pour achever M. L., il va être surpris par les 4 policiers, il va faire feu sur eux, qui vont répliquer. C'est grâce au sang-froid de ces derniers que le bilan n'est pas plus lourd. Xavier Jugelé, 37 ans, est mort sur le coup. M. C.L. , blessé dans le bas du dos aura une ITT de 20 jours, un troisième policier blessé au thorax et qu'il aura une ITT de 3 jours (pas plus car il avait un gilet par balle).

Mme R.T., touriste allemande, prendra un ricochet de projectile dans la cheville droite, ITT de plus de 3 semaines. Je n'évoque que les retentissements corporels mais je n'oublie pas les retentissements psychologiques. On est donc dans un contexte en 2017 assez lourd, et compte tenu du fait que cette attaque a pour cibles des représentants de l'état français, qu'elle se produit sur les champs Elysées, lieu symbolique en France, le PNAT va se saisir des faits et donner ça à la SDAT. C'est dans ce cadre-là qu'on intervient immédiatement après l'attaque. L'attaque va être revendiquée par l'état islamique très vite via un communiqué qui montre bien que cette attaque a été perçue comme une attaque terroriste. Mais le terroriste identifié ne sera pas celui qui a été indiqué dans le communiqué. Il n'en reste pas moins que nous

sommes sur une attaque terroriste. 2 axes principaux pour l'enquête : la récolte de plus d'éléments sur la scène de crime pour identifier le terroriste et pour pouvoir éventuellement identifier les personnes qui auraient pu que l'aider dans cette attaque. Dans un même temps, l'axe d'enquête privilégiée sera

SASTAVA, marque yougoslave, L70 AB2, pour faire simple cette société fabrique sous licence le fusil AK47, Kalachnikov. Ce fusil d'assaut et son chargeur seront saisis. Quand le terroriste est tué, il est en action de tir.

On saisit un sac noir découvert au siège avant droit, on trouve un fusil de chasse semi-automatique, 2 couteaux, un coran, une cagoule, une quarantaine de cartouches de calibre douze, et un sécateur. Tout est placé sous scellé. On va trouver une serviette éponge et on va trouver le même type de serviettes.

Au niveau du terroriste sa fouille permet de trouver sur lui de cartouches, d'un couteau suisse repliable, de papiers d'identité et d'un formulaire de validation du permis de chasse sur lequel est inscrit de manière manuscrite en français et en langue arabe qui fait référence à DAESH

On récupérera un GPS tom tom qui est activé

Le terroriste est porteur de ses papiers d'identité, son identifié est corroborée avec la recherche de son véhicule, même chose avec traces ADN : Il s'agissait bien de Karim CHEURFI. Il est né en 1977 il a donc 40 ans au moment des faits. De très nombreuses recherches et investigations sont pratiquées pour cerner sa personnalité. On va essayer de savoir qui était cette personne. Les divers témoignages recueillis vont permettre d'apprendre que c'était une personne solitaire et limité intellectuellement, retardé. Certains évoquent le fait qu'il était assez lent dans son élocution, comme s'il était sous cachets, d'autres diront qu'il était retardé mental (de mémoire sa tante), son demi-frère dira de lui qu'il n'était pas bien car en général il mettait un turban, son père dira qu'il avait été réformé P4 du service militaire, et qu'il passait la majeure partie de son temps devant les jeux vidéos.

KARIM CHEURFI, la dernière personne qui l'a vu c'est son père qui dit qu'il se serait converti à l'islam en prison, c'est ce qu'affirme son père. Pour étayer ses propos, il disait que son fils lui avait dit qu'il valait mieux mourir en martyr que vivre en mécréant. Son père a dit qu'à sa sortie de prison en 2013 et 2015 son fils s'était acheté une grosse moto (grosse cylindrée alors qu'il n'avait pas de permis de conduire). Elle était toujours à la vue des passants. Son père a dit que quelques jours avant l'attentat, cette moto disparaît. Il s'en entretien avec son fils, et il va dire qu'il a vendu sa moto car il avait besoin d'argent : son fils lui dira qu'il l'a vendu 1500 euros mais qu'il n'avait pas vu la couleur de l'argent. Son père indique qu'un voisin de quartier pourrait donner l'identité de l'acheteur, ce voisin sera entendu par la police et confirmara avoir entendu dans un bar par 2 individus que Karim CHEURFI avait vendu sa moto à M. Nourredine ALLAM.

Le 24 avril 2017, M. Nourredine ALLAM se rend à la police. Les forces de l'ordre procèdent à son placement en garde à vue, M. Nourredine ALLAM va être entendu. En parallèle de ces éléments, la ligne téléphonique de Karim CHEURFI est étudiée et va montrer qu'il était relativement solitaire, qu'il avait relativement peu de contacts, essentiellement l'environnement familial. Et très sédentaire.

Un correspondant va attirer l'attention des enquêteurs : N.C., attire l'attention car il est totalement inconnu, et il va intervenir le 30 mars et ce jusqu'au 11 avril, rien avant, et rien après. Cela dénote avec les habitudes.

Il va dire que c'est l'acquéreur de la moto en se présentant comme « un petit escroc » : il dit qu'il achète à moindre prix pour la revendre à un prix supérieur pour « gratter un billet ». Il dit que c'est son activité principale, il va marchander pour avoir le bien au meilleur tarif possible. En général il escroque en changeant souvent de lignes pour ne pas devoir faire face à ses dettes. Il dit qu'il rencontre KARIM CHEURFI et dans la conversation (il le connaît car il a été incarcéré avec lui), il va lui apprendre qu'il veut acheter une moto. Karim CHEURFI va lui proposer, mais la vente ne va pas se faire car la YAMAHA est en réparation. C'est à ce moment-là que Karim CHEURFI a dit « moi j'ai une moto, si tu veux je la vends ». Ainsi commence la période de négociation qui va durer 1 semaine. Il va rencontrer physiquement à plusieurs reprises M. Karim CHEURFI. Il va passer 20min jusqu'à 1H à Chelles. Il finit par obtenir gain de cause en ayant la moto pour 800 euros. Il n'a pas été en mesure de nous communiquer la date de la vente (entre le 4 et le 6 avril). Il l'aurait fait assurer le 8 avril. La question c'est : quelle ligne a été utilisée pour cette négociation et ces transactions ?

N.C., s'agissant du 5 avril, ne saura pas donner de détails, il est quasiment amnésique.

ADN révélée au niveau de la crosse métallique, ADN N4, qui va être comparé au fichier et on va retrouver le nom de Médéric MARINNE. Donc forcément on enquête. M. Médéric MARINNE, il fréquente le secteur de Torcy. Néanmoins on ne relève aucun contact avec Karim CHEURFI et Mohammed BOUGUERRA. Il va avoir un correspondant commun dont le numéro est assimilé à une personne.

M. Médéric MARINNE va rien dire pendant des heures puis finalement donner la version suivante : il est sur un parking à Torcy avec un ami à lui : le copain c'est Yanis ADOUNI, ils sont en train de fumer un joint. Va arriver un véhicule Peugeot 307 qui va se garer à côté d'eux : c'est Mohammed BOUGUERRA qui va se mettre en place arrière, et là il déroule drap et dans ce drap on voit un fusil d'assaut.

Ce fusil d'assaut est passé à M. Yanis ADOUNI qui va le présenter à M. MARINNE qui va paniquer et le repousser avec ses 2 mains, il va prétexter un coup de téléphone et rentrer chez lui à pieds.

A ce stade on a donc Médéric MARINNE qui se dit être ami de Yanis ADOUNI et de Mohammed BOUGUERRA. On apprend que Yanis ADOUNI et Mohammed BOUGUERRA font une collecte d'argent pour leur copain qui est en prison. On apprend que Mohammed BOUGUERRA est le cousin de Nourredine ALLAM.

Médéric MARINNE a passé de façon illicite des objets aux prisonniers.

Les analyses effectuées sur le fusil d'assaut, et l'étui non percuté ont révélé un ADN non identifié N1, qu'on retrouve sur le fusil, mais qu'on retrouve aussi sur les 2 couteaux, la cagoule, les cartouches de calibre 12 et sur le sécateur. N1 est toujours non identifié mais les enquêteurs vont récupérer les fiches dactyloscopiques qui vont être envoyées au laboratoire.

Yanis ADOUNI habite à Thorcy, on apprend qu'il a effectué un voyage au Mexique, vaste opération d'interpellation. Concernant Yanis ADOUNI, il dit qu'il est innocent mais va finir par dire qu'en 2015 il découvre dans les caves de son immeuble le fusil d'assaut qui a servi sur les champs Elysées, il ne découvre que le fusil d'assaut. Il va le manipuler dans tous les sens. Il le remonte et le cache dans sa fourgonnette Renault. Cette fourgonnette lui sert d'entrepôt. Il cache ce fusil d'assaut dans son Renault. Il le garde caché jusqu'au 5 avril 2016 jusqu'à ce qu'il

soit contacté par un type qui lui dit être en embrouille avec des gars de Montfermeil ; La vente va se faire. L'acheteur va ouvrir le sac, va pas manipuler l'arme, la transaction va se faire. 2000 euros de prévus, mais la vente se fera en réalité à 1600. En fin de garde à vue, Yanis AIDOUNI précise qu'il n'a jamais confié ces armes à BOUGUERRA.

Mohammed BOUGUERRA va être interpellé à Dunkerque. Il fréquentait Mme C.A., mais il avait une liaison avec Mme C.R.. Ils seront interpellés tous les 2 à dunkerque.

Dans le cadre de la garde à vue il est impliqué par Yanis AIDOUNI. La garde à vue de Mohammed BOUGUERRA. Il niera les faits mais en parallèle est entendue Mme C.A. qui dit que ce dernier lui a exhibé ce fusil d'assaut. Elle précisera que le mec qui avait contacté BOUGUERRA se fait pressant sur la date de retour de Mexique, et qu'il se fait appeler ICHEM. Mme ASCRI indique que le 22 avril, soit 2 jours après l'attentat, et Mohammed BOUGUERRA dira que le fusil d'assaut qu'elle a vu a servi à faire l'attentat des champs Elysées

Donc la garde à vue de Mohammed BOUGUERRA : il finira par donner cette version suivante : Mohammed BOUGUERRA dira que Yanis AIDOUNI conserve l'arme avec lui, mais dira que la mère de Yanis AIDOUNI pourrait faire le ménage et tomber dessus, donc il va garder l'arme pour lui le temps du voyage au Mexique.

M. BOUGUERRA dira que le lendemain de l'attentat il a fait le rapprochement avec l'arme des champs Elysées, et contactera la personne avec qui il avait été en contact, il dira qu'il giflera l'acheteur de l'arme et souhaite ne plus jamais être mis en relation. En garde à vue, M. Nourredine ALLAM restera sur sa version du 4 avril : nie tous les faits et dit qu'il a été en relation avec Karim CHEURFI uniquement pour la vente de la moto.

Dira qu'il ne connaît que très vaguement Yanis AIDOUNI et Mohammed BOUGUERRA. Par la suite des versions vont changer, d'autres vont s'affiner. C'est pas très très clair. L'enquête a révélé que concernant M. MARINNE, il a manipulé l'arme mais l'enquête n'établit pas qu'il avait des liens avec le terroriste. M. YANIS AIDOUNI, l'a vendu à Nourredine ALLAM par l'intermédiaire de Mohammed BOUGUERRA, il l'a vendu 1600 euros. Mohammed BOUGUERRA dit avoir servi d'intermédiaire entre Yanis AIDOUNI et Nourredine ALLAM : la mère de Nourredine ALLAM est une ex compagne du demi-frère (S.L.) de Karim CHEURFI. »

P : « Est ce que vous pouvez préciser le cadre de l'intervention qui doit normalement déposer après vous pour savoir à qui je pose les questions ? Sur quels sujets ? »

E : « Mon collègue parlera plus des interrogations sur les relations de téléphonie. »

P : « Par rapport à Karim CHEURFI, votre service a travaillé sur son histoire, son passé etc. Je sais que la DGSI a enquêté aussi, est ce que c'est un aspect que je peux voir avec vous ou plutôt avec l'enquêteur de la DGSI ? »

E : « Parmi les traits de personnalité trouvés pour Karim CHEURFI, j'ai omis un gros caractère important, il avait une grosse haine contre les services de police. En janvier 2017, une enquête avait été ouverte pour menace de mort, trafics d'arme etc suite à 2 faits à :

- Marseille (2016) où M. CHEURFI aborde 2 personnes en disant qu'il s'est fait agresser par des personnes et va demander l'un des 2 (M. B) pour récupérer le véhicule : il se confiera et dira qu'il est allé à Marseille pour tuer des policiers.
- Montfermeil : en pleine prière à la mosquée de Montfermeil, il va demander où il peut se procurer des armes, il demandera (il a rencontré cet homme en prison – avait été condamné pour tentative d'homicide sur un policier, condamné en 2005 à une peine de prison, c'est là qu'il rencontrera silad CALFAOUI qui avait voulu faire un attentat à

Strasbourg (et qui est sur le front syrien)

2 couteaux seront trouvés à son domicile, il dira que c'était pour la pêche (comme son déplacement à Marseille)

Placé en garde à vue il dira que c'était pour passer le bonjour à CALFAOUI, que les gens avaient mal compris => remis en liberté faute de preuves

De la documentation avait été trouvé à son domicile

C'est Mme S. CHEURFI qui dira que son passage à l'acte est du

P : « A-t-on un appareil pour présenter des photographies ? »

P : « Je voulais revenir dans un premier temps sur la scène de crime. La brigade criminelle va être saisie immédiatement. »

E : « Entre 21h et 22h, très rapidement après les faits. »

P : « Est-ce que vous-même vous êtes-vous rendus sur place ? »

E : « Non, je ne suis pas allé sur place mais des membres de mon groupe y sont allés. Sans m'étendre, le fonctionnement de la brigade criminelle. Permanence qui commence le lundi et termine le lundi, donc 24h/24H. La brigade criminelle qui est aussi appelée pour des affaires, a 6 groupes opérationnels dont la matière de prédilection est l'antiterrorisme. Depuis 2015, il y a 2 groupes différents de permanence : 1 de droit commun, et 1 pour l'anti terrorisme. C'est le groupe anti-terroriste en renfort du droit commun. Vu l'ampleur de l'évènement, c'est l'ensemble de la brigade criminelle qui a été engagée. »

P : « De façon générale, un chargeur peut contenir 30-31 munitions, est-ce qu'on sait de combien de munitions il disposait et combien de tirs il a fait ? »

E : « A priori des déclarations faites, le chargeur du fusil d'assaut avait un chargeur avec 30 cartouches et un chargeur plein de 31 cartouches. Lorsque le chargeur va être placé sous scellé on va voir qu'il. Donc 21 cartouches ont été tirées. »

P : « Moi j'ai compris qu'il y a 15 cartouches dans le chargeur. »

E : « Je peux me tromper mais je crois me souvenir que y'avait 8 cartouches qui restaient dans le chargeur. »

P : « Est-ce qu'on a trouvé des cartouches dans les façades des magasins ? »

E : « Des impacts ont été relevés et il me semble dans le magasin Yves Rocher, mais je n'ai pas de réponse précise sur ce point. Les façades des magasins, du 102 et du 104 ont été impactés. Des impacts ont pu être constatés ».

P : « On a découvert sur place un fusil à canon scié ainsi que des munitions : à quel endroit on a trouvé ce fusil ? Et est-ce que fusil a pu être utilisé lors de ces évènements ? »

E : « Le fusil de chasse était dans le sac, découvert dans le véhicule. Il a été établi qu'il n'a pas été utilisé lors de cet attentat. Avant les constatations de la brigade criminelle, les démineurs ont fait des investigations pour éviter tout sur attentat. »

P : « Comment vous expliquer la présence de cette serviette éponge ? »

E : On trouve le même type d'éponges. On fera le rapprochement et on fera le lien par l'audition d'un chauffeur UBER qui était stationné derrière le fourgon en attente d'un client. Le Uber dit qu'il voit parler le tueur à Xavier Jugelé qui en même temps sort de la serviette qui enveloppait l'arme pour la cacher, la kalachnikov. »

P : « C'est sur cette serviette qu'on trouve le profil génétique de M. CHEURFI ? »
E : « Oui tout à fait ».

P : « Cette arme a fait l'objet d'une expertise, est ce que vous avez eu connaissance des termes de l'expertise ? Vous en avez été destinataire ? »
E : « Oui je pense tout à fait. »

P : « Est ce que c'était une arme qui avait déjà servi ? Qui était en bon état de fonctionnement ? »

E : « Marque yougoslave qui fabrique sous licence, cette arme était *a priori* en bon état de fonctionnement. Les collègues de la balistique s'assurent que l'arme est en bon état de fonctionnement. C'était une arme avec calibre 7.62 (munitions de guerre). La particularité de ce calibre : capacité de pénétration très importante. A titre exemple et sous contrôle d'un expert, de ce que j'ai pu engranger d'expériences, de ce qu'il se dit, ce type d'armes couvre tous les théâtres d'opération du monde, l'arme privilégiée des narco traquants, facile d'entretien et d'être rustique. Très apprécié pour les munitions car grosse capacité de pénétration. Les policiers utilisent du 9mm parabellum, à côté du 7.62, le 7.72 va percer traverser un obstacle, alors que le 9MM va s'écraser.

Le fusil de chasse c'est un fusil semi-automatique, le canon et la crosse ont été sciées. On retrouve la crosse manquante et le canon manquant au domicile de Karim CHEURFI. Les balisticiens établiront que ces parties appartiennent bien au fusil retrouvé sur les champs Elysées, et dans mon souvenir ils ont noté le dysfonctionnement du fusil. C'est un fusil qui a une capacité de chargement de 3 cartouches, et une fois que les cartouches sont enclenchées, la simple détente, le coup qui part va remettre en position de feu, sans faire aucune autre action. La de ce que j'ai compris, les balisticiens ont noté un dysfonctionnement : il était opérationnel mais entre 2 coups de feu, il fallait pratiquer une intervention manuelle. »

P : « On a pu déterminer l'origine de cette arme ? »

E : « Des recherches ont été faites mais on n'a pas pu en trouver l'origine. C'est une marque italienne. Le numéro de série était visible mais il me semble que ladite maison mère a dit que c'était une ancienne arme de compétition et que les archives les concernant avaient été détruites lors d'un sinistre ».

P : « C'est une arme qu'on peut détenir avec un simple permis de chasse ? »
E : « Oui il faut un permis de chasse. »

P : « Vous avez parlé d'un permis de chasse avec une inscription ».

E : « 3 adresses d'armureries sur paris ont été sollicitées et une des 3 a confirmé qu'il y avait eu une demande pour passer le permis de chasse, il ne s'était pas présenté à l'examen, mais il s'est bien inscrit pour passer le permis de chasse. »

P : « Est ce que les fonctionnaires de police engagés au moment du crime étaient dotés d'un gilet par balles ? »

E : « Oui ils étaient porteurs de gilets par balles ».

P : « J'ai sélectionné plusieurs photos de la scène de crime pour que l'on ait une idée, si d'autres personnes souhaitent avoir accès aux autres photos, vous pourrez en faire la demande. Donc là c'est très exactement la scène telle qu'elle va se dérouler. Donc là on voit des triangles jaunes qui signalent les douilles et traces de sang. Vous savez à quelle distance étaient les 4 fonctionnaires de police ? »

E : « Je n'ai pas le souvenir de cette information, je ne peux pas répondre vraiment à cette question ».

P : « Quelle distance entre le fourgon et les magasins ? »

E : « Autour de 25m. »

P : « Il y a des impacts sur la porte droite par laquelle M. L. s'échappe ? »

E : « Je ne sais plus, je pense très probablement. »

E : « Il était en pause déjeuner au moment où les tirs se produisent, il n'a rien vu venir. »

Elle peut se rabattre, la crosse peut se dé

On a plusieurs témoignages qui nous disent que l'assaillant est vu tenant la poignée par la droite, la main gauche sous le canon, et tenir l'arme au niveau de la hanche. La crosse était donc probablement le long du fusil.

P : « La bombe lacrymogène a été découverte où ? »

E : « à mon sens, elle a été découverte dans le véhicule de police, et fait partie de la dotation »

Document CERFA pour demande de permis de chasser, retrouvé sur le corps de l'assaillant : « qu'est-ce que vous reprochez aux fidèles de Daesh si ce n'est qu'ils veulent. Les ennemis de l'islam ne résisteront pas »

P : « Des investigations ont été faites sur ce document ? Vous en connaissez le résultat ? »

E : « A ma connaissance, pas plus de recherches effectuées dans la mesure ou »

P : « Sur la scène de crime, on sait combien de tirs de riposte ont été faits et combien ont touché le corps de Karim CHEURFI ? J'en ai compté 19. »

E : « J'ai nombré 27 coups de feu (M. T. a vidé son chargeur, qui s'est avancé le premier, les 2 autres policiers non). »

MP : « Bonjour Monsieur, j'aimerais revenir avec vous sur les armes. Pour le fusil d'assaut, sur le nombre de munitions retrouvées sur la scène de crime. On retrouve 14 à 15 étuis percutés car sur le 15^{ème} l'expert peut pas dire que c'est un calibre de 7.62. Je dis juste qu'on a retrouvé 25 à 26 balles en possession de Karim CHEURFI ? »

E : « Oui je pense qu'on peut affirmer que l'agresseur avait un chargeur approvisionné au moins à 25-26 cartouches »

MP : « Vous avez parlé du caractère pénétrant des balles de kalachnikov, on constate que c'est un éclat de balle de 7.62 qui est susceptible de l'avoir touché, est ce que à votre connaissance »

E : « Je ne suis pas expert balistique et je suis assez profane, pour faire simple une balle de 7.62 est plus perforante et donc plus mortelle. Concernant la blessure de Mme C. la touriste

allemande, on peut penser qu'elle a été touchée par un ricochet ou un fragment de la balle de M. Karim CHEURFI. Mme C. se trouvait au niveau du Mark And Spencer, de ce qui a été constaté, à aucun moment les collègues policiers n'ont tiré dans sa direction. »

MP : « A votre connaissance, est-ce que ce calibre de 7.62 sont faciles à se procurer ? »

E : « Comme je l'ai indiqué, la kalachnikov est très répandue, et ce encore plus depuis l'effondrement de l'état soviétique. A ce titre, je ne pense pas qu'on puisse la trouver au coin de la rue, cependant il est de notoriété publique, la plupart des règlements de compte des stupéfiants se fait avec cette arme qui se trouvent dans les cités. Une réponse de gascon, pour tout à chacun c'est pas facile d'en trouver une, mais quand on est dans une cité qui est impliquée dans le trafic de stupéfiants, c'est assez trouvable et pour pas très très cher ».

MP : « Est-ce que les investigations ont montré qu'il cherchait à se procurer plus de munitions ? »

E : « Non ».

MP : « Est-ce que vous pouvez nous rappeler les investigations concernant les armureries ? »

E : « Les vérifications ont été faites aux 3 armureries avec notamment une présence sur place avec présentation de la photographie de l'assaillant ».

MP : « Vous avez rappelé que la kalachnikov était une arme facile à manier, et qu'elle était rustique, est ce que vous pouvez rappeler le passage au mode automatique ? »

E : « Encore une fois je ne suis pas un expert, ce qu'on peut dire c'est que contrairement aux armes de dotation de la police et de la gendarmerie, on peut supposer que cette arme était ancienne. Quand vous tenez l'arme, sur la détente sur le côté droit, il y a un sélecteur qui va donner différentes positions à l'arme. Dans les armes modernes et récentes, ce sélecteur va être maniée avec l'index ou le pouce, ce qui est récurrent dans les armes modernes c'est que le sélecteur va commencer à une position de sécurité et après on va passer en coup par coup, éventuellement en rafales de 3, puis en rafale continue. Le premier coup en dessous c'est coup par coup. Ce que j'ai pu constater sur cette arme c'est qu'il y a 3 positions, la position sécurité mais par contre sur cette arme on passe directement en rafale, et ensuite en coup par coup. ».

MP : « S'agissant du fusil à canon scié, est ce que vous avez une idée de l'intérêt de scier cette crosse ? quel intérêt ? Avez-vous vu ça dans d'autres dossiers ? »

E : « De ce que j'ai pu voir dans d'autres dossiers, et par simple déduction, le fait de scier la crosse d'une arme et éventuellement son canon, c'est de la rendre beaucoup plus discrète, le long du corps par exemple. Donc un souci de discréetion. L'arme n'aurait pas pu rentrer dans le sac. Et je pense qu'il ne savait pas qu'en sciant la crosse il rendrait l'arme moins fonctionnelle ».

MP : *inaudible*

E : « De mémoire, c'était un permis de conduire français et un passeport algérien »

MP : « On retrouve d'autres documents d'identité à son domicile ? »

E : « C'est possible mais je ne me rappelle plus »

MP : « Est-ce que vous partagez cette impression de mise en scène de Karim CHEURFI ? Sur la revendication d'un passage à l'acte « revendication sur le formulaire du permis de chasse,

possession d'un passeport algérien, le coran dans le sac » etc

E : « *Ca me donne l'impression qu'il a voulu faire passer un message, à savoir qu'il adoptait à mon sens de l'EI, c'est moi le sentiment que cela me donne, pour moi clairement il voulait revendiquer son acte oui.* »

MP : « *Est ce que vous pensez que Karim CHEURFI avait prévu de mourir en martyr sur les champs Elysées ?* »

E : « *Non je ne le pense pas pour plusieurs raisons. La rencontre avec les collègues de la 132 était fortuite, ça a été décidé 1h avant, pour moi Karim CHEURFI avait une destination autre que les champs Elysées, ils ont été une cible d'opportunité pour lui. Je pense que compte tenu de l'arsenal qu'il avait (fusil de chasse avec 42 cartouches), je pense qu'il avait prévu de faire beaucoup de victimes, il avait aussi dans son gPS en activités, il y avait une adresse 83 avenue de Villiers (direction générale de la sécurité intérieure de Levallois Perret), et on était en pleine direction de Levallois Perret. Il était possible qu'il avait la DGSI en ligne de mire.* »

MP : « *Etiez-vous à l'époque saisi en 2017 de beaucoup d'affaires de la sorte, entreprise individuelle de terroriste ?* »

E : « *A l'époque on était saisi souvent pour AMT (départ de français sur la zone irako syrienne). Il nous est arrivé de traiter ce genre de dossiers.* »

P : « *Est-ce que vous connaissez le parcours judiciaire de M. Karim CHEURFI ? Vous avez dit qu'il avait été condamné en 2005 par la cour d'assises, il a été incarcéré le 9 avril 2001 et a été libéré en 16 septembre 2013. Y'avait une course poursuite, des premiers tirs dont un était fonctionnaire de police mais non en activités. Placé en garde à vue, au commissariat de police*

Est-ce que vous savez s'il a fait l'objet d'une autre condamnation postérieurement au 16 septembre 2013 ? »

E : « *Oui j'ai le souvenir qu'il a été incarcéré entre 2014 et 2015 (4 ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Meaux). Pendant la période il faisait l'objet d'une mise à l'épreuve.* »

P : « *Vous nous dites qu'il a fait l'objet d'un signalement par des bons citoyens : il cherchait des armes, il voulait tuer des policiers = d'où l'ouverture d'une enquête* »

E : « *En fait il se trouve que c'est un concours de circonstance qui a fait tout ça : son comportement avait été signalé en décembre 2016 (enquête judiciaire de Meaux) mais repérée par la brigade criminelle de Paris puisque lorsque M. Karim CHEURFI est à Montfermeil, il veut se procurer des armes. Le responsable de la mosquée de la Montfermeil est venu faire une main courante à la police. A la brigade anti criminelle, à la section antiterroriste, KALFAOUI était connu comme le loup blanc, et donc grosse attention à Karim CHEURFI qui cherchait KALFAOUI.* »

P : « *Qu'est-ce qu'on retrouve chez lui en rapport avec un intérêt marqué pour la mouvance djihadiste ou la propagande islamiste ?* »

E : « *2 couteaux et 2 masques et un certain nombre de livres relatives à l'islam. La police judiciaire de Meaux est rentrée en contact avec la SDAT pour leur communiquer les photos des manuels trouvés : est ce que ces manuels ont tendance à propager une vision de l'islam*

extrémiste, rigoriste qui pourrait s'apparenter aux thèses développées par DAECH. La SDAT évoque un livre et dit que ce document est tendancieux mais pas considéré de but en blanc comme une propagande djihadiste. »

P : « A l'issue de la garde à vue, il a eu un entretien médical ? »

E : « De mémoire, il a vu un médecin psychiatre qui n'a rien retrouvé de particulier mis à part le fait qu'il avait une élocution un peu lente. Il n'a pas été jugé fou il me semble. »

P : « A l'issue de cette procédure de garde à vue, qu'est-ce qu'il se passe ? »

E : « De ce que je sais, la section anti-terroriste de Paris a repris la main et a confié une enquête à la DGSI. »

P : « Il était condamné par le TC en 2014, il était en mis à l'épreuve, et visiblement un juge de l'application des peines recevra Karim CHEURFI pour lui adresser des avertissements, vous étiez informés de ça ? »

E : « Non je n'ai pas eu connaissance de cela. »

P : « Concernant M. Karim CHEURFI, vous avez dit que vous avez recueilli des témoignages familiaux, son père avait évoqué une radicalisation qui s'était accrue au fil du temps. Est-ce que les autres membres de la famille parlent de radicalisation aussi ? »

E : « Non, concernant sa radicalisation évoquée par son père, les membres de la famille ne vont pas remarquer cela. Ils disent en effet qu'il s'est converti à l'islam en détention mais son demi-frère, comme sa belle-sœur, il n'y a pas eu de signe de radicalisation en tout cas extérieur. Il ne portait pas la barbe, il ne portait pas l'habit mais s'habillait à l'occidental, il fumait, il buvait de l'alcool (il ne mangeait pas de porc). Il semblait avoir des avis assez tranchés sur la géopolitique et notamment sur la politique en France. Cela ne va pas dire qu'il n'était pas dans une situation de taqîya. »

P : « Quand vous allez chez le demi-frère, S.L., vous faites des investigations sur une tablette Samsung, vous avez trouvé des traces de consultation, notamment sur la fabrication d'explosifs. Est-ce que vous pensez qu'une radicalisation à l'ensemble de la famille puisse être relevée ? »

E : « M. S.L. avait aussi des positions un peu tranchées. C'est probablement un des 2. »

P : « Il me semble qu'il était proche d'un oncle, Smai, et j'ai cru comprendre que Karim CHEURFI avait une fascination pour son oncle qui avait eu des déboires »

E : « Concernant Smai, il est connu des services de police pour avoir été condamné à de nombreuses reprises. Il a été relevé lors des auditions, que Karim CHEURFI avait en effet de l'admiration. Smai a refusé de coopérer, il avait peur de la police. Il avait refusé de venir sur place. Il sera entendu 1 an plus tard dans une prison car il aura entre-temps été arrêté pour un vol avec arme ou braquage. »

Karim CHEURFI est allé en Algérie. Le mariage a pas pu se faire pour des raisons administratives (il n'avait pas l'acte de naissance). Il allait en Algérie pour rencontrer sa future épouse.

P : « Qu'est-ce que vous apprenez de l'analyse de sa téléphonie et de ses différents déplacements et bornages ? »

E : « De ce que l'enquête a pu déterminer, la ligne retrouvée comportait peu de correspondants et était utilisée par quelqu'un de sédentaire (mais 3 déplacements notables, région de bordeaux en 2016, aller-retour à Marseille, et 3^{ème} déplacement en Algérie en début d'année 2016. »

P : « Vous avez trouvé des éléments qui tendraient à prouver le djihadisme de M. Karim CHEURFI ? »

E : « C'était quelqu'un qui jouait beaucoup aux jeux-vidéos comme je vous le disais. Une console de jeu a été saisie et a été exploitée. Je crois que des vidéos de propagande ont pu être trouvées sur cette console de jeu mais je ne suis pas certain. »

P : « Est-ce que l'exploitation téléphonique vous permet de constater un lien entre Karim CHEURFI et des personnes connues pour djihadisme ? »

E : « En contacts proches, pas de souvenir. »

MP : « Est ce que vous confirmez que tous les témoignages à part ceux de la famille indiquent que Karim CHEURFI n'était pas radicalisé ? »

E : « Hormis sa famille, tout le monde en effet disait qu'il n'était pas radicalisé »

MP : « J'ai un témoignage qui dit que c'était un ivrogne, que Karim CHEURFI ne passait pas pour un individu radicalisé. »

E : « Non non, en effet, il n'avait pas l'apparence d'un individu radicalisé. »

MP : « Où était Slimane KALFAOUI ? »

E : « Sur la zone irako syrienne »

MP : « Les gens sont au courant du fait qu'il avait une haine contre les policiers ? »

E : « Il n'est pas pensable que son environnement et que le quartier dans lequel il vit depuis 40 ans soit pas au courant des démêlés. Les gens savaient. Ils ne l'ont pas forcément dit mais il est très probable qu'ils le savaient. »

Me Serre, conseil de M. ALLAM : « Est ce que vous vous rappelez de cette date du 12 janvier 2016 ? »

E : « C'est pas tout à fait exact, lorsque nous avons connaissance de Karim CHEURFI à Montfermeil, il cherche à passer le bonjour, à ce moment précis je suis en charge d'un dossier sur la nièce de Sliman KALFAOUI, mais en 2017 le nom de KALFAOUI est chaud, beaucoup de lumières vont s'allumer. On va être destinataire de cette information, on se dit que si son oncle est là, il saura peut-être où est sa nièce. Avec la DGSI on sait que Slimane KALFAOUI est sur zone en Syrie, donc on reste dans notre cadre premier, commission rogatoire. Au vu de la dangerosité de Karim CHEURFI, je rédige un rapport à la juge qui elle retransmet. »

Me Serre : « Vous faites un rapport en date du 12 janvier mais après vous dites que vous étiez pas compétents, est-ce que vous vous souvenez des échanges de mails entre services de police, entre parquet de Meaux et parquet du PNAT : est ce que vous après votre rapport du 13 janvier 2017, avez-vous été au courant des échanges entre parquets et services de police ? »

E : « Non j'étais pas au courant, j'ai pas vocation à savoir ce que se disent le parquets entre eux. J'ai été avisé en revanche par une collègue de la police de Meaux. »

Me Serre : « Est ce que le 13 janvier 2017 vous êtes au courant de ça ou pas ? »

E : « Entre parquets non, mais c'est très possible que j'ai pris attaché. »

Me Serre : « M. Le président est ce que vous m'autorisez à lire à l'enquêteur les mails ? Vous, vous avez fait un rapport le 12 janvier 2017, mais on a un premier mail de Mme Aude (parquet au PNAT qui adresse à une dizaine de personnes de membres du parquet le mail suivant) et qui dit « si vous avez des éléments pour étayer la thèse terroriste n'hésitez pas à revenir vers moi. » »

E : « J'étais pas au courant nommément, mais je me doute que mon rapport sera diffusé largement. »

Service de la pénitentiaire qui dit que pas de prosélytisme, qu'apparemment il est pas radicalisé

Me Serre : « A Meaux à part les livres, qu'est-ce que vous avez trouvé ? il y a des ordinateurs ? est-ce que vous ce qu'il y a sur ces ordinateurs ? »

E : « Non »

Me Serre : « Ah bon bah on demandera peut-être à des personnes qui savent »

E : « Je n'en sais rien. »

Me Serre : « Vous n'en savez rien ? »

E : « Non ». »

Me Serre : « Mais c'est versé en procédure. Est-ce que vous vous êtes intéressés. On avait sous la main des ordinateurs. »

E : « Non je n'en ai pas le souvenir. »

Me Serre : « Et ce que vous

E : « Pas plus »

Me Serre : « Les ordinateurs ont été rendus à M. Karim CHEURFI »

E : « Non vous me l'apprenez »

P : « Je me permets de préciser qu'ils ont été rendus après exploitation et après que rien n'ait été trouvé. »

Me Serre : « Je l'ai appris dans la procédure. Vous savez ce qui n'a pas été rendu à M. Karim CHEURFI ? »

E : « Les couteaux et les masques. »

Me Serre : « Est-ce que vous avez souvenir si on a essayé de savoir si M. Karim CHEURFI avait des contacts avec des gens condamnés pour terrorisme ? »

E : « A l'époque non. »

Me Serre : « Est ce que dans l'affaire vous avez eu accès au réquisitoire définitif et au mode opératoire pour l'obtention de l'arme ? »

E : « On a eu accès à la procédure pénale. »

Me Serre : « Est ce que vous avez eu souvenir ? »

E : « Oui ça me dit quelque chose, il y a pas eu d'agression au 102 rue des champs Elysées, brigade canine, dans mon souvenir ça a été évoqué mais les »

Me Serre : « Mais ça veut dire que quelqu'un vous en a parlé ? »

E : « Est ce que vous évoquez pas plutôt une tentative de braquage ? »

Me Serre : « Non. »

E : « Bon alors je vois pas »

Me Serre : « Le 24 février 2017, le procureur de Meaux va vouloir se dessaisir pour le Parquet de pari section antiterroriste

La brigade criminelle, notre champ de compétence territoriale c'est paris et la petite couronne. Les faits passés à Chelles sont de la compétence »

Me Serre : la SDAT a une compétence territoriale ?

E : « La SDAT dépend de la direction centrale de la police judiciaire

E : « Entre services spécialisés, les échanges qui peuvent y avoir sont uniquement sur les échelons supérieurs »

Me Serre : « Je vous dis clairement les choses, vous dites que tous les feux sont au rouge, et d'ailleurs quand vous êtes venus déposer à la barre on était tous admiratif, vous n'aviez pas de notes. Toute cette phrase préalable de 2016 à 2017 : d'ailleurs est ce que vous avez souvenir qu'il y avait un placement sur écoute, sur la géolocalisation etc ? »

E : « Le travail avait été fait, il a été placé en garde à vue, on peut pas placer un individu en détention quand il n'y a pas de charges suffisantes »

Me Serre : « Sur la PlayStation on aurait pu trouver des choses c'est ça ? »

P : « Elle a été exploitée, mais on a rien trouvé »

Me Serre : « Entre votre souvenir et le dossier, vous vous nous avez dit que y'avait peut-être, je vous le dis, rien n'a été trouvé, est ce que ça appelle observation de votre part ? »

E : « En ce qui me concerne pour avoir travaillé quelques mois, ce n'est pas parce qu'un individu n'a aucune trace de radicalisation dans un téléphone etc qu'il n'est pas radicalisé, la taqîya c'est actuel et ça existe. C'est pas du tout incompatible. Encore une fois ça s'appelle la taqîya ».

Me Serre : « Vous nous avez parlé des déclarations de votre père, je viens de vous indiquer que l'administration pénitentiaire avait pas du tout dit qu'il était radicalisé, je viens de vous poser une série de questions, force est de constater que cette radicalisation n'a pas été jugée comme suffisante par la SDAT. »

E : « Je peux rebondir une dernière fois ? »

P : « Plus d'autres questions mais vous pouvez »

E : « Ce n'est pas parce que l'administration pénitentiaire n'a rien vu qu'il n'y avait rien. La perquisition fin 2017 à son domicile ne relève rien de radical, il n'empêche (et ça s'est avéré), qu'à Marseille il fait référence à la Syrie et à la volonté de tuer des policiers »

Me Serre : « Vous disiez qu'ALLAM avait passé du temps en prison avec Karim CHEURFI ? Ou quoi comment ? Dans quelle cellule etc ? »

E : « Non je ne suis pas capable de répondre là-dessus, mais je n'ai pas fait de plus amples investigations, tout ce qui nous a été dit, c'est qu'ils se sont fréquentés en 2012 pendant au moins 6 mois. »

Me Serre : « La pénitentiaire vous a-t-elle donné le caractère atypique de Karim CHEURFI ? »

E : qu'il était solitaire

Me Serre : « Quand vous vous dites qu'ils se sont fréquentés, c'est un terme très précis. La

pénitentiaire dit qu'il est très isolé et solitaire, combien de détenus ? »

E : « Je ne sais pas, plusieurs centaines, je n'en sais rien effectivement, ce que je retiens c'est que pendant 6 mois ils ont été dans le même établissement. Ca n'empêche pas qu'ils aient pu se fréquenter

Me Serre : « Ah donc on passe de « ils se fréquentent » à « aient pu se fréquenter ». »

P : « L'administration pénitentiaire disait que Karim CHEURFI ne voyait que très peu de détenus et qu'ils étaient dans le même bâtiment pendant 6 mois. »

P : « Est-ce que pour les écoutes téléphoniques je demande à votre collègue ou à vous, car je veux pas vous faire revenir, même si les écoutes parlent d'elles-mêmes »

P : « D'après les renseignements téléphoniques, est-ce que vous avez pu déterminer un lien entre Médérik MARINNE et Karim CHEURFI ? »

E : « Non aucun lien hormis la fréquentation d'un même secteur de Torcy à un moment donné. Mais non à part ça aucun lien. »

P : « Est-ce que vous pouvez nous dire si ce sont des communes limitrophes et quelles sont les proximités immédiates ? »

E : « M. ALLAM à l'adresse des faits, c'est une adresse postale. Entre les 2 domiciles, ils sont distants de 300m. »

P : « D'après les renseignements téléphoniques, est-ce que vous avez pu déterminer un lien entre Médérik MARINNE et Nourredine ALLAM ? »

E : « Non pas de lien. »

P : « D'après les renseignements téléphoniques, est-ce que vous avez pu déterminer un lien entre Yanis AIDOUNI et Karim CHEURFI ? »

E : « Non pas de lien. »

P : « Des correspondants communs ? »

E : « Non. »

P : « D'après les renseignements téléphoniques, est-ce que vous avez pu déterminer un lien direct entre Yanis AIDOUNI et ALLAM ? »

E : « Non. »

P : « Et lien indirect ? »

E : « Oui avec Mohammed BOUGUERRA. »

P : « D'après les renseignements téléphoniques, est-ce que vous avez pu déterminer un lien entre M. Mohammed BOUGUERRA et Karim CHEURFI ? »

E : « Non. »

P : « D'après les renseignements téléphoniques, est-ce que vous avez pu déterminer un lien entre M. Mohammed BOUGUERRA et M. ALLAM ? »

E : « Oui, 42 contacts : 3 périodes, 30 mars, 4 avril et 5 avril »

P : « D'après les renseignements téléphoniques, est-ce que vous avez pu déterminer un lien

P : « entre M. ALLAM et Karim CHEURFI ? »

E : « Oui entre le 30 mars et le 11 avril. »

P : « J'ai remarqué que certains protagonistes comme M. Mohammed BOUGUERRA et Yanis AIDOUNI changent régulièrement de ligne. »

Mohammed BOUGUERRA : « Moi j'ai jamais changé. »

P : « Vous avez dit tout à l'heure que la vente aurait lieu sûrement le 5 avril, qu'est-ce que la téléphonie nous dit »

E : « On a jamais eu de date, il est possible que la transaction ait lieu le 5 avril 2017 car on a présence sur le secteur de Torcy de la ligne de Karim CHEURFI, la ligne de M. MARRINE et la ligne de M. ALLAM. »

Sur le GPS, dans le cadre de son exploitation on va s'apercevoir d'un parcours le 5 avril au soir et le 6 avril, avec départ de Torcy, stop de 2-3Min dans un bois : on s'est posé la question : idée de la cacher dans les bois. On a effectué des investigations sur les coordonnées des GPS avec des chiens en explosifs ou armes et ça n'a rien donné.

P : « S'agissant de la journée de l'attaque, quelles sont les localisations des accusés ? »

E : « Elles ne relèvent rien de particulier ou de suspect. »

P : « Est ce qu'on a pu objectiver les conditions dans lesquelles Yanis AIDOUNI a trouvé son arme ? Est-ce que des investigations ont été faites pour donner du crédit à ces déclarations et est ce qu'on a pu

E : « Oui des investigations ont été effectuées, il est possible de trouver une arme dans une cave. On peut trouver tout et n'importe quoi. Des investigations ont été faites car c'était un peu étonnant. M. Mohammed BOUGUERRA dit d'ailleurs dans un interrogatoire qu'il ferait mieux de changer de version car les caves c'est un peu trop gros.

Y'avait des portes anti effractions posées en 2013 mais en pratique quand on est allé sur place une des portes était ouverte et apparemment de nombreuses personnes avaient une clé. »

P : « Témoignage sous X qui dit que l'arme avait une provenance autre ? ça a été vérifié ? »

E : « Oui ça a été vérifié, mais difficile de vérifier. »

P : « De ce que j'ai appris, la kalachnikov n'a pas été trouvé, il l'a acheté d'un égyptien, c'était une commande, Yanis AIDOUNI a acheté des grenades (ces grenades ont été cachées dans un lac près de Torcy, elles y seraient toujours, mais je ne suis pas sur). L'égyptien traite lui-même avec un yougoslave. Il a acheté l'arme un mois avant les faits. Il travaille avec l'égyptien depuis longtemps, il travaille pour d'autres personnes. La vente a eu lieu chez Yanis.

Pour moi Karim CHEURFI n'a pas agit tout seule. Pour moi Nourredine ALLAM est au courant. J'ai peur

Incarcéré en 2008-2009, pour moi il est dérangé plus que religieux. Je ne cautionne pas cela ;

c'est vrai qu'il n'aimait pas la police.

Nourredine ALLAM a servi d'intermédiaire entre Karim CHEURFI et Yanis AIDOUNI.

Concernant M. MARRINE, c'est un gitant, il a vu l'arme c'est tout ce que je sais.

Nourredine ALLAM était parfaitement au courant des intentions de Karim CHEURFI »

Ce témoignage est surprenant, il dit qu'il l'avait depuis 1 mois, d'autres éléments de la procédure disent que l'arme était détenue depuis 1 an voire plus. Est-ce que ces autres pistes ont été explorées ? L'égyptien ? L'entourage de Yanis AIDOUNI etc ? »

E : « Des investigations ont été réalisées. Le fait que les grenades aient été enterrées, ça on a pas pu faire de recherche physique car la zone est trop grande. J'ai le souvenir d'avoir eu connaissance d'un contact téléphonique de Yanis AIDOUNI qui aurait pu nous intriguer, on n'avait pas pu identifier mais que M. Yanis AIDOUNI disait que c'était un oncle de saint Etienne. Concernant l'égyptien et le yougoslave, on a rien trouvé. »

P : « J'en appelle à votre expérience de policier, avez-vous déjà traité des affaires dans lesquelles on a pu objectiver qu'on avait retrouvé un fusil d'assaut dans une cave ? »

E : « Oui, à l'occasion d'une affaire de braquage, j'ai pu intercepter des conversations téléphoniques qui parlaient de « guitare » dans des caves, dans des boxes. Possibilité d'avoir le double des clés soit en menaçant soit en escroquant ou soudoyant le gardien. Les locataires ne mettent plus leurs voitures, les trafiquants prennent possession des boxes. »

P : « Il semble donc quand on fait le calcul qu'il manque des munitions entre le moment où Yanis AIDOUNI trouve ou achète l'arme et le moment où Karim CHEURFI l'utilise, est ce que vous avez déjà pensé au fait qu'il ait pu essayer Karim CHEURFI l'arme avant de l'utiliser pour l'attaque ? »

E : « Donc oui, l'idée m'a traversé, pour ça aussi qu'on est allé dans le bois de verre. »

P : « Pas de retour de commissariat proche qui aurait entendu des coups de feu ? »

E : « Non. »

P : « Vous vous souvenez des dernières personnes qu'il a pu voir ce jour-là le jour de l'attaque ? »

E : « Son père et son demi-frère S.L. »

Avocat de la défense : « Vous évoquez le 5 avril, est ce qu'il est pas important de préciser qu'il ne borne pas au même moment Médéric MARINNE ? Est-ce que vous vous souvenez de l'heure ? »

E : « Vous dites que les PV évoquent la vente de la moto le 5 avril, légitiment cette date a pu se confondre avec la vente de l'arme au vu du grand nombre d'échanges téléphoniques. M. Médéric MARINNE habite très près de Torcy et d'autre part Médéric MARINNE dit que c'est un ami de M. Yanis AIDOUNI et qu'il a pour habitude en fin de journée de rejoindre ses amis, pour ça qu'on voit sa présence »

Avocat de la défense : « M. Médéric MARINNE borne à 20h53 et M. ALLAM lui c'est 21h30. Donc ça veut dire qu'à 21h10 il n'est pas avec M. ALLAM. C'est une précision importante ! »

E : « Oui c'est important, néanmoins il faut souligner que le 5 avril qu'à 20h53 il borne, ça montre qu'il a l'habitude. »

Avocat de la défense : " Il y a 2 contacts qui habitent à moins d'1km de cette borne relai, et encore plus important, y'a une pizzeria qui s'appelle « la deuxième pizza » et on voit que ce jour-là qu'il appelle la pizzeria ce soir-là : est ce qu'il a pas pu aller chercher une pizza ce soir là ? »

E : « C'est tout à fait possible, mais ... »

Avocat de la défense : « Si on ne fait pas ces précisions, on peut penser que le bornage de M. Médéric MARINNE, ce qui n'est pas le cas. Ce qui me dérange le plus c'est que vous dites : « notre enquête démontre que M. Médéric MARINNE a manipulé l'arme », mais en réalité elle n'a démontré qu'une chose, que son ADN a été trouvé sur l'arme. »

E : « Oui mais votre client a reconnu qu'il avait touché l'arme »

M. MARINNE : « Repoussé, repoussé ! »

Avocat de la défense : « Touché ce n'est pas manipulé. »

Me Jean Baptiste Leclerc, collaborateur de Me Serre : « Est-ce que vous pouvez me confirmer que cette moto qui a été fouillée n'a pas été mise sous scellé ? »

E : « Oui je vous le confirme »

Me Jean Baptiste Leclerc : « Est ce que cette mise sous scellé n'aurait pas été intéressante ? »

E : « Pas nécessairement, les prélevements ont été faits. »

Me Jean Baptiste Leclerc : « Est-ce que vous pourriez expliquer les investigations faites ? »

E : « Une investigation faite sur la centrale. »

Me Jean Baptiste Leclerc : « Et elles ont donné quoi ces investigations ? »

E : « Estimation à environ 3000 euros »

Me Jean Baptiste Leclerc : « Ce que vous dites n'est pas acte mais je ne vous en veux pas la journée a été longue pour vous . Le prix pouvait être de 3000 euros pour un kilométrage de 5000 km. Mais là il est de 153 000 km, donc le prix de cette moto est inférieur assez sensiblement à 3000 euros. Est-ce que vous souvenez vous du prix de vente aux personnes M. ADEF en mai 2017 : prix »

E : « M. ADEF c'est le premier propriétaire de cette moto. Il y a une explication un peu étonnante. Il l'achète en 2007, 32000 euros neuve. Il va la revendre en 2013 à Karim CHEURFI pour un montant de 2800 euros. Lors de cette vente, M. ADEF fait un certificat de cession qu'il envoie en préfecture. Cette moto va être vendue à une personne dont il ne se souvient pas l'identité mais dont il se souvient de l'adresse, on retrouve cette personne, M. SANSON QUICK, il va voir Nourredine ALLAM car il vend une dépanneuse à 4400 euros, Nourredine ALLAM va lui céder à 4000 euros par de l'argent liquide et par la moto. 3600 euros en liquide + moto (elle ne vaudra donc que 400 euros).

Puis cette moto va être revendue autour de 1200 euros, et cette personne-là va la revendre au dernier propriétaire autour de 1500 euros.

On parlait de M. ADEF c'est le premier propriétaire sauf que dans le téléphone de M. ALLAM on a un certificat de cession. »

Me Jean Baptiste Leclerc : « Donc en 2017 on a une évaluation entre 1200 et 1500 euros, vous

êtes bien d'accord pour dire qu'en 2017 le prix de la moto est inférieur à 2000 euros. Donc a supposer qu'il y ait échange entre une moto et une arme, le débiteur d'une certaine somme, c'est qui ? Qui doit de l'argent à qui ? Etant donné que l'arme vaudrait 2000 euros et la moto moins de 2000 euros. »

E : « Je ne comprends pas le sens de la question. »

Me Jean Baptiste Leclerc : « Pourquoi les membres de la famille de Karim CHEURFI vont vouloir récupérer une certaine somme auprès d'ALLAM »

E : « Ca a été discuté mais ça a été contesté. Car Nourredine ALLAM nous explique qu'il a récupéré une moto mais qu'il devait encore recevoir 700 euros. Je pense que c'est l'explication. »

Me Jean Baptiste Leclerc : « Les rapports téléphoniques entre Nourredine ALLAM et Karim CHEURFI, c'est entre quand et quand ? »

E : « Entre le 30 mars et le 11 avril. »

Me Jean Baptiste Leclerc : « Vous nous avez donné des réponses sur une certaine dette évoquée par Yanis AIDOUNI pendant sa garde à vue, vous nous avez expliqué qu'ALLAM avait instinctivement dit qu'il avait une dette avec M. Mohammed BOUGUERRA au sujet d'une voiture, vous êtes d'accord ? »

E : « Pas tout à fait »

Me Jean Baptiste Leclerc : « Est ce que vous confirmez qu'il avait dit en garde à vue qu'il avait une dette d'environ 300 euros pour une voiture ? (dette dont le débiteur serait Yanis AIDOUNI et le créancier serait Mohammed BOUGUERRA) »

E : « Oui en garde à vue il a pu le dire ».

Yassin ADOUINI : « Quand l'avocat d'ALLAM dit, en fait c'est une couverture, au début j'ai parlé de ça pour pas parler de l'arme. Son avocat s'en est servi pour soutenir la thèse. »

M. Mohammed BOUGUERRA : « Non rien à dire. »

- Témoin, enquêteur SAT-BC – M. R.

P : « Bonjour, veuillez-vous présenter, nom, prénom, âge profession domicile »

E : « Bonjour je m'appelle M.R., j'ai 31 ans, enquêteur. »

Le témoin prête serment.

P : « Je vais vous laisser la parole, votre collègue a fait un exposé général, les seuls points non abordés sont les exploitations téléphoniques. »

E : « Vous me permettez d'avoir mes notes ? »

P : « Non sauf si quelqu'un s'y oppose, mais je préfère en tant que professionnel avoir des éléments précis, c'est quelque chose de périlleux surtout 5 ans après les faits. »

E : « Dès le 21 avril 2017, on regarde la ligne de Karim CHEURFI, pas beaucoup d'interlocuteurs, principalement la famille. Ce correspondant dénote, 37 occurrences sur une période du 31 mars au 11 avril 2016.

Nourredine ALLAM avait rencontré Karim CHEURFI en prison. Il avait appris que Karim CHEURFI avait eu une lourde peine mais sans en connaître les raisons. En mars 2017, Karim CHEURFI et

Nourredine ALLAM se rencontrent à Chelles dans un café, à cette occasion ils allaient vers un domicile d'un tiers, Karim CHEURFI semblait être dans un état semi végétatif d'après Nourredine ALLAM. Nourredine ALLAM pensait qu'il était capable de « couiller » Karim CHEURFI pour l'avoir à un bas prix. Nourredine ALLAM commençait un travail de longue haleine psychologique pour obtenir la moto à un bas prix. Il a dit qu'il était devenu le copain du moment de Karim CHEURFI. Malgré lors de ce rapprochement, il a dit que n'a jamais été abordé la haine contre la police et la djihadisme. Karim CHEURFI acceptait sans savoir que Nourredine ALLAM souhaitait ne pas redonner la moto (il avait dit qu'en réalité il allait la vendre à quelqu'un d'autre après l'avoir retapé pour faire plus d'argent). M. Nourredine ALLAM reconnaissait être l'utilisateur de la ligne téléphonique au nom de N.C.

M. Nourredine ALLAM disait après la vente n'avoir jamais revu Karim CHEURFI et même avoir changé de numéro pour

Puis plus tard, il est revenu sur ses déclarations en disant qu'il avait essayé de le recontacter par la suite pour obtenir le certificat de cession.

Suite à cette transaction,

En définitive, M. ALLAM niait avoir un rôle quelconque et notamment dans la fourniture d'armes.

Le 26 avril 2017, Mclof boutera était interpellé et placé en garde à vue, celui-ci livrait une version qui

Correspondant commun :

Médéri : reconnaît lors de sa 5me garde à vue dit avoir vu l'arme. Toutefois se déclarait étranger à toute transaction d'arme et notamment la kalachnikov

4 au 7 février 2017 = vente à M. Nourredine ALLAM de l'arme retrouvée à l'adresse postale de chez ses parents dans la cave

21 avril 2017 = ALLAM va chez Mohammed BOUGUERRA pour lui avouer (téléphonies, auditions de la mère de Mohammed BOUGUERRA)

Vers 20h44, Nourredine ALLAM

P : « Vous avez dit que M. Médéri MARINNE avait assisté à un match barca PSG, le 14 février 2017, ça vous dit quelque chose ? »

E : « Au niveau de la téléphonie, je n'ai pas de souvenir. »

P : « Je vous dis car Yanis AIDOUNI en février est au Mexique, donc cette arme il aurait pu la confier avant ? »

E : « De mémoire pour M. MEDERIK, j'ai la date du 19 février car j'ai constaté qu'ils étaient au même domicile, les éléments ne 'ont pas permis de confirmer, en tout état de cause M. Médéri a donné plusieurs versions. »

P : « Est-ce que vous avez des indications à nous donner pour la durée de conservation de l'arme ? »

E : « Les témoignages divergent, dès 2016 jusqu'au retour de Mexique de Yanis AIDOUNI. »

P : « On verra ça plus tard avec les accusés. Correspondant commun entre ligne habituelle de Karim CHEURFI, en la personne de X. qui serait le beau-frère M.L., demi sœur. Est-ce que vous avez la date de ces 2 appels ? »

E : « Je n'ai pas évoqué d'appels, mais j'ai juste parlé de , je n'ai pas les dates. »

P : « Est ce vous avez perçu que M. BOUGUERRA puisse donner de fausses informations par téléphone ?»

E : « Non je ne pense pas qu'il y ait de la manipulation. »

P : « Même au fil du temps ? Car au bout de plusieurs mois on peut adapter son discours en se disant qu'on est sur écoute. »

E : « C'est plutôt l'inverse, en général au début on fait attention et après on se détend, les défenses tombent, la manipulation se fait moins facilement je pense. »

P : « Est-ce qu'il y avait des litiges possibles entre les accusés ? »

E : « Non justement nous avons vérifié et il n'y a pas de litige préexistant qui pourrait expliquer que M. ALLAM soit désigné comme coupable »

P : « Est-ce que parmi les correspondants de Karim CHEURFI vous avez pu identifier 1 ou plusieurs lignes ayant pu être utilisées par M. ALLAM ? »

E : « Effectivement. »

P : « Vous avez tiré quelle conclusion des fadettes de Karim CHEURFI ? Le 4 avril et 20 avril 2017 »

E : « Je n'en ai pas eu connaissance. »

Avocat de la famille de Xavier Jugelé : « Vous avez parlé de la mère de Mohammed BOUGUERRA, vous avez des précisions sur cette journée du 21 ? Je peux peut-être lire un passage de son audition ou elle apporte une précision sur cette rencontre (elle explique qu'ils étaient partis : Mohammed BOUGUERRA aurait frappé Nourredine ALLAM : tu nous as mis dans la merde. Donc on comprend qu'elle est frappée par ce jour-là. Qu'est-ce que ça vous inspire ? »

E : « Mohammed BOUGUERRA est revenu sur ses déclarations dans les auditions et ALLAM dira qu'en réalité c'est pas Mohammed BOUGUERRA qui l'a frappé mais Yanis AIDOUNI. Ca accrédite la version de Mohammed BOUGUERRA et Yanis AIDOUNI. La mère de Mohammed BOUGUERRA a dit qu'elle avait entendu son fils crier par téléphone « qu'est-ce que tu nous as fait ? »

MP : « Le 6 avril, donc après la vente visiblement, est ce que vous avez en mémoire le sens, qui appelle qui entre Nourredine ALLAM à Karim CHEURFI car à partir du 6 y'a plus que des messages sur le répondeur et un sms ? »

E : « Le sens c'est de Nourredine ALLAM à Karim CHEURFI. »

MP : « Donc finalement les contacts utiles c'est entre le 31 mars et le 6 avril ? »

E : « Oui tout à fait. »

MP : « Donc ces contacts coïncident aussi aux appels entre Nourredine ALLAM et Mohammed BOUGUERRA ? »

E : « Oui. »

MP : « Le GPS on le retrouve et y'a plusieurs PV qui en font l'exploitation, on retrouve toutes les utilisations du GPS »

E : « Oui j'en ai souvenir, certaines données horodatées ont pu être récupérées. »

MP : « En avril il a été utilisé, le 5, le 6 et le 7. Encore une fois dans l'utilisation de ce GPS, y'a une coïncidence dans l'utilisation de e GPS avec la téléphonie. »

E : « Oui tout à fait. »

MP : « Echangeur du pain, est-ce que vous pouvez nous redire pourquoi cette coïncidence n'est pas fortuite ? On a une coordonnée GPS et une donnée de fadettes alors qu'il est en appel, est-ce que vous pouvez nous reparler de ça ? »

E : « Elle est parlante cette coïncidence, les 2 hommes sont toujours en communication donc on peut estimer qu'ils utilisent 2 véhicules différents, on peut estimer. »

MP : « Le 6 avril, est ce que vous pourriez nous parler du trajet de la similitude du trajet du 20 avril, jour de l'attentat

E : « Le GPS fait un arrêt dans un bois un verre, et le 20 avril Karim CHEURFI fera le même trajet dans ce bois sans s'arrêter mais s'arrêtera un peu plus loin près d'un lac de verre ou y'a également une partie boisée, il s'arrête plusieurs minutes avant de rejoindre paris et les champs Elysées ».

MP : « Est-ce que vous pouvez poursuivre avec le reste du trajet le 20 ? »

E : « Le GPS de Karim CHEURFI – porte de paris, le parcours de paris est établi par les vidéos (rue de Rivoli, concorde, champs Elysées jusqu'au boulevard Hausman, il revient sur ses pas par le rond-point de l'étoile). Il est intéressant de noter que si certaines données n'étaient pas horodatées, ils coïncident avec le trajet qu'on a pu mettre en lien avec les caméras. L'itinéraire a pour destination finale la DGSI de paris. »

MP : « Est-ce que vous pensez que ces allers retours sur les champs Elysées c'est un type de repérage ? »

E : « Oui ça peut être un repérage, cible d'opportunité bien plus facile que d'attaquer le centre de la DGSI. »

MP : « S'agissant de la date du 6 avril, l'analyse de la PlayStation de Karim CHEURFI, on retrouve des recherches très intéressantes via Google et via sa console. »

E : « De mémoire, il y a des recherches sur les armureries paris champ Elysées et CRS »

MP : « Vous avez en tête ce qu'on trouve sur la même session : on retrouve d'autres recherches sur des- couteau rambot XXL. »

Me, avocat de Mohammed BOUGUERRA : « J'avais une question sur la garde à vue de C.A. : pourquoi vous la placez en garde à vue, et pas l'autre fille C.G. ? Est-ce que c'est une technique policière ? »

E : « Notre service ne gère pas les garde à vue. Les consignes c'est que les mis en cause ne communiquent pas. »

Me : « Est ce que y'a une évolution de Mme C.A. au cours de ses 7 auditions :

E : « Oui au début elle nie tout ce qu'on peut reprocher à son compagnon de l'époque. »

Me : « Est ce que vous pouvez confirmer qu'elle 'était très perturbée ? Notamment avec cette relation adultérine ? »

E : « Oui je m'en souviens. »

Me : « Est-ce que ça paraîtrait incroyable que Mme C.A. ait menti pour se venger ? »

Me Serre : « Il y a un fusil de chasse qui a été découvert, est ce que vous pouvez nous expliquer comment M. Karim CHEURFI l'a eu ? »

E : « Non désolé je ne peux pas. »

Me Serre : « Pour l'acquisition de cette arme, le père de Karim CHEURFI dit que ça serait 15 jours avant les faits. »

E : « De mémoire, m. Salah dit avoir vu le fusil de chasse qui n'était pas caché (qui était dans un sac poubelle) alors qu'il faisait le ménage. »

Me Serre : « Donc au jour d'aujourd'hui, on n'a pas d'élément contre qui il a pu l'acheter, le prix etc. ? »

E : « Non, effectivement. »

Me Serre : « Sur les fadettes, quand le dossier démarre, le 20 avril 2017, les fadettes ne sont pas placées dans le dossier, j'ai du faire une demande d'acte en 2018 pour que les fadettes soient versées dans la procédure. Sur les fadettes, y'a rien, pas d'activité du 20 mars 2017 au 22 mars 2017 13h47, y' pas d'activité. Du 24 mars au 29 mars, du 29 mars 2017 au 31 mars 2017, et du 1^{er} avril 2017 au 3 avril 2017 (ligne de M. KARIM CHEURFI) : y'a des trous. Comment vous expliquez ces trous ? »

E : « Il ne semblait pas avoir trop d'amis et il était plutôt sédentaire, et jouait aux jeux vidéos. Ces trous je ne les explique pas si ce n'est une vie sociale très pauvre. »

Me Serre : « Pas d'autres hypothèses possibles ? »

E : « Il coupe son téléphone pour pas être localisé. »

Me Serre : « Vous avez exploité la téléphonie de Karim CHEURFI mais dès 2017. Quels sont les points saillants en fin 2016 ? »

E : « On s'est intéressé à lui car il était en lien avec une autre enquête de la nièce. Pour répondre à votre question, de mémoire, il y a des déplacements qui sont confirmés à Marseille. »

Me Serre : « Est ce que vous avez été au courant de l'exploitation des ordinateurs saisis chez Karim CHEURFI ? »

E : « Il me semble que c'est la police judiciaire de Meaux qui a procédé à l'exploitation – achat de couteaux et des masques, un support de go pro et une go pro. »

Me Serre : « Tout à fait exact et vous avez mis en gras dans le cadre de la commission rogatoire : « par ailleurs aucune occurrence entre la ligne étudiée de Karim CHEURFI et la ligne ; chose étrange. Est-ce que vous vous avez souvenir de vos conclusions au 13 janvier 2017 sur toute l'exploitation de Karim CHEURFI ? »

E : « Il me semble que j'en avais conclu qu'il était allé à Marseille, que les déplacements du 27 décembre à Montfermeil n'avaient pas pu être établis. »

Me Serre : « Ce qui m'embête c'est le NB que vous avez marqué à la fin : « la ligne est régulièrement inactive sur une longue période, il est donc possible que le suspect utilise une autre ligne ». C'est ce qu'on constate souvent quand une période a des trous sur sa téléphonie, on se dit que la personne se méfie et qu'il utilise une autre ligne. J'en déduis cette hypothèse, ça reste une hypothèse. »

Me Serre : « Est ce qu'en avril 2017 vous avez demandé le rayon de ces bornes ? »

E : « Non. »

Me Serre : « Ah oui mais ça pose problème, quand vous venez à la barre dire : comment on fait pour savoir que 2 personnes, 3 ou 4 individus sont au même endroit sans avoir le rayon des bornes ? »

E : « J'ai jamais dit qu'ils étaient ensemble, j'ai dit que c'était une possibilité. »

Me Serre : « Ah bah ça me va. »

E : « Le fait que la couverture du relai n'ait pas été demandé n'influe en rien ... »

Me Serre : « ... Pardonnez-moi mais les faits sont suffisamment graves, si on part du principe qu'ils sont ensemble. Pourquoi ne pas avoir communiqué, ce qui se fait dans de nombreuses affaires pour être sûr. Même chose avec la zone hélicoptère, il y aussi une particularité pour la borne de Karim CHEURFI, la borne la plus actuelle, il y a un report de borne. J'avais demandé au juge d'instruction : qu'est ce qui permet d'affirmer matériellement, qui se voit quand et où ? »

E : « La téléphonie ne peut s'analyser sans les déclarations, a-t-elle seule la téléphonie ne prouve rien. Les données techniques s'interprètent. »

Me Serre : « J'indique seulement à la cour que le juge d'instruction en a fait droit, demande d'acte n°3 »

E : « A Paris c'est de 500 à 600m, en matière criminelle ce n'est ... »

Me Serre : « ... On est pas sur Paris justement mais dans le 77, on a une particularité. Ca change par rapport à ce rayon. Je ne vois pas d'une téléphonie qui permet de le dire. On n'a pas d'élément technique qui permet de dire quelle cellule. »

MP : « Ces fadettes elles ont été versées au dossier ? Est-ce que vous avez une cote ? »

Me Serre : « Je ne connais pas le secret des dieux. »

P : « C'est peut-être un CD. »

Me Serre : « D1985. »

P : « Ca n'a pas été coté au dossier. »

MP : « Normalement les CD sont cotés au dossier ... »

Me Serre : « J'en sais rien et je m'en fiche. Je vais quand même pas m'excuser pour avoir fait de demande d'acte. »

P : « On va pas faire d'histoire là où il n'y en a pas. »

MP : « Je vous demande pas des comptes. »

Me Serre : « Ce qui pose une difficulté, c'est que vous au parquet vous n'ayez pas demandé les fadettes. On est en 2021, et le parquet a rien demandé. »

MP : « Et la cour, et les avocats des parties civiles »

Me Serre : « Est ce que je peux avoir cette confirmation ? »

P : « Est ce qu'on peut poursuivre s'il vous plaît ? »

Avocat défense collaborateur de Me serre : « Vous avez dit des énormités tout à l'heure, j'ai noté mot pour mot, à 20h44, est ce que vous me confirmez que M. ALLAM ne borne pas au domicile de M. Mohammed BOUGUERRA ? »

E : « Je confirme surtout qu'à 20h44 semblait borner aux abords du domicile de M. BOUGUERRA. »

Avocat défense collaborateur de Me serre : « Est ce que vous pouvez que M. ALLAM ne borne pas au domicile de BOUGUERRA ? Est-ce que la téléphonie ne permettrait pas d'éclairer les déclarations quand elles sont vraies ? »

E : « Je ne vois pas en quoi ça remet en question. »

Avocat défense : « Vous avez l'air très objectif. Autre question, 21h41, à l'aide de la question de Mme l'AG qui disait que c'était une coïncidence, est ce qu'à 21h41 à l'échangeur des pains y'a également le GPS de M. Karim CHEURFI ? »

P : « Je sais que l'heure est tardive, tout le monde est fatigué, pas la peine de s'agacer, un minimum de courtoisie. »

E : « Je n'ai pas fait ce schéma, il y a peut-être une erreur. »

Me avocat de la défense : « A 21h34 M. ALLAM. »

Avocat défense : « Vous avez parlé de la réunion du 21 avril 2017, vous avez dit que y'avait M. Mohammed BOUGUERRA, M. Yanis AIDOOUNI, M. ALLAM. Est-ce que M. ALLAM borne au domicile de M. BOUGUERRA ? »

E : « Non. »

Avocat défense : remet en cause avec un interrogatoire qui dit « quelques jours après l'attentat »

E : « Je ne vois pas en quoi ça remet en cause, certains diront le 21, lui dit « quelques jours après l'attentat » sans toutefois dater. C'est juste Yanis AIDOOUNI qui n'a pas pu dater cette réunion. »

P : « C'est plus du coup une question qui concerne M. Yanis AIDOOUNI »

E : « Pour le retour de Mexique, M. Yanis AIDOOUNI n'a pas su bien dater, donc pour moi c'est pas problématique, il semble avoir des problèmes de date. »

Avocat de la défense : « Vous avez parlé d'une éventuelle dette entre Alam et Mohammed BOUGUERRA, lorsque vous dites qu'il a fini par reconnaître, j'ai l'impression que vous ne portez que peu de crédit à ce qu'il a dit, or je voulais vous lire « je ne lui dois pas d'argent. Est-ce que vous trouvez que c'est une réponse spontanée ? »

E : « Je pense que c'est une mauvaise utilisation du mot « finir » de ma part. En rien ça ne remet en cause l'enquête qui prouve que M. ALLAM a contracté une dette envers Yanis AIDOOUNI. »

Avocat de la défense de Yanis AIDOOUNI : « Je voulais apporter une précision, on est à 3.4km, on est à 4min de voiture car on est sur une départementale. Ensuite il éteint son téléphone. »

Me Serre : « Quand vous avez parlé des bornes de Paris, vous avez dit que c'était 500 ou 600m en moyenne, quand vous faites l'exploitation de Karim CHEURFI, rien vous a étonné concernant la norme des 500m ? Si je comprends bien, quand le téléphone de Karim CHEURFI est à son domicile, il déclenche une borne plus lointaine car il y a un aérodrome. »

E : « Je confirme. »

Avocat de Yanis AIDOOUNI : « Je suis obligée de rebondir : quand mon confrère parle de ça, ça n'a rien à voir avec le rendez-vous du 21. »

P : « Je comprends votre remarque, on en reparlera, vous pourrez évoquer là. »

- Témoin, enquêteur DGSI (1731SI)

P : « Vous faites l'objet d'une procédure d'anonymisation qui est 1731SI avec une procédure qui atteste que vous êtes bien cette personne. Vous étiez à l'époque fonctionnaire à la DGSI et avez travaillé sur cette affaire. »

E : « Pas directement sur cette affaire. »

P : « Vous ne connaissiez pas les accusés ni les parties civiles ? »

E : « Non. »

Jure serment

P : « Je vous laisse déposer, ce n'est pas à moi de limiter le temps de parole d'un témoin. »

E : « Je peux parler du choix des policiers dans la cible, du contexte. »

P : « Est-ce que vous allez nous parler directement du rôle de la DGSI dans le rôle de Karim CHEURFI ?

E : « Je peux vous en parler oui. »

E : « Si on revient à cette notion de djihad, grand djihad et petit djihad, il y a déjà un changement avec l'Afghanistan ; on a un Petit djihad défensif qui prévoit que tous les musulmans sont opprimés et que tous les musulmans doivent se défendre. On fait le djihad jusqu'à la mort ou jusqu'à la victoire. Dans la stratégie d'Al Qaïda, c'est 4 étapes ; Al Qaïda a choisi une optique globale : tout musulman peut venger un autre musulman. La première démarche stratégique d'Al Qaïda, son ennemi c'est le proche. Donc les pays musulmans limitrophes qui ne respectent pas les préceptes. Pour eux après, l'ennemi c'est l'impérialisme américain, il faut donc frapper l'ennemi américain.

La deuxième étape, c'est une action sous la bannière du prophète qui dit 3 choses : 1) l'ennemi est l'étranger qui doit être touché sur son territoire, 2) les musulmans doivent s'organiser en entités régionales (déclinaisons d'Al Qaïda) et puis il dit 3) attention ces organisations régionales doivent respecter des modes opératoires (le choix des cibles économiques), le mode privilégié est celui de l'attentat suicide qui doit nécessairement reposer sur l'apologie au martyr (60 âmes, 72 vierges etc.) pour récupérer de nouveaux combattants. Troisième étape : c'est islamisme global dans lequel il dit attention à 2 phénomènes : l'occident comprend l'Europe et notamment la France : il faut des attentats réguliers au nom de l'islam prévoir une fracture entre musulmans français et autres pour avoir une guerre civile. Il dit il faut mieux se former en groupes locaux car le groupe local s'appuie sur des gens qu'on connaît, des délinquants qui ne se sont pas dénoncés les uns les autres, et ce réseau se fait via internet (des fatwas, des cibles, des objectifs). Problème : ces sites sont en arabes, or aucun ne parle arabe, il y avait donc un gap de formation.

La quatrième étape vient avec la Revue « inspire » qui indique « Si vous êtes identifiés, tout votre groupe sera identifié, donc il faut agir en tant que loup solitaire, un loup solitaire c'est quelqu'un qui a été dans un groupe local mais qui pour réussir son action, coupe tout lien avec son groupe.

La stratégie de l'état islamique est différente, elle est territorialisée : construire un territoire

qui se transforme en Khalifa, il comprend 10 millions d'individus et il a une capitale. La stratégie c'est de s'étendre pour libérer les territoires sunnites, conquérir les territoires shiites, et enfin conquérir l'occident. On sait que l'EI pour progresser doit amasser du butin. Si on empêche les conquêtes, on étouffe l'EI. La stratégie va donc changer. Il y a eu 35 000 combattants syriens et 85 000 combattants étrangers. Il voulait maintenir les liens sociaux avec la population. Les français n'étaient pas très bons en combat, ils étaient bons en logistique, en communication. Le premier contingent, c'était les émirats arabes unis. Le troisième contingent, l'Asie du sud. Le continent européen représente 5000 personnes. Parmi ces 85 000 combattants, il y avait 1500 français.

Aujourd'hui, on a des gens qui quand ils se lèvent le matin ne savent pas qu'ils vont mourir pour le djihad. Entre 2013 et 2014, on est dans un appel à agir : il faut venir avec nous pour construire l'EI

Puis le discours change, le porte-parole de l'EI qui a préparé des OPEX dont l'attentat du 13 novembre 2015 s'adresse aux musulmans français et il dit : « Si vous avez un sac plastique, étranglez le mécréant, poussez le dans le vide, bruler son commerce, sa maison, et si vous n'y arrivez pas, crachez-lui au visage ». En mars 2016, quand l'EI n'arrive plus à cacher à ses adhérents qu'ils perdent des villes, l'EI tient un autre discours : « Oui on perd des villes, et alors ? On va se retrouver dans la même situation des années 2000, ça ne nous a pas empêché de mettre les américains en très grande difficulté. Frappez-les ou vous pouvez. »

En 2017, on est dans une période d'incertitude et de reflux et il y a une grande inquiétude de revoir venir des commandos. On est plus dans des attentats dirigés mais des attentats soutenus. L'attentat des Bonbonnes de gaz, saint Etienne du Rouvray, Magnanville. Les terroristes sont guidés. La propagande continue de fonctionner, même s'ils sont sous des tentes dans le désert sous 40° (alors qu'avant ils avaient de gros studios). On a des sociétés privées qui sont sympathisants et reposent la production. Sa production, c'est un flyer, on a l'image avec un mode d'emploi pour faire un attentat : quel véhicule, quel moteur, quelle distance. Dans cette publicité, tout est indiqué.

Depuis 3 ans, on voit une augmentation des gens qui ont une fragilité psychologique, cette incapacité à communiquer avec les autres, à avoir une haine envers les policiers. Donc on est aujourd'hui dans un monde où l'EI a repris la stratégie d'Al Qaïda, 4000 combattants, 85 attentats par mois depuis 3 ans. En Syrie on a l'armée de réserve de l'EI. On peut détruire une organisation, mais on ne peut pas détruire une idéologie avec des balles, et cette idéologie se poursuit au moment où il y a une volonté d'Al Qaïda de revenir sur le devant la scène. Tout le monde croyait Al Qaïda morte. Ces gens sont des gens totalement addictes. Coulibaly aime les images, la brutalité du message. Boko Haram au Nigéria, ils ont adhéré à une idéologie brutale et victorieuse. Aujourd'hui l'appareil de combat c'est la même chose qu'Al Qaïda, une organisation centrale, des organisations régionales et des loups solitaires. Al Qaïda revient en puissance, Al Qaïda surf sur l'appel au blasphème. Al Qaïda revient car l'EI a échoué.

J'ai regardé le dossier, je vois 2 choses, il a fait son allégeance à Daech 3min avant de mourir, il écrit ça dans son véhicule. Cette affaire relève de l'omerta. Tout le monde ment, mais visiblement pas on parle pas jusqu'au bout. Le père et le beau-père disent c'est pas grave, c'est pas un symbole du kalachnikov, c'est normal de faire une bijouterie car c'est dur de partir à pied en courant ou en scooter, on est dans le mensonge permanent.

La problématique des attentats contre les policiers : 21 attentats réussis de la part de la mouvance djihadiste depuis 2014 (attentat du commissariat), on est à 19 attentats déjoués, 65 attentats empêchés. Sur 100 attentats, un tiers vise des policiers. Et ce n'est pas par hasard. Je fais ce métier depuis une trentaine d'années à la DGSI. Sur les attentats commis par les brigades rouges, pareil pour la RAF en Allemagne, on est à 40% de policiers. Pour l'ETA, qui a tué 829 victimes, 485 étaient des gendarmes. Les premiers attentats en France, les attentats anarchistes sont contre des policiers. Même chose avec le FNL et la guerre d'Algérie. Action directe, un certain nombre de gens d'actions directes auraient pu être dans l'état islamique. Ce n'est pas le cas de tous les gens de l'action directe.

Pourquoi tue-t-on des policiers ? Pour 3 raisons :

- 1) *on fait de l'assassinat, de l'attentat de masse, de l'enlèvement pour financer des opérations et si on a un peu de chance on crée de la sympathie. Tuer des gendarmes ça implique de récupérer des armes. C'est la base.*
- 2) *c'est le symbole de l'état, on montre à la population l'impuissance, c'est d'effrayer la population pour faire pression sur l'état*
- 3) *Je ne pense pas que les djihadistes aient lu Max Weber dit que l'une des caractéristiques de l'état moderne c'est le monopole de la violence légitime. Ils se considèrent comme un contre état. Tuer des policiers c'est soudain changer de dimension. »*

P : « Votre service a été saisi pour l'évaluation de la dangerosité. »

E : « Karim CHEURFI n'est jamais apparu sur nos radars. Absolument pas une menace djihadiste. Il était inconnu de nos services. On était dans une période d'encombrement. On était débordé. 1300 individus partis en zone irako syrienne. Depuis 2013, le directeur de la DGSI avait dit qu'après c'était plus un problème de répression mais de société, manque de moyens également. »

P : « Enquête diligentée par police judiciaire de Meaux, placement en garde à vue, perquisitions et finalement il sera laissé libre sans poursuite, la procédure sera récupérée par le PNAT qui décidera de vous confier une enquête le 9 mars 2017 pour entreprise individuelle terroriste. Que se passe-t-il durant ce délai ? »

E : « Actes d'enquête, essayer de surveiller l'individu qui est dans une cité difficile d'accès. On retrouve les modes opératoires de Mérah, très peu de capacités de surveillance. On n'a pas de sources pour être proche de lui. Personnalité même de l'individu qui est sédentaire, qui va dans des cafés ou tout le monde se connaît, qui est très solitaire. »

P : « Donc il n'avait pas fait l'objet d'investigations ? »

E : « Il a fait l'objet d'investigations qui n'ont pas abouti ».

P : « Vous dites que le matin même il ne savait pas ce qu'il allait faire, que c'était improvisé, qu'il savait pas qu'il allait mourir. »

E : « Dans la phraséologie de Daesh, c'est un acte d'allégeance d'autant plus que Daesh revendique plusieurs heures après même si fausse identité. »

E : « Sa détermination terroriste pouvait-elle ne pas apparaître aux yeux de son entourage ? »

E: « Moi je dirais qu'il relève psych – une partie de lui-même ne sait pas ce qu'il – signe d'un individu manipulateur, dérangé, il a des activités partielles. On n'a jamais trouvé l'origine de cette obsession par le djihad et la volonté de tuer des policiers. Je lis un état psychiatrique non détecté à l'époque, j'en suis personnellement persuadé. »

P : « Est ce que vous avez détecté des gens dans l'entourage de Karim CHEURFI qui soient ? »

E : « L'affaire Jawad a bien changé les choses. On a eu l'affaire de Strasbourg il y a de ça 5 ans, certains étaient allés en Syrie et ils voulaient faire un attentat d'ampleur, ces gens-là avaient des armes mais voulaient une kalachnikov car c'est aussi le symbole du djihad (on la trouve partout mais c'est aussi le symbole du djihadisme). Aujourd'hui c'est difficile d'acheter une kalachnikov. La kalachnikov on la vend ou on la loue (à Marseille on a des centaines de genoux qui ont été dégommés avec la même kalachnikov), on nous dit qu'on a des millions de kalachnikov dans les cités, c'est faux. Les détenus importants savent ce que font les autres détenus. Je ne pense pas que les individus qui soient intelligents, qui ont une expérience forte de la délinquance. Pourquoi veut il acheter une kalachnikov indirectement ? »

Me de Montbrial: « Vous avez évoqué le comportement manipulateur, l'hypothèse d'une forme de schizophrénie, et je voudrais rapporter vos hypothèses sur la manipulation, le directeur d'enquête faisait une hypothèse réelle qui était que Karim CHEURFI faisait de la taqîya, qu'en pensez-vous ? »

E : « Je pense que c'est tout à fait exact, quand je relis le dossier. »

Me de Montbrial : « Si je vous dis qu'en plus que cette revendication griffonnée à la hâte , qu'en plus ont été retrouvés des surates , des ouvrages islamiques, des consultations internet, une vidéo de policier percuté, est ce qu'on a pas un peu plus d'épaisseur, nous nous pensons que le dossier démontre qu'il y avait un vrai engagement islamiste , est ce qu'on vient de dire sur le comportement manipulateur est de nature à vous faire penser qu'on est chez un individu qui est du côté djihad et pas droit commun ? »

Me de Montbrial : « Est ce que vous pensez que Nourredine ALLAM qui dit qu'il était le copain du moment, peut ne pas avoir conscience de son projet en le fréquentant ? »

E : « *En raison de son expérience criminelle, de son passé, de son lien d ami, il ne peut pas l ignorer.* »

Me de Montbrial : « Sans pour autant connaître le projet précis ? »

E : « Quand on achète une kalachnikov, c'est pas pour aller à la pêche. Je pense qu'une kalachnikov c'est plus du tout à la mode pour les braquages, on les voit encore à Marseille car y'a encore du racket de stupéfiants. Karim CHEURFI n'avait pas l'envergure pour faire de la menace pour stupéfiants. Je pense que quelqu'un comme Karim CHEURFI ne pouvait pas ne pas se poser la question. Tous les écoutes nous le montrent. »

MP : « Je vous remercie pour vos propos intéressants, au milieu de votre intervention, vous avez parlé de la mise en scène de la mort du terroriste pour le 14 juillet 2016, moi j'y vois un parallèle, est ce que vous pouvez à nouveau développer ce parallèle ? »

E : « Comment comprendre que des individus nés en France qui ont eu une école de la république, comment comprendre qu'ils choisissent un système mortifère, la mort en martyr. Si on ne prend pas compte une chose, ces individus qui refusent l'autorité du père, du professeur, des policiers, ils sont à la recherche d'un gourou (haine contre la société qui est en réalité une haine contre soi). Pourquoi ils sont fascinés par l'Etat islamique ? Car c'est plus facile de violer des esclaves sexuels que faire des tournantes dans les cités où les femmes peuvent porter plainte. On est dans un problème de haine/amour de soi. »

MP : « Est-ce que vous confirmez que ce genre de profil de loups solitaires sont durs à traiter ? »

E : « Pour Mérah, on est dans une cité ou dès qu'on se pose dans une cité, on est repéré, Mera était un roi du livreur de rodéo, on était grillé systématiquement, il n'utilisait pas d'ordinateur portable, pas de source etc. »

Mercredi 9 Juin 2021 :

L'audience reprend à 9h41.

Le Président commence la reprise d'audience sur le sujet évoqué la veille, quant aux communications des fadettes aux parties à la procédure. Il note qu'il n'y a rien d'irrégulier, et demande la transmission de celles-ci à toutes les parties à la procédure.

Me Serre, avocate de la défense, note sa surprise que le parquet n'ait pas en 2018 sollicité auprès du juge d'instruction la copie des fadettes, s'étonnant que son client soit renvoyé sans que les fadettes n'aient été exploitées.

Le Président conclue les échanges, en considérant que le scellé sera ouvert, et transmis en copie à l'ensemble des parties.

Dans la matinée sont également auditionnées deux experts en génétiques. Ils sont intervenus sur les objets présents sur la scène du crime, sur les effets personnels de K. Cheurfi, et de l'un de ses proches. Un fusil d'assaut, une quarantaine de cartouches de chasse, le véhicule de K. Cheurfi, un paquet de tabac et une serviette éponge, un sac de voyage, des vêtements et deux couteaux ont ainsi fait l'objet d'analyse en trace de sang et de recherche d'ADN. Plusieurs profils génétiques ont été caractérisés, qu'il s'agisse de celui de l'auteur des faits ou du policier décédé X. Jugelé. S'agissant des accusés, ceux de Yanis AIDOUNI et de Médéric MARINNE ont notamment été retrouvés, seul ou mélangés, sur l'arme de guerre.

Les débats qui s'ensuivent portent sur la question de savoir s'il est possible de déterminer un contact direct entre l'individu et l'objet en question, ou secondaire, c'est-à-dire que l'ADN s'est transmis par le biais de contact entre deux objets, comme un sac de transport. Il en ressort que si certains d'individus sont des bons « donneurs », en ce qu'ils laissent plus facilement leur trace génétique sur des supports, il est impossible de savoir si le contact a été primaire ou secondaire. Lorsque la quantité nécessaire d'ADN est relevée sur des pièces à conviction, il n'est possible que d'identifier le profil génétique, non son origine.

A la suite de la première audition d'expert, Y. AIDOUNI souhaite prendre la parole : ne niant pas avoir manipulé le fusil d'assaut et les cartouches de fusil sur lesquels son profil génétique a été retrouvé, il conteste cependant voir touché les couteaux, les serviettes et une cagoule retrouvée, d'où la question du transfert d'ADN. « *J'ai assumé pour une arme qui a servi à tuer, pourquoi je n'aurai pas assumé pour les autres ? J'ai juste fournir une arme, des douilles, des munitions. Au point où j'en suite, j'aurai assumé le reste.* ».

Le président donne ensuite connaissance des conclusions d'expertises du psychiatre qui n'a pu être auditionné la veille. Dans ses courts rapports, il ne relève aucune pathologie psychiatrique aliénante, des sujets réadaptables notamment par des mesures de suivi socio-judiciaire, et une accessibilité à une sanction pénale.

L'après-midi est consacrée à l'audition des 5 policiers de l'équipe attaqués par K. Cheurfi. L'expert psychiatre livre au préalable ses conclusions quant à leur état de santé psychiatrique, les ayant rencontré deux ans et demi après les faits. Tous ont subi des séquelles psychologiques, tandis que 2 ont été grièvement blessés. Inquiets pour leur carrière dans la police nationale, peur d'être placardisés, leur taux de déficit fonctionnel permanent varie entre 7 et 15% selon les situations, 15% étant le maximum possible évaluable en psychiatrie, illustrant la gravité de leur traumatisme. L'expert confirmera à cet égard qu'un agent des forces de l'ordre n'est pas moins sensible qu'un civil à l'exposition à la violence ; dans de telles conditions les symptômes post-traumatiques sont tout aussi considérables pour n'importe quelle personne.

Constituée partie civile, les 5 policiers sont successivement appelés à la barre par le Président, pour venir témoigner s'ils le souhaitent de ce qu'ils ont vécu. Ils rendent tous hommage à leur ami, Xavier Jugelé, formant ce qu'ils considéraient être une famille, passant plus de temps entre eux dans leur travail qu'auprès de leur proche.

Ils reviennent sur le déroulement des faits, sur les Champs-Elysées, ce soir d'avril. En mission pour protéger un centre culturel en marge de manifestations, beaucoup de monde était présent sur l'avenue le jour des faits, mais aucun risque particulier n'était apparent. « *La physionomie des lieux était bonne* » dira le chef d'équipe. Des témoignages, l'on comprend progressivement que K. Cheurfi ne pensait avoir à faire qu'à deux agents des forces de l'ordre, et non au reste de l'équipage, dont la visibilité était obstruée par le véhicule de police. Après avoir abattu X. Jugelé et blessé un autre policier dans le véhicule de police, celui-ci se serait rendu compte de son erreur en apercevant les autres agents. En s'extrayant du véhicule, l'agent blessé aurait alerté ses collègues, qui pensaient alors à des bruits de pétards.

Chacun salue le courage de ses collègues dans la courte fusillade qui a suivi, permettant la neutralisation rapide du terroriste avec des catégories d'armes pourtant inégales.

Inquiétude, peur, angoisse, voire culpabilité de ne pas avoir vu le danger venir (ce que semble-t-il personne ne pouvait prévoir), constituent désormais leur quotidien. L'un a le sentiment d'avoir été mis au placard alors qu'il débutait sa carrière, l'autre a « *une rage incommensurable* » alors que « *c'était son (X. Jugelé) dernier jour d'intervention à la 32^{ème}* ». Tous subissent encore les conséquences psychologiques, parfois physiques, cette attaque, qui même si elle n'a duré qu'un instant, a bouleversé leur vie.

« *Ce que je pense de tout ça, c'est merci à Xavier, il a donné sa vie, et en donnant sa vie il nous a alerté qu'il y avait un problème. Sinon on l'aurait jamais vu* » résumera un policier touché par balle.

Jeudi 10 Juin 2021 :

Reprise d'audience 9h47

I. Audition de Rebecca K.

Accompagnée d'un interprète allemand. 24 ans, habite à Berlin. Ne travaille pas.

Partie civile.

Sur les évènements et les conséquences sur sa vie :

Ce jour là il faisait très beau à Paris et est sortie pour faire les boutiques. S'est arrêtée au milieu de la route pour prendre une photo du coucher de soleil devant l'arc de triomphe, puis a traversé la route et prenait la direction vers concorde et à ce moment la a entendu trois coups de feu, s'est retournée, elle n'a rien vu, les gens ont commencé à crier, et elle a couru, et a eu très mal dans le pied droit, elle est tombée, après fracture, elle s'est relevée et a couru dans la boutique en face Mark et Spencer en face et s'est cachée derrière les vêtements, ne comprenait pas ce qui se passait, a entendu encore des coups de feu.

Ils ont dit aux clients de descendre en bas et en bas, elle a vu son pied, ca saignait, y avait un trou dans sa basket, elle a commencé à se sentir mal, chaud-froid en même temps, et le manager de la boutique ont appelé les pompiers et après elle est allée à l'hôpital.

Les pompiers l'ont pris au charge au bout d'une heure, mais n'est plus sûre.

Sur les coups de feu et ce moment où elle entend, elle n'a pas fait attention à la présence de policiers etc.

L'agresseur, Rebecca K. ne l'a pas vu.

A fait l'objet d'une expertise médicale dans le cadre de cette affaire : a subi un préjudice par rapport à cette blessure au pied. Elle avait une balle dans le pied. Le médecin expert a constaté qu'elle avait une balle dans le pied.

Sur les conséquences : elle est restée à l'hôpital pendant deux jours, puis difficile au début car 7^{ème} étage sans ascenseurs, pas d'interphone en bas, a chaque fois elle doit descendre pour ouvrir. L'infirmière qui venait à chaque fois, elle devait aller lui ouvrir.

Son père est venu à Paris ensuite pour l'aider.

Sur le projectile qui a été extrait, elle ne se souvient pas des dimensions.

Selon le rapport d'expertise, on sait qu'elle a été par balle à l'arrière pied droit, hospitalisée le jour, fracture relevée en plus, indépendamment, il y a aussi des répercussions psychologiques, a gardé des cicatrices au niveau du pied.

(...)

A telles des répercussions sur sa vie aujourd’hui : très vigilante, elle regardait partout, quand elle a appris que la police était le but, elle a essayé d’éviter la police. A toujours fait attention et aujourd’hui les bruit la font sursauter, le bruit des travaux, les bruits forts, ça lui arrive de se cacher.

Sur son audition à la brigade criminelle, le 22 avril : avait mentionné ses souvenirs gardés de l’agression : 3 coups de feu, coup par coup. N’avait pas identifié immédiatement des coups de feu, a tourné la tête et n’a vu personne, mais a couru se mettre dans la boutique M&S. Elle se rend compte dans la boutique qu’elle est touchée au pied.

Pas de déclaration supplémentaire.

- **Questions du Président**

Après l’attentat, elle a essayé de chercher un autre appartement à Paris, pour s’éloigner des champs Elysées mais n’a pas trouvé.

Elle avait peur de venir au procès car a quitté la France donc elle a du rentrer d’Allemagne, et respecter la période de confinement, personne n’a pu venir avec elle à cause de ça, et être reconfrontée avec l’attentat, ça lui a fait peur.

Aujourd’hui, ça va mieux car elle a été bien accueillie par les policiers hier mais cela reste une situation désagréable.

- **Questions du Ministère public**

Sur le calibre de la balle D509 : donne des détails et lit le rapport.

II. Famille du défunt, Xavier JUGELE (E C, M et Y JUGELE)

L’avocate lit la lettre de la mère de Xavier Jugelé :

« À mon fils Xavier, nous sommes le 20 avril 2017, la journée se passe bien » puis la soirée, vers 20h45, Y., son autre fils arrive et dit qu’il y a un problème sur les Champs-Elysées avec les policiers à Paris, elle est prise d’inquiétude, elle quitte le salon, elle entend en direct sur une chaîne continue, des sirènes de pompiers et que les policiers sont visés, elle envoie un SMS à Xavier, le temps passe, 5-10 minutes, rien, aucune réponse. Elle envoie un 2^{ème} SMS qui, lui, reste aussi sans réponse et pour cause.

Pendant ce temps là, elle n’ose pas penser au pire, et se dit qu’il est trop occupé.

En une fraction de seconde, elle apprend l’impensable : qu’elle ne le reverra plus, ne le serrera plus dans ses bras, ne rira plus avec lui, une fraction de secondes où tout a basculé dans l’horreur.

Le 17 avril, la dernière fois où elle l’a vu, elle revoit son sourire à une soirée, elle ne veut garder que ce sourire dans sa mémoire, Xavier était content de commencer dans la police judiciaire, ce par quoi il avait toujours été inspiré, « tu ne pourras jamais montrer tes capacités car

désormais on doit parler de toi au passé », c'est l'horreur à l'état pur pour une maman, « de te voir mourir dans de telles conditions », il n'a même pas eu le temps de se défendre. C'est difficile d'évoquer le petit garçon plein de vie qu'il était, il parlait trois langues, était passionné par l'histoire de France, les arts, les livres. Enfant, il était joyeux et intrépide, très bon élève, a obtenu un bac S, pas fait hypocagne, parfait sa connaissance, avait plein de projets en tête, puis a fait des études de droit, il est entré dans les forces de l'ordre, la gendarmerie puis la police nationale. Il a été affecté à Paris le 1 juin 2011, Paris, cette ville lumière qu'il affectionnait, qui le faisait rêver, pour la culture, sa carrière etc.

Il jouait très bien son rôle de grand frère : il était taquin, espiègle avec sa sœur, immense joie d'accueillir son petit frère à la naissance, plein de complicité, de la taquinerie adultes, joie de se retrouver ensemble, c'est un vide épouvantable qu'il a laissé, Xavier leur manque, c'est une douleur indescriptible, le bruit des balles reste dans leur mémoire ;

A. Père de Xavier JUGELE, M.J

37 carrière de militaire.

La nuit, la veille de son témoignage au procès, Monsieur JUGELE explique qu'il s'est fait un schéma. Lundi, il a entendu les accusés parler de l'isolement, l'isolement pour sa famille, il est permanent, dit-il, avec un fils décédé, ça ne s'arrêtera pas même après le verdict, à cause d'eux, il a perdu son fils. Ce garçon, Xavier, a servi l'état comme son père, c'était une vocation, comme ses 5 camarades qui ont témoigné hier. Donc « je vous laisse prendre les décisions qu'il y a à prendre pour eux car je ne suis pas juge », lui il ressent l'amour d'un père pour son fils, et a encore ses deux enfants qui lui permet de tenir. Tous les jours, il est au cimetière. Sur le 102 des Champs-Elysées, « c'est un honneur de venir à Paris », a-t-il dit au Président, au ministère de l'intérieur, à la maire de Paris, eux leur recueillement ils le font en Sologne, là où Xavier repose. Donc quand entend parler d'isolement (...). Xavier, il aimait les voyages, quand il a terminé sa formation à l'école nationale de police, c'était une fierté pour lui.

Cela l'a marqué (Monsieur Jugelé) car cette école nationale de police, la base aérienne de Nîmes, c'est là où il a commencé le 2 septembre 1972 sa carrière de militaire dans l'armée de l'air, et se retrouver là, ca l'a touché. C'est pour cela qu'il a choisi cette photo diffusée dans la salle, car ils étaient attachés tous les deux avec Xavier à servir d'une manière leur patrie.

Monsieur Jugelé explique qu'il continue à s'occuper dans des associations (...) Depuis 4 ans, la mère de Xavier est suivie par une psychologue, un magnétiseur, un stomato, elle a de la tachycardie avec le stress, a des difficultés pour dormir, pour se nourrir. Ils veillent chacun les uns sur les autres. Sa fille ne s'exprimera pas car elle était très proche de Xavier, ils avaient des loisirs communs, donc quand il s'est retrouvé à Paris, ça a été un bonheur, et la ils se sont pris un « sacré coup dans la gueule ».

Sur ses attentes du procès : que la justice soit rendue, Monsieur Jugelé dit qu'il a confiance en l'état et ses institutions, sinon il explique qu'il ne se serait pas engagé dans l'armée et son fils non plus dans la police. Il a fait du droit donc il attend que le jugement soit ce que ces gens méritent ; Monsieur Jugelé ne dit pas que ce sont des terroristes, il y en a qu'un. Heureusement que ses camarades qui sont présents et qui ont riposté au péril de leur vie, ont fait arrêter cette affaire sur l'individu le plus concerné, sinon ça serait lui dans le boxe des accusés, déclare-t-il.

Son rôle c'est de veiller sur ses enfants et son épouse, ses amis, et les gens de la police nationale, conclut-il.

Pas de questions.

B. Y J, frère de la victime

31 ans.

Y. Jugelé souhaite rappeler à la Cour la définition du mot complicité, la complicité c'est quand l'on aide une personne à effectuer une action. Y. J. explique que lorsqu'il a vu l'arme de guerre utilisée, il ne faut pas le prendre pour un imbécile, quand on fournit une arme de ce calibre à une personne, on se doute de ses intentions, c'est tout ce qu'il a à dire. Lui aussi, il explique être fan de jeux de vidéo, jeux de guerre, il sait ce qu'est capable de faire une AKA 47. Il dit connaître l'odeur de la poudre et de la mort.

Sur son frère : il ne souhaite pas en parler car c'est personnel.

Y. J. souhaite que justice soit rendue et veut rendre hommage aux 5 policiers qui étaient avec lui, « ce sont des héros car ils ont abattu un homme lâche et méprisable sans honneur qui a tué un policier dans le dos » conclut-il.

C. Témoignage d'Etienne CARDILES, compagnon de Xavier Jugelé.

46 ans, diplomate.

Monsieur Cardiles voudrait remercier l'institution judiciaire de lui permettre de s'exprimer.

(...)

La première des interrogations qu'il se pose : s'exprimer en qualité de proche, conjoint, c'est donné un sens à une intervention de ce type, c'est une épreuve qu'il espère surmonter, avec deux objectifs :

Lui n'était pas sur place, mais la place qu'ils ne prendront pas c'est celle de son conjoint, ne fera pas vivre son intimité, mais voudrait d'abord confier quelques incompréhensions :

Il y a eu trop tôt dans le cadre de la procédure un prononcé sur les poursuites en raison d'une libération d'un détenu dangereux, connu comme telle, aux fréquentations douteuses ; M. Cardiles a refusé le principe d'une telle action judiciaire, et propose une explication à ce sujet là, cet attentat avait pour objectif d'atteindre notre état de droit, explique-t-il. Pour sa part, en qualité de fonctionnaire et engagé, il ne parvenait pas à attribuer dans une telle action contre l'état, une issue (...) (*Inaudible*).

Le détenu devenu terroriste a été libéré trop tôt, dit M. Cardiles. Il n'aimerait pas aujourd'hui être à la place du magistrat qui a signé sa sortie mais ne pense pas que ce magistrat se soit engagé pour faire des victimes.

M. Cardiles dit qu'il ne confond pas les choses, il sait que la justice fait au mieux, et ne doute pas des difficultés.

Avec le recul des années, dit-il, on ne peut s'étonner que le bon fonctionnement de certains services de l'Etat n'ait pas entraîné des réactions d'autres services de l'Etat pour qu'un signalement soit fait et que des mesures soient prises. (...)

En tant que citoyen, cela ne l'étonne pas que le système pénal français ne permette pas l'incarcération à tort et à travers de quelqu'un que l'on suspecte d'avoir des intentions malveillantes.

(...)

M. Cardiles voudrait dire à la défense dont il ne remet pas en cause le rôle que certains arguments sans doute désespérés sont inaudibles depuis le banc des victimes lorsqu'il s'aventure dans les couloirs de l'indécence.

(...) M. Cardiles dit qu'il n'ignore pas que grâce aux reflexes des cinq policiers, l'action publique est éteinte, (...) mais s'agissant des complices le nécessaire reste à faire, il est farouchement attaché à l'état de droit et voudrait mettre entre les mains de cette juridiction, son espoir d'une décision juste, (?) « Permettez moi sans haine d'exprimer ici de voir cette cour d'assises spéciale, se prononcer en faveur de la sûreté de l'état, de la paix publique, leur regret pendant l'audience n'a convaincu aucun d'entre nous. »

Un des experts a eu l'occasion de dire « face à un océan, chacun est complice », qu'il fallait s'en prendre à leurs intérêts, aucun d'entre eux ne se sent concerné, dit-il. (...)

(...)

Citation de Francis Coppola : « Combattre le terrorisme ne passe pas par les armes mais en cherchant où est le manque de justice. »

Questions :

Pas de questions

Sur les photos :

Xavier JUGELE remonte à l'été 2016, ils étaient allés en congés en Crète, de bons souvenirs, ils étaient pacés depuis plusieurs années, 2012. C'était une formalité administrative, mais il y a eu un mariage posthume plus tard.

Photo de famille de Xavier, ses frères et sœurs.

Ils étaient tous les trois très férus de spectacle.

Photo : Photo de Xavier JUGELE lors de sa dernière visite à sa famille, week-end précédent l'attentat, il craignait de ne pas avoir le temps de voir sa famille, et Etienne CARDILES l'avait poussé à y aller et il était content de l'avoir fait.

Xavier s'orientait vers un service de coopération, pour lui c'était une manière de retrouver une orientation qui correspond mieux à son niveau d'étude, il parlait très bien l'anglais, trouvait qu'il n'en profitait pas assez.

Il trouvait qu'il ne faisait pas assez usage de ses langues donc il a cherché un service de police où il pourrait parler.

Diffusion de photo de vacances en Crète.

Autre photo : très symbolique de X. Jugele où il est avec le fils d'Etienne Cardilès, il assurait une protection pour une conférence internationale, ils étaient allés le voir, et les avait pris en photo, c'est la photo officielle qui avait diffusée au public après sa mort.

Photo : à sa sortie de l'école

III. Audition de S CHEURFI

Le mandat d'amener n'a rien donné. Les autorités ont procédé à des vérifications aux adresses dont ils disposaient mais ne l'ont pas trouvé puis se sont rendus au domicile de sa mère et ne l'ont pas trouvé non plus.

Peu de coopération concernant S. Cheurfi, donc n'ont pas d'autres renseignements.

- **Réaction des Parties civiles**

Trouvent que c'est très préjudiciable, l'avocate demande à ce que d'autres moyens soient mis en œuvre, le Président dit qu'il n'est pas du genre à abandonner et fait venir les témoins.

- **Ministère Public**

Le Ministère Public dit que c'est possible de trouver des informations.

- **La Défense**

Ne peut pas renoncer à la présence de ce monsieur.

Inaudible

Son frère qui a été évoqué pendant l'instruction qui lui-même avait des difficultés pour être entendu peut être par ce biais là, pourrait-on le retrouver.

Mais il a été retenu à l'encontre de son client des déclarations de la part de ce monsieur.

Cheurfi est indispensable à la manifestation de la vérité.

Le président dit qu'on pourrait essayer de prendre contact avec le frère.

Cote D2420 et D243

IV. Audition de Laetitia L.

32 ans, secrétaire.

Elle dit ne pas connaître les accusés et ne pas avoir de lien avec eux, ni avec les parties civiles.

Elle est entendue comme témoin, prête serment.

Elle préfère des questions car ne sait rien. C'est la demie sœur de Karim Cheurfi, sa cadette, il est né en 1977 et elle en 1988. Ils ont 11 ans d'écart.

Elle a passé son enfance avec lui jusqu'à qu'il quitte la maison en 2001.

Sur sa relation avec son frère : ils avaient une bonne relation, jamais eu de soucis.

Dans la fratrie, ils sont 3. Ont toujours vécu tous les trois ensemble, avec leur mère. Il a été incarcéré entre 2001 et 2013.

Pendant son incarcération, elle allait le voir au parloir. Ils avaient gardé des relations. Et à sa sortie de prison, ils ont repris contact. Il est revenu chez sa mère. Puis après, il a pris un studio séparé.

(...)

Sa mère, avant, elle était sous curatelle mais ce n'est plus le cas maintenant, elle est apte.

Sur son frère, en 2013, il a son studio. Elle n'a pas noté de changement, mais après 10 ans de prison, il n'avait plus sa joie de vivre, n'en n'est pas ressorti indemne, puis il a été réincarcéré pendant 2 ans, à la suite d'un délit commis entre 2013 et 2015.

Elle n'est pas allée le voir à Poissy quand il était incarcéré là-bas.

En 2015, il réintègre son logement. (...)

Il voulait se marier, avoir une famille et des enfants.

Sur son départ en Algérie en janvier-février 2017, c'était pour se marier et ça n'a pas marché à cause d'un papier administratif. La jeune femme, c'était sa cousine à elle.

Il se déplace en France, à Marseille notamment, le Président demande si elle savait ce qu'il faisait. Elle dit qu'elle ne sait pas.

Sur ses moyens de vivre : il vivait du RSA.

Il circulait avec une audi A4 et une moto Suzuki. Elle ne sait pas s'il avait vendu la moto ;

Sur les investigations policières avant son décès, ils ont plaqué sa mère à terre, dit-elle. (...)

Sur cette période et son attitude : il était assez réservé et solitaire ; avait-il un portable pour le joindre ? Elle en connaissait un sur lequel elle le joignait.

Pour elle, elle l'appelait que sur son téléphone.

Il ne fumait pas particulièrement.

Sur la présence des deux masques chez lui, de « scream » et de braqueur : elle n'a aucune idée.

Une arme aussi a été retrouvée : elle ne sait pas.

Son père : Salah n'avait pas de domicile fixe donc il allait souvent chez son frère, Karim. Le frère était pratiquant comme elle.

Le concernant, il faisait la prière, le jeûne, « l'islam quoi ».

En février, 17 ouvrages religieux sont retrouvés chez lui : elle dit que chez elle aussi, c'est normal, dit-elle.

Elle dit que ce n'est pas péjoratif. Le président ne comprend pas pourquoi on dit qu'il n'a pas d'intérêt pour la religion.

Sur sa curiosité par rapport à ce qu'il se passait en Syrie : ils n'en parlaient pas dans la famille.

Sur lui, après l'attentat, est retrouvé un document manuscrit dans lequel il parle de daech qui s'apparente à un acte d'allégeance ;

Elle était étonnée, n'a pas vu de ses propres yeux.

Faire le lien entre Daech et son frère, elle ne voit pas le rapport.

Sur la police, et la haine de Cheurfi: elle ne sait pas pourquoi.

(...)

Au mois de décembre 2016 et avril 2017, il y a des événements qui peuvent être mis en relation les uns avec les autres, Cheurfi est allé à Marseille, et avait dit qu'il était venu pour tuer des policiers. Il va aussi aller dans une mosquée et chercher à rentrer en contact avec un homme qu'il avait rencontré en détention, Slimane, homme impliqué dans des affaires de terrorisme, qui est parti rejoindre l'EI en Syrie.

Après cette époque là, Cheurfi recherchait des armes. Il apparaissait que Cheurfi était animé d'une haine vis à vis de la police ;

(...)

Le soir en détention, il prenait des coups de poings, sa haine contre les flics est venue petit à petit.

Au mois d'avril 2017, sur le fait qu'il ait pris une kalachnikov, elle même dit qu'elle était étonnée et choquée ; elle ne sait pas ce qu'il l'a poussé à en arriver à ça. Si elle avait su le moindre élément, elle l'aurait dit.

(...)

- **Questions des parties civiles**

La témoin n'a jamais parlé avec Cheurfi de ce qui s'était passé le 13 novembre 2015.

Elle dit ne plus savoir plus ce qui s'est passé le 13.11, elle ne connaît pas la date.

Elle dit qu'elle n'en a jamais parlé avec son demi frère. N'en parlaient pas en famille.

A dit au président qu'elle ne savait pas ce qui se passait dans la tête de son frère, elle n'exclue pas le fait que son frère ait eu des convictions radicales religieuses, et qu'il ait pu commettre un attentat.

(...)

Avocate : est-il possible que Karim ait agi à ce moment là ? Qu'il ait agi pour une idéologie radicale ?

Elle dit qu'à ce moment là elle ne pense pas qu'il ait agi pour daech, elle ne sait pas.

Avocat 3 :

Il avait raconté qu'il y avait un chien dans sa cellule. L'avocat demande si elle a cru à ce qu'il disait ? Elle dit que oui, qu'elle y croit, après elle ne défend pas son frère, mais il y a des choses qui ne sont pas dites qui se sont passées notamment pendant l'incarcération.

Le président :

Karim était présenté comme un fou. Elle dit qu'elle ne sait pas s'il avait des problèmes psychiatriques.

Ca ne se manifestait pas dans sa vie de tous les jours mais après la prison, il n'en n'est pas sorti indemne.

Elle ne se souvient pas jeune qu'il avait des problèmes psychologiques.

Sur son suivi par le juge d'application des peines au moment de l'attentat, et du suivi au centre médico psychologique, elle ne savait pas.

Elle ne savait pas qu'il avait un traitement médical, des anti-dépresseurs.

- **Questions du Ministère public**

Elle connaît Nourredine Allam a-t-elle dit, ils étaient dans la même école.

« A-t-elle gardé des contacts avec lui ? » « Non », il était plus petit qu'elle, dit-elle.

Ils ont 3-4 ans de différence. Ils n'ont plus jamais eu de contact après l'école mais ils se croisaient car habitaient dans le même quartier.

« Son frère le connaissait-il ? », elle ne le savait pas mais a lu cela dans les journaux.

Elle confirme qu'elle est mariée à Monsieur X. Elle répond qu'il connaissait Noureddine aussi car était à l'école avec eux.

Les investigations téléphoniques montrent que le seul contact téléphonique entre son frère et Noureddine, c'est son mari.

« Son mari contactait-il Noureddine ? », Elle dit que oui ils se voyaient, ils se connaissent mais ce n'était jamais avec elle.

« En avril 2017, sont-ils en contacts ? » Elle ne sait pas, elle dit qu'ils habitaient tous dans le même quartier etc.

Sur Mohamed Bouguerra ? Elle ne le connaît pas.

(...)

A été entendu dans le dossier, il indique qu'il a reçu un appel pour la moto. Et qu'il l'avait achetée à l'individu qui a fait l'attentat et s'était entretenu avec son beau frère, donc avec le mari d'elle.

Elle ne se souvient pas.

Savait-elle que c'était Noureddine qui avait acheté la moto du frère ? Elle dit qu'elle ne l'a pas su.

Elle dit qu'elle ne comprend plus rien à rien.

Elle ne sait pas qui a vendu l'arme à son frère.

« Que pense t-elle de la personne qui a vendu une arme ? » « Qu'il est assez fou pour vendre une arme à un mec qui a fait 15 ans de prison. »

Inaudible

N'habite plus dans le quartier. Elle ne sait pas.

Sur sa condamnation, elle a dit qu'il avait tiré sur des policiers qui n'étaient pas en service mais ce n'était pas tout à fait ça.

Autre chose reprochée : trois victimes/ deux policiers, celui de la garde à vue.

Sur le policier de la garde à vue, il lui a tiré dessus, elle ne sait pas pourquoi. Apparemment, le flic lui a dit qu'il avait le sida et ça lui a fait péter un câble. C'est ce qui lui a raconté à elle.

Cette condamnation là, elle était connue au quartier. Ce n'est pas une petite affaire ; elle pense que oui les gens savaient.

Sur les masques retrouvés en perquisition : elle dit n'avoir jamais vu ces masques. Que ses enfants n'ont pas joué avec.

Ce masque peut faire référence au morbide du frère, et photo dans le téléphone de Karim, où on le voit avec le masque de scream et une tronçonneuse à la main, ça fait pas longtemps qu'il est sorti de détention, il se prend avec ce masque et une tronçonneuse.

Elle dit qu'elle n'avait pas détecté son attrait pour le morbide.

Sur son pressentiment qu'elle ait pensé que c'était son frère sur les champs qui avait agi, elle peut pas expliquer pourquoi elle a pensé ça, c'est qu'elle n'a pas eu de nouvelles de la journée et qu'elle a su qu'une Audi avait été retrouvée.

- **La Défense**

Votre frère a-t-il laissé un message à la famille avant ? Non, rien. Il n'a pas dit au revoir. Elle dit l'avoir vu la veille.

Défense de Nourredine ALLAM

Sur la condamnation de son frère à 15 ans, elle était très jeune, elle a assisté au procès. A fait état que son frère avait nourri une haine envers les flics notamment parce qu'il aurait été enfermé avec les chiens et qu'il y avait des morsures. C'est lui qui lui a raconté ça.

L'avocate dit qu'a été versé en procédure un document qui revient sur les faits, dans ce document, le frère avait dit qu'il avait été mordu par des chiens et le juge d'instruction a nommé un expert pour voir si c'était vrai. Elément qui avait été évoqué à l'audience, et ça n'a jamais été constaté. Elle ne se souvient pas.

Depuis cette condamnation, sa sœur est restée sur la haine qu'il avait des policiers notamment parce qu'il avait subi un calvaire avec les chiens alors même que ça a été prouvé que ce n'était pas vrai au procès. Elle répond « a qui veut le croire ».

Elle, elle pense que c'est vrai ce qui s'est passé avec les flics.

« Est ce que votre frère, c'était pour vous un sympathisant de Daech ? ». Non elle ne pense pas, il ne lui a rien dit sur cela.

(...)

Dans un sac, une cagoule a été retrouvée, sait-elle pourquoi il avait ça dans son sac ce jour là ? Non, elle dit qu'elle ne sait pas.

Et un brassard police ? Elle ne sait pas non plus.

La garde à vue de 2017 : « son frère lui a-t-il parlé de la mosquée de Montfermeil ? ». Elle répond que non.

Après sa garde à vue, il est remis en liberté. Quand il en sort, la haine des policiers s'était installée, a-t-elle dit.

« Qu'a t'il dit après cette garde à vue ? Il a dit que c'était des fous. Qu'ils l'accusent de choses qu'il n'a pas faite. »

Saviez-vous que votre frère n'avait pas le droit de quitter la France ? » « Non », elle ne savait pas. (...)

S'il quittait, fallait qu'il signe au préalable une autorisation. (...)

Avait décrit son frère comme quelqu'un d'isolé, seul. Oui, dit-elle, il est assez solitaire et réservé. Ça veut dire qu'il parle peu.
« Pouvait-il avoir un phrasé particulier ? Peut être. »

Sur sa passion de la pêche, (...)

Elle ne connaît pas le bar l'écu de France.

Intervention d'un accusé :

Le bar a changé de propriétaire et de nom donc normal qu'elle ne le connaisse pas.

V. Audition Stéphane L.

Travail dans le E-commerce.

A su après qu'il avait un lien avec Mohamed B., a vécu avec sa mère pendant quelques années en concubinage.

Pas de lien avec les parties civiles etc

Prête serment.

Préfère que le président pose des questions.

Sur son frère Karim, a vécu avec lui. Incarcéré entre 2001 et 2013.

Ils ont 2 ans d'écart. Ils ont vécu ensemble jusqu'à l'âge de 17 ans. Puis séparation, il est parti chez son père puis est revenu.

Ont partagé du temps ensemble. (...)

Son frère s'était plaint de mauvais comportements de la police avant 2001 ?

Il dit que c'était pas avant mais pendant.

Il lui a dit que les policiers lui avaient dit qu'il avait le sida notamment.

Le témoin dit qu'il allait le voir souvent à Fleury, 2-3 fois par semaine. Puis avec le temps ont commencé un peu à se fatiguer. Puis après est parti à Poissy, ça faisait loin (...)

Sur une évolution de son comportement pendant la période de la détention ?

Après, on l'a mis à Poissy et a été avec Carlos, ils ont passé du temps ensemble, n'a pas compris pourquoi, dit-il.

Sur ses autres contacts en détention ? Il était dans l'étage fermé. Ne sait pas s'il prenait un traitement. On lui avait prescrit un traitement mais ne le prenait pas.

Objectif de Karim était de faire semblant de se soumettre mais ne prenait pas le traitement.

Sur Slimane Kalfaoui ? ça ne lui dit rien.

Avec la prison, un intérêt pour la religion est apparu ? Ca c'était au début, dit il.

(...)

Il sort de prison en 2015 ; revient aux environs du domicile de la mère, lui habite aussi à coté. Ils sont à proximité. Ils ne se voyaient pas tous les jours mais il était renfermé. Il avait beaucoup d'amis avant et avec l'incarcération, plus.

(...)

Karim lui disait que ce n'était pas bien ce qu'il se passait en Syrie et avait été convoqué par le juge d'instruction et s'était retrouvé avec un homme, Farid qui l'a influencé.

Le président dit qu'il nourrit des interprétations étranges parfois. (...)

Sur la fin de l'incarcération du frère : il n'avait pas d'amis et était solitaire.

Sur ses activités : était suivi par un SPIP, a fait plusieurs petits jobs sur Paris. Il était dit qu'il jouait beaucoup aux jeux vidéo.

Parlaient-ils de géopolitiques ? Il dit que non, après, ils ont vu des vidéos de ce qu'il se passait à Gaza. N'était pas impliqué là dedans, ça ne l'intéressait pas.

Quand il y a une perquisition, il a été découvert un document manuscrit où a été découvert des versets du coran sur le sort que pouvait être réservé à des mécréants.

Ça ne lui dit rien.

« Buvait-il de l'alcool ? »

A su après qu'il avait fait une soirée arrosée avec les gens du quartier mais sinon non.

Dans le quartier pas connu mais quand même après l'affaire de 2001.

A part le RSA, avait-il des revenus ? Trafiquait-il ? Il dit que non.

Avait-il une Audi A4 ? Oui il en avait une dit il.

Sur l'entretien ? Il répond qu'il n'était pas assuré.

Sur la moto ? Il l'a payé 2000 euros et avait un problème. Son père a essayé de la revendre et n'ont pas réussi.

Lui n'a jamais dit qu'il avait vendu la moto, il l'a su après (...)

Sur son ressentiment à l'égard de la police ? Karim ne parlait pas beaucoup.

Il a été placé en garde à vue le 23 février 2017 pour des évènements à Marseille, et libre après sa garde à vue, sur sa réaction après ? *Inaudible*

Il fumait du cannabis en maison d'arrêt.

Sur des états où il n'était plus lui même ? Non, ou une fois ou deux, des hurlements.

Savait-il qu'i avait un suivi psy ? Croit qu'il lui en avait parlé ; il ne savait pas qu'il prenait des médicaments.

Karim s'occupait de lui tout seul.

Quand il le voyait, tout se passait bien, l'a vu juste faire une ou deux crises.

Rien noté de particulier après sa garde à vue de 2017.

Sur le 20 avril 2017 : il a vu son frère, Karim, devant la portail, lui a fait une forte accolade (...) L'accordade, le fait qu'il le sert fort comme ça, il s'est interrogé ; Il avait fait des démarches pour lui donc s'est demandé s'il n'avait pas voulu le remercier.

Le Président demande pourquoi il a cherché à le joindre autant de fois l'après-midi ? (...) Sa sœur s'est inquiétée aussi même si elle ne l'a pas appelé ;

Le président trouve ça surprenant qu'il ait essayé de le joindre comme ça ?

Il dit qu'il a été incarcéré la période où il est parti à Marseille.

A part l'accordade, il dit qu'il n'a rien remarqué de particulier.

Le président dit qu'il y a beaucoup de messages au moment des évènements ; une succession de messages qu'il a envoyé, le témoin n'a pas d'explications là-dessus ;

Le témoin dit qu'il ne savait pas qu'il essayait d'avoir un permis de chasse.

Dans ses affaires, ont été retrouvés un fusil et de nombreuses munitions, il y avait des photos, un masque scream.

Que pensait-il faire avec ces armes ? Dans une cagoule, il y a l'ADN de son père, ou une empreinte, le président demande comment il explique cela ? Qu'il ait un fusil d'assaut, comment il l'a acheté alors qu'il n'a pas d'argent ?

Le témoin dit qu'il a su qu'il avait échangé le fusil d'assaut contre la moto, ce sont des rumeurs du quartier, dit-il.

Depuis combien de temps il n'avait plus cette moto ? « Vous n'aviez pas remarqué qu'elle avait disparu ? » « Non », dit-il.

Dans les jours précédents, il n'avait pas d'argent. (...)

Sur l'arme, il avait expliqué qu'à supposer que quelqu'un ait fourni l'arme au frère, le mec qui a fait ça est fou car devait se douter qu'il allait mal l'utiliser.

Il dit que quelques jours après, il y avait des bruits dans le quartier qu'il voulait se procurer une arme. Ce qui est bizarre c'est que c'est arrivé juste derrière chez eux donc bizarre que personne n'ait été au courant.

Sur la dangerosité de son frère, il la connaissait, car en parle au téléphone avec son père.

Comment il évaluait à cette époque la dangerosité du frère ?

Il parle à sa mère « maman fais attention à Karim, il va faire quelque chose, il va tirer sur les flics, sur Paris, pour faire une affaire, genre bijouterie, braquage », « maman il serait mieux aux pays. »

« Il serait capable de faire un braquage et il pourrait reprendre 15 ou 20 ans » donc avec une arme, on savait qu'il bougerait sur une grosse affaire.

Dangereux de lui donner une arme car susceptible de s'en servir sur des policiers.

Le témoin dit que c'est sur les antécédents qu'il est connu. Il y a eu des rumeurs dans le quartier.

(...)

Des supports numériques ont été exploités : des consultations retrouvées.

Imac, clef USB, tablette Samsung.

Sur la tablette, ont été découvertes des traces de consultation en rapport avec des explosions le 17 avril 2017 – 18 avril.

Cela, ça a été retrouvé chez le témoin donc le président est surpris qu'on trouve ça comme consultation et en plus en pleine nuit. Donc le président demande si Karim venait la nuit comme ça et regardait.

Le président demande si c'est lui par curiosité ? Il ne sait pas répondre.

Les recherches sont relatives à : Al bagdadi/ al Quaida/ drapeau juif/ site braquage/ vidéo des meurtres de Merah. Recherches qui ont été faites quand Karim était incarcéré donc le Président l'interroge la dessus mais dit qu'il regarde plein de vidéos mais pas de souvenirs précis.

Ces supports numériques, il les utilise.

3 jours avant la mort de Xavier, il y a des consultations de ce genre. Le Président dit soit c'est Karim, « soit c'est vous ou quelqu'un de votre famille ». Le témoin ne sait pas.

Le président dit qu'il cherche à comprendre comment ça arrive sur son ordinateur.

Le président dit qu'il savait que son frère était dangereux en plus, le père était proche de Karim aussi, il y a son ADN dans la cagoule etc., tout ça, ça fait beaucoup, donc laisse entendre que la famille a tenté de le protéger.

Il dit qu'il n'aurait jamais laissé faire ça, dit que sa mère souffre tous les jours.

« Rétrospectivement » dit le président, le témoin essaie de dire qu'il n'a rien fait (...)

Il remet en cause les renseignements.

Avant d'aller sur les champs, Karim s'arrête à proximité d'une école de police à Joinville le Pont.

Le témoin demande ce que le président pense, il dit qu'il note qu'il est arrivé là et qu'il a choisi d'aller là.

Le Président demande : « vous avez perdu votre frère ; ça aurait pu être évité ? »

Le témoin dit qu'il pense qu'il y a quelque chose de profond en lui, qu'il était déterminé à faire quelque chose.

Dans ses relations, partageait-il la haine de la police ?

Pourquoi avait-il un brassard police ? Le témoin dit qu'il ne sait pas, a du le piquer dans ses affaires...

Il a fait un an demi de prison pour vol dans les conteneurs, 1 an de prison ferme et semi liberté pour 6 mois au moment des faits.

On retrouve en possession de son frère un genre de serment d'allégeance.

(...) *Inaudible*

Magistrats :

Sur la proximité du père avec Carlos et les conséquences : le témoin dit qu'il savait qu'il était incarcéré avec Carlos, il le lui avait dit.

(...)

Quand il a su qu'il était avec Carlos, il a eu une crainte.

C'est après qu'il a fait le rapprochement en se disant que ce n'était pas par hasard si on avait mis son frère avec Carlos.

Le président dit au témoin qu'il n'est jamais clair car il y a l'histoire du brassard de police : avec la garde à vue du 27 février 2018, où on lui présente le brassard et dit qu'il ne l'a jamais vu et aujourd'hui, il dit que c'est le sien.

Le président dit qu'il n'est pas d'une franchise absolue.

Mais c'était quand même son brassard ? « Oui » mais ne sait plus pourquoi il en avait un.

- **Questions des parties civiles**

« Appréciez-vous les armes à feu ? » Il avait dit non. « Alors pourquoi dit l'avocate avoir posté sur Facebook une photo avec un ballon gonflable et une arme à feu avec ? », il dit que c'est pour son fils.

Diffusion d'une photo de lui avec une arme brandit (fausse arme en plastique?) « pourquoi avoir mis cette photo ? » C'est avant l'attentat de son frère.

« Quelle est la signification de ce post à ce moment là ? »

Le président dit « n'essayez pas de déduire des photos qu'on pourrait vous reprocher... »

Le témoin dit qu'a l'époque ce n'était pas son intention, n'a rien à voir, ne donne pas d'explications. *Inaudible*

Sur son attrait pour les armes, il dit que c'est un hasard.

Il dit qu'il n'a jamais eu d'arme de toute sa vie, qu'il n'aime pas les armes.

« C'était une manière de soutenir la cause palestinienne » demande le président ? « Oui, peut-être » répond-il.

Autre avocat

Le témoin dit que c'est du pur hasard qu'il y ait cette photo où il brandit une arme.

Sur l'échange du frère qui voulait se procurer une arme, il a été clair sur le sujet.

Ils en ont parlé ensemble : « il ma dit qu'il cherchait une arme pour se défendre, j'ai pas creusé plus que ça, j'ai laissé tomber. »

Le Président

Il a été avec Ni. ALLAM bien après 2000, le témoin dit qu'il pense que c'était en 2008.

Son enfant est né 14 le septembre 2014.

Il est séparé de Ni. ALLAM depuis, ils sont restés ensemble 5 ans, c'était avant que son frère ne sorte de prison, son frère ne la pas connue. Il la connue après.

Il dit que son frère Karim ne connaît pas Mohammed dans le box. Lui le connaissait.

« C'est curieux ces relations de proximité » dit le Président. (...)

« Vous avez vécu avec sa mère et votre demi frère avait aussi une proximité » dit le Président, « la mère de votre ex femme vivait en plus sur le terrain de la famille pendant une période, ce qui entraîne le maintien d'une relation et votre frère vivait là » dit le président.

Avocat de partie civile 3

Dans la cote 1687-3 : il est fait état de propos interceptés, le témoin confirme des échanges avec sa sœur. L'avocat s'étonne que le seul policier tué, était homosexuel.
L'avocat relit des déclarations qui avaient été faites sur l'homosexualité.

« Où en êtes-vous par rapport à ça ? » Il répond que ça ne lui pose pas de problème.

• Questions du Ministère public

« Votre cas ne nous intéresse pas, ce qui nous intéresse c'est ce qu'a fait votre frère et l'implication de Noureddine ALLAM »

« Vos réponses n'ont pas été très claires mais je la repose :
Vous maintenez que vous n'aviez pas connaissance de pratiques radicales de la part de votre frère ? » Le témoin répond que non, il n'en n'avait pas connaissance.

Le ministère public : « Vous aviez-vous une vision plus radicale ? »

Le témoin : « J'ai fait des recherches oui. »

Le ministère public : « Votre frère non. »

Le témoin : « il y a eu un meurtre, j'essaie de comprendre pourquoi. »

Le ministère public : « vous vous n'étiez pas plus engagé plus en recherche d'information que votre frère, vous étiez plus au courant de l'organisation de l'EI que votre frère »

Le témoin ne répond pas.

Le ministère public : « sur les consultations depuis votre tablette de fabrication de bombe entre 4h52 et 6h17, vous êtes en semi liberté, » pourquoi fait-il des consultations à cette heure là ?

Le témoin : « j'étais en semi liberté à Meaux »

Le ministère public : « c'était sur une tablette de Samsung, est-il possible de rentrer avec des objets électroniques en semi liberté ? »

Le témoin : « Non »

Le ministère public : « sur la tablette saisie chez vous et après exploitation le 18 avril, il y a des consultations concernant des explosifs », soit c'est sa femme/ ses enfants ? Soit « vous avez prêté la tablette ? »

Le témoin : « C'était quoi comme explosif ? »

Le Président : « J'ai peut être la réponse, le dimanche au lundi de pâques en semi liberté on rentre chez soi. »

Le ministère public : « ce n'est pas grave, on n'a pas la réponse. »

Sur la garde à vue de son frère, il est entendu, il dit qu'il tombe des nus à ce moment là, aujourd'hui, il dit que tout le monde savait dans le quartier que son frère était en garde à vue car il cherchait une arme. Ça ressort de ses déclarations aujourd'hui, de ses auditions.

Dans une autre cote : tous les gens de la cité étaient au courant que Karim faisait de la garde à vue et cherchait une arme. (...)

Le ministère public : « Comment vous expliquez que tout le quartier savait cela ? »

Le témoin dit que c'est lui qui a fait courir le bruit.

Le ministère public : « on vous demande à qui avez vous parlé de Karim et de sa recherche d'arme », il répond « le beau frère et Djamel D. »

Sur le fait qu'il ait dit à Djamel D pourquoi son frère était en garde à vue et à son beau frère, le témoin répond que oui.

Le ministère public : « son beau frère connaît-il Noureddine Allam ? »

Le témoin dit qu'il ne sait pas

Le ministère public : « Djamel D connaît-il Noureddine Allam »

Le témoin dit qu'il ne sait pas.

Le ministère public : « Des contacts inhabituels de votre frère que vous avez noté ? »

Le témoin : « Non »

(...)

Le ministère public dit que son frère n'a pas le profil d'un braqueur, donc comment il pouvait penser que c'était ce qu'il allait faire ?

Le témoin répond qu'il avait 15 ans de prison.

Le ministère public dit que ce n'est pas cohérent.

Il est placé en garde à vue pour menaces de mort à l'encontre des policiers donc comment il pense que Karim veut faire un braquage et pas tuer des policiers demande le Ministère public ?

Il dit qu'il n'était pas dans sa tête et n'avait pas parlé de ses attentions.

Le ministère public dit qu'il ne savait pas que le frère était entré en possession d'une kalachnikov, mais connaissant le profil avec la haine de la police, qui a été placé en garde à vie pour des menaces de mort à l'encontre des policiers, qu'il cherche une arme etc « qu'est ce vous auriez pensé ? »

Il répond qu'il aurait fait quelque chose.

Ceux qui avaient toutes les clefs, qui le connaissaient et on vendu l'arme, c'était des fous car ce qui devait arriver est arrivé. Il est d'accord.

(...)

Karim touchait le RSA.

(...)

Le Ministère public : « Pourquoi pensez-vous que Karim n'a pas touché l'argent sur la vente de la moto ? »

Le témoin : « Car après que Karim ait vendu la moto, il n'avait toujours pas d'argent car a demandé de l'argent à notre mère » dit-il.

Dit que sa mère essayait de le dépanner. Dit que la somme d'argent n'était pas restée entre ses mains.

- **La Défense**

Avocat A

« Est-ce que dans ce box il y a quelqu'un qui vous fait peur ? » Le témoin dit qu'il n'a pas de problème.

Avocat B

« Lors de votre garde à vue après les faits, vous avez expliqué plusieurs choses, Vous avez dit qu'il était impossible de parler avec Karim ? (...) »

Le témoin : « J'ai essayé de le sortir de son isolement mais il ne me faisait pas confiance, il devait se dire que je travaillais avec vous, » « Karim était-il méfiant ? » Il répond que oui.

Sur les problèmes de la moto, « Vous vous souvenez qu'elle avait des problèmes mécaniques nécessitant des réparations ? »

Le témoin : « Oui, elle prenait trop d'essence. »

Toute à l'heure, l'Avocat général disait qu'il n'avait pas le profil d'un braqueur.

(...) Inaudible

Sur une écoute de son téléphone : le 7 mai, il explique en parlant à sa sœur « franchement, j'avais pas pensé à ça ». En parlant de Sallah, il explique qu'il a trouvé un bout de papier où Karim dit « Ne dis jamais à ton meilleur ami ce que tu ne veux pas que ton ennemi sache. »

Questions de Me Clarisse SERRE, avocate de Nourredine ALLAM

A Marseille, en 2016, quand Karim y est, le témoin ne le savait pas. Ne savait pas non plus que Karim allait à la mosquée de Montfermeille.

(...)

Karim, en sortant de prison, avait une haine envers les policiers. Après sa garde à vue, Karim a dit que les policiers disaient n'importe quoi.

Dans le studio de Karim, le témoin ne savait pas ce qu'il y avait dedans et notamment le fusil qui a été retrouvé.

Sur Smail CHEURFI, l'oncle, Karim avait une admiration pour lui car il était associé au grand banditisme. Le témoin dit que le grand banditisme était source d'admiration pour Karim.

Smail Cheurfi avait notamment été condamné pour des faits relatifs aux armes. Les flics lui ont déjà tiré dessus.

Sur la téléphonie du terroriste du 12 janvier 2016 au 11 janvier 2017, les correspondants principaux sont en premier le témoin, il répond que c'est possible.

Inaudible

Le jour des faits, subitement, il y a 10 contacts, le témoin l'appelle à partir de 19h22. Il répond que c'est parce que son frère Karim lui a fait une accolade. Il est alors allé au studio, et Karim n'y était pas. Il s'est inquiété car en plus il n'y avait pas sa voiture.

Dans les semaines qui ont précédé, il dit qu'il n'a pas eu de contacts avec Karim.

Sur le scellé numéro 14 Samsung Galaxi, son téléphone au témoin, il reçoit une vidéo envoyée par sa femme en prison, et le témoin répond « Ils vont payer », il dit que c'est en réponse à la rage de ne pas voir sa fille faire ses premiers pas.

Sur M. Bouguerra, sur l'écoute téléphonique, le témoin a essayé de le joindre le 12 avril, mais Bouguerra ne veut rien à voir avec lui.

Lecture de la déposition de Monsieur M. du 25 avril 2017 :

Il connaissait Karim depuis longtemps, un de ses meilleurs amis avant ; mais se sont moins vus car ses enfants et parents sont tombés malades. Puis Karim est très solitaire. Etais en relation avec son frère pour des travaux. Karim semblait psychologiquement dérangé. Il l'a vu pour la dernière fois avant l'attentat et le lendemain des faits, (...), le témoin dit qu'il a pensé qu'il avait eu une arme en vendant la moto.

Il est allé au bar le 22 avril afin de sonder car il était connu des cités. Il a demandé si quelqu'un avait vu la moto de Karim et l'un d'entre eux a dit « Nourredim ALLAM ». C'est un nom connu du quartier mais il ne le connaît pas lui. Ne sait pas qui était le jeune du quartier qui lui a dit ça. Sur la question « peut on se procurer une arme dans le quartier ? », il répond qu'il est possible de se renseigner pour.

Avec Laetitia, la sœur de Karim, ils ont parlé des modalités de l'enterrement, ils n'ont pas parlé de N. ALLAM.

Laetitia n'a pas assisté à la vente de la moto. Le témoin ne connaît pas S. Cherif.

VI. Audition Djamel D.

Le président donne connaissance de sa déposition D2058, entendu par le juge instruction en juillet 2018

« La seule chose que je peux vous dire est que maman est la voisine d'en face des parents de l'auteur de l'attentat.

On ne le voyait jamais, je suis plus âgé que lui, je connais son demi frère et frère, je sais qu'il avait fait une longue peine de prison et quand il est sorti, son père disait qu'il l'était encore, car ne sortait pas du studio dans lequel il habitait. Sur ses problèmes psychologiques : c'est ce qui se disait, les voisins avaient peur de lui, parfois il criait, il était maigre.

Sur sa longue peine de prison, ça aurait été pour un cambriolage et une tentative de meurtre. Sur sa haine de la police : oui, il en avait une. C'est son père et son demi frère qui lui ont dit quand il a été contrôlé par la brigade canine il y a plusieurs années. Cette histoire a été racontée par des jeunes de la rue.

Sur sa dangerosité : il dit qu'il n'avait pas peur de lui. »

Sur le fait qu'il ait été convoqué : il dit une semaine avant l'enterrement de Karim, le père est venu le voir pour savoir s'il connaissait Noureddine ALLAM, ALLAM devait 850 euros à Karim avant sa mort pour la moto, avait besoin d'argent, a accepté d'aller voir le père de Noureddine, ce qu'il a fait, N. ALLAM a dit qu'il allait s'en occuper en revendant la moto (...)

Sur ses rapports avec Stéphane L. : c'est du voisinage. Il a déjà réparé plusieurs fois la voiture. « Vous auriez été mis au courant par Stéphane L que Karim cherchait une arme », il dit que non c'est faux, il dit qu'il ne s'en souvient pas, n'avait pas de rapport avec Karim, « j'ignorais qu'il cherchait une arme. ».

Le président a fait extraire les scellés trouvés au domicile du tueur la nuit du 21 avril 2017.

2 perquisitions ont eu lieu, dont une le 23 février 2017 lors d'une garde à vue : couteaux / caméra etc. et des éléments numériques puis 17 ouvrages religieux, sans lien avec la propagande djihadiste.

2^{ème} perquisition : des policiers de la brigade criminelle, est retrouvé de la documentation, dont un où est recopié de manière manuscrite des textes en lien avec la légitimation des attaques à l'égard des mécréants : ce texte va être projeté. Mention en haut « Sourate », a numéroté des extraits de ce passage :

« L'heure sera plus terrible et plus amère... le jour où on les trainera dans le feu... la chaleur brûlante sur leur visage... nous les placerons agenouillé... nous arracherons les plus obstinés... »

« vous deux jetez dans l'enfer tout mécréant » (...)

VII. Lecture de l'audition de Madame E.L

Entendue le 21 avril 2017.

Hier soir au moment des faits, la témoin explique qu'elle était au téléphone juste à coté des policiers sur lesquels le terroriste a tiré, elle a téléphoné à une amie et pour ne pas se faire arracher son téléphone par des voleurs, elle s'est mise près du fourgon de polices, elle était sur le coté au niveau de la porte latérale, quand elle a subitement entendu plusieurs tirs, le tireur était sur la chaussée, elle l'a vu tirer sur le policier, elle voyait à travers la voiture, a vu tirer à la tête le chauffeur, elle n'a rien entendu à cet instant, les détonations étaient trop fortes puis a tiré sur le policier qui faisait face mais sans faire le tour, puis elle s'est trouvée dans son axe, il a tiré plusieurs fois, 6-7 fois vers l'autre policier, le bruit raisonne encore dans sa tête, elle s'est séparé du tireur, elle a cru qu'elle allait mourir, le policier n'a pas eu le temps de se saisir de son arme, il est tombé devant lui en trois fois, tentant de résister, s'agissant du tireur, elle ne sait pas s'il a parlé.

C'était une grosse arme de type arme de guerre, cet homme était déterminé, l'arme était noire mais elle dit qu'elle était en panique, au début elle voulait aider les policiers, elle a fini par courir au magasin Marionnaud.

L'auteur était de type maghrébin, pas plus de 40 ans, 1M75, corpulence moyenne.

Elle avait l'impression qu'il y avait trop de tirs pour un seul mais n'y connaît rien mais n'a vu personne d'autre physiquement ; sur le coup s'est dit qu'il voulait tuer les policiers puis des passants s'est même dit qu'en se couvrant la tête il la prendrait pour une musulmane et l'épargnerait. Une saoudienne a eu tellement peur qu'elle a laissé son bébé puis est revenue le reprendre. Son mari lui a interdit en arabe de venir témoigner car ce n'était pas leur problème, lui est médecin, l'homme ne voulait pas que la femme témoigne.

N'a pas vu d'autres policiers dans le camion, que les 2 ;

(...)

Elle dit qu'elle n'a pas été blessée, mais est tombée dans les escaliers chez Marionnaud, choquée car a vu le policier tomber devant elle, ne se retire pas cette image de la tête.

Elle dépose plainte contre toute personne que l'enquête pourra identifier ;

Médecin constate un retentissement psychologique, elle a été mise en arrêt pendant 45 jours.

VIII. Interrogatoire de Mederik MARINNE.

Accusé de délit de détention d'arme de guerre, son ADN a été retrouvé sur l'arme.

Sur son implication : M. MARINNE explique qu'il regardait un match de foot en février 2017 chez Mohamed BOUGUERRA. Ils avaient fumé ? Il a vu l'arme enroulée dans un drap, et lui a répondu qu'il ne voulait pas la vendre quand il lui a demandé.

• Président

Le président demande des précisions. C'était au domicile de M. BOUGUERRA, qui est un ami qu'il voit souvent, explique t-il. C'est collé à chez lui, il y a 5 km, il y va en train.

Ce soir là ils s'étaient réunis chez BOUGUERRA pour un grand match. Les policiers ont cherché et pour eux, ça serait le 19 février 2017 entre le Barça et le PSG. Ca se passe en février, les vérifications sont conformes. Ils regardent ce match et sont trois.

Cependant, dans une autre version, dit le Président, il a expliqué qu'il est en voiture en train de fumer du cannabis quand il voit l'arme mais qu'il a changé car sait qu'il a été mis sur écoute, et comme ce n'était pas crédible, il fait cette nouvelle version, s'interroge le Président. Puis il y a encore eu une évolution avec une confrontation, où finalement M. AIDOUNI était présent quand il découvre l'arme. Lui maintient sa version et plus tard, MARINNE va dire qu'il a encore menti et qu'en fait AIDOUNI n'était pas là. (...)

Le président demande pourquoi il a mis en cause AIDOUNI?

MARINNE répond qu'il s'est fait interPELLER et qu'il s'est retrouvé plaqué à terre à l'arrêt de bus. On lui explique le premier jour qu'il est là pour terrorisme mais on l'interroge que sur lui. Le lendemain, ils lui parlent d'une arme mais comme il ne l'avait pas touché, il ne pense pas à celle là. Puis ils voient sa sœur le lendemain, ils lui expliquent et elle est en pleure. (...)

MARINNE explique qu'il a paniqué donc il n'a pas dit la vraie histoire, il a inventé lorsqu'il parle de la scène dans la voiture ; il ne parle pas du domicile de BOUGUERRA car ne veut pas que sa famille ait des problèmes à leur domicile.

Puis il s'est dit que s'il changeait sa version, il allait aller en taule donc n'a pas osé dire qu'AIDOUNI n'était en fait pas là. Il n'est plus sûr de la date. AIDOUNI dit qu'il a confié l'arme à BOUGUERRA pour ne pas que sa famille tombe dessus dit le Président.

Le président demande à MARINNE s'il avait déjà vu une kalachnikov, il répond qu'il sait que c'est une arme de guerre.

Il s'est posé des questions quand il la vue mais savait qu'il n'allait pas s'en servir et ne lui a rien demandé car ne voulait pas être mêlé à ça. Il ne savait pas si elle était réelle. Il ne sait pas pourquoi BOUGUERRA la sortie. MARINNE explique qu'il n'a jamais été intéressé par les armes. BOUGUERRA a sorti l'arme du placard comme ça et lui a dit de regarder. MARINNE dit qu'il n'était pas sur que c'était une kalachnikov, c'était une mitraillette pour lui.

Le Président dit qu'il y a un autre scénario : il sort l'arme par fierté et après ça s'arrête là mais que MARINNE dise qu'il l'ait repoussé, ça ne semble pas crédible dit le magistrat.

MARINNE dit que non car c'était impressionnant et pas un jeu, il n'avait pas envie de toucher l'arme. Un ami de BOUGUERRA était là, il ne sait pas qui c'était mais il avait réagi pareil.

MARINNE dit qu'il n'a pas posé de questions, il ne voulait pas être mêlé à ça. Il a pensé que peut être l'arme était fausse.

Le Président demande pourquoi il a associé Yanis AIDOUNI? MARINNE dit qu'il pensait que ça serait plus crédible. Il n'a pas su qui a vendu ou pas l'arme.

Sur ses premières déclarations en garde à vue, le Président lit : il avait dit qu'il ne l'avait jamais vu. Puis finalement, il dit qu'il a déjà vu l'arme par accident dans une voiture avec Yanis, ils fumaient et BOUGUERRA est arrivé avec sa voiture, il est monté dans la voiture avec l'arme et a levé le drap et a vu la mitraillette de type kalachnikov.

MARINNE dit qu'il l'a vu car a déroulé. Le chargeur était plein de cartouches (...) il a eu peur. Yanis a voulu lui donner, il a repoussé mais l'a touchée, il avait peur que l'arme soit chargée, il dit qu'il a prétexté un appel et qu'il est parti. Il n'a jamais reparlé de l'arme avec eux après.

Il confirme qu'il n'a eu aucun contact avec Karim CHEURFI. Il avait peur des représailles de la part du « fou » qui a fait ça, il ne le connaissait pas.

Le 19/07/2017 : MARINNE change de déclaration devant le juge d'instruction.

C'était chez BOUGUERRA, un jour de match etc. il dit qu'il y avait Yanis, un cousin, sa mère. Dans la chambre, il a sorti l'arme, l'a tendu à Yanis qui la prise lui a tendu à lui et il l'aurait repoussé.

Il a demandé à Yanis ce que c'était, Yanis a dit « C'est rien ».

Le Président demande à MARINNE pourquoi il a dit que AIDOUNI était présent et qu'il comptait la vendre ? MARINNE répond que c'était son invention.

Le Président dit que ça colle pourtant à la réalité. « Vous mettez en cause AIDOUNI et BOUGUERRA (...) sur les écoutes, ils ont pourtant essayé de vous aider, que vous n'aviez rien à voir et que vous ne devriez pas être en détention. Curieux comme manière de remercier ? »

MARINNE dit qu'il n'a rien appris sur l'arme et après il dit qu'il n'a pas voulu savoir.

Il dit qu'il n'a jamais vu ALLAM et qu'il n'a jamais entendu parler de lui. Il n'a pas essayé de savoir ce qu'était devenue l'arme après.

La mère de MARINNE lui a reproché d'avoir un sabre, il dit qu'il l'a acheté dans une brocante, que c'était de la décoration mais sa mère s'est énervée la dessus. Elle lui a dit qu'il allait partir, qu'il allait aller en Syrie, faire Daech avec son sabre. Il lui a répondu qu'elle était folle, et qu'il ne lui parlerait plus (...)

Le Président demande pourquoi sa mère parle de la Syrie comme ça ? Il répond que comme elle a vu une arme, elle a eu peur pour lui. Elle s'est énervée parce qu'il lui a mal parlé. C'est un sabre dans un étui, il est sous scellé. Elle a dit ça sous la colère, c'était dans le contexte, elle a eu peur, répète-t-il. Il ne connaît pas de gens qui sont partis en Syrie, dit-il. Sa mère a dit ça car elle avait peur qu'i parte.

Sur les évènements en Syrie en 2011, il dit que c'était très grave.

Etais-il attiré demande le Président ? Jamais répond-il, les gens qui sont là sont fous, dit-il.

Sur une page internet, il avait acheté un couteau, il y a une image dans le dossier qui correspond à l'achat. Il dit que ça ne lui dit rien.

(...)

Sur l'ADN sur l'arme, il dit qu'il a juste repoussé l'arme, il décrit comment.

Le président dit que c'est étrange car dans une 1^{ère} déclaration, il ne fait pas cette description. Le Président dit que s'il avait tenu l'arme, la question se posait de savoir si ça relève de la détention. La détention ce n'est pas juste tenir, la toucher, il y a des différences avec l'avoir chez soi.

Le Président demande comment il peut concevoir que ses amis aient cette arme et aient pu la céder (...)

MARINNE dit qu'il ne savait pas si c'était une vraie.

Pourtant quand il la repousse, il a l'air conscient dit le Président.

Il dit qu'il ne connaît pas, ne s'intéresse pas, ça l'a angoissé, il l'a repoussé.

Sur le cheminement de l'arme, il dit qu'il ne sait pas.

En France, on peut trouver des armes, dit MARINNE.

Le Président lui demande ce qu'il ferait s'il trouvait une arme. Préviendrait-il la police ?

MARINNE répète qu'il ne savait pas que c'était une vraie.

Le Président dit qu'AIDOUNI n'est pas allé voir la police et l'a cédé. MARINNE dit qu'il avait besoin d'argent et qu'il a voulu la vendre et pas plus, qu'il ne pensait pas à autre chose.

Après son incarcération, il n'a pas pu revenir dans son quartier.

Le Président demande comment l'arme est passée jusqu'à Karim, il répond qu'elle lui a été vendue et qu'il a fait le fou.

« Mentent ils sur la désignation de la personne ? » demande le Président, Il les croit dit MARINNE et pas juste parce que ce sont ses amis. Ils n'auraient jamais vendu ça à un fou, dit-il.

Avec le recul dit le Président, « vous en pensez quoi de votre implication ? » Il répond qu'il ne serait pas allé voir le match de foot.

« Et pas d'aller voir la police ? » demande le Président.

MARINNE dit qu'il leur avait dit de ne pas la vendre.

• **Questions de la Cour**

La cour demande pourquoi MARINNE a touché l'arme. Il répond qu'il n'a pas fait exprès, que c'était pour se protéger. C'est allé trop vite, dit-il, il n'a pas réfléchi.

Sur l'exploitation de son téléphone, il a un correspondant commun avec ALLAM ou BOUGUERRA, le beau frère de CHEURFI.

Il dit qu'il ne sait pas et ne le connaît pas.

• **Questions des parties civiles**

Sur toutes les versions, la première, il n'aurait jamais touché l'arme, « quand on est en cause dans une grave procédure, on dit direct la vérité » dit l'avocat.

MARINNE répond qu'il a paniqué. Sa sœur a pleuré. Jamais il pensait qu'il y aurait son ADN dessus.

L'avocat demande pourquoi on devrait le croire aujourd'hui ? Il répond car il n'a rien à perdre et n'a plus de raison de mentir.

Sur son ADN retrouvé sur un bouton, un poussoir qui sert à déverrouiller la cross, qui sert à la rabattre pour la saisir, on peut penser que c'est pour la tester.

MARINNE répond que c'est par manque de chance, qu'à ce moment là, il était paniqué.

Donc le fait que l'ADN se trouve pile là, c'est un hasard, conclue l'avocat.

- **Questions du Ministère public**

Sur son compte Facebook, deux remarques : sur le surnom qu'il a mis sur son compte.

Il dit qu'il ne se souvient pas car il l'a désactivé.

Le Ministère public répond que c'est « Resta Lossa, surnom Omerta », il lui demande pourquoi ?

MARINNE répond qu'il a mis ça comme ça, c'est la mafia italienne.

Cela renvoie à la loi du silence, demande le Ministère public ? MARINNE dit qu'il était encore au lycée et qu'il regardait des séries, il pense que c'est pour cela.

Son compte a été exploité en garde à vue, les policiers l'ont confronté aux publications. Il a publié une vidéo de policiers dans une voiture caillaissée et qui prend feu. MARINNE dit qu'il était compatissant, que ça l'a choqué.

Sur un autre post d'un lien avec un commentaire qui appelle à tirer une balle dans la tête de policiers. MARINNE répond que c'est un ami dont il repartage les musiques.

Sur des vidéos où des individus brandissent des armes, il dit que c'est une mise en scène même si l'image véhiculée est mauvaise.

Sur un dernier post : c'est un clip où des individus brandissent des machettes et des armes, le Ministère public lui demande s'il est habitué de ces clips avec des armes et avec des propos haineux envers la police. Il dit que c'est le but de clips musicaux qu'il reposte, il sait que c'est violent mais qu'il est jeune.

Le Ministère public lui dit que lorsqu'il voit l'arme, il n'est pas plus intéressé car avec les clips et les armes exhibées contre l'autorité, pour lui ça l'attire ? Il répond que non, il en compare pas aux clips, qu'il n'est pas intéressé par les armes, s'il les partage c'est parce que ce sont des gens de sa ville et que c'est de la musique.

Sur le moment où l'arme a été sortie, en garde à vue et pendant l'interrogatoire devant le juge d'instruction, il a dit qu'il l'avait repoussée car avait peur qu'un coup parte. Il dit qu'il n'avait jamais vu ça avant. BOUGUERRA manipulait l'arme demande le Ministère public, il dit que non mais qu'une arme ça peut aller très vite.

Le Ministère public souligne que la réaction est étonnante de toucher une arme quand on a peur. La réaction aurait été de reculer. Il dit que si on est constitué comme lui, on fait une barrière de progression.

Sur son ADN qui est en plus sur le bouton confidentiel, proche de la poignée, il dit qu'il l'a juste repoussée.

Sur l'expert psychiatrique, sur son lien avec sa mère, il a pris le soin de rappeler sa déclaration : « ce sont des amis à moi qui ont vendu, je l'ai poussée, je savais qu'ils allaient la vendre. » Il dit qu'il s'est mal exprimé. A aucun moment, il conteste dire qu'il sait. (...)

Le Ministère public lui demande s'il a décidé de voir Bouguerra après ça, il répond qu'à ce moment, il n'y avait rien, donc ça n'avait pas changé.

Il l'appelle le 5 avril 2017, il y a une concordance au niveau de la localisation sur les accusés d'ici ; son avocat a dit que c'était normal car il avait commandé une pizza. Lui ne se souvient pas.

Le Ministère public dit qu'il n'est pas allé chercher de pizza, il en a appelé plusieurs oui, mais il a été entendu par la brigade criminelle et il a contacté trois pizzerias donc au moment même où il borne à Torcy, il n'a pas appelé de pizzeria.

MARINNE répond qu'il ne sait pas, que peut être qu'il était avec une fille.

Ca serait le soir où l'arme a été vendue.

Puis il est placé en détention provisoire, il n'a pas eu de contacts avec Yanis et BOUGUERRA.

Il dit que non car était à l'isolement donc il a des fouilles tout le temps.

Ils ont organisé une cagnotte pour payer son avocat. MARINNE dit qu'il ne savait pas. Sur ses déclarations qui changent, il dit qu'il avait les informations par les OPJ. (...)

Quand il est placé en garde à vue, ils ne savent pas qu'il y a l'ADN de Yanis dessus.

Les OPJ lui ont certes parlé de Yanis et BOUGUERRA mais au moment où il donne les noms, ils ne sont pas reliés, même s'ils sont cités en procédure.

(...)

Le Ministère public dit qu'on a l'impression qu'il adapte ses propos selon ce qu'il apprend.

MARINNE dit qu'il n'était pas au courant de ce qu'eux disaient donc il n'a pas adapté son discours.

« Est-il sous pression ? » demande le Ministère public, il dit que c'est de son plein gré.

BOUGUERRA dit « c'est bon, c'est réglé, j'ai tout gagné, Médo a changé de version, ça m'a arrangé grave. Je lui ai envoyé des mecs là-bas. »

MARRINNE ne comprend pas ce que ça veut dire « là-bas », il dit qu'il n'a pas été forcé, et que personne ne le menaçait.

Lecture des conversations téléphoniques qui donne l'impression qu'il cherche la meilleure version.

Il dit qu'en aucun cas, c'est vrai, « je n'ai pas de pression, tout le monde sait où habite ma mère etc.

- **Questions de la Défense**

Il y a des victimes et des familles de victimes, il lui est reproché l'infraction la moins importante mais son témoignage est important. Difficile de savoir quelle version croire. Sa garde à vue a été éprouvante pendant trois jours, ils parlent de terrorisme et finalement comprend que c'est BOUGUERRA, il donne une version et difficile de changer. Il est encore détenu et cherche la version la plus crédible.

Il dit qu'il est sur d'avoir vu l'arme. Il n'a pas pu voir le match chez BOUGUERRA (...) C'est impossible de déterminer qu'ils étaient ensemble.

MARINNE répond que c'est normal car il y avait que BOUGUERRA et lui alors que les recherches étaient sur une soirée où ils auraient été trois. (...)

C'est la téléphonie qui parle. Relève des incohérences sur le match de ce soir là, que ce n'est pas possible, y aurait-il eu un transfert d'ADN ? S'il repousse l'arme (?)

Intervention de ME SERRE, avocate de ALLAM

Ils ont une condamnation en commun sur des faits de novembre 2015 pour des faits d'entrer d'objets en prison. Yanis a été condamné aussi.

Inaudible

Avocat de M. MARINNE

L'avocat dit que c'est une thèse fantaisiste de son confrère, quel intérêt de soutenir qu'il a vu l'arme si c'est faux ?

MARINNE confirme qu'il n'y a aucun intérêt à dire ça.

Sur sa garde à vue, c'était la 1^{ère} pour terrorisme, avec une telle intensité, il avait une pression psychologique.

MARINNE dit surtout quand il y a des accusations pour terrorisme, et qu'il voit sa sœur qui pleure, c'était compliqué à gérer, dit-il, et que c'était compliqué d'être lucide. Il a parlé aussi hors procédure pendant la garde à vue, c'était orienté.

Les policiers ont dit qu'il y avait l'ADN de BOUGUERRA dont on prêché le faux pour savoir le vrai. Surtout qu'à ce moment, les policiers en savent peu.

Sur le SMS de sa mère et Daech, l'avocat demande s'il n'y a pas une filiale djihadiste à Torcy ? MARINNE répond que si.

Donc sa mère s'est juste inquiétée, surtout que la mosquée a été fermée à cause de cela.

MARINNE dit qu'il a géré comme il a pu.

Sur les clips de rap, écoute-il du rap violent demande l'avocat? A quoi vous pensez à chaque attentat ?

MARINNE répond qu'il pense à son père qui est policier.

« Peut-on vous accuser d'être anti police ? » MARINNE répond que c'est impossible, qu'il n'a jamais eu de problème avec eux.

L'accusé BOUGUERRA prend la parole

MARINNE n'a jamais touché l'arme, dit-il. « On ne comprend rien à ce qu'il dit »

Il dit qu'il ne sait pas où marine a touché cette arme. Qu'il sait un truc c'est que dans la vente de l'arme, MARINNE, il n'a rien à voir. Où il a touché l'arme, BOUGUERRA ne sait pas mais ce n'est pas chez lui, dit-il.

Chez lui, il n'a pas canal plus, n'a pas ça chez lui, tout ça c'est faux, dit-il, il n'est pas d'accord. Ils n'ont pas regardé le match chez lui. BOUGUERRA dit qu'ils sont arrivés à un stade où ça les dépasse tous. Il va dire 100% la vérité.

Il a envoyé quelqu'un chez sa mère pour dire que son fils était dans une salle situation mais là, personne n'est allée, il était en prison, il dit que MARINNE raconte des salades, que lui BOUGUERRA est arrivé avec l'arme dans sa voiture etc., « n'importe quoi, oui j'ai envoyé quelqu'un mais pas pour aller voir sa mère ».

(...)

« Depuis le début de l'affaire, Monsieur MARINNE n'a rien à voir, j'ai peur de personne dans le box, je me tairai toujours devant les parties civiles par contre, je n'envoie pas les innocents en prison. Monsieur MARINNE m'avait prêté un sac de sport. Un assez gros sac, je l'ai utilisé, et j'ai mis l'arme sans riens dedans, je l'ai déplacée 5/6 h chez moi, là dedans, et l'ai remis... »
 « Sur le bouton qui ressort, ce n'est pas une surface plate, peut-être que l'ADN de MARINNE s'est mis dessus quand je l'ai transporté, mais en aucun cas il l'a touchée, en tout cas pas chez moi. » conclue BOUGUERRA.

Fin d'audience

Vendredi 11 Juin 2021 :

I- Témoignage de M. B. O.

T : un soir, veille de noël, j'ai travaillé dans une pizzeria jusqu'à 9 heures. Je suis ensuite allé boulevard national. Je me suis arrêté à un *snack*. J'ai alors rencontré deux personnes, A. et Karim Cheurfi. J'ai parlé avec eux. Karim Cheurfi disait qu'il avait été tabassé par des jeunes à Félix Piat. Il nous a alors demandé si on pouvait l'aider à aller chercher sa voiture ; il nous a dit qu'il ne voulait pas rentrer dans le quartier avec ces jeunes l'ayant menacé. A. est parti chercher la voiture garée dans un parking, moi je suis resté avec Karim Cheurfi. Il me confie alors que je suis seul avec lui qu'il veut tuer des policiers. Je lui ai dit que je n'étais pas d'accord avec ça, que ça ce n'est pas l'Islam. Après A. est arrivé en voiture et Karim Cheurfi est parti avec. Par reflexe, j'ai pris en photo la plaque d'immatriculation. J'ai alors appelé la police pour

leur parler de ma conversation avec lui. Après les policiers sont venus chez moi. Ils m'ont amené au commissariat. Ils m'ont montré la photo de Karim Cheurfi et je leur ai dit que c'était bien la personne avec qui j'avais discuté. Ils n'ont alors pas arrêté de me demander comment je le connaissais. Je leur ai dit d'arrêter de me demander ça, que je ne le connaissais pas, que j'avais juste discuté avec lui quelques minutes. Je leur ai demandé de me ramener chez moi car il était 1 heure du matin. Ce sont des gens « civils » qui sont finalement venus me chercher et ils m'ont ramené chez moi.

5 mois après je vois à la télé qu'il a tué un policier. J'étais choqué mais j'ai pensé que j'avais fait mon travail.

Quand j'ai vu que c'était lui, j'ai eu peur. 2 ans après, des policiers sont venus à Marseille. J'estime personnellement que j'ai évité à Marseille un bain de sang. Pour moi, j'ai fait mon devoir, pour la France et pour l'humanité. Et puis ensuite, j'ai laissé la police faire son travail. Voilà ce que je voulais vous dire.

Président : Je vais revenir avec vous sur quelques détails de vos déclarations. Effectivement vous tenez la même version. Vous êtes restés avec Karim Cheurfi seul pendant un certain moment tandis que l'autre personne, A., allait chercher la voiture.

T : Oui voilà et il m'a dit ça. Il avait l'air déterminé.

P : Vous avez dit également que la voiture semblait lourde.

T : Oui lourde, dans le coffre. C'est pour ça que je suis allé voir la police aussi. Et puis, il a exprimé qu'il voulait tuer des policiers.

P : Quand vous restez seul avec lui, il vous confie qu'il est venu à Marseille pour tuer des policiers ?

T : Je me rappelle plus.

P : Parce que vous avez dit : « il a dit qu'il était venu pour tuer des policiers. Pas des hommes, ni des femmes, pas des enfants. » C'est lui qui a dit ça ou c'est vous qui avez interprété ses propos ?

T : Je ne me rappelle plus. Ça fait 5 ans. Il a bien dit qu'il voulait tuer des policiers mais pour le reste je ne m'en rappelle plus.

P : Vous rappelez-vous qu'il a parlé de la Syrie ?

T : Oui c'est vrai, il est attiré par les sentiments.

P : Comment était son comportement ?

T : Il avait juste le visage fatigué. Il était raide dans son visage.

P : Bien.

T : Monsieur le président, je voulais vous dire que j'ai fait mon devoir. Tous les gens doivent faire ça.

P : Je tenais à vous remercier en tant que représentant de la justice d'avoir dénoncer ces agissements. C'est assez rare pour être souligné. Si la société comportait plus de personnes comme vous, la société se porterait beaucoup mieux.

T : Je vous remercie à mon tour.

Avocate de parties civiles : Je tenais dans un premier temps également à vous remercier d'avoir dénoncer ces propos.

Pour vous aucun doute, Karim Cheurfi, lors de votre brève discussion, vous parle d'un projet d'attentat terroriste islamiste c'est bien ça ?

T : Oui bien sûr.

Avocate générale (AG) : Vous souvenez-vous avoir évoqué lors de vos auditions, la raison du différend de M. Cheurfi avec les jeunes du quartier Felix Piat ?

T : Il a dit qu'il avait été tapé par des jeunes.

AG : Vous avez dit au cours de vos auditions qu'il « avait voulu le tabasser car il croyait qu'il avait de l'argent. »

T : C'est possible.

AG : C'est un quartier connu pour de tels faits ?

T : Il y a des jeunes oui.

AG : Non mais je veux dire c'est un quartier connu pour ses trafics ? Est-ce que c'est là qu'on pourrait acheter une arme par exemple ?

T : Oui voilà. Malgré qu'il y ait un commissariat dans ce quartier, il y a du trafic etc... Il est connu pour ça oui.

AG : C'est un quartier qu'on pourrait dire « sensible » ?

T : Oui on pourrait dire ça.

Avocate de l'un des accusés (A) : vous rappelez-vous ce que vous avez dit concernant le comportement de Karim Cheurfi ?

T : Je ne sais pas, ce que j'ai déjà dit au président, qu'il avait l'air fatigué

A : Lors de vos auditions vous avez déclaré qu'au moment où la voiture est arrivée conduite par A., il était pris de petits tremblements avec un comportement bizarre ?

T : Oui c'est possible, il avait un comportement changeant après que je lui ai dit que je n'étais pas d'accord avec sa volonté de tuer des policiers.

A : Est-ce que vous avez été contacté en février 2017 par un service de police pour vous confronter à Karim Cheurfi ?

T : Non. Tout ce temps après j'étais stressé ; pour moi-même c'était un danger aussi. Je ne savais pas s'il avait des collègues qui auraient pu me mettre en danger etc.

A : M. Cheurfi a été interpellé par les services de police en février 2017. Il avait dit auprès des services de police qu'il n'avait pas du tout tenu ces propos, avait nié sa volonté de commettre un attentat. C'est à la police de vous confronter à lui.

II- Témoignage de M. F. K.

T : Mon rôle dans cette affaire c'est que fin 2016 une personne s'est présentée à la mosquée de Montfermeil en milieu de journée, au moment de la 2^e prière. Il est arrivé dans la mosquée alors que la prière était déjà entamée ; il a rejoint la prière. Mais lorsque normalement on rentre dans la prière avant la fin, on doit la compléter, c'est-à-dire rattraper le nombre d'incantations manquées. On a vu qu'il ne l'a pas fait ; on lui a donc dit. Il a dit : « ah bon ? » et puis ajouté il m'a dit « c'est toi l'imam ? ». J'ai trouvé ça bizarre parce que normalement c'est quelque chose que l'on sait qui est l'imam. C'est comme le prêtre, il est reconnaissable. Il me dit alors qu'il cherchait un dénommé « Slimane ». Je n'ai pas tout de suite su de qui il s'agissait, il y a beaucoup de Slimane. Je l'ai trouvé un peu bizarre donc j'ai continué à observer son comportement. A la fin de l'office je lui ai demandé de quitter les lieux car on ferme toujours la mosquée après l'office. J'ai vérifié qu'il était bien sorti. Et dehors, il a demandé à un fidèle « tu ne sais pas où je peux trouver une arme ? ». Lorsqu'il est parti, je n'ai pas pu voir la plaque ; j'ai juste vu que c'était une Audi 80. Quand il est parti, avec tous ces éléments j'étais intrigué, j'ai appelé le commissariat de police. Ils ne m'ont pas répondu. J'ai réessayé le

lendemain mais je n'ai pas eu de réponse non plus. J'ai donc appelé un service associatif. J'ai relaté les faits. Ils m'ont dit qu'ils s'en occupaient mais rien ne s'est passé pendant quelques semaines. Quelques mois après, le commissariat de Meaux m'a appelé au vu de ce que j'avais dit. On m'a demandé de le reconnaître sur des photos. J'ai dit lorsqu'ils m'ont montré la photo de Karim Cheurfi que c'était bien la personne qui était venue à la mosquée. On m'a donc demandé de revenir ensuite le lendemain. Je l'ai identifié derrière une glace sans teint et après je suis parti.

Ensuite, quelques mois plus tard, j'allume BFM le matin, comme toujours pour m'informer. Et là, je vois une Audi 80 être soulevée par les services de police, la même que celle de la personne qui était venue à la mosquée de Montfermeil l'autre jour. La même voiture, avec moins d'égratignures et d'une autre couleur. Dans l'après-midi, un journaliste de BFM vient me voir pour me demander si c'était bien la personne que j'avais reconnue. Après j'ai été convoqué à nouveau par la police.

P : Vous parlez d'une Audi 80. Vous avez dit que celle vue à la télé était la même que celle que vous avez vue l'autre jour à la mosquée de Montfermeil. En réalité c'était une Audi A4. Juste pour préciser ce petit élément déjà, pour vous c'est la même chose ?

T : Oui.

P : Je vous posais cette question juste pour éviter qu'on vous la pose et qu'on évacue déjà cette petite précision.

Pour ce qui est de la demande d'armes ? Il vous l'a dit directement ou à un fidèle qui vous a relaté sa demande ?

T : Non il a demandé à un fidèle qui m'a ensuite relaté cette demande.

P : C'est qui ce « Slimane » qu'il recherchait.

T : On a fini par comprendre en lui demandant des précisions sur ce « Slimane » qu'il s'agissait d'une personne de la ville qui était partie en zone irako-syrienne.

P : Concernant M. Cheurfi, il est resté combien de temps dans la mosquée ?

T : En tout une petite demi-heure je pense.

P : Il vous a paru dans quel état à ce moment-là ?

T : Il était à l'affut, il scrutait l'environnement. Et puis, nous aussi on l'observait. Lorsqu'on voit dans la mosquée des personnes qu'on n'a pas l'habitude de voir on est attentifs, on sait qu'on n'est pas non plus à l'abri d'une attaque.

P : Avait-il l'air d'avoir pris des stupéfiants ?

T : Non.

P : Vous avez dit qu'il a été surpris lorsque vous lui avez dit qu'il fallait qu'il complète sa prière. Il était surpris de la remarque ? Et avait-il l'air de savoir bien réaliser sa prière ?

T : Surpris de la remarque oui. Et pour moi, ses connaissances religieuses n'étaient pas complètes au vu de ses remarques.

P : Je voudrais vous remercier d'avoir dénoncé les faits. Si la société était remplie de personnes comme vous, la société se porterait beaucoup mieux.

Avocate de parties civiles : Je voudrais également vous remercier d'avoir dénoncé les faits. Ça vous est arrivé d'autres fois d'être confronté à de tels faits ?

T : Tout fait qui pourrait sortir de l'ordinaire et mettre en danger des concitoyens est signalé.

A : Oui mais le signalement c'est quelque chose de fréquent ?

T : Non ce n'est pas fréquent. Mais les derniers faits en date ce sont des commentaires déplacés après notre volonté d'hommage à Samuel Paty, on a signalé des commentaires.

A : Vous aviez dit que vous étiez inquiet n'est-ce pas ?

T : Oui.

P : Quel est le fait déclencheur de votre inquiétude ? Son comportement ? Le fait qu'il recherche Slimane ou qu'il demande à un fidèle s'il sait ou se fournir en armes ?

T : Pour moi, le fait déclencheur c'est avant tout qu'il cherche des armes, des armes en dehors du cadre légal.

AG : Slimane... Vous le connaissez depuis longtemps ? Est-il connu de toute la mosquée ?

T : J'ai grandi d'une certaine manière à ses côtés. Et, est-il connu de toute la mosquée ? Dans ces quartiers, on se connaît tous un peu donc il est un peu connu oui, mais c'est une personne parmi d'autres.

AG : Mais j'imagine que son départ, ça se sait, dans ces quartiers que vous qualifiez de villages.

T : Oui, plutôt.

Avocat de la défense : Vous avez déposé 2 mains courantes en 2016. Policiers de Meaux vous ont-ils indiqué qu'il comptait faire une confrontation ?

T : Non.

Ce même avocat de la défense lit un des procès-verbaux d'audition du témoin où il indique qu'il avait « l'impression d'une personne un peu dérangée. Il ne connaissait pas bien la prière, il ne savait pas reconnaître un Imam ».

T : Oui c'est tout à fait possible que j'aie pu dire ça.

III- Témoignage d'un expert psychiatre

T : Ma mission confiée dans le cadre de l'information judiciaire consistait en l'exploitation du dossier placé sous scellé de Karim Cheurfi. Il ne contenait que très peu d'éléments biographiques. Il est né en 1977. Il est célibataire en 2012 puis on apprend qu'il a failli se marier plus tard.

On trouve également la mention d'un arrêt de la cour d'appel de Paris qui refuse une demande de libération conditionnelle.

Karim Cheurfi a été condamné le 15 février 2005 pour une tentative de meurtre sur personne dépositaire de l'autorité publique. Le 4 novembre 2009, condamné à une peine de 4 mois d'emprisonnement suite à des violences sur un codétenu.

Expertise psychiatrique en juin 2001 : il indique regretter ses actes. Toutefois, une autre expertise de fin 2000 évoque une critique faible de son comportement, un manque d'empathie, un discours plaqué et sans sincérité qui laisse penser qu'il est encore susceptible de récidive.

Il a fait un passage en psychiatrie. Il a été hospitalisé dans le cadre d'une semi-liberté. Les rapports des psychiatres indiquent que l'intéressé ne prend pas de traitement psychotrope, qu'il a bon contact et qu'il n'a pas de syndrome psychotique. En juillet 2013, le psychiatre indique qu'il a suivi une formation de cariste et qu'il cherche du travail. Le 17 octobre 2013, il est noté qu'il ne va pas à la consultation prévue.

2016 : pas de pathologiques psychiatriques, faible réflexion sur la gravité des faits. 16 février 2017 : M. Cheurfi se serait marié en Algérie. Intéressé téléphone au psychiatre en avril 2017 pour s'excuser de ne pas pouvoir honorer son rendez-vous. Quelques mois plus tôt, il a été mis sous antidépresseur par son médecin généraliste.

Il est par certains rapports comme immature, dépressif et violent.

Toutefois, les éléments à disposition ne permettent pas de statuer sur son état psychiatrique. Il n'est pas traité par des psychotropes à sa sortie de sa prison donc pas schizophrénie ou de démence.

On n'a pas non plus assez d'éléments pour comprendre sa trajectoire. On n'a pas non plus d'informations sur ses consommations de toxiques qui peuvent précipiter un passage à l'acte. Je note simplement qu'en 2016 le psychiatre mentionne qu'il était sous obligation de soins. A effectué quelques travaux.

P : Un médecin traitant lui a prescrit des antidépresseurs c'est bien ça ?

T : Oui, on parle dans notre jargon d'un traitement pour « un épisode dépressif caractérisé ». Un tel traitement permet d'améliorer l'humeur du sujet.

P : Pourquoi est-ce le médecin traitant qui prescrit un tel traitement et pas un psychiatre ? Cela ne pose pas de difficulté que ce soit le médecin traitant ?

T : Non. C'est extrêmement fréquent que les médecins généralistes prescrivent de tels traitements ; on peut reprocher parfois une prescription après un examen trop rapide. Le fléchissement de l'humeur fait qu'on prescrit parfois des antidépresseurs, donc un peu rapidement dans certains cas.

P : Avez-vous pu mesurer la fréquence du suivi par la CMP de Karim Cheurfi ?

T : Je n'avais pas beaucoup d'éléments sur son dossier donc ce n'était pas toujours facile mais ce qu'on peut observer c'est que le suivi se rapproche fin 2016 début 2017 avec un trou entre 2013 et 2016 qui est due à son incarcération jusqu'en octobre 2015.

P : Je voulais vous demander : sur l'articulation entre les informations du suivi médical et l'application des peines. On sait que dans cette affaire, Karim Cheurfi fait l'objet notamment d'une obligation de soins enjointe par le JAP. Il va la faire auprès du CMP de Chelles. Est-ce que le médecin renseigne le juge d'application des peines sur ce suivi ?

T : A ma connaissance non. Et, pour ma part, lorsque j'intervenais il était très rare que j'ai le temps de faire des retours sur le suivi sans qu'on me le demande.

P : Que vous inspire que le 20 avril 2017, jour de l'attaque, il téléphone au CMP de Chelles pour leur dire qu'il ne va pas se rendre à la consultation ? Est-ce logique qu'il annule son rendez-vous juste avant de commettre ses crimes ?

T : Oui c'est possible. Ça m'est déjà arrivé dans le cadre d'un suivi plus ou moins similaire.

Président fait la lecture du rapport d'expertise qui a été réalisé dans le cadre de sa garde à vue au commissariat de Meaux en février 2017.

En résumé, il ne reconnaît pas les faits. Au moment des faits, il ne présentait pas d'anomalie psychique. Il ne présentait pas semble-t-il de trouble psychique à long terme. Pas d'addictions à l'alcool ou aux stupéfiants non plus. Aucun élément ne semble inquiéter. Seul élément, il dit être inquiet ce qui lui est reproché, craint d'aller à nouveau en prison.

P : Sa violence ne relevait de pas de troubles psychiques ?

T : Si on peut dire ça, au vu des éléments que j'ai. Après l'injonction de soins et le suivi ça ne peut pas vraiment mettre fin à cette violence. On pense que ce suivi va permettre de pallier des manques de la personne mais un suivi à un intervalle aussi espacé ne peut pas donner de résultats probants.

Assesseur : Rien dans ce que vous avez dégagé ne permet de penser qu'il était « dérangé » ?
 T : Il y a quelques éléments pathologiques ; il semble qu'il était très impulsif. Violence manifestement présente, au vu de ces éléments, l'impulsivité aussi. Il devait surprendre son entourage dans ses réactions. Est-ce que ça suffit à dire qu'il était dérangé ? C'est possible, mais c'est difficile à dire.

P : Ces personnalités psychopathiques, de quels soins relèvent-elles ? Parce que les juges peuvent peut-être avoir l'occasion de se « défausser » derrière une obligation de soins mais c'est en pensant que ça sert à quelque chose mais si ça ne sert à rien...

T : Nous avons les mêmes difficultés en psychiatrie, nous ne savons pas quels traitements appliquer.

Avocate de 3 policiers : vous dites qu'il est immature. Vous parlez de l'absence de culpabilité, de banalisation des faits, inversion des responsabilités. Pouvez-vous nous éclairer sur ce que vous entendez par « inversion des responsabilités » ?

T : C'est assez courant, ce n'est pas propre à la personnalité psychopathique. Il n'a pas l'air d'avoir de carences éducatives sévères mais il y a chez lui un certain développement de l'immaturité. L'inversion des responsabilités c'est projeter sur l'autre la responsabilité de l'acte. C'est une façon de fonctionner très humaine mais qu'on retrouve souvent chez les personnalités psychopathiques.

Avocat Général : On sait également que c'est quelqu'un qui a des lenteurs. On retrouve souvent cette lenteur dans le comportement psychopathique ?

T : Non pas particulièrement. Il nous faudrait d'autres éléments sur la lenteur pour pouvoir en tirer des conclusions.

Le président note encore l'absence de S. Cheurfi, le père de Karim Cheurfi. Il indique que malgré les recherches il n'a pas été retrouvé, il semble être sans domicile fixe et errer dans les Yvelines. Il indique donc passer outre le témoignage de S. Cheurfi.

III- Interrogatoire de Yanis Aidouni

P : Avant que vous témoigniez, je voudrais vous dire que ce qui m'importe le plus c'est votre version des faits. Et, à un moment donné, et vous l'avez rappelé lors de vos auditions, il faut prendre ses responsabilités, être un homme.

Yanis Aidouni (Y) : Depuis le début, je n'ai jamais nié les faits, malgré la gravité des faits. On ne ressentira jamais la douleur de ses proches, de son compagnon. Mais, j'ai toujours assumé, depuis la 2^e ou 3^e grade à vue.

P : Vous êtes ami avec M. Bouguera. Entre janvier et avril 2017, quelles étaient vos relations ?

Y : On se voit souvent mais pas tous les jours.

P : Il connaît votre famille ?

Y : Oui.

P : Vous connaissez sa famille ?

Y : Oui

P : Vous êtes déjà allé chez lui ?

Y : Oui une fois je crois.

P : Vous faisiez des affaires avec M. Bouguera ?

Y : Non, c'était juste une relation amicale.

P : Et Nourredine ALLAM ? Quelles étaient vos relations avec lui ?

Y : Je l'ai déjà croisé 2 ou 3 fois mais pas plus que ça. Je lui disais « bonjour » et « au revoir » mais on ne se connaissait pas.

P : Et avec Karim Cheurfi, quelles étaient vos relations ?

Y : Je ne le connaissais pas.

P : Vous étiez sans profession au moment des faits c'est bien ça ?

Y : D'un point de vue professionnel, ma dernière formation c'était agent de sécurité incendie. Après j'ai eu des ennuis de santé et j'étais sans profession malheureusement.

P : Vous voyagez beaucoup ? En Belgique, à la montagne, en Tunisie, au Mexique...

Y : Oui je voyageais beaucoup.

P : Vous êtes allé en Tunisie c'est bien ça ? Oui, accompagné de M. Bouguera c'est ça ?

Y : Oui, c'était un séjour par cher, avec des amis, c'était une bonne occasion.

P : Vous perceviez juste une pension d'adulte handicapé à cette époque-là.

Y : Oui.

P : Rentrons un peu plus dans le vif du sujet. Comment avez-vous trouvé l'arme que vous avez revendue à M. Allam ?

Y : Je suis tombé sur un sac dans une cave de mon immeuble avec une kalachnikov dedans. Je l'ai manipulée, sans gant. J'ai vu que c'était une vraie arme, qu'elle avait des munitions. Je l'ai découverte comme un trésor. J'ai eu tort de ne pas la donner aux policiers mais je n'ai jamais rien fait avec cette arme. Une arme ça sert à tuer mais je n'ai jamais rien fait avec et c'est ce qu'on fait de l'arme qui importe.

P : Il y a certains éléments contradictoires sur la découverte de l'arme. Le seul élément constant c'est la découverte de celle-ci dans une cave de votre résidence. Vous l'avez trouvée deux ans et demi avant les faits c'est bien ça ?

Y : Exactement.

P : Pourquoi la conserver autant de temps si vous n'aviez pas l'intention de vous en servir ?

Y : Je la conservais comme un trésor, je ne savais pas quoi faire avec mais je n'avais pas de la vendre.

P : Pourquoi avez-vous choisi de finalement la vendre ?

Y : En fait, je reviens du *Spring Break* au Mexique. C'était la fête tous les jours. Bouguera a pas arrêté de me saouler avec son cousin qui voulait une arme. Au début j'ai dit non. Et puis Bouguera m'a tellement saoulé que j'ai craqué et puis je me suis dit que quand même il se portait garant Bouguera et qu'il n'y aurait pas de problème.

P : Vérifications ont été faites auprès de l'organisme HLM concernant l'accès aux caves. Rien n'en ressort vraiment, sauf qu'ils disent qu'ils ont réglementé l'accès aux caves de cet organisme avec des portes avec des clés avant votre découverte. Mais les policiers vont quand même aller dans votre sens en disant qu'il reste tout à fait possible d'accéder à ces caves. Dans les auditions, vous dites que l'office public n'avait pas encore mis ce dispositif de sécurité en place au moment de votre découverte.

Y : Je sais plus si le dispositif était déjà en place mais tout ce que je peux vous dire c'est que c'est très facile dans ces quartiers d'accéder aux caves.

P : Vous dites que vous alliez dans cette cave car vous entreposiez un sac avec des outils ? Mais pourquoi entreposer des outils dans cette cave si on peut y rentrer, on pourrait vous les dérober ?

Y : Ce sont des outils de première nécessité, pas de la marque, donc je n'avais pas peur qu'on me les vole.

P : Qu'avez-vous fait de l'arme ?

Y : Je l'ai prise et je l'ai remontée chez moi pour la manipuler.

P : Combien de munitions y avait-il dans l'arme ?

Y : 30 je crois.

P : Vous n'aviez jamais dit avant aujourd'hui qu'il en contenait 30. Pourquoi donner ce chiffre aujourd'hui ?

Y : Je me rappelle que le chargeur était complet.

P : Vous aviez déjà manipulé des armes avant ?

Y : Non, je n'avais jamais manipulé d'arme avant, c'était la première fois.

P : Va rester longtemps chez vous cette arme ?

Y : Non, le temps de la manipuler. Après je l'ai mise dans mon express. Je l'ai entreposée dans un sac et dans un linge dans le coffre de ma voiture.

P : L'arme était déplacée quand vous partez longtemps c'est ça ?

Y : Oui, quand je partais longtemps je la donnais à Bouguera pour qu'il la garde, c'est ce qu'il a fait pendant que j'étais au *Spring Break*.

P : Il l'a gardé plusieurs fois ?

Y : Non une seule fois

P : Pourquoi la donner lorsque vous partez 2 semaines ?

Y : Parce que c'était un peu plus long que d'habitude et que je ne voulais pas qu'elle reste dans mon express pendant tout ce temps.

P : Ce n'est pas parce que vous aviez déjà l'idée en germe de vous en débarrasser ?

Y : Non pas du tout.

P : Il y a un témoignage anonyme qui dit que vous auriez acquis l'arme auprès d'un égyptien qui l'avait qui la détenait lui-même d'un yougoslave. C'est vrai ?

Y : Pas du tout, je l'ai pas achetée du tout, je sais pas pourquoi il a dit ça.

P : Combien coûte cette arme avez-vous dit ?

Y : J'ai dit que ça ne coûte pas 300 euros. Que ça doit couter 3000 euros au marché noir. Enfin je dis ça je n'en sais rien je ne suis pas sûr de moi.

P : La seule personne qui a vu cette arme, autre que vous, c'était M. Bouguera c'est ça ?

Y : Oui à ma connaissance c'est ça.

P : Dans le dossier, on a également le témoignage d'une femme disant avoir vu cette arme chez M. Bouguera avant vos vacances au Mexique.

Y : Je ne sais pas, je ne comprends pas son témoignage.

P : C'est tout de même un témoignage intéressant car il laisse penser que M. Bouguera l'a eue en sa possession avant votre voyage au Mexique et que donc vous ne lui avez pas remis l'arme parce que vous partiez en vacances mais pour autre chose.

Silence de M. Aidouni.

P : Vous n'avez pas toujours dit les mêmes choses sur des éléments périphériques. Premières déclarations contradictoires ou du moins ont évolué.

Quand apprenez-vous à M. Bouguera que vous avez une arme chez vous ?

Y : Une semaine ou 2 après la découverte je crois. Je ne sais plus exactement mais c'était un temps proche.

P : Comment a réagi M. Bouguera ?

Y : Il a été choqué, il me dit « tu déconnes, qu'est-ce que tu fais avec ça ? ».

P : Pensez-vous que si vous étiez allé voir les policiers pour leur présenter l'arme vous auriez eu des ennuis judiciaires ? Vous dites que vous avez eu peur d'aller voir la police car vous aviez peur d'être inquiété par cette découverte.

Y : Oui je pense que je serais allé en prison. Pour une personne comme moi avoir une kalachnikov c'est très suspect.

P : Avez-vous été sollicité par des gens de votre environnement qui ont eu connaissance de votre découverte ?

Y : Non parce que dans mon entourage ce ne sont pas des délinquants. Ils travaillent tous.

P : Quand vous la mettez dans votre voiture, vous la laissez dans le sac carrefour dans lequel vous l'avez découverte ?

Y : Je crois que j'ai laissé le sac carrefour dans la cave. J'ai pris l'arme et je l'ai mise dans un drap que j'avais dans ma voiture.

P : Mais depuis combien de temps cette arme était dans le sac noir *Tracker* avant la transaction avec M. Allam ?

Y : Juste avant de l'avoir donnée à M. Allam je l'ai mise dans ce sac. Avant elle était encore dans mon drap dans ma voiture

P : Pourquoi dans votre voiture ?

Y : C'est bête mais pour moi elle était en sécurité dans ma voiture, plus en sécurité que dans la cave.

P : A votre domicile c'était trop risqué ?

Y : Pas risqué mais si ma mère tombait dessus, j'aurais eu des ennuis.

P : Pourquoi finalement décider de vendre cette arme ?

Y : Nourredine Allam cherchait une arme m'a dit Bouguera. Je suis allé au *Spring Break* ; quand je suis là-bas, M. Bouguera il me harcèle, il n'arrête pas de me demander l'arme. Donc moi j'ai fini par craquer comme un con et je lui ai donné l'arme.

Je précise que j'ai perdu mon téléphone au Mexique dans une soirée mousse.

P : Quand acceptez-vous de vendre l'arme, le 5 avril c'est possible ?

Y : Oui c'est possible je ne sais plus trop. C'était très peu de temps après mon retour du Mexique.

P : Vous décidez ensuite de rencontrer M. Allam pour lui vendre ? Que lui demandez-vous lors de la transaction ?

Y : Je lui demande pourquoi il veut l'arme. Il me dit « t'inquiète pas, je suis père de famille, je ne vais pas faire de bêtise avec, t'inquiète ». On se met d'accord sur le prix. Je lui mets le sac par terre. Il sous-pèse le sac, il regarde à l'intérieur, moi je compte les sous. Je connaissais sa réputation de « couilleur ». Il me semblait qu'il manquait quand même 500 euros ou quelque chose comme ça. Je ne savais pas que je n'aurais pas dû lui vendre. Après je lui redemande ce qu'il va faire avec l'arme et il ne me dit « pas de soucis, t'inquiète, je suis père de famille ». Et puis il part.

P : Rétrocédez-vous de l'argent de cette transaction à Bouguera ?

Y : Pas 1 euro.

P : Pourquoi ne reste-t-il pas pour superviser la transaction M. Bouguera, pourquoi part-il juste au début de la transaction

Y : Je ne sais plus, je crois qu'il avait un rendez-vous, enfin il ne pouvait pas rester, il n'avait pas le temps de rester.

P : Ce que je ne comprends pas dans votre récit c'est pourquoi il n'est pas linéaire et carré ? Pourquoi ce détail des 100 euros d'écart sur l'argent – vous avez dit qu'il manquait 300 euros puis 400 euros – qui manquait dans la transaction si le moteur de la transaction c'était l'argent.

Y : J'étais au *Spring Break* pendant 2 semaines, j'étais encore dans les nuages, je n'étais pas à 100 euros près.

P : Pourquoi, après l'attentat, avez-vous réclamé le solde de la créance à M. Allam alors que vous étiez au courant que cette arme avait servi à commettre un attentat ?

Y : Par fierté. Vous savez dans notre quartier si on laisse faire ça après tout le monde nous « couille ».

P : M. Bouguera, vous lui avez donné comment l'arme avant d'aller au Mexique ?

Y : Dans un cabat. Je l'ai montée chez lui dans ce cabat.

P : On ne va retrouver l'ADN ni de M. Bouguera, ni de M. Allam sur l'arme. Comment peut-on comprendre qu'on ne retrouve que votre ADN ? Vous dites que vous ne l'avez pas manipulé entre le moment où vous donnez l'arme à M. Bouguera et le moment de la transaction avec M. Allam. Comment expliquez-vous qu'on ne retrouve donc que votre ADN ?

Y : Je ne sais pas quoi vous dire.

P : N'avez-vous vendu à M. Allam que cette arme ou avez-vous vendu d'autres éléments à M. Allam ? Ont été retrouvés dans le sac en possession de Karim Cheurfi d'autres éléments, notamment une cagoule et un couteau.

Y : Non, que l'arme. J'assume pour l'arme de guerre, celle qui a tué Xavier Jugelé. Quel intérêt pour moi de vous mentir sur les autres éléments du sac dont Karim Cheurfi a été en possession ? J'ai des cagoules chez moi, mais je ne les ai pas vendues.

P : Comment apprenez-vous cet événement du 20 avril 2017 ?

Y : M. Bouguera m'appelle. Il me dit de venir chez lui. Je me rends chez lui. Je vois qu'il est bizarre. Il me dit que c'était mon arme qui a servi à faire l'attentat. Il me dit que M. Allam a revendu l'arme à Karim Cheurfi et qu'il a commis un attentat. C'est là que je me rends compte qu'on a fait que la merde.

P : Lui avez-vous demandé comment il a fait le lien avec l'attentat ?

Y : Non, et j'avoue que je ne sais pas comment il a fait le lien.

P : Vous allez revoir M. Allam après l'attentat. Que lui avez-vous dit ?

Y : Je lui ai dit « t'as intérêt à me payer ».

P : Vous ne lui parlez pas de l'attaque ?

Y : En fait, le 21 avril M. Bouguera arrive à faire venir M. Allam en bas de chez lui pour qu'on s'explique. M. Allam arrive avec son frère. Si je ne l'ai pas fracassé ce jour-là c'est parce qu'il y avait la mère de M. Bouguera qui pouvait nous voir. Il dit qu'il jure qu'il savait pas ce qu'il allait faire avec. Il fait le mec étonné devant nous.

P : Elle se termine comment cette discussion ?

Y : Lui il nous jure qu'il n'était pas au courant.

P : Pour moi, pas du tout établi que vous saviez que cette arme était destinée à Karim Cheurfi et que vous saviez qu'il allait s'en servir pour commettre un attentat, ce sont des charges qui ont d'ailleurs été abandonnées. Mais, aviez-vous déjà entendu parler de Karim Cheurfi ? Même de manière éloignée.

Y : La seule fois que j'ai entendu parler de lui c'était en centre de détention, les gens disaient que c'était un fou.

P : Et M. Bouguera vous a déjà parlé de cette personne ?

T : Non jamais.

Assesseur : vous avez déclaré que vous aviez dit à vos amis proches que vous aviez fait la découverte d'une kalachnikov. Ça me paraît quand même extrêmement dangereux de propager cette information. Vous n'aviez pas peur de représailles du propriétaire de l'arme ?

Y : Je n'en ai parlé qu'à mes amis proches, pour moi ça resterait entre nous.

A : Mais ce n'est pas dangereux de semer l'information ?

Y : Si mais je l'ai dit qu'à mes amis proches, une dizaine de personnes, je savais que cela resterait entre nous.

Avocat de parties civiles (A1) : Vous avez dit qu'il s'agissait d'un trésor, d'un bijou. Pourquoi ?

Y : Pour moi c'est quand même une découverte extraordinaire, c'est quand même une arme de guerre, ça n'arrive pas tous les jours

A1 : Ne peut-on pas se demander si le légitime propriétaire de l'arme ne va pas chercher son arme et la laisser dans une voiture dans le quartier n'est-il pas dangereux ?

Y : Bah je l'ai prise, je l'ai déplacée. Je ne sais pas quoi vous dire d'autres.

A1 : Personne dans le quartier n'a fait la recherche de cette arme ?

Y : Je vous assure que nan.

A1 : Vous ne trouvez pas ça étrange ?

T : Étrange, nan. Peut-être que la personne ne voulait pas d'ennui, ne voulait pas attirer l'attention. Je ne sais pas.

A1 : Comment expliquez-vous que vous demandiez à M. Allam le reliquat du prix de l'arme alors que vous saviez qu'un policier avait été tué avec l'arme que vous avez vendue ? Il n'y avait toujours que l'argent qui comptait à ce moment-là ?

T : Ce n'était pas une question d'argent. C'était une question de fierté.

A1 : C'était votre réputation qui comptait à ce moment-là c'est ça ?

T : Oui.

A1 : D'accord je n'ai pas d'autres questions.

Autre avocat de parties civiles (A2) : Je voudrais revenir sur une phrase que vous avez dite. C'est ce que vous avez dit : « je suis conscient que c'est une arme. Mais après ça dépend de ce qu'on fait de l'arme ». Mais une arme ça sert à tuer n'est-ce pas ?

Y : Oui mais il y a des personnes qui ont des armes chez eux, et c'est pas pour s'en servir, c'est pour la collection.

AG : Sur la découverte de l'arme, c'est une question pour tout le monde, cette histoire de découverte est peu convaincante pour tout le monde. Vous ne vous êtes pas dit qu'on pourrait s'en prendre à votre famille, à vos amis ?

Y : Si mais pour moi c'était un secret. J'avais un peu peur mais je pensais que ça irait.

AG : Une dizaine de personnes ça commence à faire beaucoup pour un secret.

Y : Ce sont mes amis proches à qui j'en ai parlé, je sais qu'ils ne me trahiront jamais.

AG : Vous dites que vous avez manipulé cette arme. Dans cette cave, il fait sombre quand même, ce n'est pas forcément l'endroit le plus facile pour une manipulation. Et puis, vous avez

dit ne pas vous y connaitre en arme. Comment êtes-vous arrivé à manipuler l'arme aussi facilement ?

Y : L'arme je ne l'ai pas manipulée chez moi, je l'ai remontée. Et puis quand je dis que je l'ai manipulée, ce n'est pas très compliqué, il y a quelques boutons...

AG : Votre voiture était garée dans un parking en plein air c'est ça ?

Y : Oui

AG : Et vous trouviez que c'était l'endroit le plus sûr pour cacher votre arme ?

Y : Le véhicule il était fermé. Pour moi l'arme était en sécurité.

AG : Comment la surveillez-vous cette arme ?

Y : Je passais de temps en temps.

AG : Pourquoi ne pas la laisser chez vous ?

Y : Ma mère elle fait le ménage. Si elle était tombée dessus, ça aurait été compliqué.

AG : Pourquoi quand vous vous absentez vous donnez l'arme à Bouguera ? Pourquoi ne pas simplement lui demander de passer de temps en temps ?

Y : Je ne sais pas je pensais que c'était plus sécurisant.

AG : Concernant la vente de l'arme, vous dites que M. Bouguera vous harcelle pour que vous vendiez l'arme à son cousin, M. Allam. Comment ça se fait qu'il vous harcelle par téléphone si vous l'avez perdu, comme ça se passe ?

Y : J'étais avec des amis au Mexique je me connecte à mon compte sur leurs téléphones, je vois qu'il y a des dizaines de message par jour, je lui dis que je vais le rappeler plus tard parce qu'il y a le décalage horaire.

AG : Pour vous existe-t-il des bons et des mauvais acheteurs d'armes ?

Y : Ce n'est pas ça, c'était une question de confiance. Je faisais confiance à M. Bouguera et au moment de la transaction M. Allam m'a dit qu'il ne ferait rien avec.

AG : Vous vous moquez du monde ? Vous pouvez le savoir ce qu'il va faire avec l'arme ? Il y a des munitions à l'intérieur.

Y : Oui mais ce n'est pas forcément pour s'en servir depuis le départ.

AG : Tout ce que je peux vous dire c'est que c'était écrit depuis le départ ce qui allait arriver.

Y : Non je ne suis pas d'accord avec vous, ce n'était pas écrit depuis le départ. Comment je pouvais savoir ce que M. Allam allait faire de l'arme ?

AG : Vous avez indiqué qu'il y avait un peu de trafic de stupéfiants dans votre quartier ?

Y : Oui je crois un peu

AG : Avez-vous déjà vu des armes ?

Y : Non je n'en ai jamais vues.

AG : Et si vous n'en avez jamais vues, vous saviez que des armes circulaient ?

Y : J'entendais des histoires sur des armes, j'entendais des gens dire qu'ils en avaient mais je n'en avais jamais vues auparavant.

AG : Quand vous dites que lorsque vous tombez sur cette arme pour vous c'est une découverte extraordinaire mais que vous ne saviez pas quoi en faire, que vous ne vouliez pas la vendre. C'est vrai ?

Y : Malheureusement oui.

AG : N'est-ce toutefois pas pour ça que vous en avez parlé autour de vous rapidement ? Justement pour la vendre ?

Y : Non pas du tout

AG : Comment Nourdine Allam a-t-il alors pu avoir connaissance du fait que vous aviez trouvé une arme ?

Y : Je ne sais pas.

AG : Ce n'est pas la première chose que vous vous demandez ? Comment sait-il que j'ai une arme ?

Y : Si mais je ne pourrais pas répondre à la question.

AG : Donc c'est M. Bouguera qui aurait parlé de la kalachnikov à M. Allam ?

Y : Je ne sais pas, c'est une hypothèse je n'en sais rien. Mais je ne pense pas, ils n'étaient pas en contact.

AG : Dites-nous alors, pourquoi M. Allam, a demandé l'arme pour le compte de Karim Cheurfi ? Pourquoi fait-il écran M. Allam ? Et, qu'est-ce qu'il vous dit M. Allam pour faire écran ? Parce qu'après l'analyse de la téléphonie on s'est rendu compte que Karim Cheurfi était dans les parages au moment où vous remettez l'arme à M. Allam.

Y : Il me dit qu'il a un terrain qui prend de l'ampleur. Il me dit qu'il ne fera rien avec, qu'au pire c'est pour impressionner.

AG : Pourquoi vous lui remettez le chargeur avec l'arme ?

Y : C'est une erreur complète. Et, pourquoi je ne fais rien avec ? Parce que je ne suis pas inconscient. Mais on peut avoir une arme sans s'en servir.

P : La somme d'argent demandée, vous en aviez parlé à M. Bouguera ?

Y : Non je ne lui en ai jamais parlé.

P : Pourquoi vient-il avec 1600 euros ? Sans qu'il connaisse le prix. C'est le hasard ?

Y : Je ne sais pas, peut-être qu'il pensait que c'était le prix.

Avocat de la défense (AD) : lorsque M. Bouguera part rapidement, n'est-ce pas pour ne pas assister à la transaction ?

Y : Je ne sais pas c'est possible mais dans mes souvenirs il avait un rendez-vous, quelque chose comme ça.

AD : Vous avez parlé de harcèlement de M. Bouguera pour la vente de l'arme. Pour vous ça dure combien de temps ?

Y : Je ne sais pas, 3 semaines 1 mois.

AD : Vous avez dit que qu'il manquait 100 balles. Aujourd'hui vous dites 400. C'est étrange ce changement de version alors comme l'a très justement fait remarquer le président ce n'était pas l'aspect financier le moteur de la transaction.

Y : En fait il faut savoir que lors de la garde à vue, l'OPJ nous a mis à l'aise. J'ai dit 100 balles mais comme ça, je me souvenais plus exactement.

AD : Oui, il vous a mis à l'aise puisque vous l'appeliez même par son prénom.

Y : Oui c'est vrai.

[M. Aidouni dit son prénom de manière désinvolte, rires gênés dans la salle]

Autre avocat de la défense (AAD) : J'y suis allé moi dans votre « cité » et j'ai vu comment était disposée votre parking. Vous êtes d'accord que lorsque vous êtes sur le parking, de la fenêtre, de nombreuses personnes peuvent vous voir ?

Y : Oui c'est vrai.

AAD : Donc, que ce soit le transfert de votre arme ou la transaction a pu être observé par d'autres personnes.

Y : Tout à fait

Avocate de M. Aidouni (AA) : Et tous ces détails, de savoir si vous avez trouvé ou acheté l'arme, si M. Bouguera vous a harcelé ou non, est-ce que ça change quelque chose quant à votre responsabilité ?

Y : Non, j'ai toujours assumé avoir vendu l'arme.

AA : Êtes-vous du genre à faire endosser la responsabilité sur d'autres personnes ?

Y : Non.

AA : Vous parlez de fierté d'avoir trouvé l'arme ? C'est quoi cette fierté, c'est quoi l'explication de cette fierté ?

Y : Je ne sais pas. C'est attirant une arme, ça attire l'œil. C'est comme une sécurité.

AA : Comme une sécurité ? Vous êtes en danger ?

Y : Non mais pour nous une arme c'est mieux que trouver du shit ou autres.

AA : Est-ce que finalement cette réaction face aux événements, aller réclamer le paiement de sa créance, ce n'est pas une marque d'immaturité ? Voire une marque de débilité légère ?

Y : Je ne sais pas si je peux dire ça. Je dirais plutôt d'irresponsabilité. J'ai pris conscience de la gravité des choses que bien trop tard. Même si vous me mettez 5, 10 ans, en isolement, ça ne fera jamais revenir Xavier Jugelé, paix à son âme.

AA : Vous dites que c'est un trésor. Je préfère vous le dire que pour beaucoup de personnes insérées dans la société ce n'est pas un trésor, c'est un danger pour beaucoup, on appellerait la police. Est-ce qu'on ne peut pas parler là encore d'immaturité ? Voire de débilité pathologique ?

Y : Si c'est possible, mais si vous n'étiez pas mon avocate je ne vous aurais pas laissé parler comme ça...

AA : Que se passe-t-il depuis ce début du procès ?

Y : Il y a de la pression, on tourne autour du pot, on ne parle pas du dossier...

AA : Pourquoi hier vous vous êtes fait l'avocat de M. Méderik ?

Y : Parce que je n'ai pas envie d'envoyer des gens qui n'ont rien à voir en prison.

AA : Pourquoi n'êtes-vous pas en capacité de montrer une part de votre cœur, de toujours vous sentir obligé de jouer les bonhommes ?

T : Je ne sais pas, j'ai oublié de parler de ce point-là mais c'est vrai.

AA : Le 7 juin, lors de votre 2^e GAV, vous parlez déjà de regrets. Vous réitérez ensuite vos regrets. Vous dites même : « je suis très déçu de moi ». « Si jamais j'avais su que ça finirait comme ça je n'aurais jamais vendu l'arme ». Puis-je en déduire que vous êtes sincère aujourd'hui ?

Y : Bien sûr que je suis sincère.

Le président de la Cour d'assises fait lecture des procès-verbaux d'auditions de S. Cheurfi, père de Karim Cheurfi.

Il ressort de ces PV que S. Cheurfi a indiqué ne pas comprendre ce qui est passé par la tête de son fils. Il poursuivait en reconnaissant que depuis quelques mois il constatait que son état se détériorait et était tombé dans sa cuisine, à l'intérieur d'un sac poubelle, sur un fusil de chasse. Il n'avait pas alerté les policiers car il croyait à la version de Karim Cheurfi qu'il voulait se mettre à la chasse (il avait péché pendant un certain temps et avait déclaré à son père qu'il voulait maintenant se mettre à la chasse) même s'il avait quelques doutes.

Son père a été en contact avec Karim Cheurfi le matin de l'attentat. Il trouvait que son fils passait trop de temps sur les jeux de guerre, qu'il ne sortait pas beaucoup. Parfois même, Salah Cheurfi allait lui acheter de la nourriture car il constatait qu'il ne s'alimentait pas beaucoup.

Le père de Karim Cheurfi, S. Cheurfi a récemment (2018) fait l'objet de deux condamnations, les deux pour apologie publique du terrorisme. Il a notamment déclaré selon le TGI de Bobigny : « c'est bien qu'il soit mort ce sale pd de Jugelé. » Il aurait également menacé des policiers, notamment en les menaçant de les bruler. Il faut toutefois préciser que S. Cheurfi était souvent très alcoolisé au moment des faits et que le lendemain de ces déclarations il indiquait ne pas s'en souvenir.

Lundi 14 Juin 2021 :

I. Interrogatoire de Mohamed BOUGUERRA

Un matin, il était dans un café dans lequel il ne pouvait fumer donc il sort dehors. M. ALLAM est arrivé.

Ce n'est pas son quartier mais BOUGUERRA y va souvent car il a des oncles là-bas.

Une personne lui demande s'il connaît quelqu'un qui vend une arme. Il lui répond que son ami, Yanis en a une mais ne sait pas s'il veut la vendre. L'autre insiste, il lui demande pourquoi il en veut une, il lui répond que c'est pour se protéger avec des hommes pour la drogue notamment, il dit que c'est pour faire peur.

A partir de ce jour là alors qu'ils n'avaient aucun contact avant avec cette personne, ils en ont eu beaucoup, il l'appelle très souvent.

BOUGUERRA appelle Yanis, au départ pour prendre des nouvelles, puis lui dit qu'un ami cherche une arme.

Yanis lui dit de le laisser tranquille car il est en vacances et qu'il verrait ça en rentrant.

Ils se sont vus ensuite à son retour, BOUGUERRA lui en reparlé.

C'est le cousin de BOUGUERRA, ALLAM qui cherche une arme. BOUGUERRA dit qu'il n'avait aucune idée de ce qu'il allait faire avec, ne savait pas qu'il allait la donner à Cheurfi, il lui avait dit que c'était pour se protéger sinon en aucun cas il lui aurait donné.

Yanis lui dit que ses cousins, c'est des galères mais BOUGUERRA dit que pour autant ses cousins n'ont jamais rien fait de mal. Les familles s'entendent bien.

Yanis dit « ok d'accord ». BOUGUERRA ne les a pas présenté tout de suite car travaillait au gymnase d'Aulnay sous Bois.

ALLAM l'appelle. BOUGUERRA a appelé Yanis, et a dit que ALLAM voulait le rencontrer mais n'avait pas le temps de s'en occuper surtout qu'il le harcelait.

Yanis dit de venir au quartier avec le cousin. BOUGUERRA donne rendez-vous en bas de chez lui à son cousin ALLAM. Fument une cigarette dans la voiture.

Décrit le bas de l'immeuble, il y a un parking en épis en bas de chez lui. (BOUGUERRA)

BOUGUERRA le voit, il y a le franprix en bas, BOUGUERRA donne des détails, dit que c'était sur les caméras.

Ils retrouvent Yanis et lui dit qu'ils se gèrent ensemble car BOUGUERRA dit qu'il travaille le lendemain, qu'il est toute la journée debout donc le soir il est épuisé donc veut aller se reposer.

Yanis et ALLAM s'était déjà vus dans des mariages et quelque fois au café. Mais n'avaient aucun contact tous les deux. N'avaient rien en commun, ils se voyaient par rapport à BOUGUERRA.

BOUGUERRA n'a pas assisté à la transaction, n'a rien vu après, est allé travailler.

A croisé Yanis et a demandé comment ça s'était passé, Yanis lui dit que c'est bon il lui a vendu, mais il manquait de l'argent et BOUGUERRA lui a dit qu'il aurait du se faire payer la totalité. Manquait 400 sur 1600.

Yanis a redit que son cousin ne l'avait toujours pas payé. Puis plus rien jusqu'à l'attentat. Quand l'attentat a eu lieu, il était au gymnase d'Aulnay sous bois. Ne le voit pas le 20 avril, il l'a vu le 21 avril, a allumé la télé, BFM, et là il voit une photo d'un homme, il ne le reconnaît pas, sa mère hurle en disant « tu ne reconnaîs pas », « c'est le frère de Stéphane » dit la mère. Et la BOUGUERRA se dit que ça ne sent pas bon.

Il a vite fait le lien. Il a essayé de ne pas y croire. « Ca ne peut pas être ça » car son cousin lui avait dit que l'arme était pour lui, il ne lui a pas dit que c'était pour le frère de Stéphane. Le frère, il ne le connaît pas du tout, le terroriste, il l'a vu une fois dans sa vie, il est resté 5 minutes, il était venu le voir, il lui avait demandé un joint, et Cheurfi lui avait dit qu'il ne savait pas rouler. Donc BOUGUERRA lui avait roulé, et Cheurfi l'avait fumé en 5 minutes comme une cigarette. Il était en permission.

BOUGUERRA était ensuite rentré chez lui, une heure après, la mère de CHEURFI avait appelé celle de BOUGUERRA en disant que cheurfi avait tout cassé à cause du pétard donné par BOUGUERRA. BOUGUERRA dit comment on peut donner une arme à un mec taré comme ça. Quand il voit le 21 avril l'attentat il dit à Yanis de venir à la maison que c'est urgent. Mais il espérait toujours qu'il n'y était pas mêlé. Yanis aussi était choqué, et ne voulait pas y croire, dit que le cousin de BOUGUERRA a dit que c'était pour se protéger. BOUGUERRA dit qu'il a baratiné. Finalement décident de l'appeler tous les deux, Nourredine. Le téléphone est éteint. Appelle la mère du coup et lui dit qu'il a besoin de le voir absolument et lui demande de le chercher au café ou chez lui. 20-30 min après, il l'a trouvé, et se retrouvent en bas de chez BOUGUERRA. Ils se mettent à la fenêtre et l'autre reste en bas, finalement Yanis et BOUGUERRA descendant. La discussion est houleuse, pas de violence mais très énervée car BOUGUERRA a été trompé, il lui dit qu'il aurait du lui dire que c'était pour le frère de Stéphane et lui reparle de l'histoire du joint, qu'il avait tout cassé.

BOUGUERRA dit qu'il est reparti énervé et choqué et le cousin dit que c'est lui qui a vendu à Cheurfi. Le cousin dit qu'il ne savait pas ce qu'il allait faire avec. BOUGUERRA dit que ça il s'en

fout, il aurait juste voulu savoir que c'était pour le frère de Stéphane, en plus le cousin l'avait harcelé, pressé etc pour la vendre à cheurfi.

Tout le monde au quartier disait que cheurfi était fou donc ne lui aurait jamais vendu une arme. BOUGUERRA a crié sur le cousin en lui disant qu'alors qu'il trainait avec lui, il n'avait rien vu. BOUGUERRA ne comprend pas pourquoi, et dit qu'il s'est posé la question de savoir si le cousin ne savait en fait pas, mais le cousin dément. BOUGUERRA dit que attentat ou pas on savait qu'il allait faire une dinguerie, qu'il aurait même pu tirer sur sa mère. Stéphane l'avait dit à BOUGUERRA que son frère était taré.

Après se pose la question de l'ADN sur l'arme. BOUGUERRA dit qu'il a manipulé l'arme avec le drap. Yanis aussi dit qu'il a manipulé l'arme de partout aussi. Il y a toutes ses empreintes dessus. Le cousin ALLAM dit qu'il a manipulé avec des gants lui. Donc BOUGUERRA était furieux car c'est le seul qui n'avait pas ses empreintes dessus ;

BOUGUERRA dit qu'il ne savait absolument pas que c'était pour Cheurfi. Et s'il avait su, il ne l'aurait jamais présenté à Yanis.

Ensuite, le cousin ALLAM dit qu'il a échangé l'arme contre sa moto en fait, et dit qu'il va être inculpé pour la moto qui a été vendue. (...)

Rentrent chez eux avec Yanis, ne savent pas quoi dire. Se disent que c'est une tragédie. BOUGUERRA dit qu'il n'aurait pas du s'emmêler, aller au travail. Mais dit qu'il n'arrive pas à garder sa langue.

Dit qu'il n'a jamais volé/dealé. A part travailler au black.

Au début quand on lui demande quelqu'un pour une arme, dit non, car ce n'est pas son milieu. Et au début Yanis ne voulait pas la vendre, a dit que les cousins c'était des galères.

BOUGUERRA a demandé à Yanis pourquoi il voulait garder l'arme ? Il lui a dit je sais pas ce que je fais avec.

BOUGUERRA jure qu'en aucun cas il ne savait que l'arme allait à Cheurfi, sinon il ne les aurait jamais présenté.

- **Questions du Président**

Ses cousins sont des galères, ça veut dire que derrière leurs têtes, il y a toujours des problèmes.

Quand ALLAM cherchait une arme et dit que c'est pour défendre son point de deal, BOUGUERRA savait qu'il dealait. Ca ne l'a pas surpris.

Dans un quartier, ça parle beaucoup mais 90% de ce qui se dit c'est réel.

Sur les bénéfices touchés par BOUGUERRA sur la vente de l'arme, BOUGUERRA dit que s'il avait été intéressé par l'argent, il aurait trafiqué bien avant. Il a réussi à toucher 6000 euros par mois en travaillant légalement. « Vous pouvez demander au quartier, je fais des boissons, des resto, j'ai pas besoin d'argent, j'ai ma voiture, mon travail, mon train de vie » sur cette vente d'arme, il dit qu'il n'a touché aucun centime. C'était pour rendre service, son cousin le rendait fou. Sa bouche a parlé trop vite.

Le Président revient sur l'intérêt financier de la vente d'arme. BOUGUERRA dit que comme le cousin l'harcelait, il a voulu lui rendre service. Mais rendre service dans la transaction d'une arme de guerre...

Pourquoi après l'attentat du 20 avril, il y a des écoutes avec Aidouni du fait qu'il va le rencontrer et lui réclamer son argent demande le Président.

Il dit qu'il n'a jamais été le voir pour récupérer de l'argent. Dit qu'il n'a jamais rien réclamé à qui que ce soit

Le Président demande s'il a été intermédiaire au près d'ALLAM pour récupérer de l'argent ? Allam a confirmé qu'à partir de ce jour là, BOUGUERRA se déconnecte du monde, aucun moyen de le joindre. Donc pas un intermédiaire, a servi d'intermédiaire pour la vente, a présenté à Yanis, mais pas pour récupérer l'argent.

Le jour où il est arrivé avec Allam pour la vente avec Yanis, il n'a pas vu Médéric ce jour là.

Aidouni parle avant leurs interpellations de récupérer l'argent. BOUGUERRA a l'air de s'associer à Yanis sur les démarches.

BOUGUERRA dit que le cousin allait continuer sa petite vie alors que eux allaient payer car savait qu'il y avait leurs ADN dessus.

Ils se sont dit qu'ils allaient payer tous les deux, qu'ils acceptaient, ils sont restés, ils savaient qu'ils allaient venir les chercher, ils se demandaient juste quand, ils sont partis en Tunisie et sont revenus, n'ont pas été interpellés, ont fait le mariage le jour du retour en Tunisie, ils ont interpellé MARINNE en premier, après le retour en Tunisie. Ils commencent à faire la collecte pour aider MARINNE, ne savait même pas dans quel prison il était. Et disaient qu'il avait vraiment rien à voir.

BOUGUERRA dit à Yanis, « t'as vu comment ils ont interpellé Médo, comment ils ont cassé sa maison », mais avait peur pour sa mère.

Le Président demande pourquoi ne pas être allé se présenter aux policiers ? BOUGUERRA dit qu'ils se sont posés tous les jours la question. Pourquoi ne pas se rendre direct car de toute façon ils vont venir, ils étaient stressés. Il ne voulait pas que sa mère voit ça. BOUGUERRA avait peur. Quand il a vu la maison de Médéric MARINNE, ça l'a traumatisé. Ils ont démolie sa maison. Si c'est ça alors qu'il a rien à voir, qu'est ce qu'ils vont leur faire. Il est parti à Dunkerque avec sa copine. A appelé son patron pour lui dire qu'il avait des problèmes. S'est fait arrêter la bas, ils ont tiré sur la porte, s'est fait réveiller à coups de cross. Il comprend car un de leur collègue policier est mort, il aurait fait pareil.

Sur la découverte de cette arme, il a des trous de mémoire. Le lendemain ou le surlendemain de la découverte de l'arme, Yanis lui dit de venir chez lui. Lui montre l'arme, et lui dit qu'il a trouvé ça dans la cave, il dit qu'il va la vendre pour se faire un billet.

Président demande si ça ne l'a pas surpris ? BOUGUERRA dit que non. Il est arrivé dans le quartier depuis petit. Dans le quartier, ça parle. C'était des caves communes où on pouvait circuler, il y a déjà eu des armes, des cadavres surdosés, des drogués, etc., la police a déjà trouvé plein de choses donc pas étonnant que Yanis trouve une arme. Il l'a cru sur parole. Ne va pas faire de mal à Yanis, le trahir.

Yanis lui a montré l'arme, n'était pas si heureux que ça, il était normal. Le jour où il l'a vu avec l'arme, il n'était pas particulièrement heureux.

Sur la période de cette découverte, BOUGUERRA dirait 2016, début d'année, mais ça peut être fin 2015 aussi.

Quand il va voir Yanis chez lui, Yanis a dit que c'était juste pour faire « un billet » c'est pour ça que quand ALLAM a demandé, il a pensé à Yanis puis Yanis a changé d'avis, voulait la garder mais ne sait pas pourquoi.

Sur le fait que Yanis conserve l'arme dans son véhicule express, « c'est son débarra » dit BOUGUERRA.

« Sachant le fait qu'il en avait parlé autour de lui, n'était ce pas risqué de la laisser dans le véhicule ? » demande le Président. BOUGUERRA dit que peut être, il a dit qu'il avait trouvé une arme mais n'a pas dit qu'elle était dans l'express. BOUGUERRA lui savait, dans le quartier il est aimé, et serviable.

Sur la version de Yanis, il dit qu'il ne peut pas laisser l'arme au domicile car la mère fouille. Mais l'apporter à un tiers, c'était une éventualité.

Le Président dit carte sur table : BOUGUERRA dans le dossier dit qu'il a gardé l'arme chez lui pendant que Yanis est parti au Mexique mais dans les écoutes, il est dit qu'il l'a gardé pendant un an donc le Président demande la vérité.

BOUGUERRA dit que lui personnellement, ça change rien 10 jours ou un an, il y a détention d'arme de guerre, BOUGUERRA Maintient qu'il l'a gardé deux semaines. Il dit que Cassandra a dit qu'il l'avait gardé un an mais lui ne l'a pas gardé un an.

Quand il a lu la discussion, il dit qu'elle n'est pas complète.

Le Président dit que les policiers ont retranscrit des dizaines de pages. Mais que c'est vrai qu'il y a un moment où BOUGUERRA dit des choses qui lui sont rapportées. Mais des conversations durent 2h30.

« Quelle interprétation pour Cassandra de dire que c'était en juillet 2016 ? Elle a dit ça parce qu'elle était jalouse ? Pourquoi il n'y a pas l'écoute le jour où Cassandra lui demande pardon de l'avoir mis dans cette situation ? »

BOUGUERRA dit qu'il a insulté son propre avocat, il y a que des discussions qui le compromettent mais il y a aussi des conversations bien qui n'apparaissent pas. (...)

Dit qu'il la gardé l'arme que pendant la période où Yanis était au Mexique et qu'il ne l'a pas montré à MARINNE.

(...)

BOUGUERRA dit « pourquoi j'aurais été assez fou pour lui montrer, ça ne s'oublie pas. »

Il dit qu'il ne se souvient pas lui avoir montré.

Mais évolutions significatives des ses déclarations sur ces sujets.

Après l'interpellation de MARINNE, avec Yanis ils se sont demandés pourquoi ils ont embarqué Marine qui n'avait rien à voir.

Quand ils ont su que c'était à cause de son ADN mais ne comprennent pas ce que ces traces font dessus. BOUGUERRA dit que chez lui il ne lui a pas montré, il l'a montré à Cassandre chez lui, c'est la seule mais elle ne l'a pas touchée non plus.

(...)

« MARINNE dit qu'il aurait touché l'arme le vendredi etc pourquoi il ne se plie pas à la version de BOUGUERRA. » demande le Président

BOUGUERRA dit le premier jour de son interpellation, les enquêteurs ont dit la même chose que lui.

Il y a 4 ADN sur l'arme etc.

Le Président dit qu'il y a des éléments sur lesquels on ne peut pas se tromper et à chaque fois éléments qui varient.

BOUGUERRA dit qu'il a montré l'arme qu'à Cassandre mais elle ne l'a pas touché. Elle était choquée aussi. BOUGUERRA dit qu'il n'a jamais manipulé l'arme. (...)

Il fait le ménage tout seul dans sa chambre, sa mère ne rentre pas. Le jour où Yanis est revenu de Cancún et a dit qu'il venait chercher l'arme, il a pris l'arme avec le drap et l'a nettoyée avec le propre drap. Il avait peur que son ADN soit retrouvée dessus.

(...)

L'ADN de BOUGUERRA n'apparaît pas sur l'arme, le drap avait des petites fleurs bleus, il y a son ADN dessus c'est sur, dit il.

Pour résumé, s'agissant des contacts avec l'arme : il a appris la découverte de l'arme par AIDOUNI, il l'a gardée un an et demi et lui a confié, l'a conservé au domicile, l'a montré à Cassandra ; et ensuite AIDOUNI vient la récupérer puis le présente à ALLAM pour la vente / transaction. A amené M. ALLAM à AIDOUNI.

Mais BOUGUERRA n'assiste pas à la transaction et n'a pas touché un centime sur la vente, c'était juste pour que ALLAM arrête de l'embêter.

Evolution de la situation après l'attentat : Il est très proche de AIDOUNI. BOUGUERRA avait l'impression de l'avoir mis dans une sale situation car lui avait rien demandé, il n'avait rien fait de mal avec.

Il lui dit que ses cousins ce sont des galères mais BOUGUERRA dit que Noureddine ce n'est pas pareil.

(...)

BOUGUERRA dit que les terroristes ce sont des chiens, n'est pas associé à ça, musulman mais pas pratiquant, il est traité pour autant comme un terroriste.

BOUGUERRA avait du mal à accepter qu'il avait joué un rôle dans l'attentat des champs, il a juste présenté Noureddine et Yanis.

La psy l'a aidé à comprendre.

BOUGUERRA dit que CHEURFI aurait de toute façon trouvé une arme car il était déterminé. BOUGUERRA reconnaît qu'il a participé à l'attentat de cette manière là.

Le président relève que BOUGUERRA a de la rancœur contre son cousin mais ne le dénonce pas tout de suite, il le reconnaît plus tard, que c'est lui qui a acheté l'arme.

C'est en novembre 2017 qu'il le dit. Dans l'intervalle AIDOUNI donne des explications. BOUGUERRA refuse de donner le nom de son cousin, ne voulait pas le balancer mais sur les conversations, parle du cousin comme l'acheteur de l'arme.

Donc pourquoi attendre aussi longtemps avant de désigner ALLAM ? demande le Président. Au début, il y avait la famille dit BOUGUERRA, avant sa famille, il les aimait bien celle de ALLAM, il les respecte. Pour lui, quand il a vu dans le dossier ce qu'il y avait, il s'est dit qu'il allait être obligé de parler, lui a laissé l'occasion de parler de lui-même.
(...)

Le président demande pourquoi il ne le dénonce pas direct.

« Parce que c'est la famille », il voulait qu'il parle de lui même dit BOUGUERRA. Mais quand il a vu qu'il voulait de un, ne pas se dénoncer, de deux, disait des choses sur BOUGUERRA alors c'était différent.

BOUGUERRA : « Quand on dénonce quelqu'un que lui-même conteste, c'est qu'on se trompe, ou on désigne la bonne personne ou on désigne une personne faussement et là on se demande pourquoi on désigne faussement cette personne. » ALLAM prétend qu'il a le dos large et que c'est facile de le dénoncer et qu'en fait BOUGUERRA se protège lui-même ou quelqu'un d'autre.

BOUGUERRA dit : « c'est mon cousin, c'est la famille. » Le connaît du quartier, ne voulait pas le mettre dans une sale situation.

Il est là pour dire ce qu'il s'est passé.

ALLAM dit des choses sur BOUGUERRA; et BOUGUERRA ne veut pas le mettre dans une sale situation.

(...)

BOUGUERRA n'avait aucune raison de mentir sur lui, c'est sa famille.

« M. le président, je suis naïf, je suis con peut-être, mais j'assume, et personne n'ira en prison à ma place, je paye moi-même. » dit-il.

Le Président dit que c'est à BOUGUERRA que ALLAM s'adresse pour trouver une arme : 42 communications téléphoniques, BOUGUERRA dit que c'est du harcèlement, (...)

« Comment se fait-il, dit le Président, qu'il n'y a aucune autre communication téléphonique entre eux ? » BOUGUERRA dit qu'ils ne se côtoient pas. S'il va dans le café c'est parce qu'il y a ses oncles qui y sont mais sinon ne va jamais là-bas.

« Après ces communications qui s'arrêtent le 10 avril, comment vous faites pour le joindre après cette transaction pour lui demander des comptes, pourquoi passer par l'oncle ? »

BOUGUERRA explique que c'est parce que ALLAM a dit que depuis l'attentat, il a cassé son téléphone.

Vous apprenez l'attentat des Champs, interpellé en juin 2017, sur cette période, combien de fois il rencontre et parle à ALLAM demande le Président.

Il dit qu'il ne se parle plus, ne se voit plus, ALLAM a dit qu'il n'avait plus de téléphone, qu'il ne fallait plus le chercher, il dit en gros, « les gars moi j'ai pas touché l'arme, vous vous avez laissé vos ADN, débrouillez-vous, au revoir ».

Ils partent en Tunisie avec Aidouni, le fait de savoir qu'il était impliqué dans l'affaire, ça ne l'a pas empêché d'y aller demande le Président.

Avec Yanis, ils se sont dit qu'ils allaient faire une grosse peine de prison, ils ont vu ça comme du repos avant.

Ils ont tous participé financièrement aux vacances là-bas.

Le Président : « Est ce que vous même ou autre mettez la pression à ALLAM pour qu'il dise la vérité ? »

BOUGUERRA : « Oui, je voulais qu'il dise la vérité », (...)

Le Président : « Comment vous interprétez son silence ou son positionnement ? »

BOUGUERRA : « Il veut me faire prendre sa peine, comment on peut faire ça ? C'est honteux. »

(...)

En parlant de Yanis, BOUGUERRA dit qu'il ne mérite pas, « c'est moi qui l'ai mis dans la merde, je lui avait dit de se débarrasser de cette merde ». La première erreur a été commise par Yanis car il l'a donné à Noureddine sans la nettoyer, « il n'a pas vendu des pommes de terres quand même. Il a laissé ses empreintes et a dit que c'était moi (BOUGUERRA) qui l'avait présenté à mon cousin. » ... « que j'avais gardé la kalachnikov un an... » Le président continue à lire les écoutes avec A..

(...)

BOUGUERRA dit qu'il n'a pas l'habitude de la justice. (...)

Sur les écoutes : Sur son cousin, BOUGUERRA dit « si c'était une affaire de vente d'armes, entre nous on a l'habitude, il s'agit probablement de Noureddine, il est venu pendant un mois » en lui cassant la tête, « s'il te plait » « c'est lui qui est venu nous mettre dans la merde, nous faire chier » etc.

Sur la réaction de Stéphane L., BOUGUERRA avait dit « les deux ont merdé, l'autre il a laissé ses empreintes, et l'autre l'a laissé au terroriste. »

Sur celui qui a tiré, il était seul. Stéphane était en prison, Stéphane veut égorerger Noureddine, « tu sais qu'il est capable de le faire, c'est lui qui a donné l'arme à mon frère, il va payer, mon frère est malade mental pourquoi lui donner une arme. »

Dans les dernières conversations par rapport à ALLAM, dans un 1^{er} temps, BOUGUERRA laisse entendre qu'en vendant l'arme à CHEURFI, il ne savait pas ses intentions, puis finalement laisse entendre le contraire. BOUGUERRA dit qu'il s'est toujours interrogé la dessus, car il a beau être fou, on ne donne pas une arme à un fou qui veut faire un attentat, ne pense pas que le cousin savait.

Le président : il y a une évolution des déclarations en raison des éléments du dossier ? oui dit BOUGUERRA.

Sur d'autres écoutes :

Le jour de la vente le 5, puis après la vente, ils sont partis Noureddine et CHEURFI à Chelles, se sont rendus dans une forêt où ils ont caché l'arme, (...) le jour de l'attentat le terroriste a déterré l'arme, ils ont tout sur Nourredine, ils ont des preuves irréfutables sur lui.

BOUGUERRA dit que ce sont les enquêteurs qui lui ont donné ces éléments. Les policiers lui disent qu'ils sont allés cacher l'arme, car le jour de l'attentat Cheurfi est revenu au même endroit avant d'aller sur les champs.

Autre écoute :

BOUGUERRA dit que Noureddine et le terroriste étaient ensemble avant et pendant 2 mois et demi.

(...)

BOUGUERRA dit qui lui arrive de se demander si ALLAM savait.

Sur la rencontre du 21 avril avec N. ALLAM : le président lit les écoutes.

BOUGUERRA dit qu'il s'en veut à lui même pour tout ça puis à son cousin.

BOUGUERRA dit que son image elle est tuée, il est traité comme un terroriste et le procès c'est la première fois où il est traité comme un humain normal et pas comme un terroriste.

- **Questions des parties civiles**

Avocate de l'étudiante étrangère qui a reçu une balle : « quand vous terminez votre journée de travail ? » BOUGUERRA est chez lui vers 19h environ.

Il a déclaré toute à l'heure que le soir du 20 avril, n'a pas vu l'attentat et ce n'est que le lendemain qu'il a compris mais en procédure, il dit avoir vu direct l'attentat à la télé et avoir eu un pressentiment.

Il aurait dit que dès le premier soir, il aurait appelé et aurait dit c'est CHEURFI.

L'avocate confronte BOUGUERRA à ses déclarations où il se contredit avec ce qu'il dit aujourd'hui.

Il dit que quand il a vu CHEURFI à la télé, il ne l'a pas reconnu (...) il avait vu un passager à bord de la voiture de Noureddine et la question se pose de savoir s'il savait que c'était Cheurfi.
Il a toujours dit qu'il ne pouvait pas identifier le passager.

Questions du président : « Quand on analyse les bornages, on peut imaginer qu'il y a deux véhicules qui se suivent. » BOUGUERRA dit qu'il a cru avoir vu quelqu'un.

Le président dit que là il était affirmatif. (...)

Avocate des parties civiles

Lorsque M.AIDOUNI l'informe de sa découverte, BOUGUERRA se rend chez AIDOUNI, lui montre l'arme dans la chambre, indique qu'on est le lendemain ou le surlendemain de la découverte.

« Pourquoi prendre ce risque de la montrer ? »

Il n'a pas mesuré l'ampleur des dégâts que ça pouvait engendrer. Il l'a descendue après pour la mettre dans l'express. En plein jour, elle était dans un sac.

Du 6 au 13 mai, ils partent en Tunisie, et BOUGUERRA a dit que c'est parce qu'il savait que l'interpellation était proche, qu'il voulait prendre des vacances, se contredit avec ses déclarations ;

Il dit qu'il n'était tellement pas bien, qu'il fallait qu'il change d'air, il est au quartier, dans sa famille et partout on parle de l'attentat, il dit qu'il avait besoin de déconnecter.

« Et le fait de parler avec quelqu'un d'impliqué ça ne l'a pas empêché de profiter ? »

Ils en ont parlé entre eux ; et sont rentrés ensuite pour payer ce qu'ils ont fait.

Il dit qu'ils ont pas réussi à déconnecter, il a réussi quand il s'est fait interroger et casser la gueule, il avait peur mais s'est senti léger.

Autre avocate :

Il était au courant de la nature de l'arme qu'AIDOUNI avait trouvée ?

Oui que c'était une kalachnikov, que c'était grave etc.

Quand ALLAM dit qu'il serait intéressé par une arme mais juste pour se protéger, BOUGUERRA lui il se dit dans sa tête je connais quelqu'un qui a une arme de guerre et je vais lui donner le contact etc.

BOUGUERRA dit qu'il avait dit qu'il allait demander à Yanis.

De penser à proposer à son cousin avec une arme de guerre, l'avocate dit que ce n'est pas crédible.

BOUGUERRA dit que le cousin lui avait dit que c'était pour faire peur. il reconnaît que c'est fou.

BOUGUERRA a dit au président qu'il avait rien touché sur la transaction mais quel était l'intérêt alors de faire l'intermédiaire dans un acte de vente d'une arme de guerre demande l'avocate ?

Il a dit qu'il connaissait quelqu'un, et à partir de ce jour là Noureddine l'a harcelé ; et BOUGUERRA avait deux copines à l'époque en plus, il avait du mal à gérer...

Il dit que c'était pour rendre service et n'a pas touché un centime. (...)

Quand il parle d'argent, c'était pour récupérer de l'argent pour payer l'avocat de Médéric MARINNE.

Pourtant dans une écoute il parlait de toucher un billet. BOUGUERRA dit qu'il voudrait écouter cette conversation. Il la conteste, dit qu'il n'a pas touché un centime.

C'était pour rendre service, dit-il.

- **Questions de l'Avocat général**

AG: « il semblait qu'il était clair qu'à partir du moment où AIDOUNI avait trouvé l'arme le but était de vendre l'arme, aujourd'hui deux versions, Yanis avait dit vouloir vendre l'arme, et vous vous dites « je pensais qu'il voulait la garder, la conserver », quelle est la bonne version ? »

Yanis quand il l'a trouvé a dit qu'il voulait la vendre pour se faire un billet mais le jour où il a parlé de Noureddine qui était intéressé il a dit qu'il était en vacances et quand il est rentré , lui a dit qu'il ne voulait plus la vendre.

(...)

A.G : Sur les conditions de détention de cette arme, AIDOUNI a dit qu'il l'avait laissée dans son véhicule, BOUGUERRA décrit la voiture comme son débarra, AIDOUNI dit que quand il découvre l'arme dans la cave il va y chercher des outils, mais s'il a un véhicule qui sert de débarra, pourquoi aller les mettre dans la cave ? demande le Ministère public

Il répond « je ne suis pas commissaire je le crois je cherche pas de midi à 14h. »

A.G : Ce Renault, c'est une cache idéale pour M. AIDOUNI qui considère que c'est dans ce véhicule qu'elle est en sécurité, alors pourquoi AIDOUNI quand il part en vacances, il prend le risque de la prendre chez lui, BOUGUERRA?

BOUGUERRA dit « vous avez raison », c'est ce qui aurait du se passer, la laisser dans l'express etc mais il a dit à BOUGUERRA tu la gardes pendant mon voyage à Cancun, ce à quoi il avait dit ok pas de problème pour rendre ce service.

A.G : Peut-on conclure du fait que ce service c'est parce que « vous étiez associés dans le devenir de cette arme ? »

« N'espérez vous pas toucher quelque chose pour le service rendu ? »

« Je gagne 6000 euros par mois, il l'a vendu 1600 euros, j'en ai pas besoin, je m'en fiche » dit il. « C'est lui qui paie pour les gens » dit-il, « je travaille, je gagne 6000 par mois, je suis à la banque postale, regardez mes relevés. »

« Je m'en fiche de 150 euros sur une arme, c'est juste pour lui rendre service. C'est mon ami mais je n'ai pas mesuré l'ampleur des dégâts. La preuve elle est restée deux semaines et quand il est rentré il est venu la chercher directement. »

A.G : Sur Médéric MARINNE, ce qui agace BOUGUERRA au début, c'est la première version qu'il donne : que BOUGUERRA remet l'arme dans le véhicule etc on comprend que cette version l'agace. Quand MARINNE change de version, elle convient parfaitement car n'apparaît plus comme quelqu'un qui aurait pu avoir découvert, mais quelqu'un qui l'a détenu. (...)
 « Chez qui MARINNE a touché l'arme ? » demande le Ministère public.

BOUGUERRA dit qu'il n'en sait rien, il ne l'a pas touché chez lui dit BOUGUERRA.

« On est devant les victimes maintenant, il faut dire la vérité » dit-il.

« Donc détenir une kalachnikov et être intermédiaire pour la vente, c'est la même chose ? » demande l'Avocat général.

« Ca c'était avant de me retrouver en taule, la prison elle m'a été utile, elle m'a réveillé, j'aurais juste aimé passer en prison pour autre chose, la prison elle m'a pas fait de mal, que du bien. »

A.G : « Vous confirmez que Aidouni a demandé à ALLAM de nettoyer l'arme au moment où il lui passe le soir du 5 avril ? »

« Je ne sais pas, je n'ai pas le souvenir car je ne savais pas ses attentions, ce qu'il allait faire avec. »

L'Avocat général dit : M.BOUGUERRA en veut à Aidouni car n'a pas nettoyé l'arme et pourtant il avait aussi demandé à ALLAM de procéder au nettoyage.

BOUGUERRA dit qu'il n'a pas entendu de ses oreilles Yanis dire à ALLAM de laver l'arme.

A.G : A la question « AIDOUNI avait-il promis quelque chose sur la vente de l'arme ? » BOUGUERRA répond qu'il n'a pas besoin d'argent, il n'en a pas besoin, c'est lui qui donne de l'argent aux gens, il se lève tous les matins et reste debout comme le flic là toute la journée.

L'avocat général dit que l'on a du mal à comprendre pourquoi BOUGUERRA est si énervé quand ALLAM ne veut pas procéder au remboursement alors qu'il dit qu'il voulait être juste intermédiaire, et que finalement il est mêlé à l'attentat. Puis pourquoi partir en vacances après avec Aidouni, si ce n'était qu'un service et qu'il a appris pour l'attentat, on a le sentiment qu'il pense être trompé par Aidouni et ALLAM, alors pourquoi ne pas s'être éloigné de tous ça, à commencer par AIDOUNI demande le magistrat.

Pourquoi BOUGUERRA après la vente ne se dit pas « je prends le large » ?

Il dit que c'est ce qu'il a fait. (...) Que Yanis, c'est son ami. Qu'il soit dans la même affaire ou pas, serait quand même parti en vacances avec lui.

Questions de l'avocat général n°2

L'avocat général : « pourquoi alors que vous n'avez rien à voir avec les trafics de stupéfiants, c'est le cousin qui vient vous voir ? »

Il dit qu'il y avait trop de monde, qu'il a du demander à d'autres avant et qu'il tombe sur lui et qu'il lui a demandé.

L'avocat général : « M. BOUGUERRA c'est le moment de nous dire la vérité, car la question que je vais vous poser est cruciale, Noureddine ALLAM, il vous demande une arme ou une kalachnikov ? »

BOUGUERRA dit « je jure, il me demande une arme » ;

L'avocat général : « Ce n'est pas ce que vous avez dit, vous parlez à votre maman, cote D 2240/2 sur les écoutes » :

Noureddine dit « je cherche une kalachnikov »

« Noureddine s'adresse à vous parce qu'il veut précisément une kalachnikov, Yanis l'a dit, donc dites la vérité, vous protégez votre cousin. »

BOUGUERRA : « Oui c'est vrai il cherchait une kalachnikov ; il m'a demandé une kalachnikov. »

L'avocat général : « Pourquoi ? »

BOUGUERRA : « Pour se protéger. »

L'avocat général : « Pourquoi auprès de vous ? A-t-il pu savoir par des personnes que vous aviez cette kalachnikov ? »

« C'est possible, mais quand il a posé la question c'était est ce que tu connais quelqu'un qui a une kalachnikov ? Donc le bruit de la kalachnikov s'était probablement rependu.

Yanis a dit qu'il en avait parlé à une dizaine d'amis.

Je ne savais pas qu'il en avait parlé à une dizaine. Moi en tout cas je n'en ai parlé à personne. Vendredi, j'ai demandé à Yanis s'il avait pensé à vendre tout de suite, il a dit oui, et sur le moyen de la vente, il a répondu qu'il avait ébruité l'info auprès de ses amis proches et que finalement il s'était dit que ses amis proches pourraient servir de rabatteur pour un éventuel acheteur. (...) Même le gérant du café a dit qu'il y avait des trafics. »

L'avocat général : Sur son rôle à lui, BOUGUERRA dit qu'il a fait ça pour rendre service, mais si c'est ce seul rôle, pourquoi dans ces cas la dit que vendredi Yanis l'a harcelé ?

BOUGUERRA répond que non, pas à ce point là.

Il dit que son téléphone, il l'a depuis des années, sa puce aussi, il est localisable partout, ne l'a pas harcelé.

L'avocat général dit qu'Aidouni a dit que BOUGUERRA s'était porté garant.

BOUGUERRA dit oui, il n'y a pas de bons vendeurs/acheteurs de kalachnikov.

L'avocat général : « Vous jouez à la console vidéo ? »

BOUGUERRA : « Que au foot, pas au jeu de guerre, mais j'y ai quand même déjà joué donc je sais ce que ça fait. Ça fait pas pareil que les autres armes, je le sais. »

L'avocat général : « vous avez dit que vous saviez ce que c'était une kalachnikov : « c'est grave, c'est pour faire du sale. »

« Ca veut dire quoi ? »

BOUGUERRA : « Regardez ce qui s'est passé, c'est un massacre. Moi je l'ai gardé deux semaines j'ai rien fait avec. »

L'avocat général : « une kalachnikov, c'est pour faire un carnage. »

BOUGUERRA : « Noureddine a dit que c'était pour faire peur. »

L'avocat général : Sur la réunion du 21 avril et l'état de N. ALLAM, il aurait dit que Stéphane L. lui aurait envoyé quelqu'un, le 21 on est le lendemain de l'attentat, L. n'est pas encore au courant que la moto de son frère a été achetée.

BOUGUERRA dit qu'il ne sait pas, il a dit que Stéphane lui avait envoyé quelqu'un.

• Questions de la défense

Intervention de la défense de M. MARINNE

Sur l'épisode que MARINNE a raconté chez lui : cote 2550, le juge évoque les nouvelles déclarations de MARINNE dont l'épisode du match où il voit l'arme, BOUGUERRA avait dit c'est fort possible, l'épisode dont parle Médéric est arrivé entre le jour où Yanis a déposé l'arme et son départ au Mexique.

« Je ne me souviens pas, si je m'en souvenais je le dirai je suis pas à ça près. Je ne m'emmerderai pas avec Mederick MARINNE qui est libre. » dit BOUGUERRA

L'avocat : « La spécificité de cette version proposée c'est que dans cette scène c'est pas vous qui présentait l'arme mais Yanis donc la version où ça se passe chez vous mais où Yanis montre l'arme, ça vous dérange pas mais quand finalement il exclu Aidouni de la scène et qu'en fait c'est BOUGUERRA qu'a présenté l'arme, la scène n'a plus existé. »

BOUGUERRA : « Ce jour là ce que j'ai dit, c'est possible que je leur ai montré » mais dit qu'il ne s'en souvient pas. Alors que MARINNE a donné des détails sur le match qu'ils ont maté etc. Il dit que ça n'a pas eu lieu.

« A cette époque vous fumiez beaucoup de cannabis et vous oubliez des choses, ça peut être le cas. » dit l'avocat.

BOUGUERRA : « Il a protégé Yanis parce que c'est son ami depuis longtemps mais pas moi, je l'aurai dit si ça avait eu lieu. Ce qui est certain c'est que MARINNE n'a rien à voir, MARINNE n'était pas dans les alentours, après est ce qu'il a touché chez moi, non, ou je ne sais pas. »

Autre Avocat de la défense

Avocat : Le terme de rabatteur n'a jamais été employé.

« Aidouni a-t-il demandé de faire le rabatteur ? »

BOUGUERRA répond que non.

Avocat : « Est ce qu'Aidouni du temps où il avait l'arme, a demandé d'aller trouver un acheteur ? »

« Jamais » répond BOUGUERRA.

Déclaration de M.BOUGUERRA

« Je suis dans une affaire qui me dépasse totalement, 4 mois de mandat de dépôt, j'ai l'impression que c'est moi qui ai fait l'attentat, je viens sanglé à l'audience, on me traite comme un terroriste, je veux que ce soit derrière moi, je suis la pour défendre personne, (...) »

II. Témoin, A. ALLAM

Né en 1982.

Frère de la mère de BOUGUERRA et cousin de Noureddine.

Il n'est pas content par rapport à ce qu'ils ont fait, ils ont fait n'importe quoi, c'est un accident, une erreur, ils travaillent tous les trois.

Le président dit que le mot erreur n'est pas adapté.

Il dit qu'il parle mal le français.

Sur l'attentat, c'est son neveu (BOUGUERRA) qui l'a appelé. Et il lui dit « viens avec Noureddine. » Ce qu'il a fait. BOUGUERRA a dit qu'ils ont fait n'importe quoi.

Le Président lui demande comment il réagit quand il dit qu'il faut aller voir Mohamed ? Il ne réagit pas, dit-il.

Noureddine l'avait appelé dans la nuit, il travaillait.

Le 20 avril, il croise son cousin au café et Mohammed BOUGUERRA lui demande de venir avec Noureddine.

Dans la voiture, Noureddine était normal. Quand il va rencontrer Mohamed, il y avait Yanis, Mohammed, Noureddine, Aet il a entendu son neveu qui a dit on a fait n'importe quoi. Il criait pas, il parlait fort.

BOUGUERRA était il en colère contre Noureddine demande le Président ? Il parlait fort, ne se souvient plus.

Ce jour là, Noureddine aurait dit qu'il aurait fait une énorme bourde. A ne se souvient pas.

Ne savait pas que Noureddine cherchait une arme.

Au mariage de sa nièce, Noureddine a dit qu'il avait trouvé une kalachnikov dans une cave. C'était avant l'attentat, un an avant.

Le Président : « Mohamed a parlé de la kalachnikov avant ? »
« Non », dit-il.

Sur Karim CHEURFI, A ALLAM dit qu'il ne le connaît pas. (...)

Ne l'a jamais rencontré, mais connaît le frère, Stéphane. Sa sœur a voulu se marier avec lui.

AALLAM a été placé en garde à vue dans le cadre de l'affaire, sur les écoutes, le 24 avril 2018, il disait : « que savez vous concernant l'implication de Yanis ? Il y a plein de choses qui se dit à son sujet... je ne sais pas où il a trouvé la kalachnikov etc. »

Sur les 300 euros : A ALLAM ne sait pas pourquoi Noureddine devait cette somme.

Sur l'attentat : A ALLAM dit qu'il l'a appris au café. Ne connaît pas Cheurfi, n'a jamais eu de contacts avec lui. « Tout le monde disait qu'il était malade/fou » ;

Le 25 avril 2018, AALLAM est réentendu : il savait que le frère de Cheurfi avait été en couple avec sa sœur mais ne l'a jamais croisé. Avait juste vu des photos.

Le 26 avril 2018 : A ALLAM explique des choses lors de sa 4^{ème} audition de garde à vue : conversation du 16 et 17 mai 2017, au téléphone avec sa sœur, s'inquiète car n'arrive pas à joindre BOUGUERRA.

(...)

Communication du 6 juin 2017 : communication avec son frère : « ça les a dépassé ce qu'ils ont fait... »

« Vous êtes au courant alors ? » réponse : « Je savais qu'il y avait un problème mais pas de quelle nature, je savais qu'ils devaient payer pour ce qu'ils avaient fait. »

Le 21 avril 2017 : le lendemain de l'attentat, contacté à deux reprises, à 5h55 et 6h29 par Noureddine ALLAM.

Noureddine travaille la nuit.

« Pourquoi il a appelé ? » demande le Président, Ils se sont rencontrés au café dans la foulée, Noureddine a dit que ceux qui ont fait ça sont des fous, ne sont pas normaux, A ALLAM l'a déposé chez sa mère après.

Le 15 sept 2017, A ALLAM dit à son neveu Mohammed que Noureddine est venu le voir après l'attentat en disant qu'il avait fait une énorme bourde.

A ALLAM a dit en effet qu'il est venu le voir en disant qu'il avait fait une bourde par rapport à la moto qu'il a achetée au terroriste.

« Pourquoi c'est une énorme bourde » demande le Président ? « Comment il peut expliquer cela ? »

A la demande de son neveu, il amène Noureddine chez BOUGUERRA.

Le Président lui demande ce qu'il pense de tout ça :
Il ne sait pas trop répondre.

18 aout 2017 : conversation où BOUGUERRA confirme que l'arme était à Aidouni et que c'était lui qu'il l'avait vendu à Noureddine qui l'a vendu au terroriste.

Mis au courant de tout ça seulement après l'attentat du 20 avril, avant ça, n'a rien suivi, a appris après l'histoire de la dette, qu'ils ont fait une grosse bêtise, Yanis a dit qu'il allait prendre ses responsabilités.

Sur l'histoire de moto : c'est Noureddine qui lui en a parlé, et lui dit que la personne a qui il a acheté la moto, a fait un attentat.

Le 26 avril : « vous êtes réentendu », il a changé de version, il dit « oui il m'a appelé je vais voir et dire la vérité ». Mohammed BOUGUERRA a dit « ramène moi Noureddine ». Ce qu'il a fait.

Le président lit les auditions d'A ALLAM.

Le président : « vous voyez Noureddine, vous lui déconseillez d'aller voir la police pour la moto mais lui disait que ça le dédouanerait pour l'arme.

Le président demande quand Noureddine a dit qu'il avait vendu l'arme à Cheurfi ?
A ALLAM ne se souvient pas.

Le Président lit les écoutes.

« Je te le jure que Noureddine est un homme, sa seule attention était de se faire 500 euros/1000 euros » dit A ALLAM.

Le Président dit que selon les écoutes etc., il avait l'air bien au courant de la situation. Il lui demande s'il retrouve la mémoire avec ces lectures.

Il ne répond pas.

« Qu'est ce que vous en pensez de cette histoire ? » demande le Président.

AALLAM : « Ils ont fait n'importe quoi, Yanis avait la kalachnikov, Mohamed a mis en relation Noureddine et Yanis, et Noureddine a vendu à Cheurfi. »

Le Président : « Vous croyez que c'est possible qu'on trouve une kalachnikov dans une cave ? »

Il dit qu'il ne sait pas.

« Vous fumiez à l'époque du cannabis ? » demande le Président, il répond de temps en temps.

Le Président : « Noureddine avait-il un endroit où il vendait du cannabis ? » Il dit qu'il n'a jamais entendu parler de ça.

Sur l'histoire de moto : la personne à qui il a acheté la moto, a fait un attentat.
Ne lui a pas dit qu'il avait acheté une moto en échange d'une arme.

Avec la famille de Noureddine, ce n'est plus comme avant, ça le dérange de ne plus parler avec la famille, il y a des tensions avec la famille. (...)

- **Questions de l'Avocat général**

« Vous saviez que Noureddine devait de l'argent ? Il en devait à Mohamed et Yanis ou que l'un ou l'autre ? » Demande l'avocat général.

Sur la nature de ses relations avec Noureddine, A ALLAM dit qu'il était très proche de lui, comme son frère. Ils se voyaient presque tous les jours.

BOUGUERRA, ne le voit pas beaucoup. Il traîne à Torcy. Et sa sœur, la maman de BOUGUERRA, ne la voit pas souvent, le plus proche de lui c'est donc Noureddine.

Il a du mal à parler aujourd'hui parce qu'ils sont très proches d'eux, c'est comme la famille donc c'est difficile.

Noureddine Allam ne reconnaît pas avoir acheté l'arme et l'avoir revendu. Il dit que c'est un complot Noureddine, qu'ils se sont mis d'accord pour le faire accusé.

A ALLAM dit qu'il ne le croit pas, qu'ils ne sont pas méchants à ce point là.

Noureddine a-t-il confié qu'il avait vendu l'arme à Cheurfi ?

A ALLAM dit que jamais il lui a parlé de ça, tient les déclarations de BOUGUERRA et de Yanis, de la dette de 300 euros et la rencontre du 21 avril.

Noureddine ne lui a pas parlé de l'achat de la moto.

Noureddine Allam et Karim Cheurfi se sont fréquentés pendant une certaine période demande l'Avocat général.

A ALLAM dit qu'il ne les a jamais vu ensemble.

III. Audition du témoin, M ALLAM

Accompagné d'un interprète. Oncle de BOUGUERRA. Cousin de Noureddine.

Il prête serment.

Avec la famille, il parle arabe, au travail, en français. Avec Mohamed BOUGUERRA et Noureddine, il parle en arabe.

Sur l'implication des accusés dans l'attentat et de la kalachnikov, qu'en sait-il ? demande le Président.

Il dit qu'il ne sait absolument rien de tout ça.

Avant l'attentat, n'a rien entendu. Il ne savait pas que Noureddine avait une kalachnikov. Il a appris l'attentat à la télévision. Le lendemain, il était au café l'écu de Franc, il était tout seul, il est toujours tout seul. A. ALLAM n'était pas là. Il dit qu'il n'a croisé personne.

Sur Yanis AIDOUNI, il dit qu'il le connaît par son neveu qui a grandi avec lui.

Il dit qu'il n'a rien appris après l'attentat jusqu'au jour où on a arrêté son neveu. Il a appris qu'ils sont allés le chercher chez sa copine à Dunkerque mais n'en sait pas plus.

Il est placé en garde à vue le 26 avril. Le Président lit ses déclarations en garde à vue, il avait dit qu'il était la dernière personne de la famille à qui on parle. (...)

Le Président voudrait savoir où il a eu certaines informations dont où l'arme a été trouvée. Il dit qu'il n'a pas dit que Noureddine l'avait vendu. Le Président lit ses déclarations. Il les contredit.

« Noureddine savait très bien qu'il ne pouvait demander de genre de choses car il sait que je parle aux policiers. » A un moment, les policiers ont pensé que l'arme venait des plus agés, A. ALLAM et M. ALLAM.

Pendant sa garde à vue, il a donné des informations très précises. Le Président se demande comment. Il lui demande s'il connaît Karim CHEURFI, il répond que non.

« Avant son interpellation, Mohammed lui a dit qu'il était impliqué. »

« Il avait pensé qu'il y avait peut être un lien avec l'attentat car a changé de comportement juste après », il l'a invité pour lui parler mais lui a juste dit qu'il partait à Dunkerque et après est allé en Tunisie. (...)

Quand on l'interroge sur K. CHEURFI, il dit que tout le monde savait que CHEURFI était fou mais s'il ne le connaît pas, comment sait-il cela, demande le Président.

Il répond que tout le monde au quartier le dit, en plus il a fait beaucoup de prison. Il dit que Noureddine était forcément au courant.

M. ALLAM dit qu'il n'a jamais parlé aux journalistes.

Vendre l'arme à CHEURFI, c'était une folie et Noureddine le savait, dit-il.

Inaudible

M. ALLAM a dit de Noureddine qu'il était encore plus malade que CHEURFI pour avoir vendu l'arme à un fou.

Il avait déclaré qu'il pensait que Noureddine avait joué un double jeu, notamment en effaçant les empreintes et pas celle de Yanis.

Le Président : « Vous avez d'un côté votre neveu et de l'autre votre cousin, vous êtes entre les deux et vous ne prenez pas partie pour ne pas avoir d'ennuis. »

Il dit que non, et qu'il ne dira que la vérité.

Mais le Président dit que pourtant, il revient sur la désignation de Noureddine donc sa vérité a changé. (...)

Donc l'histoire du double jeu, il revient dessus. (...) Le Président continue à lire ses déclarations de garde à vue : « celui qui a vendu l'arme à CHEURFI, faut être inconscient. » (...) « Pour moi, calcul derrière tout ça car laissez les empreintes de Yanis seul, c'est l'incriminer seul. »

Inaudible

Le Président : « Finalement, vous nous apprenez rien sur l'implication de chacun. »

- **Questions des parties civiles**

Avocate d'une partie de la famille de Xavier JUGELE

A. ALLAM avait une grande réticence à parler librement de l'implication de Noureddine, l'avocate demande si c'est le cas pour lui aussi ?

Il répond qu'il n'a pas peur de dire la vérité.

Sur sa déclaration que Noureddine avait voulu l'impliquer en donnant son nom à la place de Mohammed, « n'était ce pas un pression de Noureddine ? » demande l'avocate.

Il répond que non, c'est son cousin, il ne peut pas faire ça. Il n'aurait pas pu lui faire de chantage.

Le Président : Sur une conversation entre Mohammed et lui, il dit beaucoup de choses sur Noureddine.

Lecture de la conversation.

Le témoin dit qu'il cherchait à savoir des choses sur l'affaire.

Le Président pense qu'il ment car il a eu des informations et se demande pourquoi il ne veut pas en parler plus.

Le témoin dit qu'il ne peut pas croire que c'est Mohammed. (...) *Inaudible*.

Sur une conversation du 6 janvier 2018 avec Mohammed encore, il parle encore de Noureddine. « Il a armé un gars fou », « Oui, il a fait n'importe quoi » (...) « Il n'a pas réfléchi, laisse tomber, il n'a pensé qu'à l'oseille. »

Mohammed l'informe de tout un tas de choses. Et là, il arrive aujourd'hui et joue la carte de « je ne sais rien » dit le Président.

Le témoin répond qu'il a peur pour sa femme. (...) *Inaudible*

Le Président lit une autre conversation (...)

Il dit qu'il n'a jamais parlé de vente d'arme avant l'attentat.

AIDOUNI dit qu'il n'a aucun souvenir d'une conversation de ce genre.

Le Président pense que le témoin sait des choses mais qu'il ne veut rien dire.

Inaudible

Le témoin dit qu'il a fait son maximum pour aider tout le monde.

- **Suite des questions des parties civiles**

Le témoin est un habitué de l'Ecu de France mais n'a jamais rencontré Karim CHEURFI. Il savait juste qu'il avait « pété un câble » en sortant de prison.

- **Questions du Ministère public**

Sa sœur a été la compagne de Stéphane L., frère de CHEURFI, donc il le connaît mais dit que Stéphane ne lui a jamais parlé de son frère.

Il n'a pas gardé de lien avec Stéphane après la séparation avec sa sœur.

(...)

Sa mère avait peur de CHEURFI.

Sur CHEURFI, dès le lendemain, c'était connu qu'il avait la rage contre la police (de sa 1^{ère} condamnation) et qu'il voulait tuer un policier.

L'avocat général dit que c'est compliqué de le faire parler à l'audience alors qu'il y a plein d'écoutes entre BOUGUERRA et lui où il lui dit que Noureddine a vendu l'arme à CHEURFI.

Il lui demande s'il pense que BOUGUERRA a inventé ?

Réponse inaudible. (...)

- **Questions de la Défense**

Sur des écoutes téléphoniques avec BOUGUERRA du 1 décembre 2017 : l'avocat dit que lui-même est convaincu et qu'il faut qu'il dise la vérité.

12 appels avec BOUGUERRA, l'avocat demande pourquoi il y autant d'appels s'il ne sait rien. Le témoin répond qu'il avait peur pour sa famille. Que c'est un problème familial. Jusqu'à maintenant, il dit qu'il est toujours derrière l'affaire.

L'avocat dit que c'est contradictoire, qu'il ne veut pas être mêlé et en même temps, il cherche des informations.

Inaudible

Questions de ME SERRE, avocate de Noureddine ALLAM

Sur la connaissance de CHEURFI, on lui demande comment s'appelle l'auteur de l'attentat, il répond qu'il s'appelle Karim. Il dit que le lendemain au café etc, il y avait des journalistes. Il dit qu'il ne connaît pas son nom de famille (?)

Il dit qu'il est sur qu'il ne le connaît pas, il a juste entendu parler de lui et c'était tout.

Sur la manière dont Noureddine a su que l'arme était à vendre, il dit qu'il ne sait pas (...)

« Mohamed a dit que pendant la transaction, ils étaient bien 4 ? » demande l'avocate. Il confirme.

Me SERRE lit des écoutes (...)

Sur une vidéo, il dit que ce n'est pas lui qui a parlé, une vidéo avec son ami Zaccharia. Il dit qu'il ne se souvient pas, c'est une vidéo d'humour noir sur un attentat. Il nie. Pourtant il avait dit que oui lors de ses gardes à vue.

BOUGUERRA dit qu'il ne comprend pas pourquoi il change tout sur tout et qu'il y a quelque chose.

IV. Audition de témoin, Sonia B.

30 ans, au chômage. Compagne de Noureddine ALLAM. Elle ne connaît pas les autres accusés.

La témoin présente ses condoléances à la famille du défunt. Elle sait que Noureddine a fait des bêtises et que c'est horrible d'être associé au terrorisme.

Ils aiment sortir, sont libres donc a du mal à être associée à ces histoires. Pour elle, le terrorisme, c'est de la barbarie, explique-t-elle.

Sur la personnalité de Noureddine, elle dit que c'est quelqu'un qui a un grand cœur. Il sait reconnaître ses erreurs, plus il vieillit, plus il devient bon, dit elle.

Sur le fait qu'il soit impliqué dans la vente d'une arme, elle dit qu'elle n'a aucune explication.

Elle dit qu'elle ne le pense pas capable de négocier une arme pour de l'argent.

Elle dit qu'il n'était pas bien avec l'achat de la moto. Sa maman lui avait prêté de l'argent pour ça. A l'époque, il travaillait pour France bénévolat et avait une activité de dépanneuse.

Sur le quotidien de Noureddine, il a deux enfants avec la témoin, il les emmenait à l'école et faisait son bénévolat.

Sur la moto, elle dit qu'il est fou de moto, puis qu'il a voulu s'en débarrasser après l'attentat.

Elle ne connaît pas AIDOUNI et BOUGUERRA, elle a du les apercevoir dans des mariages. Elle ne connaît pas non plus la mère de BOUGUERRA.

Elle ne sait pas pourquoi ils impliqueraient à tort Noureddine.

Noureddine a appelé A. qui l'a conduit jusqu'à chez BOUGUERRA, elle dit que Noureddine lui a dit que c'était faux.

Sur une ligne qui était en contact avec celle de CHEURFI qui s'arrête le 10 avril, le Président demande comment il la contactait elle, elle dit qu'il (?) son téléphone. Elle reconnaît que ça peut paraître suspect.

Le Président dit que surtout il a deux enfants. Sur la situation où il est en prison, elle dit qu'elle le vit très mal. Elle n'emmène plus ses enfants au parloir à cause du plexi glace. Ses enfants ont 6 et 7 ans.

- **Questions du ministère public**

La mère de Noureddine a prêté de l'argent pour acheter la moto. Et après il a acheté une dépanneuse. *Inaudible*

Elle dit qu'elle ne connaît pas les circonstances de la vente de la moto.

- **Questions de la défense**

Me SERRE, avocate de Noureddine ALLAM

Sur la réaction de Noureddine sur l'attentat, Me SERRE lit ses déclarations. Il était choqué puis quand l'identité de l'auteur a été donnée, il a compris qu'il avait acheté sa moto au terroriste.

Sur le changement de ligne de Noureddine, il lui a envoyé un message pour la prévenir.

Noureddine est renvoyé pour association de malfaiteurs terroriste ; l'avocate demande si ses enfants sont au courant. La témoin répond qu'il y a des dommages collatéraux, que les enfants en souffrent, ça fait longtemps qu'ils n'ont pas vu leur père, dit-elle.

Elle dit qu'elle n'est pas la femme d'un terroriste. *Inaudible*

A la question Noureddine a-t-il déjà vendu des stupéfiants, elle répond que non.

Elle dit qu'il a fait du vol, du recel mais pas de stupéfiants. Ils se sont connus quand ils avaient 16 ans.

Le Président demande s'il lui a déjà parlé de personnes avec qui il avait des problèmes, elle dit que non, que c'est quelqu'un de sociable, qui s'entend bien avec tout le monde.

V. Témoin, Aurélie D.

Madame Aurélie D. est cas contact. La Cour passe outre son audition après l'accord de toutes les parties.

VI. Témoin, M T.

Prête serment.

Cité à la demande du conseil de N. ALLAM.

Noureddine est aux antipodes d'une idéologie mortifère dit le témoin.

Il est sociable, aime la vie, est transparent et pas mystérieux. Ils ont un fort lien d'amitié.

Le témoin dit ne pas connaître les autres accusés.

Il dit qu'il ne connaît que l'affaire du point de vue des médias.

Le Président dit que Noureddine a déjà été beaucoup condamné en délits. Le témoin répond que Noureddine était un peu dissipé mais n'est pas un criminel.

Sur le bénévolat de Noureddine, le témoin dit que lui aussi il en fait, pour un architecte.
(...)

Ils sont du même quartier.

Karim CHEURFI, il dit qu'il ne le connaît que par la presse. Le témoin dit qu'il est déjà allé à l'Ecu de France.

Pas de questions des parties.

VII. Témoin, A-J A.

32 ans. Educateur spécialisé. Habite à Chêle. Frère de Noureddine ALLAM et cousin de BOUGUERRA.

N'a pas de liens avec les parties civiles.

Le témoin dit qu'il est le petit frère de Noureddine, qui est quelqu'un de bien. Il le décrit comme un peu susceptible mais qui a un grand cœur, une joie de vivre et s'il avait été là, il se serait mis entre CHEURFI et la police. Il est protecteur, dit-il. C'est quelqu'un de bon poursuit le témoin. Ces histoires de trafic lui donnent de la peine, il dit que c'est très dur à traverser. Il dit que ça a fait du mal à tout le monde, les parties civiles. Il dit qu'il ne se sent pas à sa place ici, ni son frère.

Le Président lui demande ce qu'il pense des accusations de BOUGUERRA et Yanis, il répond que pour lui, Noureddine est victime d'un complot familial.

Le président demande pourquoi il pense cela, et il répond que c'est également ce qu'il cherche à comprendre, il ne sait pas quelle est la raison de cette jalousie.

Le Président demande si son frère n'aurait pas pu vendre une arme sans le dire à sa famille. Ce à quoi il répond qu'il est son confident et qu'ils ont un lien particulier et proche, que Noureddine lui aurait dit s'il avait eu un problème.

Le Président lui demande s'il a constaté un changement de comportement après l'attentat, le témoin répond que non, il n'a pas vu, mais il est allé voir la police pour la moto le 24 avril dit le Président. Le témoin répond qu'il a su après que c'était la moto de CHEURFI.

Le Président demande s'il lui avait parlé de l'achat de la moto avant et qu'elle venait du terroriste ? Le témoin répond que Noureddine avait dit qu'il était focus sur sa vie professionnelle, il était content pour lui pour la moto, il sait juste que Noureddine devait de l'argent encore mais a été incarcéré après et un homme est venu le voir en disant que Stéphane L. avait besoin de l'argent.

Le Président demande si Noureddine ne lui a pas dit qu'il avait acheté la moto au terroriste et que du coup il était allé voir la police. Le témoin dit que Noureddine lui en a vaguement parlé. Qu'il a du réfléchir seul d'aller de lui même aux flics que c'est tragique. Il a pris conscience de la gravité des choses et voulait éclaircir les policiers donc n'avait pas besoin de lui pour ça.

Sur le 21 avril, il essaie d'avoir un contact avec l'oncle de BOUGUERRA et à la suite de cela, il se serait déplacé au domicile de BOUGUERRA avec AIDOUNI. Le frère dit que Noureddine ne lui a pas parlé de cela.

Noureddine avait pourtant confessé avoir fait une bourde. Le Président constate donc qu'ils ne parlent pas tant que ça entre frère.

Le témoin dit qu'ils n'ont pas grandi avec les armes, qu'ils ont bien été éduqués.
Le Président dit que les autres accusés disent que l'arme a transité.

Le témoin dit que Noureddine a peut être « déconné » en ne donnant pas la totalité de l'argent, son frère a pris la confiance vu que c'est un voisin, il pense. Surtout que Noureddine avait des problèmes d'argent à cette époque. Il a voulu endormir le reste de l'argent de CHEURFI.

Le témoin dit que CHEURFI, il ne le connaissait pas. il croit qu'il avait des antécédents psy, que c'était quelqu'un de perturbé, qui avait besoin d'être encadré.

Le Président demande s'il a eu des contacts avec BOUGUERRA et AIDOUNI pour récupérer l'argent suite à un litige ? Il répond que non, il n'a même pas leurs coordonnées et ne les voit qu'au mariage et enterrement.

- **Questions des parties civiles**

AIDOUNI n'est pas de sa famille pourtant il implique aussi Noureddine, l'avocat demande alors quel serait le rapport avec le complot familial ?

Le témoin répond qu'ils veulent se protéger mutuellement et tout décharger sur son frère.

- **Questions du Ministère public**

Sur la moto, son frère devait de l'argent pour la moto. Le témoin l'a essayé car Noureddine l'a ramené un jour avant de la confier au cousin. Il l'a vu qu'une fois. Il pense qu'il voulait la préserver car elle n'était pas assurée. Elle fuyait un peu.

Sur Djamel D., c'est un ami d'enfance. Il est venu le voir pour récupérer de l'argent. Le témoin confirme. Il dit qu'en fait, il a demandé de l'argent pour les obsèques.

Le 24 avril, Noureddine L. était en garde à vue. Le témoin pense que Stéphane L., a envoyé Djamel D., pour donner l'argent car Noureddine était en garde à vue.

Pourtant Stéphane L dit l'inverse dit l'avocat général.

Le témoin répond que Djamel D, ne ment jamais. Que c'est quelqu'un de sincère, âgé et père de famille et qu'il ne mentirait pas.

Sur les écoutes entre A. ALLAM et BOUGUERRA ou A. dit qu'il s'est fait interPELLER par Nacer qu'il reproché que BOUGUERRA avait répété.

Le témoin dit que BOUGUERRA savait qu'il était sur écoute. Nacer n'est pas allé réclamer quoique ce soit, dit-il.

- **Questions de la défense**

Son frère Noureddine a un casier judiciaire, ils sont proches. Il y a des gens qui disaient que son frère Noureddine était dans les stupéfiants. Le témoin répond que ce n'est pas vrai du tout. Qu'il n'aurait pas eu de mal à payer les 400 euros de la moto alors.

Sur les armes, l'avocat demande si dans la famille, si ce ne sont pas les stupéfiants, alors ce sont les armes ? Le témoin répond que son frère Noureddine n'est pas un dealer, qu'il a des enfants, et qu'il est sur qu'il n'est pas dans les stupéfiants.

Sur son travail, le témoin explique qu'il soigne les personnes avec les animaux, les chevaux.

Sur la moto, quand on achète une moto, si elle a un défaut, cela a une incidence sur le prix comme le kilométrage donc quand il y a une annonce sur le bon coin, on rentre cela comme paramètre et il y a des négociations sur le prix, ce qui est tout à fait normal. (?)

Sur la qualification d'association de malfaiteurs terroriste retenue à l'encontre de Noureddine, et le fait qu'il est présenté comme un terroriste, le frère dit que cela a pris une tournure très sévère, le fait qu'il soit associé à cela, ce n'est pas un terroriste dit il, ce n'est pas imaginable. Il a du cœur, c'est un ange, il est protecteur, il a du cran, il a ses défauts et l'associer à cela, c'est répugnant et du gâchis dit il.

L'avocate dit que c'est excessif de dire que c'est un ange. Elle demande si Noureddine aurait pu accepter de participer de près ou de loin ? Il répond que c'est impossible, qu'il ne ferait jamais cela, qu'il ne prendrait pas de risque avec ses enfants et sa famille.

Avocat de Yanis AIDOUNI

Sur le complot familial, l'avocat dit qu'il ne voit pas le rapport avec son client et demande quel est la raison pour laquelle Yanis aurait envoyé la responsabilité sur Noureddine, ça veut dire qu'il pense qu'ils ont vendu directement l'arme à CHEURFI ?

Le témoin ne sait pas répondre.

L'avocat demande pourquoi la procédure montre que c'est son frère qui est en contact avec CHEURFI alors que Yanis non, demande la part de responsabilité de Yanis là dedans ?

Le témoin répond qu'il voit trois familles, celle de Noureddine, de BOUGUERRA et de Yanis. Il y en a un qui nie, BOUGUERRA et CHEURFI, il y a un lien familial après Yanis, il ne sait pas.

BOUGUERRA prend la parole.

Yanis dit que BOUGUERRA était au courant qu'il était sur écoute oui, mais alors pourquoi il aurait insulté le juge d'instruction etc., s'il veut sortir au plus vite demande l'avocat.

VIII. Témoin, Nathalie T.

Vit à Melun. Elle ne connaît que Noureddine. Elle est bénévole dans l'association qu'elle préside.

Prête serment.

Elle dit qu'elle connaît bien Noureddine, que c'est tragique mais que sa mise en cause est en décalage. Elle dit que c'est impressionnant. Elle était choquée quand elle a vu les chefs d'accusation, elle dit que ce n'est pas lui.

Sur l'association, ils ont monté des programmes (...) sur le décrochage scolaire. (...)

La première fois qu'elle rencontre Noureddine, c'était en septembre 2016, il exerce une mission de bénévolat de cette date à juin 2017.

Il est ambassadeur de l'association, Noureddine l'accompagnait sur tous les projets, ils étaient en contact avec les sociologues. Il était assez captivé.

Elle explique qu'il est venu pour proposer de participer, elle ne connaissait personne dans le quartier.

Sa motivation à lui était qu'il cherchait du travail.

Sur le rapport avec le bénévolat, cela permet de trouver du travail car c'est valorisé comme expérience professionnelle dit-elle par pôle emploi et l'Etat, c'est valorisé par l'Etat pour trouver du travail.

Il avait un projet, il fallait qu'il retrouve confiance.

Le Président demande si elle savait qu'il voulait acquérir une dépanneuse, elle répond que oui, il lui avait dit, il avait plusieurs projets, il y a eu des résultats après.

Sur la période de septembre 2017 à juin 2017, il participait sur les permanences. Ils sont partis avec les petits et c'est Noureddine qui a tout organisé, dit-elle. Il a organisé un tournoi de football. Une permanence c'est deux ou trois semaines. Noureddine était toujours présent quand on le demandait, dit-elle.

Il a du caractère mais il sait ce qu'il fait, il est intelligent, décrit la témoin.

Sur les repères de Noureddine, et les questions qu'il se pose, elle dit que oui.

- **Questions de la défense**

Quand la témoin avait été entendue, elle avait dit que Noureddine était le plus impliqué. Elle confirme, elle n'aurait pas pu faire le projet sinon.

Elle a choisi Noureddine car il était du quartier, elle le connaît et tout le monde voulait que ce soit lui. Sans lui, ce n'était pas possible, dit-elle.

Sur la moto, elle en avait parlé, elle l'avait vu passer avec une moto colorée mais bien avant. Pendant un moment, il a été à pied puis a récupéré son permis.

« Je pense que Noureddine était difficile, dans la petite délinquance, il a un gros carnet d'adresse. »

Elle comment ces déclarations en disant que ça ne veut pas dire qu'il connaît tout le monde. Elle dit qu'elle ne connaît pas ses condamnations, elle ne demande pas les casiers aux volontaires pour le bénévole, elle dit qu'elle n'est pas là pour juger les gens. Elle ne lui a pas demandé de détails. (...)

Elle ne connaît pas ses antécédents judiciaires de l'époque, dit-elle.

Il lui avait parlé de ses séjours en prison et de ses enfants.

Sur l'Ecu de France, elle dit qu'elle ne le fréquente pas, mais les jeunes de l'association oui, comme le café le « Petit Portugal ». Elle croit que Noureddine y allait.

La témoin dit qu'il y a en fait deux rues donc c'est simple, « tout le monde y passe, tout le monde est là. »

Sur les pressions de la famille de Noureddine ALLAM, elle dit que non, il n'y avait aucun souci, elle était respectée, et toujours d'ailleurs. Elle n'avait jamais de problème.

Fin d'audience 19h22.

Mardi 15 Juin 2021 :

❖ **Interrogatoire de Nourredine ALLAM**

Déclarations de M. ALLAM :

M. ALLAM souligne qu'il est difficile pour lui de s'exprimer, par rapport aux victimes et être associé à une affaire comme celle-là. Il nie avoir à faire à cette histoire-là.

Questions du Président

Le Président (P) : *Le juge a pris en compte le fait que cette étiquette de terrorisme pouvait vous empêcher de reconnaître un rôle d'intermédiaire. Vous avez dit et nié avoir céder l'arme. C'est votre position aujourd'hui ?*

Nourredine ALLAM (T) : « J'ai été en contact avec lui pour l'achat d'une moto. »

P : Karim C'est qui pour vous dans les premiers mois de cette période-là ?

T : « C'est un inconnu. »

P : « Pas vraiment, vous l'aviez rencontré en maison d'arrêt. »

T : « Je l'ai effectivement rencontré par hasard en prison, mais c'était un inconnu. »

Le Président constate qu'ils ont un point commun, ils viennent du même quartier. C'est un petit quartier où tout le monde se connaît. »

P : « Comment vous avez su, si vous ne connaissez pas la personne ? »

T : « On savait qu'il avait un frère en prison. »

P : « Que saviez-vous de S.L ? »

T : « C'était le frère de L. »

P : « Quelle était la nature de vos relations ? »

T : « Il n'y avait pas de relation. »

Le Président explique que Karim CHEURFI a été en prison pour 20 ans puis 15ans pour avoir tenté de tuer des policiers. Le Président revient sur leur rencontre en prison, le questionne sur sa connaissance des faits l'ayant conduit en prison. »

P : « Qu'est-ce que vous vous dites quand vous discutez ?

T : « On n'a pas discuté, j'ai juste demandé s'il était le frère à Stéphane. Pour moi ce n'est pas un mec de mon quartier, j'ai juste grandi avec sa sœur qui était dans mon collège. Quand il a commis ces faits-là, j'avais 10 ans. »

P : « Par la suite vous ne l'avez jamais appris ? »

T : « Non, je vous l'ai dit ce ne sont pas des amis à moi. »

P : « On a l'impression que vous cherchez à cacher des relations, notamment celle avec votre cousin éloigné, M. BOUGUERRA. Vous dites ne jamais avoir entendu parlé, puis on vous fait remarquer que c'est un cousin. On a l'impression que vous avez une réticence à admettre la relation.

Comment vous vous souvenez que vous croisez Karim CHEURFI en prison ?

T : « Il n'y a pas de souvenir avec lui. »

P : « Quand est-ce que vous le revoyez pour la première fois ?

T : « J'étais devant le café, il est sorti et on s'est croisés. Moi je continuais ma vie, il est resté à proximité, je continuais mes appels notamment pour acheter la moto. Il m'a demandé si je le connaissais. »

P : « Pourquoi vous allez tous les deux voir M B ?

T : « Il le connaissait donc il voulait aller le voir. Il me dit qu'il a une moto à vendre également. »

P : « M B a été entendu et ne donne pas la même version sur votre rencontre ? Il explique qu'il était avec Karim et qu'ensuite vous êtes arrivé et vous êtes joint à la conversation. Vous avez un problème avec la mémoire ?

T : « Un petit peu. Tout ce que je peux vous confirmer c'est que j'ai vu les deux. »

P : « Pourquoi ne patientez-vous pas que la moto soit réparée ? »

T : « Quand c'est mort là, on essaie de voir ailleurs. »

Le Président le questionne sur l'état de la moto, les essais, sur le paiement. M. ALLAM explique que cela s'est passé sur ¾ jours maximums, a négocié. Elle s'est passée devant son domicile, dans la journée. Il lui a remis 800 euros en espèce. Le Président souligne qu'il n'y a pas eu de corrélation avec ses comptes bancaires. M. S.L. est persuadé que la moto n'a pas été vendue mais échangée.

P : « La ligne qu'on vous attribue est activée le 11 mars et va fonctionner jusqu'au 17 avril. Au cours de cette période, les premières traces d'appels sont du 31 mars 2017. Il y a 7 appels de courte durée mais échelonnés. A quoi correspondaient ces appels ? »

T : « Je ne me souviens pas M. le Président, mais tous les contacts n'étaient que pour la moto. Je l'ai vu pour essayer la moto et le jour de la vente. »

P : « Vous n'avez pas sympathisé ? »

T : « Non. »

P : « Pour en garde à vue, vous dites que vous le présentez des copains, vous expliquez que c'est dans le cadre de votre manipulation psychologique. Comment vous l'expliquez ?

T : « J'ai du mal m'exprimer, mais ce n'était pas le copain du moment. Si j'aurai su que c'était un fou, je n'aurai pas essayé. Vous croyez que je vais prendre le risque d'aller arnaquer un fou. Je ne connaissais pas personne. »

P : « 5 avril, 15 communications entre vous. Les policiers ont fait un bornage qui établi qu'en soirée vous êtes à proximité des mêmes endroits, ce qui peut expliquer que vous vous suivez en voiture. Ce qui serait prudent quand on a une arme. »

T : « Quand je l'avais appelé, c'était surtout pour récupérer les papiers de la moto. A chaque fois que je l'ai vu c'était en journée. »

P : « Après le 5 avril, il a 6 contacts et un envoi de SMS. 6, 8 et 10 avril. Vous le reconnaisez car vous vouliez récupérer le certificat de cession du véhicule. »

T : « Si je l'appelais, ce n'était que pour la moto. »

P : « Vous n'avez pas négocié cette moto contre un fusil d'assaut ? »

T : « A aucun moment. »

P : « Et n'avez pas eu l'intention de lui payer le reliquat malgré les risques possibles ? »

T : « A aucun moment. »

P : « Pourquoi vous coupez votre ligne téléphonique le 10 avril ? »

T : « J'ai récupéré tous papiers, la moto. »

P : « Il y a 66 interlocuteurs différentes sur cette ligne. Elle a servi à contacter d'autres gens. Pourquoi avoir changé de ligne ? »

T : « La nouvelle ligne c'était après la garde à vue. »

P : « Quelle était votre situation conjugale à l'époque ? »

T : « Avec ma femme et mes enfants, il y a eu des hauts et des bas, je suis un peu retourné chez mes parents. »

P : « Vous dites être séparés depuis 2 ans. »

T : « Je me suis peut être trompé. »

Le Président procède à la lecture de dépositions. »

P : « Que se passe-t-il après l'achat de cette moto ? vous allez l'assurer au nom d'un ami ? »

T : « Je me suis rendu à l'assurance juste après et ils ont dit que c'était un trop gros cylindré. J'ai mis une semaine pour l'assurer. Je l'ai revendue à perte, après l'audition devant les policiers. »

P : « Qu'aviez-vous obtenu comme papier ? Je n'ai pas vu d'actes de vente. »

T : « Ce sont les documents que j'ai récupérés après la vente. Je l'ai revendu 800 euros. »

P : « L'escroquerie c'est pour se faire de l'argent. »

T : « Mais après 96h avec la brigade criminelle je n'en voulais plus. »

P : « Ne pensez-vous pas que Karim CHEURFI est susceptible de vous poser la question de savoir qui pourrait procurer une arme ? »

T : « Il ne m'a jamais posé la question. »

P : « Il y a des gens de votre famille qui ont logé chez lui ? »

T : « A part ma tante qui lui louait un studio. »

P : « Il y a une proximité quand même familiale ». »

T : « Moi j'ai ma vie. Ma famille, c'est mes frères, neveux, nièces, enfants, parents. »

P : « Il ne cherche plus à vous recontacter une fois que vous changez de téléphone ? »

T : « Le seul écho que j'ai eu c'était après tout ça. Sinon depuis rien. »

P : « Vous vous souvenez du lendemain de l'attentat ? Une rencontre au bas du domicile de M. BOUGUERRA. »

T : « Non. Je dis juste que ce rendez-vous là je ne m'en souviens pas »

P : « D'un rendez-vous de cette nature où on demande de rendre des comptes sur une arme qu'on a vendu à un terroriste ? Ils disent qu'ils ont eu entre leurs mains un fusil d'assaut et explique que vous vous cherchiez une arme pour défendre un point de deal. Comment vous expliquez ces accusations ? »

T : « Je sais que c'est très très grave, pourquoi m'adresser à eux si je veux acheter une arme ? J'achète des véhicules oui. J'ai des limites à ne pas dépasser.

Le Président parle des déclarations des deux oncles qui ont changés entre leur première déposition et leur intervention à la barre. »

P : « Qu'est-ce qui explique de M. AIDOUNI prenne le risque de dire que vous avez acheté l'arme ? M. BOUGUERRA qui est de votre famille le dit aussi. »

T : « Malheureusement c'est tombé sur moi. J'essayais de comprendre à part l'hypothèse que j'étais en garde à vue. Je suis le seul poursuivi pour AMT. Si sa mère avait été en garde à vue il aurait dit que c'était sa mère. »

P : « Comment M. BOUGUERRA a-t-il pu être associé à une kalachnikov ? »

T : « Je ne sais pas. »

P : « Dans ses explications, vous lui auriez dit en chercher une pour défendre votre point de deal. »

T : « Heureusement que mon casier judiciaire sert à quelque chose, j'en ai fait des conneries, mais le stup jamais. »

P : « Peut être que vous vous êtes présenté à lui en présentant une autre raison qu'il ne peut pas dire ? Mieux dire fournir une arme pour défendre un point de deal qu'un terroriste. Vous êtes musulman, vous pratiquez ? »

T : « Ca m'arrive mais je ne suis pas le plus impliqué là-dedans. »

P : « Vous dites ne pas vous être posé la question de savoir si vous étiez sunnite ou chiite. Que pensez-vous de ce qui se passait en Syrie. »

T : « C'est un sujet qui ne m'a jamais intéressé. Je suis contre tout ça. »

P : « On n'a pas beaucoup avancé, on n'en saura pas plus ce qui est dommage. »

T : « Je n'ai rien à voir avec ces terroristes. »

Assesseur : « Aviez-vous entendu parlé de la découverte d'une kalachnikov dans une cave ? »

T : « Non. »

P : « Pour vous ce n'est pas possible ? »

T : « Non. »

P : « Vous aviez expliqué devoir de l'argent à M. BOUGUERRA pour un véhicule pour lequel il était intermédiaire. »

T : « J'avais une petite dette de 200 euros. »

Le Président procède à la lecture d'écoutes téléphoniques.

P : « Que pensez-vous du document dans lequel il lie son action à Daesh ? »

T : « Je suis vraiment pas d'accord avec lui. »

Assesseur : « Vous avez été victime d'agression pendant la détention, vous avez compris pourquoi ? »

T : « Trois individus m'ont sauté dessus à la douche. J'ai le cerveau à 0. C'est arrivé, c'est arrivé. »

Questions de l'avocat de la partie civile

Avocat : « Quand avez-vous appris l'attentat et où étiez-vous ? »

Nourredine ALLAM : « J'ai appris ça à la TV. »

A : « Avez-vous l'habitude d'utiliser des gants ? »

T : « Non. »

A : « Pouvez-vous nous éclairer sur votre projet d'achat d'une dépanneuse ? »

T : « J'en avait une plus jeune, ça fait un an que j'en cherchais vraiment une. Je roule avec les véhicules que je répare le temps de les vendre. »

A : « Vous avez une expérience de la détention. Aviez-vous eu écho du type de tarifs pratiqués au cours de cette vente d'arme ? »

T : « Toutes les détentions que j'ai faites, les gens ne parlent pas d'armes ni leur prix. »

A : « Le 5 avril 2017, à 23H30 vous éteignez votre portable, pourquoi ? »

T : « Je n'ai pas le souvenir. »

A : « Pourquoi minimiser votre relation avec Karim CHEURFI ? »

T : « Car c'est la vérité. C'est quelqu'un qui ne parlait pas du tout. »

A : « Ca fait 4 ans que vous êtes en détention, le 21 avril, vous n'avez à aucun moment justifié de ce que vous faisiez à ce moment-là. Vos proches expliquent qu'ils vous ont accompagné chez Mohamed BOUGUERRA mais vous n'expliquez pas. »

A : « Vous avez vu les parties civiles, présentes tous les jours, elles n'attendent qu'une seule chose : savoir comment on a pu arriver à ce drame. Ca ne vous donne pas envie de nous dire quelque chose devant eux ? »

T : « Ca fait 4 ans, mon conseil je les ai vu plus de 100 fois. Mais quand on a rien à voir, je vais être jugé pour quelque chose que je n'ai rien à voir et quelqu'un que je ne suis pas. »

A : « Ce faire de l'argent sur la moto en la vendant ne vous pose pas un problème de conscience ? »

T : « Je ne suis pas responsable de ses actes. J'ai dit aux policiers gardez là. »

Questions de l'Avocat général

Avocat général (AG) : « Votre affaire est ancrée dans votre quartier. Vous êtes sociable. Et quand on parle de Karim CHEURFI, vous ne savez rien. »

Nourredine ALLAM (T) : « Il n'a jamais grandi là-bas, il habitait en zone pavillonnaire. »

AG : « Vous habitez juste à côté. Et vous ne savez pas qu'il est incarcéré depuis 12 ans à l'issue de 2 Cours d'Assise pour avoir tenté d'assassiner des policiers. »

T : « Il n'est pas connu du quartier, c'était un mec qui personne ne connaissait.

L'avocat général liste les différents témoins ayant indiqué que Karim CHEURFI avait des problèmes psychologiques, qu'il était fou et que cela était de notoriété publique. M. ALLAM dit qu'il n'a pas dit le contraire, mais lui ne savait pas. »

AG : « Pour le prix de la moto, 1500 euros avaient été convenus, vous lui avez donné 800 euros en liquide. Dans le dossier, on sait qu'il cède sa moto pour acheter une arme. Ce n'est pas un hasard que le prix de vente corresponde. Croyez-vous qu'il aurait accepté un achat à 800 euros ? »

T : « Vous croyez réellement que j'étais au courant de tout cela ? je sais faire un petit de business. Je vais pas acheter une moto à ce prix-là. »

AG : « Pourquoi en avez-vous besoin ? »

T : « Celle là particulièrement non. J'aime faire de la moto. »

AG : « Vous avez emprunté 800 euros à votre mère, c'est une somme. Vous en aviez vraiment besoin.

J'ai du mal à comprendre alors que vous êtes accusé à tort, vous n'êtes pas capable de vous souvenir auprès de qui vous avez cédé la moto ».

T : « La personne qui me la vend, il a son entrepôt. Pour moi c'était pareil. »

AG : « Sur la téléphonie du 31 mars, après avoir eu accès aux fadettes, j'ai le sens des appels pour la journée du 5 avril. On a l'impression que vous êtes en lien avec les deux. Vousappelez Karim CHEURFI et ensuite on a une tentative d'appelle à Mohamed BOUGUERRA. A 17h11, le contact se fait. Juste après cet appel, M. ALLAM tente de rappeler Karim CHEURFI. Il retente. C'est une coïncidence ou une concordance ? »

T : « J'appelle énormément tout le monde, à n'importe quelle heure. »

AG : « Entre 18h29 et 20h24, 24 appels et messages à l'initiative de M. ALLAM vers M. BOUGUERRA. Comment vous expliquez ces 24 contacts ? »

T : « Pour moi c'est un jour comme les autres, j'appelle et je reçois des appels. »

AG : « Vous avez un dernier appel le 6 avril. »

T : « J'ai récupéré la moto, si je l'appelle c'est pour les papiers que j'ai récupérés pour aller l'assurer ».

AG : « Après le 6 avril, pourquoi Karim ne vous répond plus ? »

T : « Je ne sais pas. »

AG : « Pourquoi étiez-vous aussi inquiet d'avoir acheté sa moto ? »

T : « Car c'est atroce, je me suis dit qu'il pourrait me faire du mal. »

AG : « Votre frère a évoqué hier un complot familial. »

T : « Je dirais pas complot familial mais il y a un truc qui ne va pas quoi. »

AG : « Qu'est-ce qu'évoque pour vous une kalachnikov ? »

T : « C'est une arme à feu. Je ne touche pas à ça. »

AG : « Vous suivez un peu l'actualité, les attentats ? »

T : « Oui je vis ici, je n'ai pas envie d'être une victime de tout cela. »

AG : « Le bataclan vous savez qu'ils avaient des Kalachnikov ? »

T : « Oui, une arme c'est une arme, je ne suis pas un expert. »

AG : « M. BOUGUERRA il a dit c'est pour faire du sale. »

Questions de l'avocat de la défense

Avocat : « Je ne valide pas l'affirmation selon laquelle Karim Cheurfi était connu dans le quartier avec la volonté de tuer des policiers. Monsieur Allam quand êtes-vous né ? »

Nourredine ALLAM (T) : 1990

A : « Vous aviez donc une vingtaine d'années au moment de la condamnation de Karim Cheurfi. Combien y a-t-il d'habitants à Chelles ? »

T : « Je ne sais pas. »

A : « 53 000. Vous vivez dans un endroit où plusieurs pavillons se juxtaposent. Dans votre immeuble, connaissez-vous tous vos voisins ? »

T : « Non. »

A : « Le parquet indique qu'il était impossible que vous ne connaissiez pas Karim Cheurfi. Pourtant le beau-frère de Karim Cheurfi dit lui-même qu'il ne disait que bonjour et aurevoir à Karim, qu'il le rencontrait parfois à l'improviste mais n'a jamais eu d'échange avec lui. Personne ne parle de la rumeur selon laquelle Karim Cheurfi est connu dans le quartier comme voulant tuer des policiers. Monsieur, est ce que cela rejoint votre sentiment ? »

T : « Tout à fait, tout le monde ne le connaissait pas. »

A : « Un voisin a également été entendu. Monsieur C.Y. On lui demande s'il connaît ses voisins et ce qu'il peut dire sur eux. Il répond ne pas connaître le prénom de ses voisins mais uniquement connaître Stéphane. Plus de 10 personnes du voisinage ont été entendues après les faits de 2017 en demandant ce qu'elles connaissaient de Karim Cheurfi: personne ne le connaît, ils ont appris son nom et parfois son existence même par la presse. Avant avril 2017, ces personnes qui ne sont pas en lien les unes avec les autres, ne connaissaient pas Monsieur Cherfi. Après avril 2017, les médias sont arrivés et les personnes ont entendu parler de lui. Le 25 avril 2018, les policiers indiquent dans le dossier que les informations connues ont surtout été dévoilées par la presse.

Monsieur Allam vous êtes venu vous rendre au service de police au mois d'avril 2017. Qu'a donné la perquisition à votre domicile ? »

T : « Je n'ai plus le souvenir. »

A : « En perquisition on a trouvé des objets qui n'appartenaient pas à vous. Ils ne devaient pas avoir une origine légale. »

T : « Oui, des choses de recel, par moi. »

A : « Un ordinateur a été saisi. On l'a exploité pour les images, les messageries instantanées... Aucun fichier audio, image, vidéo, historique de navigation, messagerie instantanée, recherche par mot clé n'étaient en lien avec l'islam radicale. Rien n'est en lien avec le terrorisme ? »

T : « Jamais de la vie. »

A : « Une phrase vous est reprochée « Karim c'est le copain du moment ». En avril 2017, vous vous êtes présenté à Levallois Perret car vous ne saviez pas où était la DGSI. Vous êtes placé en garde à vue et vivez 6 auditions pour une durée totale de 14h45. Est-ce normal d'après vous qu'on ne se rappelle que de cette fameuse phrase « Karim c'est le copain du moment » ?

T : « Ils l'ont utilisée contre moi. »

A : « Quand vous vous êtes présenté, les policiers avaient-ils déjà accès à la téléphonie ?

T : « Oui ils ont tout. »

A : « Vous avez ensuite dit que Karim Cheurfi n'était pas un ami à vous

T : « Je confirme, ça ne l'a jamais été. »

A : « J'en viens à cette moto, c'est vrai qu'elle existe ? »

T : « Oui. »

A : « Vous vous rappelez ce qu'avait dit le père de Karim Cheurfi ? »

T : « Qu'il n'avait pas réussi à la vendre. »

A : « Voilà. Et c'est à vous qu'il va parvenir à la vendre alors qu'elle avait un important kilométrage, n'était pas en bon état. »

T : « Quand je suis sorti de garde à vue, j'ai cru que la moto serait saisie mais elle ne l'était pas. »

A : « Oui, vous vouliez qu'elle soit placée sous scellés ?

T : « C'est pour ça que je venais, pour parler de la moto. »

A : « La moto n'a jamais été saisie. Vous avez été entendu par le juge d'instruction. Vous allez dire que la moto existe, que vous ne saviez pas à qui vous l'aviez vendue mais qu'il était possible de retrouver les infos par votre adresse email. Avons-nous trouvé le nom de l'acheteur comme ça ou grâce aux informations que vous avez données en procédure ? »

T : « Grâce aux informations que j'ai données. »

A : « Oui c'est sur vos indications à vous. En garde à vue vous avez expliqué que vous aviez essayé la moto la journée du 5 avril et qu'après la vente vous étiez allé faire le plein sur l'autoroute A4. Vous avez indiqué qu'une caméra filmait la station essence et que cela pouvait confirmer votre présence. »

T : « Oui. »

A : « Est-ce que vous comprenez que le parquet vous pose des questions 4 ans après votre mise en examen et qu'on puisse asseoir une condamnation sur des fadettes qui jusqu'à ce weekend n'avaient jamais été exploitées par le parquet ? Quel est votre sentiment là-dessus ? »

T : « L'injustice. »

A : « On va revenir sur la téléphonie. Vous avez demandé à ce qu'on obtienne l'intégralité des fadettes, notamment celle de Karim Cheurfi, et des informations précises sur le bornage. Vous m'avez demandé de faire cette demande ? »

T : « Oui. »

A : « Ça ne facilite pas les choses d'avoir plusieurs lignes Monsieur. Une de vos lignes (95 - 60) s'arrêtait au 10 avril selon le Président, moi je n'ai pas cette info. Vous en rappelez-vous ?

T : « Non. »

A : [En accord avec le Président] Oui je note bien qu'elle s'arrête le 17. Vous avez continué à appeler Monsieur Karim Cheurfi pour les factures. Ensuite vous avez changé de ligne pour qu'il ne parvienne plus à vous joindre après l'escroquerie. Ensuite vous

avez eu une deuxième ligne (78 - 71) qui commence à fonctionner après le 9 avril 2017. La ligne 95 60, celle qui nous intéresse, note un premier contact avec Karim Cheurfi au 31 mars. Cette téléphonie du 31 mars peut-elle correspondre à la première rencontre avec Karim Cheurfi ?

T : « Si c'est le premier contact des fadettes oui, car on a échangé nos numéros. »

A : « On note 1138 appels sur 3 semaines. Il n'y a pas uniquement des conversations directes mais aussi des appels et des SMS. On arrive à 36 échanges avec Karim Cheurfi. Le dernier contact est un appel de 4 secondes du 10 avril 2017. Après on observe qu'il n'y a plus de contact entre votre ligne et celle de Karim Cheurfi. Cela correspond-il à vos souvenirs ? »

T : « Pour moi oui. »

A : « Le parquet dit qu'à partir du 10 avril vous avez été l'intermédiaire en Monsieur Cheurfi et Monsieur Bouguerra. On note 108 appels. Puis après on note qu'il n'y a pas forcément de lien direct entre vous 3 : un appel à l'un ne suppose pas que vous appelez ensuite l'autre. Vous avez plusieurs / d'autres interlocuteurs dans la même journée.

Aussi, le 5 avril pendant 40 min votre portable n'est pas localisé. Le parquet dit après avoir analysé les fadettes ce weekend, que votre portable était éteint. Mais quand vous êtes sur répondeur, il n'y a jamais de borne. Cela se prouve à plusieurs occasions [listing des dates au regard de la fadette]. On se rend compte que lorsque vous êtes sur répondeur, on ne peut pas vous localiser. Grâce au CD remis par Monsieur le Président, on voit qu'une réquisition a été faite à SFR qui explique que lorsqu'on est répondeur, on n'est pas localisé. Le 5 avril il n'y a rien d'exceptionnel pour vous ? »

T : « C'est une journée comme une autre. »

A : « Quel boîtier téléphonique utilisez-vous à cette époque-là ? »

T : « Un vieux téléphone à clapet, Samsung. »

A : « Vous n'avez donc pas internet sur votre téléphone ? Ou Facebook ? »

T : « Non. »

A : « Après le 10 avril 2017, vous n'avez plus revu Monsieur Cheurfi physiquement ? »

T : « Non. »

A : « Le 5 avril 2017, si l'on croit que la remise de l'arme a eu lieu, comment expliquez-vous l'organisation du RDV si on n'a pas de téléphone portable ? »

*** Plus de questions

A : « Le fait que vous ayez éteint votre téléphone portable est une lecture directe d'un procès-verbal mais je tiens à insister sur le fait que c'est une hypothèse. On active une cellule lorsque qu'on appelle ou qu'on envoie un SMS, lorsque qu'on reçoit un appel ou un SMS. On ne borne pas si l'on est sur répondeur, si on a éteint le téléphone, ou si on ne répond pas. Pendant combien de temps ce soir-là, le téléphone n'a pas bordé ? Monsieur Allam dit ne pas savoir mais si je regarde les fadettes je vois que c'est le cas pour 45 min. Est-ce possible ? »

T : « Oui. »

A : « Si vous êtes sur la route ? »

T : « Par exemple, c'est une possibilité. »

A : « Le 5 avril vous étiez en train de conduire un véhicule, savez-vous lequel ? »

T : « Probablement la moto. »

A : « Vous souvenez-vous combien de fois vous bornez dans un endroit proche de Karim ? »

T : « Une fois. »

A : « Non, deux. Est-ce suffisant pour justifier que vous vous suiviez ? Vous êtes sur l'A4 puis sur l'A104. Lorsque vous sortez sur l'échangeur c'est que vous rentrez chez vous ? »

T : « Oui. »

A : « Si vous rentriez en même temps que Monsieur Cheurfi, et que vous vivez au même endroit, vous prendriez le même chemin ? »

T : « Oui. »

A : « Il a borné à 10 kms de vous à 21h15. Donc vous ne vous suiviez probablement pas. Les policiers ont émis des hypothèses sur votre téléphonie, tout comme l'ordonnance de mise en accusation : « a pu aller dans le sens d'une hypothèse ». Il s'agit de la possibilité d'une hypothèse et non d'une hypothèse. Quel est votre sentiment ? »

T : « Je ne peux pas l'exprimer avec des mots. »

A : « Me confirmez-vous qu'interrogé en GAV sur une dette avec Monsieur Bougurera, c'était en lien avec une dette liée à une voiture ? »

T : « Oui. »

A : « Je vais lire un passage des écoutes de Monsieur Bouguerra [30/11/17 à sa copine]. Avez-vous été en contact via Snapchat avec Monsieur Bouguerra en détention ? »

T : « Non. »

A : « A-t-il pu être en contact avec d'autres personnes ? »

T : « Oui, sans doute. »

Réaction/déclaration de l'accusé

M. Yanis AIDOUNI :

« Si on avait un conflit avant, pourquoi j'incriminerais gratuitement quelqu'un ? C'est Nourredine à qui j'ai vendu l'arme comme ça. Si moi Monsieur le Président je vous dois des sous, qui appelle l'autre ? Pourquoi Nourredine en tant que « couilleur » appelle Mohamed 36 fois ? La seule personne en contact avec Karim Cheurfi c'est Nourredine. Ils rodent ensemble, ils se promènent, ils vont manger. Je ne dis pas qu'il était au courant certes mais comment ça se fait ? Je voulais revenir sur les témoins entendus. J'ai ressenti une pression, ils n'étaient pas à l'aise. Peut-être que je me trompe mais ils passent d'une audition « oui c'est ci c'est ça » et ils reviennent ici ils sont en panique, je ne comprends pas... Je prends mes responsabilités pour la vente de l'arme mais sans Nourredine on n'est rien. Il fait la victime depuis ce matin, assume sois un homme. Pourquoi il voulait nous acheter cette arme ? Il vient par l'intermédiaire de Mohamed avec qui je suis ami depuis que je suis jeune. Moi j'étais connu pour détention d'arme avant cette histoire-là ? Non. »

M. Mohammed BOUGUERRA

« Il a déjà tout dit Yanis. Mais moi c'est mon propre cousin, même si on ne se côtoie pas souvent, on a des vrais liens familiaux. Comment pouvais-je regarder sa mère dans les yeux en ayant envoyé son fils innocent, père de famille ? Moi j'assume, lui c'est un menteur. Comme dit Yanis, la famille des victimes est là et mérite qu'on entende la vérité. 4 ans de mandat de dépôt à se refaire l'histoire, on a vécu l'histoire des victimes secondes par secondes. Il croit que moi je suis comme lui. Des fois je me dis ça a été calculé, puis qu'il n'est pas fou à ce point-là, mais c'est un cinglé carrément. »

M. Nourredine ALLAM

« Ça fait deux semaines qu'ils rigolent dans le box alors qu'ils disent être concernés par les victimes, alors je vais me passer d'observations. »

❖ Plaidoiries des parties civiles

Avocat de l'AFVT

« Nous vivons des choses inhabituelles et depuis 2012, la vague terroriste. Nous avons plongé dans la stupeur et la terreur et pourtant nous nous sommes relevés et avons continué à vivre, toutefois il y a quelque chose que nous avons perdu, notre part d'insouciance. Une chose fondamentale dont je suis nostalgique.

Qu'est-ce que c'est d'être nostalgique ? C'est quand un enfant, un parent, un conjoint s'en va pour sa journée et qu'on est heureux de la retrouver le soir, quand on se retrouve à un spectacle, un concert en étant certain de rentrer chez soi, c'est quand on prend un moyen de transport en étant certain d'arriver à bon port. Certes nous vaquons toujours à nos occupations mais s'insinue de manière lancinante la pensée « et si ? ». Pourtant il faut continuer à vivre, et l'AfVT est née dans cette optique.

Crée en 2009, l'AfVT a été créée par Guillaume Denoix de Saint Marc, victime de l'attentat du DC10 d'UTA. Sans se substituer aux pouvoirs publics par lesquels elle est financée, l'AfVT a pour mission de venir en aide et en accompagnement aux victimes.

Les associations de victimes ont parfois été taxé de profiter, comme si leur but était de s'enrichir. Cela illustre une grande méconnaissance de l'action de l'AfVT :

- Les projets thérapeutiques
- L'assistance des victimes
- L'accompagnement administratif
- Action mémorielle
- Programme de prévention et de pédagogie

L'AfVT a une action de terrain, d'étude sur les ressorts du phénomène terroriste et de la radicalisation.

Le présent procès a une spécificité : ce sont des maillons intermédiaires de la chaîne d'événement qui comparaissent aujourd'hui. L'absence de l'un des maillons aurait arrêté la chaîne et empêché le drame de survenir. Certes l'arme aurait pu voyager autrement mais l'attentat du 20 avril n'aurait pas eu lieu.

Il y a le trafic dit de base – c'est là-dessus que nous voudrions mettre l'accent – qui s'effectue à l'aveuglette. Une arme c'est fait pour servir, pour tirer, sur une personne, sur une cible humaine. Une kalachnikov est une arme solide, qui pénètre profondément sa cible. Il y a un enseignement à tirer, un message à faire passer, ce que l'AfVT est légitime à faire dans les établissements d'enseignements, et les établissements pénitentiaires.

Secondement, une personne qui approche une autre personne muée par une volonté de tuer, pouvait elle ignorer sachant qu'elle l'a côtoyée, la volonté d'un tel acte ?

Ces composantes indispensables du processus ayant abouti à l'attentat. Plusieurs maillons mais une seule chaîne.

Qu'il soit permis à l'AfVT de rendre hommage à Xavier Jugelé qui a payé de sa vie notre sécurité à tous, à sa famille et à ses collègues. »

Avocat du syndicat policier

« Protéger, servir, pourquoi ?

Le syndicat policier que je représente a poussé la porte de cette salle d'audience le 17 juin dernier pour défendre une profession parfois portée en héros, parfois huée. Cette porte on l'a poussée pour s'asseoir auprès de ces hommes, de leurs proches.

La justice c'est le minimum que nous devons à Xavier Jugelé et à vous messieurs qui êtes restés dans les rangs de la police, 4 ans plus tard.

Le 20 avril 2017, 6 hommes âgés de 25 à 42 ans, porteurs de la tenue, ont traversé un séisme. Karim Cheurfi a mené une véritable exécution : atteindre la police et l'état à l'arme de guerre. Un homme déterminé à tel point que seuls des tirs asymétriques ont réussi à l'arrêter. Alors qu'il vient d'abattre Xavier Jugelé, il essaie d'éliminer M. C.L. qui entend encore le bruit des balles. A terre, sans défense, il croise les yeux de ce tireur fou. Ces liens qui se créent après des années de travail ensemble est entre eux indéfectible. L'inespéré s'est tout de même produit, avec leurs collègues qui ont tenté de maîtriser cette situation de folie.

Des existences abîmées, esquintées. Face à cette dignité nous avons entendu le contraste des mots des accusés.

Depuis plusieurs jours les parties civiles escomptent approcher de la vérité, mais jamais elles ne la quémanderont.

Ce sont ces chevilles ouvrières et ces maillons qui ont abouti à ce carnage.

Malgré les aveux de certains d'entre vous, messieurs les accusés, les parties civiles attendent plus de votre part.

Si vous reconnaissiez l'infraction mais n'avez pas livré tous vos secrets.

Le plus terrible c'est peut-être votre insistance à clamer votre empathie envers les parties civiles.

La vie de Xavier Jugelé, homme bon, policier engagé, a été arrachée. J'ai en tête à cet instant les mots du fonctionnaire de la DGSI qui a témoigné ici: « dès qu'un collègue meurt, c'est une partie de moi qui s'en va. »

Aux 6 hommes [lister les noms des policiers], soyez assurés de toute notre gratitude. »

Avocat de Madame X, partie civile :

« Elle n'a pas eu la force de s'exprimer ici mais – malgré la réticence de son psychiatre - elle a tenu à venir courageusement et généreusement. Par son témoignage elle pensait aider ceux qui, comme elle, ont vécu l'horreur ce soir-là. Elle voulait se racheter aussi. Elle tente d'évacuer cette culpabilité infondée qu'elle a, celle d'avoir laissé au sol M. C.L., d'avoir pris la fuite alors qu'il était le dernier obstacle entre elle et le tueur.

Le 20 avril elle est heureuse, il fait beau, elle sort sur les Champs Elysées avec une amie. Mais quand Xavier Jugelé est abattu d'une balle dans la tête, elle est dans la ligne de tir. A ce moment-là, une rafale de balles, des bruits qui ne s'arrêtent pas.

Elle a envie d'aider évidemment mais elle n'y arrive pas, ses jambes de la portent plus. Cette peur, ce sentiment partagé est aussi celui de celui des autres victimes, des policiers. Madame x n'a pas été touchée physiquement, mais fortement psychologiquement.

Les personnes qui sont dans ce box ne sont pas des boucs émissaires, qu'on se le dise. Mes deux collègues ont parlé de maillons de la chaîne, nous sommes d'accord. Les accusés ont tous

tenu un rôle. Comme le dit Monsieur Bouguerra : « Si je ne suis pas là, Yanis et Nourredine ne se rencontre pas. »

Peu importe les modalités, ce qui est certain c'est que monsieur Allam n'est pas collectionneur. On n'achète pas une arme de guerre pour la garder, ni pour défendre un point de deal, on ne la vend pas non plus à Karim Cheurfi. Ce dernier n'a jamais caché son intention à qui que ce soit, sa dangerosité est très rapidement visible. Quand on a affaire à lui, il y a les courageux qui signalent, ceux qui ne disent rien, ceux qui pire encore ont fourni l'arme. Parce que ce qui est évident c'est que sans cette chaîne cet attentat n'était pas possible.

4 ans après les faits, Madame x a été examinée et a toujours des éléments de PTSD sévères, troubles de sommeil, hypervigilance... Aujourd'hui elle est toujours dans le même état, suivie au CNP, gravement touchée par les faits. Elle est dans un processus de réparation qui est long, mais elle avance. Elle sait qu'elle a été victime et ne veut plus continuer de l'être. Je lui demande ce qu'elle attend, et elle me répond : « je veux que les responsables soient condamnés, ça fait partie de ma réparation, je veux que ça ne se reproduise jamais. » »

Avocat de Madame K, partie civile :

« Nous sommes ici pour juger des hommes qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à ce que les valeurs de la république soient ensanglantées. Au bout de 10 jours de procès nous n'avons pas appris grand-chose, on reste sur un sentiment d'inachevé.

4 ans se sont écoulés depuis les faits, 4 ans d'instruction, et nous ne pouvons ignorer la participation de Monsieur Allam à la fourniture de cette arme à Monsieur Cheurfi.

Monsieur Allam savait avant même les annonces de Monsieur Molins et l'identification du terrorisme, car il lui avait vendu l'arme. Les accusés le savaient tous.

Une arme de guerre qui tue des policiers, des hommes, des femmes, une arme utilisée pour tuer.

Evidemment les parties civiles sont choquées en entendant les mots utilisés pour défendre les accusés. Le constat est malheureux, le procès énorme et la prise de conscience invisible, inexistante.

Le magnifique soleil du 20 avril s'est transformé en champ de guerre de 25 mètres de large. Madame K remercie ces fonctionnaires qui pour beaucoup n'ont fait que leur travail. Mais leur travail n'est pas de mourir sous les tirs de kalachnikov.

Elle n'oubliera pas le 20 avril mais pas non plus l'accueil qui lui a été fait par les familles à son arrivée sur le procès.

A croire que les drames fraternelisent les personnes qui n'avaient pas vocation de se croiser.

4 ans plus tard, l'angoisse tenait encore aux pores de Madame K.

Elle ne voulait pas se présenter à votre barre, mais elle est rentrée en partie confiante, avec sa cicatrice indélébile. Elle œuvre pour avoir une vie comme les autres, à l'exception près qu'elle fuit les discothèques, soirées étudiantes qu'elle se cache les soirs de feux d'artifice. Elle a 27 ans. »

Avocat de 3 fonctionnaires de police

« Le terrorisme ne peut pas fonctionner sans assistance

On s'interroge sur la banalisation des faits et la position de victimes.

Sans intervention des 4 maillons l'attentat n'aurait pas eu lieu

Les fonctionnaires ici présents sont des héros mais une partie d'eux même est partie avec Xavier Jugelé. Il y a un avant et un après, il y a deux histoires.

A l'hôpital, M. C.L. demandait sans cesse des nouvelles de Xavier, on lui répondait de prendre soin de lui. Il sait qu'il doit la vie au fait de ne pas avoir été la première cible de Karim Cheurfi, à l'héroïsme de ses collègues. Il a changé de vie mais on n'oublie pas.

V. Q. a fait ce métier par vocation mais le 102 de l'avenue des Champs Elysées restera à jamais l'endroit où il a perdu Xavier. Il éprouve de la rage et est en colère contre la justice, contre la France, contre le ministère de l'intérieur de l'époque. Il n'a eu aucun soutien de sa hiérarchie et a été réaffecté dans le même service. A son retour il a été affecté sur les champs en sécurisation attentat. De la vocation au dégoût...

Monsieur N.C. rêvait d'être policier pour l'humanité de ce métier. Il se dit miraculé de l'attentat, c'est le point commun dans la souffrance de ces fonctionnaires de police, en prise avec la violence au quotidien et parfois confrontés à l'horreur, face à hostilité d'une population qui comprend mal leur mission et à l'abandon de la hiérarchie. »

Avocat FENVAC

« Le 20 avril 2017 au soir la violence extrême qui a fait irruption avec une vingtaine de tir de kalachnikov sur la plus belle avenue du monde a tué Xavier Jugelé.

Depuis 6 ans j'ai le triste privilège de plaider devant la cour d'assises spécialement composée pour porter la parole des blessés et familles endeuillées.

A chaque fois sur le chemin, quand je pense à la première fois dont j'ai entendu parler de l'attaque, que j'ai rencontré mes clients, quand je porte tout ça je mesure la responsabilité qui est la mienne. Je me lève pour la famille de Xavier, deux de ces collègues et la FENVAC. C'est une vision transversale de mon métier, toute particulière.

Ce que recherche l'EI dans les multiples messages d'incitation c'est à déclencher les esprits le plus fragiles (Karim Cheurfi). On est au cœur de la doctrine de l'EI dans ce qui s'est passé ce soir-là :

- *Un mode opératoire, l'utilisation de la kalachnikov*
- *Une cible, des policiers*
- *Un résultat : des représentants de l'état attaqués à l'arme de guerre*

Dans ces conditions, il me semble qu'on ne peut pas ne pas considérer cette entreprise comme n'ayant pas pour objectif de troubler ordre public en générant de la terreur.

Plus de 20 attentats contre la police et les forces de l'ordre peuvent être comptées, sans parler des attaques déjouées

Karim Cheurfi et Nourredine Allam sont clairement une association de malfaiteurs. Cela est prouvé par leur proximité les derniers jours avant l'attentat et les témoignages entendus. Aussi, les deux éléments suivants qui sont accablants :

- *Monsieur B.W à Marseille en 2016 qui entend Karim Cheurfi parler d'un achat d'arme et qui le dénonce aux autorités*
- *Monsieur K.K de Montfermeil qui lui aussi vient rapporter aux autorités le comportement étrange de Karim Cheurfi qu'il ne connaissait pas*

En 10 min ils ont compris que Karim Cheurfi cherchait des moyens de passer à l'acte. On voudrait nous faire croire que Nourredine Allam par contre ne le savait pas alors qu'il était « le copain du moment » depuis plusieurs semaines....

3 faits que je souhaite mettre en avant

- *Le lendemain de l'attaque Yanis Aidouni réclame 300 euros qu'il a dans l'affaire, ce qui révèle un grand problème de repère*
- *Le terrorisme ne peut pas prospérer sans un écosystème favorable*
- *Ni mon mandat comme avocat ni mon envie personnelle ne me feront attaquer les erreurs administratives qui ont concouru au drame ; la chaîne des décisions prises ou pas sur les 4 derniers mois doivent rappeler la police, le renseignement ou la magistrature à une extrême exigence et à une absence de naïveté. Mais cela ne doit en aucun cas diminuer la responsabilité de Monsieur Allam.*

Cette tragédie a eu comme effet sur mes clients :

- *FENVAC – créée en 1994 aide victimes accidents collectifs et terrorisme dans l'ensemble des démarches. Depuis 1995 la FENVAC et AfVT sont intégrés au dispositif d'accompagnement des victimes du terrorisme*
- *Let N (32ème compagnie d'intervention), chargés de la sécurité publique n'étaient pas formés et pas psychologiquement prêts à ça. Ils ne sont pas formés pour réagir face à ce type d'attaque malgré le fait qu'ils soient maintenant considérés comme primo intervenants. Après avoir survécu à cette scène de guerre, ils ont su réagir pour continuer à protéger. Ils sont toujours sur la voie publique aujourd'hui. Leur obsession ce jour-là a été « On rentre à moins 1 mais pas à moins 2 », elle a duré pendant 5 minutes interminables. Y a des gens qui sont solaires, qui créent l'adhésion et Xavier, ce qui m'a frappé, c'est que sa famille, son conjoint, ses collègues disaient de lui qu'il était le rayon de soleil. Le rayon de soleil est mort ce soir-là. Mais il n'y aucune culpabilité à avoir, les policiers ont limité les dégâts.*
- *Maintenant la famille de Xavier. C'est toujours difficile de parler de l'absence et de la mort.*
 - *O, sa mère, a été brisée. Elle est constamment malade depuis 2017.*
 - *M son père dit que les balles qui ont frappé Xavier ont frappé la famille au cœur. Il va si souvent au cimetière que des gens pensaient qu'il en était employé.*
 - *Xavier avait un petit frère et une petite sœur. Pour deux raisons opposées il était très proche d'eux.*
 - *Il était né très près de N et la considérait comme sa sœur jumelle, ils parlaient de tout. D'une seconde à l'autre les tirs ont enlevé à N son grand frère et son complice. N a été amputée d'une partie d'elle-même.*
 - *Y était le petit frère, le petit dernier. Xavier s'est beaucoup occupé de lui et était adulé par Y pour qui il était un modèle.*
 - *E – je suis devenu vraiment ami avec lui – et me rappelle son discours magnifique dans l'enceinte de la préfecture de police. On a l'impression que c'est un roc, mais en fait il a une énorme fragilité et depuis hier il ne peut plus venir. On a vu des photos du fils d'E avec Xavier. Ce qu'il faut savoir c'est que la rencontre avec Xavier a bouleversé la vie d'E. Pour lui il a complètement changé de vie, il s'est révélé dans son identité profonde. Tout ça s'est fait un peu comme dans un conte de fée et tout le monde a accepté, dans la grâce, ce bouleversement majeur. Un coup de kalachnikov et ça s'arrête. E m'a dit que son fils avait fortement souffert*

Des clients éclectiques dans ce dossier, un point commun : que ce soit la famille ou les policiers survivants, on a un vrai groupe. On a des gens que la vie a rapproché. Il y a une soudure et dans les années qui viennent ils seront toujours là les uns pour les autres.

Je voudrais que vous repartiez avec deux phrases :

- *M a dit « on veille sur les siens », et c'est ce qu'il fait aujourd'hui*
- *Il n'y a qu'un seul ange dans ce prétoire, c'est Xavier »*

Mercredi 16 Juin 2021 :

❖ **Réquisitions du ministère public (extraits)**

- Rappel des faits

« Le terrorisme distille son poison bien au-delà de la scène de crime. Il affecte en premier lieu les victimes, dans leurs chairs, intimités. Il s'étend à leur famille, la famille de Xavier Jugelé, amputée d'un frère, d'un conjoint, de collègues. La famille de 5 policiers blessés. Le souffle terroriste affecte l'ordre public local, des témoins paniqués, irrémédiablement choqués. Il s'étend sur la société toute entière, venant réactiver les traumatismes individuels et collectifs »
« Xavier Jugelé, conducteur de l'équipage profite d'une pause et rédige la liste des invités à son anniversaire, il renseigne des touristes. Il s'agit du dernier jour au sein de cette compagnie et doit intégrer un prestigieux service international. »

L'avocat général effectue un rappel de faits, présentant chaque victime de l'attentat.

« Tous ignorent que l'ombre de l'Audi rode depuis 20 minutes. Il aura fallu 2 minutes de haine à l'état pure pour semer la terreur sur les Champs Elysées. La plus belle avenue du monde abrite une scène de guerre et d'horreur. »

M. C.L. n'a pas vu l'homme, mais une ombre, une masse. Xavier Jugelé n'a certainement rien vu. La violence est entrée dans cette scène par l'angle mort.

Ce qui est singulier dans ce dossier, c'est qu'il est le mode opératoire éprouvé de Karim CHEURFI. Vous pourriez vous demander s'ils sont les victimes d'une vengeance personnelle ou d'un acte terrorisme.

L'avocat général rappelle que si la cible est policière, la victime l'est dans toutes ses dimensions, touchée dans son travail, sa famille, son intimité, sa chair. Derrière l'uniforme se dresse des Hommes, qui méritent que la justice leur rende un hommage appuyé.

« Xavier Jugelé tout d'abord dont son papa a dit toute sa fierté. M. C.L. qui a eu ces quelques secondes supplémentaires et ce réflexe inoui en se dérobant au canon a sauvé sa vie et bien d'autres. V. Q qui a assuré sa mission avec professionnalisme et héroïsme, n'hésitant pas une seule seconde à mener bataille. Ses autres collègues, l'épaulant chacun de leurs tirs. J'ai la conviction que ce soir-là, ils ont évité un bain de sang. »

« Karim CHEURFI a cette particularité de n'avoir aucun mentor. L'origine de cette haine est à chercher dans la construction de sa personnalité de type psychopathique, incapable de respecter les règles de vie en société. Si nombre de témoignages le présente comme fou, il est important de préciser qu'il ne l'était pas au sens psychiatrique du terme. »

L'avocat général rappelle les différentes condamnations de Karim CHEURFI et les différents témoignages cités lors du procès sur son souhait de tuer des policiers.

« Dans ce dossier, le terrorisme nait de la rencontre de la volonté de tuer des policiers et la Kalachnikov. En ce qui concerne la cible policière, la DGSI a rappelé que les policiers sont une cible privilégiée. Les préparatifs suivant de peu l'attentat de Magnanville. Le policier n'est pas qu'une cible opportuniste. Une telle action permet de montrer que l'état échoue à protéger. Le tueur de policiers ramène la guerre de tous contre tous devant la scène. J'attire l'attention de la Cour sur le choix des CRS, car l'objectif était de viser des effectifs dédiés au maintien de l'ordre. »

L'avocat général évoque les recherches de Karim C sur internet notamment masques et couteaux, le matériel trouvé à son domicile. Est évoqué également son déplacement à Marseille dans l'espoir de se trouver une arme de guerre. Quelques mois plus tard, il se rend à la mosquée avec la même idée, trouver une arme. Est évoquée également sa garde à vue qui a pu induire une précipitation dans son passage à l'action. Il entreprend ensuite les démarches pour un fusil de chasse. Il touche à son but dans la nuit du 5 au 6 avril 2017 et entre en possession d'une Kalachnikov. A cette date, son entreprise terroriste est caractérisée. Elle établie la responsabilité de tous ceux qui ont concourus à lui remettre cette arme. L'Avocat Général rappelle l'importance du choix de l'arme, une arme de guerre, une ambition terroriste. Les repérages illustrent qu'il n'avait pas prévu de mourir aux champs Elysée mais qu'il ne s'agissait que d'un premier acte. Eléments d'attentat : la cible policière, l'arme la kalachnikov, le choix du lieu pour semer la plus grande peur et la revendication placée sous le signe de Daech malgré l'absence de connexion.

L'avocat général revient sur le questionnement autour de sa radicalisation notamment au regard des éléments retrouvés dans son appartement, l'absence de contact, une pratique de la religion mais qui boit et fume. Les seuls indices de radicalisation le seront au moment du passage à l'acte. La radicalisation n'est pas consubstantielle du caractère terroriste des faits. 421-1 du Code pénal définit la notion de terrorisme et il faut démontrer que l'assassinat et les tentatives d'assassinat sont en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler l'ordre public par l'intimidation et la terreur. Ce qui compte ce sont les moyens et les résultats. « Il préfigure des auteurs qui agissent seuls, au terme d'une volonté individuelle et son plus difficilement détectables ».

- Infractions reprochées aux accusés : acquisition et session de l'arme

S'agissant des faits d'acquisition seul Yanis AIDOUNI est poursuivi. Fait de s'emparer d'une chose en ayant l'intention de se comporter comme son propriétaire.

⇒ Sur l'origine de l'arme : Les débats n'ont pas permis d'éclairer au-delà des propos de Yanis AIDOUNI. C'est une arme yougoslave, classée catégorie A. Yanis AIDOUNI va nous dire avoir trouvé ce fusil dans les caves de son immeuble. On sait que les caves de ces ensembles immobiliers sont détournées pour servir de lieu de trafic en tout genre. Si les accès intérieurs aux caves étaient effectivement tous obstrués, une des portes n'était pas verrouillée. Qui laisse un fusil d'assaut et son chargeur dans une cave ouverte ? Alors qu'on sait tous qu'ils ont une valeur marchande indéniable. A coté de ce fusil, il n'y avait ni stupéfiants, ni autre arme. Il n'a pas évoqué le fait qu'il ait pu être inquiété d'être entré en possession de cette arme alors même qu'il a ébruité le fait

d'avoir cette arme. Sa version est invérifiable, et permet de ne pas avoir à fournir d'autres explications. Il est entré volontairement en possession de cette arme, fait reconnu par l'intéressé.

Il ne s'est jamais présenté spontanément aux services de police, son obsession de recouvrir sa dette après l'attentat. Il s'est comporté comme un délinquant chevronné. Il a attendu de connaître les éléments contre lui pour parler.

L'attentat n'a pas été un électrochoc l'incitant à se remettre en cause.

- ⇒ Condition de conservation : M. AIDOUNI confirme qu'elle avait été conservée dans son véhicule à l'exception de la durée de son séjour au Mexique. Ce véhicule bouge peu, sert de débarras, il est susceptible d'attirer l'attention, qu'il ne peut surveiller en permanence. Pourquoi demander à M. BOUGUERRA de prendre l'arme à son domicile ?

Sur le fait de Médéric MARINNE qui comparait pour détention du fusil d'assaut. Si le législateur a décidé de réprimer ces infractions c'est dans le but de pénaliser le danger que représentent ces armes. L'intérêt est de prévenir. Il indique que si son ADN avait été découvert c'était uniquement car il avait repoussé cette arme que lui présentait son ami M. BOUGUERRA lors d'une soirée. Plusieurs questions se posent à la Cour :

- ⇒ Le seul geste de repousser l'arme avec les mains, est-il compatible avec la conservation d'une trace exploitable. L'experte a rappelé que le dépôt permettant de caractériser un ADN dépendait de plusieurs facteurs dont le temps de contact de support mais la génétique ne peut nous apporter une réponse certaine.

Il peut paraître étonnant qu'on repousse une arme par réflexe au niveau de l'axe du bouton de verrouillage.

Ni M. AIDOUNI ni M. BOUGUERRA ne reconnaissent qu'il ait touché l'arme en leur présence. Cette arme a constitué pour M. AIDOUNI un trophée.

En interrogatoire M. BOUGUERRA avait dit que M. MARINNE l'avait manipulé et fait varier sa version jusqu'à aujourd'hui. Une tentative maladroite de sauvetage de son ami ?

- ⇒ L'enquête a permis d'établir que M. BOUGUERRA avait montré cette arme à M. MARINNE. Il savait qu'il ne le dénoncerait jamais. Pensez-vous qu'il aurait pris le risque de le contraindre à se saisir de l'arme et prendre le risque de rompre cette relation. A-t-il cherché à convaincre ses amis à renoncer ? Prévenu les services de police ? Nourrit-il une certaine rancune, même pas.

Loin d'être un contact fortuit, la présence de son Adn ne peut s'expliquer que par une manipulation de celle-ci, en connaissance de ce que ces derniers souhaitaient en faire.

Sur M. Mohamed BOUGUERRA, à qui il est reproché d'avoir détenu cette arme. C'est une infraction parfaitement reconnue par M. BOUGUERRA. M. MARINNE a vu cette arme chez son ami en 2017. Cette question du temps de détention de l'arme s'est posée. Son amie de l'époque indiquant 2016. M. BOUGUERRA dit qu'il est arrivé quelque fois que Yanis AIDOUNI vienne chez lui voir l'arme. Nous n'avons pu établir avec certitude le temps de détention de cette arme, la période est entre le 1^{er} mars 2017 et le 4 avril 2017, correspondant au mois du voyage au Mexique.

Sur la session, le 5 avril 2017 entre Yanis AIDOUNI et Nourredine ALLAM via Mohamed BOUGUERRA. M. AIDOUNI rappelle avoir demandé l'usage de cette arme et ayant cru la confier à un « type comme lui », rassuré par la présence de son cousin. M. ALLAM nie. Qu'aucune mention ne figure sur son casier judiciaire n'est pas pertinent. Il a reconnu lui-même être mêlé à des magouilles et a indiqué qu'il n'hésitait pas à mentir. Il n'y a aucun élément objectif en procédure venant contredire l'explication de l'achat d'arme pour défendre un point de trafic de drogue ni venant le justifier également.

Il ressort des déclarations concordantes que la vente a été suspendue au retour de M. AIDOUNI en France, qui rentre le 4 avril 2017. On constate 4 tentatives d'appels entre M. ALLAM et M. BOUGUERRA. Une remise d'arme suppose une rencontre entre le propriétaire, l'intermédiaire et l'acheteur. De 21h03 à 21h15, M. BOUGUERRA borne sur le relai habituel de M. AIDOUNI. Plus aucun téléphonique n'est adressé après ces échanges. Avant même l'interpellation de messieurs BOUGUERRA et AIDOUNI échangeaient sur une dette que M. AIDOUNI avait envers M. ALLAM au sujet de la kalachnikov. M. ALLAM va évoquer une dette suite à un prêt d'argent de ce dernier dans le but d'acheter un véhicule. Mais quel véhicule ? La moto il a été en capacité d'en fournir tous les éléments alors qu'il n'y en a aucun sur ce véhicule. Alors oui, quand on veut se lier contre un individu il faut avoir une même version, alors qu'ils n'ont pu nous donner une date exacte. Il y a des divergences sur la présence d'un individu ou non dans le véhicule de M. ALLAM. Quand l'accuser, c'est s'accuser soit même, on est bien loin d'une vengeance.

Sur Nourredine ALLAM, et sa poursuite pour association de malfaiteurs terroriste. L'Avocat général rappelle qu'il suffit qu'il participe en connaissance de cause mais qu'il n'y a pas besoin d'adhésion à l'idéologie. Seule l'intention doit être prise en compte.

- ⇒ 1^{er} temps : l'existence de relations entre mars et avril 2017 avec Karim Cherki.
- ⇒ 2nd temps : Des relations sur l'achat d'arme de guerre
- ⇒ 3^{ème} temps : Fourni l'arme en conscience de son projet terroriste.

L'avocat général revient sur l'exploitation de la ligne téléphonique de Karim CHEURFI et dans lequel il apparaît. Il s'agit de la seule ligne n'appartenant pas à l'un de ses familiers. Karim CHEURFI étant reclus chez lui, absent des réseaux sociaux, un niveau de relations sociales proches du néant.

La superposition des appels entre le 31 mars et 5 avril 2017 ne peut pas être le fruit du hasard entre Messieurs ALLAM, BOUGUERRA et CHEURFI.

L'avocat général effectue un rappel du déroulé de la journée du 5 avril en lien avec les échanges téléphoniques. L'avocat général explique que même si on n'a pas la portée des bornes, il ne s'agit pas d'une coïncidence qu'ils déclenchent les mêmes bornes.

L'intérêt de Nourredine ALLAM dans cette transaction. On ne remet pas une kalachnikov sans intérêt. L'accusation ne lui reproche pas d'être radicalisé. Il n'a qu'un seul intérêt, une moto Suzuki qu'il cédera pour 400 euros pour compléter l'achat de sa dépanneuse. L'acquisition de la moto est donc le mobile.

Concernant le schéma en 2 paiements, il est évoqué par son cousin, son ami, et deux témoins entendus à la demande de la défense. On ne saura jamais s'il s'agissait de 800 euros, mais ce n'est pas le cœur de ce dossier. Il est important d'établir que la moto est récupérée à une date concomitante de la vente de l'arme et que les deux sont liés.

Sur le complot familial dont il serait victime, j'ajouterais que s'il y a un élément de constance dans leurs déclarations c'est l'implication de Nourredine ALLAM. M. BOUGUERRA n'a aucun intérêt à dénoncer son cousin.

Concernant l'élément intentionnel, il nous revient de démontrer qu'il s'est associé en conscience à l'entreprise terroriste de tuer des policiers et user d'une arme de guerre. Il n'y a pas de doute sur la fourniture de la Kalachnikov. Il lui a fourni délibérément, il ne s'est pas mis en recherche de n'importe quelle arme. A-t-il dit qu'il voulait tuer des policiers ? Alors qu'il sollicite M. ALLAM pour une Kalachnikov, aurait-il pu lui parler de son projet ? Oui, comme il l'a fait à Marseille. A-t-il pu l'apprendre d'autres personnes ? Stephane L en audition n'a cessé de répéter que tout le monde était au courant qu'il voulait tuer des policiers. La présomption est forte. Il devait nécessairement se poser la question des intentions.

Quels éléments indiquent la conscience :

- L'arme, une kalachnikov. Il n'y a pas de bon acheteur de ce type d'arme. Ce n'est pas un objet à double usage.
- Il a conscience du caractère sulfureux de son intervention en trompant sur la véritable identité de l'acheteur.
- La condamnation de Karim CHEURFI était connue de tous. M. ALLAM reconnaît qu'il savait que le frère de Stéphane était incarcéré. La condamnation de Karim CHEURFI n'est pas un tabou. M. ALLAM reconnaît au minimum qu'il était bizarre, parlait au ralenti.
- A la question de pourquoi recherchait-il une arme de guerre, l'attentat était la seule réponse. M. Cheurfi, n'avait pas le profil d'un braqueur.

M. ALLAM n'a pas seulement remis l'arme, il a trouvé l'arme. Il a assuré un rôle moteur. Il ne dispose d'aucun stock. Dès lors qu'il permet de concrétiser le projet terroriste, il est à la limite de la complicité. Il n'est pas avéré qu'il avait une connaissance parfaite de son projet, ce qui conduit à ne retenir que la qualification la plus basse. Il n'est pas donneur d'ordre mais son rôle est tellement moteur que sans lui Karim CHEURFI ne serait pas entré en action de la sorte.

Peines requises :

⇒ Médéric MARINNE

L'avocat général s'interroge sur sa capacité à respecter un cadre professionnel et social après avoir fait un état des lieux de son évolution depuis sa remise en liberté. Elle estime ne pas avoir d'informations suffisantes permettant de penser que si cela devait se repasser, il aurait un comportement autre.

24 mois d'emprisonnement dont 12 assortis d'un sursit probatoire avec obligation de justifier d'un emploi et d'une formation, obligation de fixer sa résidence dans un lieu déterminer et interdiction de contact avec les autres accusés. Et également interdiction de détenir une arme pendant 5 ans.

⇒ Yanis AIDOUNI

L'avocat général fait un point sur ses activités professionnelles. « *Il semble se satisfaire de cette oisiveté* ». L'avocat général le présente comme un profiteur, attiré par la possibilité de

gagner de l'argent. C'est une marchandise comme une autre, qu'il ne prend pas la peine de nettoyer. Il vit dans un foyer familial sans difficulté financière.

⇒ Mohamed BOUGUERRA

Un parcours de vie différent, en Algérie, des parents séparés et une arrivée en France à 13 ans. Il semble volontaire à trouver sa voie mais enchaîne les échecs scolaires. Il vit chez sa mère et a de petits boulots. Comment imaginer une absence de contrepartie financière dans ce binôme qui s'est partagé les tâches dans la transaction ?

L'avocat général ne fait pas de différence entre les deux accusés pour les demandes de peine. Elle insiste sur le fait d'avoir fourni une arme et ses munitions. Elle requiert la peine de 8 années d'emprisonnement, une interdiction de détenir ou porter une arme pendant 10 ans.

⇒ Nourredine ALLAM

Il n'a pas été démontré qu'il partageait les motivations de Karim CHEURFI ni qu'il s'inscrivait dans l'islamisme radical. Il vit de petits trafics et petites embrouilles. Il n'apparaît être d'une dangerosité absolue. Cette absence permet d'exclure le tiers supérieur de la peine entre 20 et 30ans. L'expert indique que sa personnalité ne recherche que le profit. En considération de cette dangerosité, de son casier chargé et des faits reprochés, une peine inférieure à 15 ans de réclusion n'aurait pas de sens. La juste peine se situe donc entre 15 et 20. N'ayant pas donné beaucoup de gages de conscience, l'avocat général demande de le condamner à 18 ans de réclusion criminelle, période de sûreté des 2/3, inscription au FIJAIT et confiscation des saisies.

❖ Plaidoiries de la défense

Avocat de Médérik MARINNE

« Monsieur Marinne ne connaît pas Monsieur Cheurfi, Monsieur Allam, il n'a pas vu l'arme, ne l'a pas eue à son domicile, ne l'a pas vendue. Que fait-il là ? Il y a des bruits de couloirs et on entend les gens parler, je ne suis pas la seule personne à me poser la question.

Ce qu'on lui reproche c'est d'avoir su qu'il y avait une arme et de n'avoir rien dit. Et ce n'est pas répréhensible pénalement.

La décision de la chambre d'instruction concernant la thèse de Monsieur Marinne c'est qu'il y a son ADN et qu'il est forcément coupable : mais les experts affirment que scientifiquement cette preuve est fausse. Cela peut dépendre de la chaleur, de l'humidité... A chaque question la réponse de l'expert était toujours la même : on ne peut rien affirmer et on ne peut rien exclure. La thèse de Monsieur Marinne on ne peut pas l'affirmer, ni l'affirmer, ce qui veut dire qu'il y a un doute. Et elle doit profiter à Monsieur Marinne. Car votre décision contiendra forcément une part d'arbitraire.

La question est de savoir si se saisir, voire manipuler une arme, vaudrait détention d'arme ? La notion de détention n'est pas définie par la loi. Et il n'y a aucune jurisprudence selon laquelle la détention d'arme vaudrait condamnation. Le pouvoir de fait c'est quand on peut accéder à l'arme, s'en débarrasser, la vendre... avoir le pouvoir sur le devenir de l'arme. C'est ça la

détention d'arme. Monsieur Marinne l'a juste vue et l'a touchée une fois. Il n'a pas eu de pouvoir de fait ou sur le devenir de l'arme. Ce seul point doit pouvoir suffire à votre cours pour innocenter Monsieur Marinne.

Aussi il y a eu deux poids deux mesures extraordinaire. Deux personnes dans cette cour ont dit avoir touché l'arme mais dans ces cas on a dit que ça n'avait rien à voir, car l'ADN n'avait pas été retrouvé. Donc ce n'est parce qu'il n'y a pas d'ADN qu'on n'a pas touché l'arme ! Soit on fait du zèle juridique ou poursuivant toutes les personnes ayant touché l'arme, soit on ne poursuit personne des personnes concernées. Le père du meurtrier touche l'arme par exemple, est poursuivi pour apologie du terrorisme, mais n'est pas poursuivi ici. Est-ce que c'est juste ? Quelle apparence de justice donne-t-on en poursuivant ce Monsieur et pas Monsieur Cheurfi ? Je demande à la cour d'acquitter Monsieur Marinne.

Il arrive à l'accusation de se rendre compte que l'analyse de départ n'était pas la bonne. J'ai posé cette question au parquet général : juridiquement la détention tient-elle une seule seconde ?

La thèse du parquet général est que compte tenu de son mode de vie, comment peut-on imaginer qu'il a repoussé cette arme ou n'a voulu que la tenir une seule seconde ? J'ai soupçonné que le parquet pensait Monsieur Marinne anti-flic car il a partagé le lien d'une vidéo montrant des policiers être agressés. Ce qui pose problème c'est si on regarde ces vidéos et qu'on les partage en les commentant d'une certaine manière. Monsieur Marinne, fils de flic, a commenté « Ouille, ouille, ouille »

Aussi on lui dit qu'il écoute des rappeurs qui seraient anti-flic. Moi je suis un peu plus vieux que Monsieur Marinne et j'aime bien le rap. N'importe quelle personne qui écoute du rap écoute des chansons qui ont des propos qui peuvent être lus de telle sorte. NTM par exemple... On cherche la petite bête pour essayer de le salir.

On se demande ensuite s'il aime les armes car il avait un sabre égyptien dans sa chambre (catégorie B : achat libre, seul port et transport est limité)

On le questionne ensuite sur un SMS envoyé par sa mère à propos de Daesh « part faire Daesh avec ton sabre de merde ». On utilise cette discussion avec sa mère possessive pour faire croire qu'il aurait un mode de vie embarrassant.

On soupçonne aussi des liens gênants car il est en contact avec deux lignes téléphoniques, elles-mêmes en contact avec le mari de la demi-sœur de Monsieur Cheurfi. Dans une petite localité comme Torcy, c'était évident, surtout au temps des réseaux sociaux où on est à 4 contacts de tout le monde.

On lui demande aussi pourquoi il borne rue de la paix en même temps que Monsieur Cheurfi. Au regard des fadettes il bornait tous les jours au même endroit, les derniers mois, car il passe du temps là-bas et que ses amis sont à Torcy.

Pourquoi Monsieur Marinne n'aurait pas touché la kalachnikov ? Tout le monde l'aurait fait, je l'aurais fait. Vous vous dites qu'une petite racaille comme lui n'est pas en capacité de la repousser comme on l'aurait fait ? Monsieur Marinne n'est pas une petite racaille. Il est inscrit au centre des formations des apprentis, s'est installé chez sa grand-mère, a travaillé avec son oncle pendant deux ans (oui il s'est engueulé avec lui, mais est-ce problématique ?) puis il revient chez sa mère et passe son BAFA (on dit d'ailleurs qu'il est la révélation de ce BAFA), il s'occupe d'enfants de 2 à 11 ans et ce n'est pas rien... Après il fait son service civique en Bourgogne ou il s'occupe d'handicapés cérébrolésés. C'est un homme qui bosse, qui veut s'en sortir. C'est le type de personne qui repousse une arme et ne veut rien avoir à faire avec.

Quand une des experts dit avoir cherché des empruntes à l'intérieur de l'arme on n'envoie même pas les empreintes de Monsieur Marinne. Pourquoi ? Car on ne le soupçonne même pas d'avoir démantelé l'arme.

Mais on se demande pourquoi il a menti en garde à vue ? Car il attend le bus, se fait sauter dessus, se fait tabasser, son nez est fracturé, on lui bande les yeux et on fait une perquisition à son domicile. On lui demande s'il a déjà manipulé une arme. Il répond la vérité, il n'a pas manipulé une arme, il l'a repoussée, il ne fait pas le rapprochement et ne veut pas mettre son ami dans la mouise. Il ne dit pas que ça s'est passé chez Mohamed BOUGUERRA pour que sa mère ne vive pas la même perquisition que sa mère.

L'ADN c'est formidable mais il faut que ce soit alimenté par autre chose pour condamner un homme. Mais là mise à part une petite partie d'ADN qui ne démontre que le fait qu'il l'a repoussée, les témoins ne se rappellent même pas qu'il l'a touché. On pourrait se dire qu'ils ont protégé leur copain mais même en off, en 2019, Mohammed dit « On ne va pas laisser le poto en chien comme ça alors qu'il n'a rien fait » »

Avocat de Yanis AIDOUNI

« Je ne m'excuse pas de plaider mais je veux rappeler aux policiers que l'avocat n'est pas un complice de son client et ne cautionne pas les infractions commises par les délinquants. Chacun fait son métier et nous sommes fiers de défendre la liberté. On n'encense pas nos clients, on ne les porte pas en héros.

Monsieur Aidouni n'est pas ici pour battre le dossier. Il a reconnu les faits, très tôt, il vient demander pardon.

Il est important que vous sachiez ce qu'on / ce qu'il pense de la cour d'assises : que les décisions sont prises dès le début, que vous êtes inaccessibles. Vous devez savoir qu'au moins deux personnes dans ce box ont passé leur temps à me dire de ne pas perdre mon temps, que c'était joué d'avance.

Mais vous n'avez de spécial que le fait que vous n'êtes pas composés de jurés mais de juges professionnels, que vous pourrez vous retirer avec le dossier. Au-delà de ça vous êtes normaux, des êtres humains. La cour d'assises spéciale n'est pas dispensée de faire appliquer l'article suivant du code pénal « toute peine doit être individualisée ». Il faut se baser sur la personnalité de l'auteur. Le premier jour d'audience en interrogant Monsieur Allam vous avez dit Monsieur le président « c'est intéressant de savoir qui on va juger, de connaître son histoire ». C'est là qu'on peut se dire « ouf, on est sauvés ».

Monsieur Aidouni est poursuivi pour acquisition, détention et cession. Je rejoins les parties civiles quand ils ne disent « pas de chaîne sans maillon ». Monsieur Cheurfi aurait pu se procurer une autre arme mais Monsieur Aidouni a vendu une arme et on ne serait pas ici sans lui. Même si j'ai beaucoup d'affection pour Monsieur Aidouni, il ne serait pas juste de tout remettre sur Monsieur Allam. Nous reconnaissions les faits mais je voudrais donner des détails sur les circonstances.

Acquisition – l'ordonnance ou larrêt de mise en accusation suppose que rien ne confirme ou infirme l'hypothèse de la cave. Je ne partage pas cet avis. La thèse de la découverte dans la cave est d'après moi confirmée dans ce dossier. Mohammed Bouguerra le dira également : « le juge ne va pas gober cela, on a dit que Yanis a trouvé l'arme dans la cave, ce qui est la vérité ». Je ne vois rien dans ce dossier qui permet d'imaginer autre chose que cela. Quand Yanis Aidouni

est placé sur écoute au mois de mai, on n'a eu aucune écoute nous permettant de penser qu'il est en contact avec un revendeur qui réclamerait de l'argent. Le ministère public n'exclut pas un autre type d'acquisition mais ne réfute pas celui-là. Malgré plusieurs contradictions, il a été confirmé en premier lieu qu'au 9 de l'allée des Caves, la porte est ouverte et vous pouvez accéder aux différentes caves des différents immeubles, notamment le 11 où Monsieur Aidouni a trouvé l'arme. Monsieur XXX a d'ailleurs dit lors de son audition que de son expérience il n'est pas étonnant de trouver une arme dans une cave car c'est « arme facilement accessible depuis l'effondrement soviétique ». Il a aussi fait une analyse de cette arme : c'est une variante de kalachnikov. Aussi, cette arme ancienne a un sélecteur peu élaboré. Ce n'est donc pas étonnant que quelqu'un l'ait abandonnée. Ça arrive à Marseille, à Toulouse, on n'est pas dans le monde des bisounours, on n'est dans le monde des trafiquants. Ces gens ont sans doute laissé à l'abandon une arme qui ne vaut plus rien car son système de sécurité n'est pas élaboré. Aussi sur la thèse de découverte, le témoignage anonyme nous fait douter sur la découverte dans la cave. D'après moi ce témoignage ne vaut rien et a pour but de nous faire croire que Monsieur Aidouni est un trafiquant d'arme. Monsieur Aidouni n'est pas un trafiquant d'arme, il n'a pas un sou, il est aidé par ses parents.

Si M. AIDOUNI était pressé de vendre son arme, il l'aurait fait bien avant. Il ne ressort pas de ce dossier que Monsieur Aidouni ait eu des rabatteurs ou qu'il ait demandé à Monsieur Mohamed de lui trouver un acheteur. Ou vient le chercher et on lui demande de vendre une arme alors qu'il n'avait pas l'intention de la vendre. Il a même fait le parallèle avec les forces de l'ordre qui défendent et n'attaquent pas avec leurs armes. Lui aussi pouvait l'utiliser pour protéger son propre territoire. Il existe même des vidéos où des trafiquants se font filmer pour dire à leurs adversaires de faire attention. Alors oui il y a de la concurrence dans les trafics. Se montrer avec une kalachnikov peut être une façon de prévenir qu'on se protégera et qu'on protégera son territoire.

Détention – garder une arme chargée aussi longtemps démontre qu'il n'avait pas l'intention de s'en servir. Il la cache chez lui, dans son véhicule, mais cela ne change rien ?

Cession – les points de discordance entre lui et Monsieur Bouguerra concernant le nombre de personnes présentes pendant la cession ne sont pas incompatibles. Monsieur Bouguerra dit que lorsqu'il arrive avec Monsieur Allam pour la cession il arrive en voiture et qu'il n'y a pas Yanis AIDOUNI. Il le rejoint beaucoup plus loin avec Nourredine quelques minutes après. Lorsque M. AIDOUNI va dans la voiture de M. ALLAM pour faire la transaction, il ne peut pas savoir qui se trouve dans le véhicule. Les deux thèses sont compatibles.

Sur le pacte terroriste, les empreintes de Monsieur AIDOUNI sont sur l'arme : de ce fait, on peut écarter d'emblée que M. AIDOUNI savait que l'arme allait tuer. Vous allez me dire qu'une arme est faite pour tuer. Mais lui pendant 1 an et demi avec l'arme n'a tué personne. On ne peut pas imaginer qu'il aurait laissé ses empreintes en disant à Nourredine de nettoyer. S'il savait que quelque chose de grave allait arriver il aurait nettoyé l'arme. Ou Monsieur AIDOUNI est fou et on ne peut pas le juger, mais il n'est pas fou, peut être immature mais loin d'être bête.

Je trouve injuste qu'on dise que le lendemain de l'attentat Monsieur AIDOUNI demande à réclamer son argent. C'est faux ! Le lendemain, le 21 avril, ça ne parle pas d'argent. Il y avait Yanis qui disait « je ne voulais pas la vendre, je ne voulais pas la vendre, tes cousins c'est des cancers ». Monsieur AIDOUNI va régler ses comptes, aller voir Nourredine et lui dire qu'il les a trahis. Il est dégouté car il y a un mort, c'est la vérité et vous ne pouvez pas lui enlever ça. C'est

le 30 mai que Yanis AIDOUNI va réclamer son argent et ce n'est même pas pour lui, c'est pour aider Monsieur Marinne qui est en prison. Monsieur Aidouni ne supporte pas cette idée.

La justice a également été obtuse pour les expertises. En 2017 on trouve l'ADN de Monsieur Aidouni un peu partout. Il me dit que ce n'est pas lui et qu'il faut faire une demande de contre-expertise. Il savait qu'il n'avait que vendu la kalachnikov. Je l'ai prévenu que ça pourrait se retourner contre lui mais il m'a demandé de le faire. La première expertise qui vient compléter en janvier 2018 nous donne raison : « il ne nous est pas possible d'exclure le transfert secondaire de l'ADN de Yanis AIDOUNI ». Un nouveau complément d'expertise est demandé par le parquet qui conclut à l'identique. J'ai senti qu'on voulait que Yanis soit celui qu'il n'est pas. La contre-expertise demandée en aout 2019 par le parquet – non satisfait par les premiers retours – demande qu'il y ait un troisième expert. Tel est pris qui croyait prendre. Cette expertise nous a permis d'apprendre que ça ne peut pas être lui, c'est une expertise à décharge qui oriente vers le père CHEURFI.

Ce qu'on lit dans l'enquête de personnalité résume bien ce qu'il est « je fais la personne forte mais je pleure en pensant à ce policier qui est mort ». Ce n'est pas antinomique avec le comportement qu'il a eu à la barre quand il a dit que personne ne lui faisait peur sauf les victimes. Je ne sais pas si ça va se retourner contre lui de ne pas avoir peur de vous mais s'il fait le malin dans le box d'accusé, il fait le canard devant les victimes. Soustraire à un homme ou à une femme les qualités qu'il possède je trouve ça criminel. C'est quelqu'un d'empathique car il pense aux victimes, car il pense à M. MARINNE quand il est en prison. C'est encourageant car il va pouvoir se réinsérer. Il est capable de se mettre à la place de l'autre et ça pour moi c'est un espoir. Il est déçu de lui, il est malheureux et a pris 20 kg en prison. En lien avec l'analyse du psychologue, il est immature et pour cela a occulté les conséquences de son acte. Cela ne suppose pas qu'il n'a pas à respecter la loi, je n'en disconviens pas. Immaturité ne veut pas dire irresponsabilité pénale, mais je vous donne des éléments qui vont permettre de le juger.

Yanis était content qu'on ait trouvé ses empreintes, il a dit que c'est ce qui avait fait avancer l'enquête. Yanis c'est quelqu'un de vrai, un vrai délinquant vous allez me dire, mais il a de vraies qualités humaines. Yanis a une fascination pour l'autorité. On parlait du transfert des règles et il les a héritées de sa mère protectrice et autoritaire, mais il respectait la police, notamment pendant son incarcération où il était très apprécié. Yanis a besoin de reconnaissance et n'est pas récalcitrant à l'égard de l'autorité ou de la loi. Il a besoin d'entendre qu'il est quelqu'un de bien. Je ne sais pas si c'est quelqu'un de bien, mais j'espère qu'il va le devenir. Yanis j'ai envie de lui offrir un livre. On m'avait offert le Petit Prince lors de mon prix d'excellence et j'ai envie de dire à Yanis que ça c'est un trésor, et que ça l'aurait beaucoup plus aidé que de trouver une kalachnikov. J'ai appris que l'essentiel ne se voit pas, toute ma vie j'ai creusé, j'ai scruté les autres. Avec Yanis c'est pareil. Si on creuse on trouve un être humain sympathique, généreux, empathique. Yanis j'ai envie de te dire que tu es quelqu'un de bien.

Monsieur E.C a dit deux choses :

- « Je ne confonds pas tout, je sais qui a appuyé sur la détente. » C.H a été poursuivi pour trafic d'armes en bande organisé alors que l'arme qu'il a fournie a tué plusieurs personnes et il a écopé de 7 années d'emprisonnement et 8 ans en appel. Je vous demande de vous questionner.
- « Je voudrais une décision juste ». La peine doit sanctionner l'auteur, favoriser son amendement, son insertion, ou sa réinsertion. Je vais vous demander de prendre de la

hauteur et de faire preuve de grandeur d'âme car vous êtes supérieurs en appliquant la loi. Montrez que vous êtes des juges et que vous allez être justes. Vous allez tenir compte de l'intérêt de la société, de la victime et de la personne que vous allez juger. »

Avocat de Mohamed BOUGUERRA

« Monsieur BOUGUERRA a fait preuve d'empathie.

Il doit être jugé pour complicité de cession d'armes et non pas pour cession d'armes ayant eu une conséquence meurtrière. On ne peut pas demander 8 ans d'emprisonnement, sans manquer de respect aux parties civiles.

Il a insisté pour dire que ce n'était pas son arme et qu'il fallait attendre Monsieur Aidouni pour conclure la vente.

Monsieur BOUGUERRA n'est pas du tout co-acteur, ils ont tous commis des infractions individuelles. Au pire il facilite le délit, il est complice mais non co-auteur.

Ce que je retiens de ce qu'a dit M. MARINNE c'est « je connais très bien Mohammed BOUGUERRA je savais qu'il ne ferait pas n'importe quoi avec ». C'est quatre là sont les seuls à vraiment se connaître alors que nous ne les connaissons que sur dossier.

On retient également les écoutes de M. BOUGUERRA à C. « Tu te rends compte ce policier il avait une famille ». C. dira qu'il était obnubilé par ça.

Il y a toujours une énorme différence lorsque lit un dossier sur pièce et quand on se vit les audiences. C'est ce sentiment d'authenticité qui s'est dégagé des propos de M. BOUGUERRA. La scène du 21 avril est la cerise sur le gâteau : tout colle, la téléphonie, tout. La théorie du complot n'est pas possible, si M. BOUGUERRA est intermédiaire c'est qu'on lui met la pression. Quand Monsieur Bouguerra voit l'arme, il est « choqué, mal à l'aise », il ne reste pas pendant la transaction. Tout le monde dans le quartier savait que M. AIDOUNI avait une arme alors comme Bouguerra était le cousin d'ALLAM, ce dernier a su qu'il parviendrait à ses fins. Vous n'avez pas un élément dans le dossier et c'est juridiquement malhonnête de dire qu'il avait une intention financière. Il se font duper et berner par Allam. Comment l'arme circule concrètement sur le territoire reste inconnu mais combien de personnes de leur âge auraient eu tendance à fantasmer sur cette arme et à la regarder comme un trésor ? On reproche à BOUGUERRA d'aider à la transaction de cette arme mais il dit souvent à Yanis « pourquoi tu la gardes ? ». Monsieur Bouguerra n'a eu aucun intérêt financier. Au sujet de M. ALLAM il dit qu'il n'aurait pas dû se mêler de ce qui ne le regardait pas.

Tout le monde sait que 4 ans à Fresnes ce n'est pas 4 ans ailleurs. On les met avec de terroristes. Souvent quand les médias gagnent c'est la justice qui perd, ici ce n'est pas le cas.

BOUGUERRA a dit « J'aurais été policier au moment de l'interpellation je me serais cassé la gueule », « je suis allé en Tunisie juste avant pour respirer ». Monsieur Bouguerra a appris tellement de choses pendant 4 ans. Au début il était obnubilé par la trahison d'Allam et cela faisait écran avec sa responsabilité, jusqu'à ce que le juge d'instruction lui fasse comprendre que sans lui rien n'aurait eu lieu. Il comprend courant 2018 son rôle et sa responsabilité. Il dit lui-même « je lui en veux à mort mais je m'en veux d'abord à moi-même ». Il a dit qu'il assumait, il a dit « j'assume ».

Avant toute cette histoire c'est un garçon qui respecte les règles, qui choisit sa vie, qui choisit sa voie. Il a toujours travaillé, il a besoin de rendre fier sa mère, il n'a jamais dealé. Monsieur BOUGUERRA n'a jamais changé de ligne téléphonique, il a été traçable tout le temps. Tout est léger. Puis quand il tombe dans cette affaire il est pressé jusqu'au moment où il pourra tout

dire à la cour. Il n'est pas dans les problèmes car ne les cherche pas. Il était peut-être immature en 2017 mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Le jour où il réintégrera notre société, ce sera un bon citoyen.

Espérons qu'il fera jour pour tout le monde après votre verdict. »

Avocat de Nourredine ALLAM

« Jean Gabin a dit dans la chanson « Je sais » que tout ce qu'il avait cru penser, à la fin de sa vie c'était faux. On vous parle d'un tas de certitudes, tout le monde sait ce qu'il s'est passé le 20 avril.

Je porte ce dossier depuis 3 ans et demi. La compagne de Nourredine Allam est venue me voir pour que je défende son conjoint, je ne voulais pas de cette affaire, je ne fais pas dans les affaires de terrorisme, car je ne sais pas plaider dans ces affaires-là. Je ne connais rien au djihadisme et cela ne m'intéresse pas.

Celui que je plaide il est comme il est, il n'est pas parfait. Il a un énorme casier, tout lui est reproché. Que faire ? Que vous dire que vous ne savez pas ?

Sa compagne m'a dit qu'il n'était pas radicalisé, que quand on était pris dans l'étau on ne pouvait plus s'en sortir. J'ai lu son dossier, j'ai une vraie colère. Je vais vous demander de l'acquitter car il y a ce qui se dit en audience, dans les couloirs du PNAT, il y a les bruits de couloirs. Que peut-on faire de cette affaire ? Je ne suis pas dupe de ce qu'il s'est passé. Les plaidoiries sont de qualité mais ce qui compte c'est le débat.

Il y a un avant 2017 et il y a un après. Je demande que vous l'acquittiez pour des principes de droit. J'ai un espoir, tout petit. On ne va pas jouer les hypocrites : le policier tué c'est inacceptable. Mais qui l'a tué ? Karim Cheurfi, et il mort, mais ça ne suffit pas. Il faut des têtes. Il faut trouver d'autres gens... Mais ici il y a une lueur de justice. Les avocats n'ont aucun pouvoir, nous ne servons pas. Vous êtes les garants de la liberté individuelle. Pour ma part je me bats.

Pour trouver des têtes il faut trouver une qualification criminelle. Je n'ai jamais compris cette qualification d'AMT dans ce dossier je vous le dis dans les yeux. Je le dis, je l'ai écrit, j'ai fait appel, il y a eu un arrêt, j'ai formalisé un pourvoi en cassation. Après la question fondamentale de cette affaire – on dit qu'il ne parle pas, qu'il n'a pas d'état d'âme, quoi qu'il fasse ça ne va pas, quelque témoignage qu'on entende ça ne va pas. Ce soir je vais rentrer chez moi et sans doute ne pas être satisfaite tellement ce dossier est gigantesque. Mais j'ai compris qu'on était inaudibles. Je suis contente de cette audience, car cette audience est publique. J'entends des choses sympathiques, des personnes qui s'y connaissent et qui nous demandent « qu'est-ce que cette affaire ? ». On répond au besoin de toujours plus de répression. Ce matin on a dit que tuer un policier avec une kalachnikov c'est une AMT...moi je connais le code pénal. Trois ans et demi que je lui cherche un lien avec le terrorisme, rien. C'est une question de politique, il faut être honnête. On nous a dit que Karim CHEURFI était radicalisé mais rien, on a gratté aussi. Ce matin il y a eu un changement de situation, on vous demande de créer une jurisprudence ce soir ou demain : que l'AMT soit en lien avec le fait que quelqu'un va ou a tué un policier avec une kalachnikov. La kalachnikov illustre le grand banditisme et non pas le terrorisme. Vous changez la loi ou vous l'appliquez ? Mon arme c'est le code pénal, et vous Mesdames du Parquet...une prévention. Je plaide un acquittement et sans la moindre hésitation. Si vous rentrez dans la condamnation de l'AMT ce ne sera pas du droit, vous

extrapolerez le code. Ne rendez pas une décision sous la peur ou la crainte. Y a un tel embarras, déguisement, c'est si artificiel ce qui a été démontré. La démonstration juridique n'existe pas. Rendre justice ce soir c'est rendre le droit dans un état de droit. Je fais un non-lieu sur l'AMT, on ne me répond pas.

Comme il n'a pas de contact avec Cheurfi avant avril 2017, comment allez-vous pouvoir caractériser un élément matériel à l'encontre de N. Allam entre le 1 et le 30 mars 2017 ? Vous n'avez rien.

11 avril – 20 avril : il ne se passe rien. K. Cheurfi n'a plus de lien avec N. Allam. On n'a aucun élément matériel. Comment allez-vous entrer en condamnation ?

Troisième période du 31 mars au 10 avril, seule période à arbitrer : il y a cette téléphonie. Magistrat du PNAT de Charlie hebdo écrit dans le réquisitoire pour l'AMT « seul compte le fait que lorsqu'il rend service à l'auteur principal il a connaissance de l'adhésion de l'auteur principal à une idéologie djihadiste radicale ». Je vous le lis en entier car je me demande pourquoi on ne vous l'a pas lu ce matin... ? Car il y a des choses qui gênent.

Mais apparemment maintenant pour être associé en AMT il suffit de vouloir tuer un policier avec une kalachnikov. Ce n'est pas possible, je ne suis pas dupe. Avez-vous compté le nombre de fois où on n'a parlé de terrorisme dans cette affaire ? On a parlé d'arme, de vente... de droit commun. Cette affaire ne ressemble à aucune autre affaire, on n'en a que faire de N. ALLAM, tout ça c'est pour les policiers. Ce sujet de justice doit-il passer par une extrapolation de la loi qui n'existe pas ? Ce qu'il va se passer c'est que tout ce qui est possible et inimaginable va passer pour du terrorisme.

Plusieurs questions par date. Je n'ai pas à prouver l'innocence de mon client, c'est à vous d'amener la preuve de sa culpabilité :

- 20 avril 2017 : est-ce que tuer un policier avec une kalachnikov est une AMT ?
- Si vous suivez l'arrêt de mise en accusation qui parle d'une adhésion à un groupe islamiste, du 31 mars au 10 avril, allez-vous pouvoir écrire un arrêt disant avec certitude que K. CHEURFI était radicalisé à cette date-là ? Pour moi c'est un hors la loi, un taré.
- Le parquet est tellement gêné des fadettes. « Parfois dans une fadette plus haut ou plus bas un élément litigieux peut être mis en exergue ». On lit ce qu'on veut lire.

Je me permets de soumettre une hypothèse ubuesque. Si N. Allam n'est plus dans le dossier qui reste dans le bateau ? Le couple. Je n'ai jamais vu des personnes parler l'un de l'autre en disant « c'est comme ma femme ». Je ne les connais pas, je ne veux pas les connaître. On me dit depuis 3 ans et demi qu'ils n'ont aucun intérêt de faire ça... mais N. Allam arrive bien dans le dossier, ça a quand même un intérêt.

Le matin du 20 avril K. Cheurfi ne pouvait pas savoir qu'il trouverait les policiers car eux-mêmes ne le savaient pas. Pourquoi le 20 avril ? On ne sait pas, je ne sais pas. Si N. ALLAM l'a vu que se passe t-il entre le 10 et le 20 avril ? Avec un projet qui serait déterminé ? A la remise de l'arme pouvez-vous écrire que l'autre est djihadiste, dans la mouvance islamiste etc ? La cagoule, la BO de « Hit » dans la boîte à gants etc. on dit que ce n'était pas pour un braquage bah alors c'était pourquoi ?

Aussi le fameux mot de K. Cheurfi a fait l'objet d'une expertise : déjà on sait que Daesh s'est trompé, on le sait tous, la DGSI aussi, ce n'était pas le bon gars. Les services de police sont à cran. Alors sur la feuille c'est mal écrit, on l'a trouvée lors de la perquisition. Rien ne vous a

surpris ? Cela n'a jamais été exploité pendant le temps de l'instruction. Aussi K. CHEURFI ne peut pas l'avoir écrit : il ne sait pas écrire.

Dans la téléphonie, son dernier appel est pour son père et ça ne vous a pas surpris que le père ait totalement disparu ? On a abandonné la piste en juin 2021. Pourquoi la mère qui dit que son fils n'est pas radicalisé alors qu'elle vit avec lui n'est pas crue, alors que le père est cru ? Jamais vous ne pourrez écrire dans ce dossier à quelle date il a été radicalisé, car vous n'avez aucun élément. L'expert a dit qu'il relevait de la schizophrénie, qu'il cachait aux autres, il n'avait jamais formé le fait de tuer en martyr dans sa tête.

La vente a lieu le 5 avril, les faits le 20 avril. Monsieur le Président vous avez demandé si la résolution de Cheurfi s'était formée le jour même, on vous a répondu « on peut se poser la question ». OK il voulait tuer des policiers, mais c'est tout.

Ce qui me taraude c'est la certitude. Que lui a dit son père au téléphone, qui lui a remis le fusil de chasse par exemple ? Il y a une possibilité qu'il ait eu un autre téléphone.

Il n'y a pas vu de dysfonctionnement mais bien de l'hypocrisie. J'en appelle à votre raison de vouloir condamner un homme sur des hypothèses. « Il ne pouvait pas ne pas savoir » n'est pas entendable.

Du 31 mars au 10 avril ils se rencontrent. Sur ces 10 jours, téléphoniquement, ils ont passé 12 minutes ensemble. Pour asséoir l'AMT à l'heure où je vous parle la loi ne dit pas que le projet est de tuer un policier avec une kalachnikov. Elle dit qu'il faut démontrer que celui qui apportait une aide devait être au courant de la mouvance dans laquelle était K. CHEURFI. Même s'ils se sont vus et téléphonés, qu'allez-vous faire du fait qu'entre le 10 et le 20 avril ils n'ont plus aucun contact ? Qu'allez-vous faire du fait que K. CHEURFI se connectait à la tablette de son frère donc avait des contacts avec l'extérieur ?

Stéphane L. en 2017 dit que K. CHEURFI a dupé tout le monde.

Par expérience de droit commun, quand des gens sont passés entre les mailles du filet, ils ne sortent pas et ne racontent pas en sortant de garde à vue qu'ils sont radicalisés.

On en est au stade des hypothèses.

Pourquoi N. Allam demanderait qu'on voit ses fadettes si il est coupable ? Pourquoi également demander les bornages ? 19 mentions au casier, un couilleur, un escroc c'est vrai. A considérer que les autres racontent la vérité, si c'est vrai, pourquoi ne disent-ils pas tous les deux la même chose depuis le départ ?

Première fois en 26 ans qu'un accusé d'AMT ne laisse aucune trace d'ADN et qu'on n'en parle pas.

Il en va d'un acquittement pour l'AMT et aussi pour le bénéfice du doute. Ne tombez pas dans le piège du PNAT qui tisse sa toile et qui amène à ce que toute personne qui aurait une revendication tomberait dans le prisme du terrorisme.

J'espère que demain je me rendrais compte que j'avais raison, qu'il y a de vrais problèmes dans ce dossier mais que l'état de droit vous guide. Pas l'état de peur, on n'avancera pas comme ça.

Je me lève pour un homme pour qui on a requis plus tôt dans la journée 18 ans de réclusion criminelle.

Dans cet amas de point d'interrogation j'ai quelques certitudes :

- *Il n'est pas possible que les choses se soient passées comme ce que M. Bouguerra et M. Aidouni l'ont expliqué*
- *Tous les arguments favorables à N. Allam ont été balayés, méprisés*

Je vais prendre le temps de vous donner mon avis car le temps est la seule chose qui reste à N. Allam. Je veux aussi prendre le temps de vous aider à aller dans le sens de la décision qui pour moi s'impose. A la fin de la démonstration il ne restera que du doute.

En préambule, je voudrais vous préciser que je me lève pour un homme qui s'est présenté de son plein gré le 24 avril 2017. C'est un élément qu'on a retenu à sa décharge pourtant... S'il a quelque chose à cacher peut-il se présenter de son plein gré à la DGSI. Un délinquant minable, qui se fait toujours attraper, viendrait de présenter de lui-même et vous enverrait tous ces signaux s'il avait des choses à cacher ?

A l'heure où il sort de sa garde à vue il n'y a aucun indice grave ou concordant l'accusant. Sa téléphonie n'a aucune valeur probante si elle n'est pas éclairée par les paroles de M. Aidouni et M. Bouguerra. Qu'est-ce que l'accusation si ce n'est celle de personnes confondues par l'ADN et la téléphone, qui se présentent comme porteurs de vérité ? Pourquoi l'ADN est à charge quand elle est là mais n'innocente pas quand elle est absente ? Le docteur Fdit que pour ne laisser aucune trace d'ADN, pour éviter avec certitude d'en déposer, il faut un masque, une charlotte, des gants et une combinaison. Pour que N. Allam n'ait pas laisser d'ADN il aurait pu falloir qu'il nettoie l'arme – ce qui est impossible car on retrouve l'ADN de Y. Aidouni -, qu'il se présente en combinaison de cosmonaute à Torcy le 05/04/2017... Il n'y a ni ADN sur l'arme, ni sur le sac.

L'hypothèse la plus probable est que M. Allam n'ait pas été présent sur le parking à Torcy le jour de la remise de l'arme. L'hypothèse du convoi qui vous a été proposée ce matin en se fondant sur une inexactitude totale du dossier : qu'on vienne vous dire qu'Allam a donné le top départ à 21h41 et que Cheurfi a pris l'A104 est faux. Que reste-t-il ? Bouguerra qui borne au même endroit que CHEURFI est à Trocy pendant 10 min et lui donne l'arme. À la vue de la téléphonie et de la réalité scientifique, c'est cela qui est possible. Et dans ce cas, où est Allam ? Vous ne pouvez pas affirmer qu'il a éteint son téléphone. En tout cas il ne borne pas à Torcy après 21h10. Avez-vous la certitude absolue que CHEURFI ne peut se retrouver à Torcy ce soir-là que par Allam ? Ce n'est pas possible car :

- *L'hypothèse d'un second téléphone portable d'Aidouni ne peut pas être écartée. Aussi le portable éteint par Bouguerra ne peut être qu'un autre téléphone portable, le sien ayant été perdu au Mexique.*
- *L'écu de France. CHEURFI y a été ainsi que Bouguerra et Aidouni. Sans Allam peut être que Cheurfi pouvait être en lien avec eux.*
- *La garde à vue de CHEURFI du 24/02/2017. Il se rend compte qu'il a parlé de sa haine des policiers à une personne et s'est retrouvé en garde à vue. Il se méfie. S'il est méfiant, passe-t-il nécessairement par les canaux téléphoniques ?*

La seule personne dont la version n'a jamais évolué est N. Allam et vous devez comprendre que c'est possible. Car il a acheté la moto, il a des liens téléphoniques entre le 31 mars et le 10 avril. N'est-il pas juste en train de rentrer chez lui le soir du 5 avril ? Où est remise l'arme ? Sur les points de téléphonie que l'on a, M. Allam est toujours en mouvement. Aussi, si la dette de la voiture est fausse, c'est une coïncidence, mais je n'en suis pas sûr. Qu'est ce qui vient accréditer de cette dette a existé ? Que M. Aidouni vienne la chercher avec ardeur alors que si elle est liée aux attentats elle l'incrimine énormément.

Pourquoi on ne peut pas écarter la possibilité que Aidouni et Bouguerra aient menti ? Monsieur le Président, vous avez dit au frère de Monsieur Allam que les complots existaient mais qu'il fallait une raison. La raison tient à l'ordonnance de mise en accusation et à la requalification. Et puis ils sont inséparables. Je vous plaide le mensonge possible de deux hommes qui se sont mis d'accord.

Il reste un élément à ce dossier : cette réunion du 21 avril. Encore une fois elle peut être expliquée par cette fameuse dette mais quelle certitude a-t-on ? A. Allam a dit tout et son contraire en garde à vue, il ne me reste aucune certitude sur cette réunion.

Je constate que ce matin on vous a dit que Karim CHEURFI était sur l'A104 après le go de Allam, on vous a parlé du 6 avril alors que cette hypothèse a été écartée... je vois que la version de Allam est possible. Qu'avez-vous ? Il n'y a pas d'ADN, que des hypothèses sur la téléphonie, la déclaration de deux personnes qui se considèrent comme des frères qui auraient pu mentir. Vous n'avez que des hypothèses, que du doute. »

Jeudi 17 Juin 2021 :

❖ Dernières paroles des accusés

- Médéric MARINNE : « *Je n'ai rien à voir dans cette histoire* »
- Mohamed BOUGUERRA : « *J'avais hate que ça arrive et que je puisse passer à autre chose, tourner la page. J'ai confiance en la justice et j'accepte votre sentence* ».
- Yanis AIDOUNI : « *Si M. ALLAM et ses avocats arrivent à vous faire croire, c'est qu'il vous aura couillé. J'aurai souhaité à toutes les victimes une grosse force à eux et des jours meilleurs pour eux* ».
- Nourredine ALLAM : « *Ca a été un procès très difficile pour moi. J'ai voulu m'exprimer, j'ai été maladroit. Je voudrais présenter mes condoléances. J'ai deux raisons que je n'ai jamais participé à tout cela. J'ai deux enfants que je voudrais retrouver tous les matins. C'est impossible que je participe à quelque chose comme ça.* »